

BANK OF AFRICA



Document de référence relatif à l'exercice 2023

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 12/06/2024 sous la référence EN/EM/004/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 16/01/2020, sous la référence EN/EM/001/2020 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_%20BMCE_Bank_001_2020.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations

ABREVIATIONS

AFH	African Financial Holding
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	AssetLiability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BBI	BANK OF AFRICA International Plc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDM	Banque de Développement du Mali
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BES VIDA	Banco Espirito Santo VIDA (filiale à 100% de Banco Espirito Santo)
BMCD	Banque Malienne de Crédit et de Dépôts
BFCM	Banque Fédérative Du Crédit Mutuel
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BPA	Bénéfice par action
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CACI	Comité d'Audit et de Contrôle Interne
CES	Créances en souffrance
CAM	Caja De Ahorros Del Mediterraneo
CID	Conseil Ingénierie et Développement
CCA	Comptes courants d'associés
CDM	Crédit du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CSIS	Center for Strategic International Studies
CTM	Compagnie de Transport Marocaine
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts à Terme
DPA	Dividende par action
EUR	Monnaie unique européenne
ESI	Espirito Santo International
ETP	Equivalent Temps Plein
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Livre sterling - Royaume Uni
GNS	Global Network System
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale

IPE	Impression Presse Edition
ITB	Institut Technique de Banque
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LCB	La Congolaise de Banque
M	Million
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Md	Milliard
MEE	Mise en Equivalence
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
MSIM	Morgan Stanley Investment Management
Nb	Nombre
ND	Non disponible
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente
Pb	Point de base
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
RMI	Radio Méditerranée Internationale
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
SFI	Société Financière Internationale
TCN	Titres de Créances Négociables
UBP	Union Bancaire Privée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE	5
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BANK OF AFRICA	7
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. L'ORGANISME CONSEIL	10
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
V. AGENCES DE NOTATION	11
PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA	12
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	14
III. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	22
IV. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	24
V. ENDETTEMENT	25
VI. NOTATION (EXTRAITS TRADUITS)	31
VII. GOUVERNANCE DE BANK OF AFRICA	33
VIII. ORGANES DE DIRECTION	57
IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	57
PARTIE III : ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	73
I. HISTORIQUE DE BANK OF AFRICA	74
II. APPARTENANCE DE BANK OF AFRICA A O CAPITAL GROUP	82
III. FILIALES DE BANK OF AFRICA	91
IV. SECTEUR BANCAIRE	149
V. ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	159
VI. DEMARCHE RSE (AU 31/12/2023)	164
VII. LA GOUVERNANCE ESG AU NIVEAU DU GROUPE BANK OF AFRICA (AU 31/12/2023)	168
VIII. UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL (AU 31/12/2023)	175
IX. LA FONDATION BMCE BANK, VECTEUR DE L'ENGAGEMENT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL DE BANK OF AFRICA ..	181
X. UNE PERFORMANCE DD RSE RECONNUE (AU 31/12/2023)	184
XI. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	185
XII. ACTIONS CORRECTIVES	185
XIII. CAPITAL HUMAIN	185
XIV. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	194
XV. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	195
XVI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION	200
PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2021-2023	202
PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2024 (NON	272
AUDITES)	272
PARTIE VI : PERSPECTIVES	279
PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS	281
PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	283
PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES	285
PARTIE X : ANNEXES	298

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA**1. Identité**

Dénomination ou raison sociale :	BANK OF AFRICA
Représentant légal :	Othman BENJELLOUN
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	140 avenue Hassan II
Téléphone :	05 22 49 80 05
Télécopie :	05 22 22 01 23
E-mail :	nechcherki@bankofafrica.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 10/06/2024

Othman BENJELLOUN
Président Directeur Général, BANK OF AFRICA

II. Les Commissaires aux Comptes

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	BDO SARL
Représenté par / signataire :	Amine BAAKILI
Fonction :	Associé
Adresse :	119, Bd Abdelmoumen, 5ème Etage N° 39, Casablanca
Téléphone :	05 22 22 55 00
Télécopie :	0522 225 533
E-mail :	abaakili@bdo.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2023
Date du premier mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2023
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026
Dénomination ou raison sociale :	FIDAROC GRANT THORNTON
Représenté par / signataire :	Faïçal MEKOUAR
Fonction :	Associé
Adresse :	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca -20160
Téléphone :	05 22 54 48 00
Télécopie :	05 22 54 23 21
E-mail :	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2020
Date de renouvellement du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2022
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en norme IFRS de BANK OF AFRICA pour les exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023**Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022 et par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022 et par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 10/06/2024

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR

BDO SARL
Amine BAAKILI

III. L'Organisme Conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Ali SKANDRE
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	05 22 42 91 00
Télécopie :	05 22 43 00 21
E-mail :	a.skandre@bmcek.co.ma

2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BANK OF AFRICA à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de BANK OF AFRICA ;
- L'analyse des comptes sociaux (2021–2023) et consolidé en normes IFRS (2021–2023), les rapports de gestion 2021, 2022 et 2023 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de BANK OF AFRICA tenues en 2021, 2022 et 2023 et l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement, les comptes agrégés de BANK OF AFRICA (2021–2023) et le rapport financier annuel au titre de l'exercice 2023 ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024 ;
- L'analyse des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs aux exercices clos au 31/12/2021, au 31/12/2022 et au 31/12/2023 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BANK OF AFRICA. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 11/06/2024

BMCE Capital Conseil

Ali SKANDRE

Directeur Général

IV. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Fonction :	Administrateur Directeur Général Délégué
Adresse :	140 avenue Hassan II
Adresse électronique :	bbenjelloun@bankofafrica.ma
Téléphone :	05 22 49 80 11 / 12
Télécopie :	05 22 26 49 65

V. Agences de notation

Agence	MOODY'S INVESTORS SERVICE
Adresse :	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205
Adresse électronique :	olivier.panis@moodys.com
Téléphone :	0097142 37 95 33
Télécopie :	-

Agence	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse :	30 North Colonnade
Adresse électronique :	ramy.habibialaoui@fitchratings.com
Téléphone :	+44 (0) 203 530 1464
Télécopie :	+44 (0) 203 530 2538

PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA

I. Renseignements à Caractère Général

Dénomination sociale :	'BANK OF AFRICA' par abréviation "BOA'
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Téléphone :	05 22 49 80 04/03
Télécopie :	05 22 26 49 65
Site Web :	www.bankofafrica.ma
Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration.
Date de constitution :	31 août 1959.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	27 129 Casablanca
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social : (Article 3 des statuts)	BANK OF AFRICA a pour objet dans le cadre de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés: ▪ d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ; ▪ d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes mesures ; ▪ de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ; ▪ et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social au 30/04/2024	MAD 2 125 656 420 composé de 212 565 642 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Documents juridiques :	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de BANK OF AFRICA.
Liste des textes législatifs applicables :	De par sa forme juridique, BANK OF AFRICA est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 telle que modifiée et complétée ; De par son activité, BANK OF AFRICA est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par la cotation de ses actions sur la Bourse de Casablanca ainsi que par ses émissions obligataires et son programme d'émission de certificats de dépôts, BANK OF AFRICA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;

- Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- La loi 43-12 relative à l'AMMC ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ;
- Les circulaires de l'AMMC ;
- La loi n°35-96 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ;
- La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété ;
- le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée.

Régime fiscal :

BANK OF AFRICA est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37,75% en 2023 pour un taux cible de 40% à horizon 2026) et à la TVA (10%).

Tribunal compétent en cas de litige :

Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

1. Composition du capital

Au 30/04/2024, BANK OF AFRICA est doté d'un capital social de MAD 2 125 656 420, composé de 212 565 642 titres d'une valeur nominale de MAD 10, entièrement libéré, de même catégorie et jouissant des mêmes droits.

2. Historique du capital

Tableau 1 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en MAD)	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation valeur (en MAD)	Capital après opération (en MAD)	VN (en MAD)	Prix d'émission (en MAD)
1992	Attribution d'actions gratuites	750 000 000	750 000	75 000 000	825 000 000	100	NA
1992	Souscription en numéraire	825 000 000	1 750 000	175 000 000	1 000 000 000	100	200,00
1996	Attribution d'actions gratuites	1 000 000 000	2 857 142	285 714 200	1 285 714 200	100	NA
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 285 714 200	1 369 394	136 939 400	1 422 653 600	100	330,00
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 422 653 600	205 409	20 540 900	1 443 194 500	100	330,00
2000	Attribution d'actions gratuites	1 443 194 500	1 443 194	144 319 400	1 587 513 900	100	NA
2008	Split de l'action	1 587 513 900	158 751 390	-	1 587 513 900	passage de 100 à 10	NA
2010	Augmentation de capital réservée à la BFCM	1 587 513 900	10 712 000	107 120 000	1 694 633 900	10	235,00
2010	Augmentation de capital réservée au personnel	1 694 633 900	2 500 000	25 000 000	1 719 633 900	10	200,00
2012	Augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence	1 719 633 900	7 500 000	75 000 000	1 794 633 900	10	200,00
2019	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 794 633 900	4 083 101	40 831 010	1 835 464 910	10	180,00
2019	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 794 633 900	5 550 414	55 504 140	1 850 138 040	10	180,00
2019	Augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC	1 890 969 050	10 723 555	107 235 550	1 998 204 600	10	180,00
2020	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 998 204 600	5 786 188	57 861 880	2 056 066 480	10	137
2022	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 056 066 480	3 163 179	31 631 790	2 087 698 270	10	200
2023	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 087 698 270	3 795 815	37 958 150	2 125 656 420	10	165

Source : Bank of Africa

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle totale ou partielle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires pour un montant global de MAD 632 635 800, prime d'émission comprise, par émission de 3 163 179 actions à un prix de souscription par action de MAD 200, soit une prime d'émission de MAD 190, à raison d'1 action nouvelle pour 65 actions détenues.

En 2023, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires pour un montant global de MAD 626 309 475, prime d'émission comprise, par émission de 3 795 815 actions à un prix de souscription par action de MAD 165, soit une prime d'émission de MAD 155, à raison d'1 action nouvelle pour 55 actions détenues.

3. Evolution de la structure d'actionnariat

Dans le cadre de la consolidation de son actionnariat et de sa stratégie de s'ériger en Banque des Réseaux d'alliances internationales, BANK Of Africa a conclu, en 2004, un accord de partenariat avec le Crédit Industriel et Commercial - CIC, filiale du Groupe Crédit Mutuel – France avec une prise de participation de 10% du capital de Bank Of AFRICA.

S'appuyant sur une convergence des orientations stratégiques des deux banques, le partenariat conclu sert les ambitions de développement régional de BANK Of Africa et du CIC. Il devrait également dynamiser leur positionnement sur le continent africain, en particulier au Maghreb, en leur permettant de saisir les opportunités offertes par l'ouverture croissante des marchés algérien, tunisien, libyen et mauritanien sur de nouvelles zones de libre-échange.

Par ailleurs, Morgan Stanley Investment Management - MSIM -, a acquis sur le marché boursier 3%¹ du Capital de BANK Of Africa en septembre 2004. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley & Co, firme multinationale au service d'une clientèle mondiale institutionnelle tels que les gouvernements et sociétés, les caisses de retraite et fonds de pension, les fondations ainsi que la clientèle patrimoniale.

En 2005, et au vu du succès de l'opération d'intéressement du personnel réalisée en février 2003, et dans le cadre de sa politique d'encouragement de l'actionnariat des salariés et de renforcement de l'appartenance des membres du personnel au Groupe BANK OF AFRICA, La Banque a mis en place un nouveau Programme de Participation de Capital. Ce dernier portait sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, représentant 3,96% du capital. Au 28 mai 2007, les salariés de la Banque ont eu la possibilité de céder un tiers de leurs participations au cours de MAD 2 750 (avant split de l'action).

En date du 19 avril 2007, la Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- rejoint le tour de table de BANK Of Africa à hauteur de 5%. Cette nouvelle alliance constitue un véritable partenariat industriel (i) dans le domaine de l'immobilier au Maroc, (ii) en faveur des Marocains Résidant en Espagne (iii) dans les métiers de Banque d'Affaires et de l'International, (iv) dans le domaine de la coopération technique et (v) en matière sociétale.

Le 26 mars 2008, BANK Of Africa a cédé 5% de parts supplémentaires de son capital au profit du Groupe français Crédit Mutuel au prix unitaire de MAD 3 000 (avant split de l'action). Cette nouvelle acquisition porte ainsi la participation du CIC dans le capital BANK OF AFRICA à 15%.

Par ailleurs, dans le cadre d'un reclassement de ses actifs et participations, CIC a opéré en date du 30 décembre 2008 un transfert de l'intégralité de sa participation dans BANK Of Africa au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

Le 5 février 2009, le Groupe CIC a procédé à l'acquisition à travers la BFCM de 4,9% de parts supplémentaires de capital de Bank Of Africa, soit au total plus de 7,7 millions d'actions au prix unitaire de MAD 290 dirhams (après split de l'action). Ainsi, sa participation dans le capital de BANK OF AFRICA est passée de 15,05% à 19,9%.

Le 22 mars 2010, BANK Of Africa a cédé au profit de la Caisse de Dépôts et de Gestion 8% de son capital pour un montant de MAD 3,4 Milliards.

¹ Cette participation a entièrement été cédée en mai 2007.

En octobre 2010, le Groupe BANK OF AFRICA a procédé à une augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). Consécutivement à cette opération, le groupe a procédé début décembre 2010 à une augmentation de capital en faveur du personnel pour MAD 500 millions.

En août 2011, Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- se retire du tour de table de BANK Of Africa en cédant sa participation au profit de FinanceCom.

En 2012, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe (RMA, BFCM, FINANCECOM, CDG, MAMDA/MCMA, CIMR, BES VIDA) et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

Entre 2013 et 2015, CDG renforce sa participation de 3,07%.

Entre 2013 et 2014, FINANCECOM cède 2,07% de sa participation à un cours de MAD 200.

En 2016, BANCO ESPIRITO SANTO cède 2,84% de sa participation à un cours de MAD 210.

A noter qu'au titre de l'AG mixte en date du 30 mai 2016, a eu lieu le renouvellement de l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros. Parallèlement à une autorisation demandée pour la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant maximum égal à la contrevalet en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale, et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. L'emprunt a été remboursé par anticipation en date du 21/03/18.

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2021, FINANCECOM cède une participation de 7,1% dans BANK OF AFRICA à Holding Benjelloun Mezian à un cours de MAD 155,95 dans le cadre de la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites pour un montant global de MAD 632 635 800.

En date du 14/02/2023, British International Investment plc, a déclaré avoir cédé sur le marché central 791 500 actions Bank of Africa au cours unitaire de MAD 151, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque. Suite à cette transaction, la société British International Investment plc déclare détenir 10 412 113 actions BOA, soit 4,98 % du capital de ladite banque.

Tableau 2 Historique de l'actionnariat au 30 avril 2024

Acquisitions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix d'acquisition par action en MAD
2010	CDG	12 700 111	8,00%	267
2010	GroupeCréditMutuel-CIC (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	10 712 000	5,00%	235
2010	Salariés du Groupe (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	2 500 000	1,64%	200
2011	Financecom	7 937 500	4,62%	200

2012	BES VIDA COMPAHIA DE SEGUROS SA	4 401 240	2,56%	192
2012	BFCM	2 300 000	1,34%	200
2012	Augmentation de capital réservée (RMA, Financecom, CIMR, CDG, MAMDA/MCMA, BES, BFCM) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	7 500 000	4,36%	200
2013	CDG	2 691 957	1,57%	200
2014	CDG	897 317	0,50%	200
2015	CDG	1 951 456	1,00%	divers cours
2019	Divers actionnaires (dont noyau dur) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	9 633 515	5,37%	180
2019	BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC	10 723 555	5,37%	180
2020	Divers actionnaires (dont noyau dur)	5 786 188	2,9%	137
2021	HBM	14 523 580	7,1%	155,95
Cessions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix de cession par action en MAD
2010	Programme de Rachat	12 589 826	7,93%	267
2011	Caja de Ahorros del Mediterraneo	7 937 500	4,62%	200
2012	BancoEspirito Santo	397 220	0,23%	192
2012	BES / FUNDO PENSOES	4 004 020	2,33%	192
2012	Financecom	2 300 000	1,34%	200
2013	Financecom	2 691 957	1,57%	200
2014	Financecom	897 317	0,50%	200
2016	Banco Espirito Santo	5 096 108	2,84%	210
2021	Financecom	14 523 580	7,1%	155,95
2023	British International Investment	791 500	0,4%	151

Source : Bank Of Africa

Pactes d'actionnaires

En 2019, dans le cadre de l'entrée de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group dans le capital de Bank Of Africa, un pacte d'actionnaires a été signé entre BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, RMA, O CAPITAL GROUP², BANK OF AFRICA et BOA Group.

² Changement d'appellation en 2021 pour FinanceCom qui devient O Capital Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de BANK OF AFRICA

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O CAPITAL GROUP/RMA et BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT pour influencer les décisions de BANK OF AFRICA, (ii) de droit de veto au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions BANK OF AFRICA.

De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O CAPITAL GROUP/RMA pour l'achat des actions BANK OF AFRICA que BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT détiendra.

Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT.

4. Structure de l'actionariat

Le capital de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 2 125 656 420 composé de 212 565 642 actions d'une valeur nominale de MAD 10.

Depuis 2019, l'actionariat de BANK Of Africa se présente comme suit :

Tableau 3 Evolution de l'actionariat³ depuis 2019

Actionnaires	2019	2020	2021	2022	2023
Bloc de contrôle	34,68%	35,53%	35,51%	35,51%	35,51%
RMA	28,01%	28,22%	27,41%	27,41%	27,41%
FinanceCom	5,8%	5,84%			
O Capital*			7,22%	7,16%	7,16%
Société Financière Crédit du Maghreb -SFCM-	0,87%	0,88%	0,88%	0,94%	0,94%
Participations stables	47,06%	47,2%	47,2%	47,2%	46,1%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24,51%	24,56%	24,56%	24,56%	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	8,29%	8,32%	8,32%	8,31%	8,13%
British International Investment	5,37%	5,38%	5,38%	5,38%	4,48%
MAMDA/MCMA	4,98%	5,01%	5,01%	5,02%	5,01%
CIMR	3,91%	3,93%	3,93%	3,93%	3,93%
Autres	18,28%	17,30%	17,29%	17,28%	18,4%
Personnel BANK OF AFRICA	1,13%	1,09%	1,07%	1,07%	1,07%
Flottant	17,15%	16,21%	16,22%	16,21%	17,32%
Total	100,0%	100,0%	100%	100%	100%

*O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian

Source : Bank Of Africa

Pour soutenir son programme de développement 2019-2021, la banque a concrétisé avec succès une bonne partie de son plan de refinancement, en réussissant une injection de capitaux Tier 1 de l'ordre de 3,6 MMDH en 2019 :

- ✓ Conversion d'une large proportion de dividendes en actions, au titre de l'exercice 2018 pour près de +0,7MMDH réalisée en 2019 ;

³ Les pourcentages de participation correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.

- ✓ Injection d'une enveloppe globale de près de +2,9 MMDH en Fonds Propres Durs :
 - Augmentation de capital réservée aux actionnaires actuels pour un montant de 1,0MMDH ;
 - Augmentation de capital réservée à l'entrée de la BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT dans le capital de Bank of Africa pour un montant de 1,9MMDH.

A noter que la Banque a réalisé en 2020 une 2^{ème} conversion de dividendes en actions au titre de l'exercice 2019 pour près de 0,8 MMDH.

En 2021, afin d'accompagner le développement du Groupe, BANK OF AFRICA a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 620 MDH.

En 2022, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 630 MDH.

En 2023, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 626 MDH.

Actionnariat actuel :

L'actionnariat de BANK OF AFRICA au 31/12/2023 se présente comme suit :

Tableau 4 : Actionnariat au 31/12/2023⁴

Actionnaires	31/12/2023	
	Nb d'actions	% du capital
Bloc de contrôle	75 470 702	35,51%
RMA*	58 255 089	27,41%
O CAPITAL GROUP	15 226 909	7,16%
SFCM	1 988 704	0,94%
Participations stables	98 014 124	46,11%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	52 200 985	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	17 272 828	8,13%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group plc	9 518 244	4,48%
CIMR	8 362 587	3,93%
Groupe MAMDA/MCMA/MAC**	10 659 480	5,01%
Autres	39 080 816	18,39%
Personnel Bank Of Africa	2 269 879	1,07%
Divers et flottant	36 810 937	17,32%
Total	212 565 642	100%

Source : Bank Of Africa

- L'établissement de cette répartition du capital est basé sur :

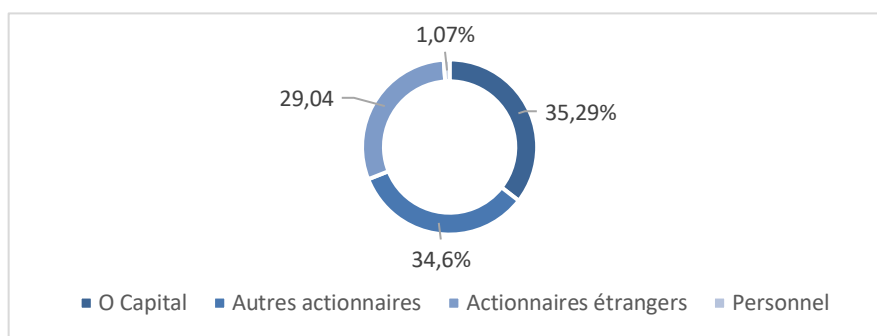
- La situation du dépositaire BOA pour les actionnaires dont les titres sont déposés chez BOA

(*) Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA ((3 029 186 actions)

(**) Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation déclarée par l'actionnaire :

MAMDA : 41 actions MCMA : 1 528 036 actions MAC : 9 131 449 actions

⁴ Actionnariat non disponible à une date plus récente.



Présentation des actionnaires détenant plus de 5% du capital⁵

BFCM

Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ces filiales couvrent les domaines de la bancassurance, les services financiers spécialisés (crédit consommation, crédit-bail...) de la monétique et de l'informatique.

Le Groupe BFCM est constitué de :

- Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- Différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger ;
- Suite à la convergence entre Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale en janvier 2022, la BFCM détient 51% des titres de Beobank, élargissant la présence géographique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Belgique.

Au 31 décembre 2023, la BFCM enregistre un PNB consolidé de 11,8 Milliards d'Euros et un résultat net part du Groupe de 3 Milliards d'Euros. Ses capitaux propres s'établissent à 42,1 Milliards d'Euros.

A fin 2023, la BFCM est détenue à hauteur de 91,54% par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

CDG

1^{er} investisseur institutionnel au Maroc et acteur de référence à l'échelle nationale, sur les métiers tels que le financement public de l'investissement, la gestion de l'épargne.

Au 31 décembre 2023, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) enregistre un PNB consolidé de 10,3 milliards de dirhams, un RNPG de 1 371 millions de dirhams et des Fonds propres consolidés de 19,7 milliards de dirhams.

5. Restrictions en matière de négociabilité

Les actions BANK OF AFRICA sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BMCE conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca.

6. Déclarations de franchissement de seuil :

Les actionnaires de BANK OF AFRICA sont soumis aux obligations réglementaires applicables aux franchissements de seuil de participation, notamment les articles 97 et 98 de la loi 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

⁵ Hors O Capital Group (cf. pages 85) et RMA (cf. page 85).

Au cours des 5 dernières années et de l'exercice en cours, 3 franchissements de seuil ont été effectués :

- Le premier concerne un franchissement de seuil de 5% à la hausse effectué en date du 05/11/2019 suite à l'augmentation de capital de la Banque réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 10 723 555 titres et un cours de MAD 180 ;
- Le deuxième porte sur un franchissement direct du seuil de 5% à la hausse et un franchissement indirect à la baisse du seuil de 33,3% dans le capital de BANK OF AFRICA par O CAPITAL GROUP, effectués en date du 14/05/2021 dans le cadre de la fusion-absorption de la société FINANCECOM par la société O Capital Group (toutes deux contrôlées par la famille Benjelloun) ;
- Le troisième concerne un franchissement de seuil de 5% à la baisse effectué en date du 14/02/2023 par BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 791 500 titres et un cours de MAD 151.

7. Evolution future du Capital

Le Conseil d'Administration de la Banque devrait proposer à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 25/06/2024 une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 632 MDH.

III. Négociabilité des titres de capital

Les actions BANK OF AFRICA sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BANK OF AFRICA conformément à la loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

La valeur BANK OF AFRICA est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code ISIN MA0000012437.

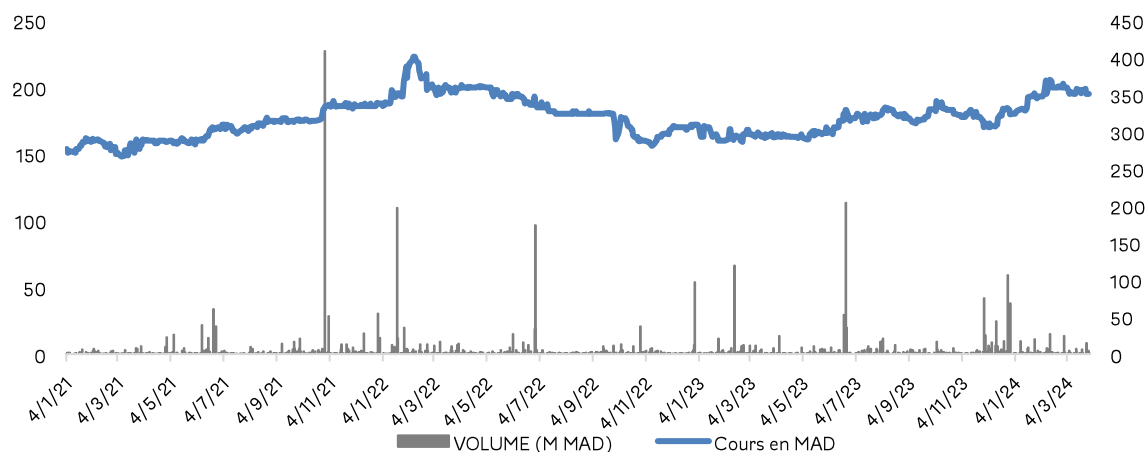
A mars 2024, le flottant du titre BANK OF AFRICA est de 17,52% du capital, représentant 37 241 500 actions.

Sur les 3 dernières années, l'évolution du cours boursier de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

- **Période allant du 31/12/20 au 31/12/21 :** Le cours de l'action BOA gagne +20,6% profitant vraisemblablement de la reprise de l'économie nationale en 2021 tandis que le MASI gagne +18,35%. Sur cette période, le cours boursier le plus élevé enregistré par la valeur BOA est de MAD 189,95 pour un cours le plus bas de MAD 148,05.
- **Période allant du 03/01/2022 au 31/12/2022 :** Le cours de l'action BOA a reculé de -8,51%, pénalisé principalement par le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'annonce de l'état de sécheresse au Maroc. Ainsi, le MASI enregistre une baisse de -19,75%, au moment où le cours boursier le plus haut enregistré par la valeur BOA sur la période est de MAD 223,0 tandis que le cours le plus bas est de MAD 156,0.
- **Période allant du 02/01/2023 au 29/12/2023 :** En dépit d'un début d'année difficile, le cours de l'action BOA a soldé l'année en progression de +4,4% dans le sillage des trois *statu-quo* consécutifs de BANK AL-MAGHRIB, au moment où le MASI a rattrapé une partie des pertes accusées en 2022 en affichant une hausse de +12,80%. Le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA en 2023 est de MAD 190.
- **Période allant du 02/01/2024 au 29/03/24 :** Sur les 3 premiers mois de l'année en cours, l'action BOA affiche une amélioration de +8,64% en y-t-d profitant vraisemblablement de la publication de résultats annuels probants tandis que la MASI ressort en hausse de +7,58%. Sur cette période, le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA est de MAD 205,5 et son cours le plus bas est de MAD 180,0.

Au titre de l'exercice 2023, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende unitaire de MAD 4 (contre MAD 4 en 2022) fixant le rendement de dividende à 2,2% sur la base d'un cours de clôture au 29/12/2023 de MAD 179,5.

Evolution du cours de BANK OF AFRICA depuis janvier 2021 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

En MAD		Cours de clôture le plus bas	Cours de clôture le plus haut	Volume des transactions
Sur les trois dernières années	Du 04/01/2021 au 31/12/2021	148,1	190,0	1 258 912 233
	Du 03/01/2022 au 31/12/2022	156,0	223,0	1 184 820 845
	Du 02/01/2023 au 29/12/2023	159,0	190,0	1 505 178 504
Par trimestre sur la dernière année	T1 2023	159,0	172,0	296 370 754
	T2 2023	161,0	183,0	413 592 071
	T3 2023	174,0	185,0	184 158 566
	T4 2023	170,0	190,0	579 754 145
	T1 2024	180,0	205,5	213 010 419
Par mois sur les 6 derniers mois	oct.-23	179,0	190,0	62 762 015
	nov.-23	170,0	183,0	127 711 445
	déc.-23	170,0	184,3	389 280 685
	janv.-24	180,0	195,5	73 653 784
	févr.-24	193,0	205,5	84 165 939
	mars-24	195,0	200,0	55 190 696

Source : Bourse de Casablanca

Principaux indicateurs boursiers

	PER		D/Y		P/B		Capitalisation (MAD Md)	
	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur
2021	19,3	21,8	2,1%	2,9%	1,6x	1,8x	38,7	225,3
2022	15,6	15,1	2,3%	3,7%	1,4x	1,4x	35,9	187,7
2023	14,3	14,1	2,2%	3,3%	1,4x	1,6x	38,2	224,6

Source : Bourse de Casablanca, BMCE Capital Global Research

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le titre BANK OF AFRICA n'a pas subi de suspension à la cote de la Bourse de Casablanca au cours des 3 derniers exercices et l'exercice en cours.

IV. Politique de distribution de dividendes

Conformément aux articles 42 et 43 des statuts, les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

Les actions formant le capital social de la Société sont toutes de même catégorie et jouissent des mêmes droits, notamment en matière de droits aux dividendes.

S'agissant de l'année 2021, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 55%), outre l'attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 65 actions détenues et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 632,6 MDH.

Pour l'année 2022, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 55%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 626,3 MDH.

Concernant l'année 2023, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 54,3%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 631,3 MDH, devant être proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25/06/2024.

Tableau 5 : Taux de distribution de dividendes de la Banque sur la période 2021-2023

K MAD	2021	2022	2023
Dividendes distribués au titre de l'exercice	822 427	835 079	850 263⁶
Premier Dividende	123 364	125,3	125,3
Superdividende ⁷	699 062	709,8	709,8
Résultat net	1 500 873	1 525 093	1 564 873
DPA⁸	4	4	4
Nombre d'actions	205 606 648	208 769 827	212 565 642
BPA⁹	7,3	7,4	7,6
BPA Ajusté*	8,5	8,5	8,7
Taux de distribution¹⁰	55%	55%	54%

*Résultat net de l'année / Nombre de titres avant opérations sur le capital ayant eu lieu en 2022 et 2023 soit 205 606 648 titres.

V. Endettement

1. Programme d'émission de certificats de dépôt au 31/03/2024

En 2001, BANK Of Africa a lancé un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond s'élève à MAD 5 000 000 000.

En Août 2008, BANK Of Africa a procédé à l'extension de son plafond d'émission, après validation de l'AMMC en date du 1^{er} août 2008, le portant à MAD 10 000 000 000 (Dix Milliards de Dirhams).

En janvier 2013, BANK Of Africa a procédé à l'extension du plafond de son programme de certificat de dépôt à MAD 15 milliards.

Caractéristiques du programme :

Nature	Certificats de dépôt
Plafond du Programme	15 000 000 000 MAD
Montant de l'encours à fin Mars 2024 (hors intérêts courus)	6 381 200 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 000 MAD
Nombre de titres restant à fin Mars 2024	63 812 certificats

Source : Bank Of Africa

⁶ A noter que la distribution de dividendes demeure tributaire de l'approbation de l'AG.

⁷ Le super dividende est attribué en plus du premier dividende, lorsque le bénéfice distribuable après les différentes répartitions le permet. (Cf. article 46 Statuts en annexe)

⁸ Dividendes / Nombre d'actions

⁹ Résultat net / Nombre d'actions

¹⁰ Dividendes distribués au titre de l'exercice/résultat net social

Tableau 6 : Caractéristiques des certificats de dépôt à fin Mars 2024

Code isin	Jouissance*	Échéance	Valeur Nominal	nbre de bons	Volume	Taux	Type d'intérêt	Mode de remboursement
MA0001523697	26/04/2021	26/04/2024	100 000	10 500	1 050 000 000	2,13%	Fixe	In fine
MA0001523721	06/05/2021	06/05/2024	100 000	4 200	420 000 000	2,13%	Fixe	In fine
MA0001524349	18/10/2021	18/10/2024	100 000	1 075	107 500 000	2,18%	Fixe	In fine
MA0001524356	18/10/2021	18/10/2026	100 000	6 137	613 700 000	2,48%	Fixe	In fine
MA0001526898	19/04/2023	17/04/2024	100 000	8 550	855 000 000	3,79%	Fixe	In fine
MA0001526880	17/04/2023	15/04/2024	100 000	11 950	1 195 000 000	3,79%	Fixe	In fine
MA0001527623	14/07/2023	12/07/2024	100 000	15 400	1 540 000 000	3,55%	Fixe	In fine
MA0001528704	08/02/2024	06/02/2025	100 000	5 350	535 000 000	3,42%	Fixe	In fine
MA0001528712	08/02/2024	08/02/2026	100 000	250	25 000 000	3,61%	Fixe	In fine
MA0001528720	08/02/2024	08/02/2027	100 000	400	40 000 000	3,73%	Fixe	In fine
Total				63 812	6 381 200 000			

Source : Bank Of Africa

*La date de jouissance correspond à la date d'émission.

A noter que Bank Of Africa n'a pas effectué de rachat de ses certificats de dépôts sur la période.

L'évolution de l'encours des certificats de dépôts¹¹ sur les trois dernières années se présentent comme suit :

en K MAD	2021	2022	2023
Certificats de dépôts	8 035 000	6 401 300	6 761 200

Source : Bank Of Africa

A fin 2021, l'encours des CD de la Banque ressort en hausse de 5,9% à MAD 8 Md comparativement à 2020.

Au terme de l'année 2022, l'encours des CD de la Banque se déprécie de -20% à MAD 6,4 Md par rapport à 2021.

A fin 2023, l'encours des CD de la Banque ressort en hausse de 5,6% à 6,7 Md comparativement à fin 2022.

¹¹ Hors intérêts courus

2. Emissions d'emprunts obligataires ordinaires et subordonnés (Mars 2024)

L'état des emprunts obligataires ordinaires et subordonnés émis depuis l'exercice 2008 et non échus se présente comme suit :

Emprunt Obligataire	Date de Jouissance	Montant de l'émission en M MAD	Tranche en M MAD	Cotation de la Tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêts en vigueur 31/12/2023	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de Remboursement
Perpétuel Subordonné	15/10/2008	1000	100	Cotée	100 000	1000	6,95%	125 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ème année	<i>in fine</i>
	15/10/2008		50	Cotée	100 000	500	5,17%	100 pbs	Révisable annuelmnt		<i>in fine</i>
	15/10/2008		50	Non Cotée	100 000	500	6,95%	125 pbs	Fixe		<i>in fine</i>
	15/10/2008		800	Non Cotée	100 000	8 000	5,17%	100 pbs	Révisable annuelmnt		<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	03/06/2009	1000	50	Non Cotée	100 000	500	6,30%	120 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ème année	<i>in fine</i>
	03/06/2009		950	Non Cotée	100 000	9 500	5,34%	100 pbs	Révisable annuelmnt		<i>in fine</i>
Subordonné	24/09/2014	1000	154,5	Non Cotée	100 000	1545	5,64%	120 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	24/09/2014		845,5	Non Cotée	100 000	8 455	4,35%	110 pbs	Révisable annuelmnt	10 ans	<i>in fine</i>
Subordonné	16/06/2015	2 000	626	Non Cotée	100 000	6 260	4,74%	110 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	16/06/2015		1374	Non Cotée	100 000	13 740	4,47%	110 pbs	Révisable annuelmnt	10 ans	<i>in fine</i>
Subordonné	28/06/2016	2 000	447,2	Non Cotée	100 000	4 472	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	28/06/2016		1473,9	Non Cotée	100 000	14 739	4,24%	90 pbs	Révisable annuelmnt	10 ans	<i>in fine</i>
	28/06/2016		78,9	Cotée	100 000	789	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	23/06/2017	1000	200	Non Cotée	100 000	2 000	7,05%	375 pbs	Révisable chaque 10 ans	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ème année	<i>in fine</i>
			800	Non Cotée	100 000	8 000	6,66%	325 pbs	Révisable Annuelmnt		<i>in fine</i>
Subordonné	05/12/2017	400	400	Non Cotée	100 000	4 000	3,95%		Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
			90	Non Cotée	100 000	900	4,63%	260pbs	Révisable chaque 5 ans	<i>in fine</i>	
Perpétuel Subordonné	13/09/2021	1000	910	Non Cotée	100 000	9 100	5,65%	240pbs	Révisable annuellement	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ème année	<i>in fine</i>
Subordonné	29/06/2022	1000	1000	Non Cotée	100 000	10 000	4,08%	80 pbs	Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
Perpetuel Subordonné	26/12/2022	500	500	Non Cotée	100 000	5 000	5,27%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au dela de la 5 ème année	<i>in fine</i>
Perpetuel Subordonné	27/06/2023	500	500	Non Cotée	100 000	5 000	5,54%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au dela de la 5 ème année	<i>in fine</i>
Perpetuel Subordonné	08/12/2023		100	Non Cotée	100 000	1 000	5,90%	entre 220 pbs et 230 pbs	Révisable chaque 5 ans	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au dela de la 5 ème année de la date de jouissance	<i>in fine</i>
			400	Non Cotée	100 000	4 000	5,29%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
TOTAL			11 900 M MAD								

mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de MAD 1 Md.

En août 2021, BANK OF AFRICA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de MAD 1 Md. Cette opération a été structurée autour de deux tranches : une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 5 ans, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale de 100 000 Dh ; et une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale de 100 000 Dh.

En juin 2022, BANK OF AFRICA a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de MAD 1 Md. Cet emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de 2 tranches, dont une ayant une maturité de 10 ans à taux fixe et une deuxième à maturité de 10 ans à taux révisable annuellement.

En décembre 2022, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En juin 2023, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD

500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En décembre 2023, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

Evolution de l'encours des obligations ordinaires et subordonnées au 31/12/2023

en K MAD	2021	2022	2023
Encours des obligations subordonnées	10 400 000	11 900 000	11 900 000
Encours des obligations ordinaires	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

L'encours des obligations ordinaires et subordonnées ressort stable à fin 2023 comparativement à 2022.

A fin 2023, l'encours des obligations ordinaires ressort nul.

3. Evolution des Dettes bancaires

en K MAD	2021	2022	2023
Dettes bancaires	40 581 191	41 534 120	51 343 462

Source : BANK OF AFRICA

Les dettes bancaires augmentent de 23,6% à MAD 51,3 milliards en 2023 comparativement à 2022. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse des valeurs données en pension à terme entre 2022 et 2023 de 21,5%.

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Bank Of Africa s'élèvent à MAD 51,3milliards en 2023. Au cours de 2023, BOA a déboursé la somme totale de 50 MEUR auprès d'institutions Multilatérales :

- 50 MEUR auprès de la BERD au titre d'un ligne PME dédiée au financement des projets portés par des entreprises du secteur privé classifiés comme PME ;

Dans le cadre de son endettement auprès des institutions financières multilatérales et internationales, Bank Of Africa est engagée à respecter des covenants usuels notamment ceux qui se rapportent aux exigences de la Banque Centrale à savoir les ratios prudentiels (ratio Tier I, ratio de solvabilité, ratio RWA, exposition aux crédits, exposition aux parties liées, exposition sur une seule partie liée, position en devises...). »

4. Engagements hors bilan**Evolution Engagements donnés par signature au 31 décembre 2023**

K MAD	2021	2022	2023
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	239 827	200 370	359 896
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 840 594	8 921 779	7 755 136
Engagements de garantie d'ordre d'EC	4 455 476	5 370 037	5 553 098
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 385 685	11 176 425	11 563 606
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	5 440 096	5 348 239	15 732
Total	27 361 678	31 016 880	25 247 468

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements donnés par signature reculent de 18,6% à MAD 25 247 millions en 2023 comparativement à 2022 suite principalement au repli de 100% des autres titres à livrer.

Evolution Engagements reçus par signature au 31 décembre 2023

K MAD	2021	2022	2023
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	21 169 699	19 518 360	18 696 233
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 342 285	3 785 953	3 848 485
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	178 661	-	280 749
Total	24 690 645	23 304 312	22 825 468

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements reçus par signature diminuent de -2,1% à MAD 22 825 millions en 2023 comparativement à 2022 suite principalement à la baisse de -4% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

5. Nantissement d'actifs

Néant

VI. Notation (extraits traduits)

1. Moody's (05/07/2022)

Moody's a annoncé avoir maintenu la note de dépôts à long terme et l'évaluation du risque de crédit intrinsèque (Baseline Credit Assessment – BCA) de BANK OF AFRICA à « Ba1 » et « b1 », respectivement. Moody's a ainsi modifié les perspectives de la note des dépôts à long terme, de négatives à stables.

Le maintien de la note Ba1 attribuée aux dépôts à long terme reflète la réaffirmation de son évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA) à b1, associée au maintien par Moody's d'une probabilité très élevée de soutien gouvernemental en cas de besoin (ce qui se traduit par une révision à la hausse de trois crans de la note de soutien gouvernemental).

L'affirmation de la note BCA à b1 reflète la solide rentabilité intrinsèque de la banque, la stabilité de son financement par les dépôts et sa grande liquidité (38,9 % d'actifs liquides en décembre 2021). Ces éléments positifs sont modérés par l'affaiblissement progressif de la qualité des actifs de la banque (les créances douteuses s'élevaient à 9,9 % en décembre 2021) et par un niveau de capitalisation relativement modeste, bien que stable.

2. Moody's (05/09/2023)

En septembre 2023, l'agence de rating Moody's a publié une Credit Opinion sur les notes de dépôt à long terme Ba1 de BANK OF AFRICA qui intègrent un relèvement de trois crans par rapport au BCA B1 et au BCA ajusté de la Banque, sur la base de l'évaluation d'une très forte probabilité de soutien par le gouvernement du Maroc (Ba1 stable) en cas de besoin.

Ce relèvement reflète l'importance de BANK OF AFRICA pour le système financier local, ainsi que la désignation de la banque comme banque nationale d'importance systémique (D-SIB) par Bank Al Maghrib.

La note intrinsèque b1 (Baseline Credit Assessment) de la Banque reflète sa bonne rentabilité, la stabilité de son financement par les dépôts et sa liquidité élevée. Ces atouts sont modérés par l'affaiblissement progressif de la qualité des actifs de la Banque et par une capitalisation de base relativement modeste, bien que stable.

La Banque est également notée Aa2 pour les dépôts en monnaie locale et en devises à l'échelle nationale.ma/MA-1.

Contrairement à la *Credit Action*, la *Credit Opinion* de l'agence Moody's est une mise à jour en cours d'année qui ne prend pas de décision sur la notation de la Banque. La dernière *Credit Action* de l'agence Moody's a été publiée en juillet 2022, et a annoncé le maintien de la note de dépôts à long terme et l'évaluation du risque de crédit intrinsèque (Baseline Credit Assessment – BCA) de BANK OF AFRICA à « Ba1 » et « b1 », respectivement. Moody's a ainsi modifié les perspectives de la note des dépôts à long terme, de négatives à stables.

3. Fitch Ratings – BANK OF AFRICA (29/01/2024)

Fitch Ratings a confirmé la notation par défaut de l'émetteur (IDR) à long terme, en devises étrangères et locales, de BANK OF AFRICA à «BB, perspectives stables », confirmant également la note de viabilité (VR) de BANK OF AFRICA à « bb- ».

La notation par défaut de l'émetteur de BANK OF AFRICA sont soutenues par le soutien potentiel des autorités marocaines, comme le reflète la Note de Soutien Gouvernemental (GSR) de la banque à 'bb'. La Perspective Stable reflète celle de la notation souveraine. La VR de BOA prend en compte sa solide franchise au Maroc et sa présence panafricaine, qui apporte des avantages de diversification au modèle économique mais l'expose également à des marchés moins développés et à des conditions d'exploitation plus volatiles. La performance plus

solide de BOA et sa liquidité et son financement assez solides sont équilibrés par un capital faible et une qualité d'actifs médiocre.

Soutien Gouvernemental : La notation de Soutien Gouvernemental de BANK OF AFRICA à 'bb' prend en compte l'importance systémique de la Banque en tant que troisième plus grande banque marocaine, mais également les limites de la flexibilité financière de l'État. Fitch Ratings considère BANK OF AFRICA comme une banque d'importance systémique nationale (D-SIB) au Maroc, avec une part de marché de 14% des crédits et des dépôts.

Environnement opérationnel stable : Fitch Ratings prévoit une croissance du PIB réel du Maroc de 3,2% en 2024 et de 3,3% en 2025. Cependant, la croissance reste vulnérable à un ralentissement de la zone Euro, principal partenaire commercial du Maroc, ainsi qu'aux conditions météorologiques défavorables et à l'inflation élevée.

Franchise Solide au Maroc: BANK OF AFRICA dispose d'une solide franchise et du statut de D-SIB sur son marché domestique (qui représentait 70% des actifs totaux fin T1 23), avec une part de marché de 14%. BANK OF AFRICA opère dans 32 pays, principalement en Afrique, avec un bénéfice net provenant des opérations en dehors du Maroc représentant 50% du bénéfice net consolidé au T1 23, bien au-dessus de celui de ses pairs domestiques D-SIB.

Profil de Risque Modéré: Le profil de risque s'est amélioré avec une plus grande harmonisation des contrôles de risque à travers le Groupe, une approche prudente de la croissance ces dernières années dans le but de préserver le capital, ainsi que plusieurs augmentations de capital, y compris des émissions d'emprunts. Le portefeuille de crédits de la Banque est moins concentré que la moyenne du secteur ; les 20 plus grandes expositions représentaient 14,5% du total des crédits bruts à fin T1 23.

Faible Qualité d'Actifs: Le ratio de crédits de niveau 3 de BANK OF AFRICA (fin T1 23 : 9,9 %) est plus élevé que pour d'autres grandes banques marocaines, ce qui est partiellement dû à des dépréciations plus élevées dans ses filiales africaines. Les crédits de niveau 2 sont élevés à 8,1% des crédits bruts, bien que globalement en ligne avec la moyenne du secteur de 9%. La couverture des crédits de niveau 3 (85%) est raisonnable.

Rentabilité Saine: Le ratio résultat d'exploitation/actifs pondérés de BANK OF AFRICA s'est amélioré à 2,0% au T1 23 (2022: 1,6%) en raison de revenus solides de commissions et des revenus d'intérêts nets, et est globalement en ligne avec la moyenne du secteur. L'efficacité opérationnelle de BANK OF AFRICA s'est améliorée mais reste plus faible que celle de ses confrères, principalement en raison de ses opérations à l'étranger. Au T3 23, le bénéfice net a augmenté de 17% en glissement annuel, principalement en raison d'une solide croissance de 18% des marges sur commissions nets et de 10% de la croissance de la marge d'intérêts.

Capitalisation Faible: Le ratio CET1 de BANK OF AFRICA de 8,7% fin T1 23 était inférieur à la moyenne du secteur (10%) et est géré de manière stricte par rapport à son exigence réglementaire minimale de 8%. Son ratio CAR de 12% fin T1 23 était juste conforme à son exigence réglementaire minimale.

Bon Financement et Liquidité: BANK OF AFRICA est principalement financée par des dépôts clients stables (fin T3 23 : 68% des financements non liés aux capitaux propres) et la concentration des dépôts est faible selon les normes africaines. La liquidité est adéquate, avec un ratio crédits/dépôts de 92% fin T3 23 et un ratio de couverture des liquidités de 135% fin T1 23.

Les notations de BANK OF AFRICA sur la période 2021-T1 2024 se présentent comme suit :

	Catégorie	Fév 2021	Juil 2022		
Moody's	Perspectives	Négatives	Stables		
	Dépôts bancaires - devise étrangère	Ba1/NP	Ba1/NP		
	Dépôts bancaires - monnaie locale	Ba1/NP	Ba1/NP		
	Evaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA)	b1	b1		
	Evaluation de base du crédit ajustée	b1	b1		
	Evaluation du risque de contrepartie	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)		
	Catégorie	Fév 2021	Fév 2022	Févr 2023	Jan 2024
Fitch Ratings	Perspectives	Stables	Stables	Stables	Stables
	Notation en devise à long terme	BB	BB	BB	BB

	Notation en devise à court terme	B	B	B	B
	Notation en monnaie locale à long terme	BB	BB	BB	BB
	Notation en monnaie locale à court terme	B	B	B	B

Source : Rapports de notation FITCH RATINGS, MOODY's

VII. Gouvernance de BANK OF AFRICA

1. Dispositions régissant les assemblées générales

Conformément à l'article 29 des statuts de la banque, les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

En somme, les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de BANK OF AFRICA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Délai de tenue de L'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration. Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées, en cas d'urgence, par :

- ✓ Les commissaires aux comptes ;
- ✓ Un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- ✓ Les liquidateurs, le cas échéant ;
- ✓ Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblée Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dans ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précisé.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans les avis de convocation, sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Conditions de quorum et de majorité

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social¹² et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Sauf convention contraire notifiée à la Société les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales ; en cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles en numéraire, l'exercice du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles est réglé selon les dispositions du paragraphe A) VI de l'Article 7 des Statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu'il est prévu à l'article 34 ci-dessus.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu'il est prévu ci-dessus à l'article 34. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Ordinaire.

¹² Hormis les actions privées de droit de vote (Cf. Article 34 des Statuts)

Attributions et pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Elle a, entre autres pouvoirs, ceux de :

- 1) Approuver ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- 2) Statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- 3) Donner ou refuser quitus de leur gestion aux Administrateurs,
- 4) Nommer et révoquer les Administrateurs, nommer les Commissaires aux Comptes,
- 5) Approuver ou rejeter les nominations d'Administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- 6) Fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration,
- 7) Statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration,
- 8) Autoriser les émissions d'obligations, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.

Et, d'une manière plus générale, statuer sur tous les objets qui n'emportent pas directement ou indirectement modification des statuts et qui, par suite, ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à autoriser toute opération de cession d'actifs immobilisés représentant plus de 50% des actifs de la Société, conformément aux conditions et modalités prévues à l'article 70 de la Loi n°17-95. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne peut changer la nationalité de la Société.

Elle peut, notamment, décider ou autoriser, sans que l'énumération qui va suivre ait un caractère limitatif :

- ✓ l'augmentation, la réduction ou l'amortissement du capital social,
- ✓ l'émission d'obligations convertibles en actions ou obligations échangeables contre des actions,
- ✓ la création de certificats d'investissement,
- ✓ la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société,
- ✓ le transfert du siège social en dehors de la même ville, préfecture ou province,
- ✓ la modification, directe ou indirecte, de l'objet social,
- ✓ la modification de la dénomination sociale,
- ✓ la transformation de la société en société de toute autre forme, à la condition de respecter les dispositions légales prévues ci-après sous l'article 46,
- ✓ la division ou le regroupement des actions, sans toutefois que leur valeur nominale puisse être inférieure au minimum légal,
- ✓ la modification de la forme des actions ou des conditions de leur cession ou transmission,
- ✓ le changement du mode de direction et d'administration de la société en conformité avec les dispositions légales applicables en la matière,
- ✓ la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices,
- ✓ l'apport total ou partiel du patrimoine social à une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer, par voie de fusion ou de fusion-scission,

- ✓ l'absorption, au même titre de fusion ou de fusion-scission, de tout ou partie du patrimoine d'autres sociétés,
- ✓ la fixation du nombre maximal de voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire

Le tout, le cas échéant, aux conditions qu'elle détermine en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels.

Les statuts de la Banque ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière tel que régi par les dispositions de la loi sur la S.A (art. 257) demeure applicable.

2. Conseil d'Administration

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

POUVOIRS GENERAUX :

- Administrer, tant activement que passivement, tous les biens et affaires de la société.
- Prendre en toutes circonstances toutes les mesures qu'il juge opportunes pour sauvegarder les valeurs appartenant à la société ou déposées par des tiers.
- Déterminer le placement des fonds disponibles.
- Faire tous traités, transactions, compromis, prêts et emprunts avec ou sans garanties, tous retraits de fonds et transferts, tous abandons de droits réels ou personnels.
- Prendre toutes garanties hypothécaires ou autres, conventionnelles ou judiciaires.
- Débattre, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs, créanciers, dépositaires et tiers quelconques; en fixer les reliquats, les recevoir ou les payer.
- Retirer des mains de tous dépositaires et de toutes caisses publiques ou privées tous objets, sommes, titres ou valeurs quelconques et en donner décharge.
- Exécuter tous mandats qui pourront être donnés à la société.
- Contracter toutes assurances contre tous risques.
- Autoriser l'acquisition, l'aliénation, même gratuite, et l'échange, avec ou sans soulte, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers et notamment, en application des dispositions de la Loi n°17-95, autoriser la cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions d'actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze (12) mois, une autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire est exigée.

La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un rapport établi par le Conseil d'Administration, qui précise les motifs de la ou des cessions et leur impact sur l'activité de la société, fixe les modalités de cession,

les actifs à céder, leur nature, leurs prix de cession et les méthodes de fixation desdits prix, leur valeur comptable et leur poids dans l'actif de la société. En outre, lorsqu'il s'agit de cession d'actifs immobiliers, le Rapport du Conseil d'Administration doit inclure une évaluation desdits biens, réalisée par un tiers indépendant qualifié.

Ce rapport doit comprendre aussi bien le pourcentage des actifs de la société objets des opérations de cession réalisées au cours de la période de douze (12) mois précitée que les opérations de cession objet de la demande d'autorisation. Le seuil de 50% est calculé sur la base du dernier bilan de la société. Toutefois lorsqu'un ou plusieurs actifs objet de la ou des cessions ont fait l'objet d'une évaluation faisant ressortir une valeur supérieure à leur valeur nette comptable, ce sont les valeurs d'évaluation qui sont prises en compte pour le calcul du seuil précité.

- Aux effets ci-dessus et ci-après, signer tous actes et pièces, élire domicile partout où besoin sera, substituer.

OPERATIONS BANCAIRES :

- Faire toutes opérations de banque ou de bourse.
- A l'égard de Bank Al-Maghrib notamment et de toutes banques en général ou de tous établissements financiers, accepter, souscrire, endosser, acquitter toutes lettres de change, tous billets, chèques et autres effets de commerce, présenter et signer tous bordereaux d'escompte et d'encaissement, acquitter toutes factures, déposer toutes valeurs en garantie d'escomptes, les retirer, signer tous reçus, mandats ou chèques, souscrire tous engagements.
- Retirer toutes pièces et en donner décharge, approuver tous règlements de comptes, acheter, vendre et transférer toutes actions, obligations, fonds d'États et autres valeurs financières, industrielles ou commerciales.
- Signer tous transferts, conversions et mutations, en toucher les prix, recevoir tous dividendes échus ou à échoir, signer tous acquits et émargements, commettre tous agents de change ou de bourse, donner tous ordres de change et de bourse.
- Emprunter toutes sommes sur dépôts de valeurs admises par Bank Al-Maghrib et tous autres établissements de crédit, en garantie d'avances, consentir à cet effet tous engagements, notamment envers Bank Al-Maghrib, retirer toutes valeurs déposées en garantie d'avance, les transférer au besoin et les vendre; recevoir tous arrérages ou dividendes échus ou à échoir sur lesdites valeurs, retirer les valeurs qui seront déposées au bureau des dépôts, en donner bonnes et valables quittances et décharges.
- Contracter tous emprunts, de la manière, aux taux, charges et conditions qu'il juge convenables, donner tous gages, nantissements, hypothèques et autres garanties mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient ; consentir toute subrogation.
- Cautionner et avaliser.
- Retirer également de toutes Trésoreries ou Établissements de crédit, toutes sommes ou valeurs qui pourraient s'y trouver consignées, tant par la société elle-même que par des tiers ; toucher également tous intérêts, arrérages et dividendes de sommes ou valeurs qui y seraient déposées, donner du tout quittances et décharges.
- Toucher les sommes provenant du remboursement de tous titres amortis, ainsi que le montant de tous lots que Bank Al-Maghrib ou tout Établissement de crédit aura encaissés pour le compte de la société, et généralement recevoir toutes les sommes qui sont et pourront être dues à la société, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittance et décharge.
- Payer celles qu'elle peut et pourra devoir.

OPERATIONS IMMOBILIERES :

- Faire tous achats d'immeubles, ainsi que toutes ventes et échanges d'immeubles.
- Consentir ou accepter, céder ou résilier tous baux ou locations, avec ou sans promesse de vente.
- Faire toutes constructions, installations et tous travaux.
- Consentir toutes hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals ou autres garanties mobilières et immobilières.
- Requérir l'immatriculation et l'inscription sur les Registres de la Conservation Foncière de tous immeubles ou de tous droits immobiliers généralement quelconques : servitudes, hypothèques, usufruits, antichrèse, emphytéose, portant au profit de la société sur des immeubles se trouvant dans la circonscription de la

Conservation, à cet effet, faire traduire tous documents, constituer tous dossiers, signer et déposer toutes réquisitions contenant toutes déclarations utiles, élire domicile, assister à toutes opérations de bornage, faire toutes observations ou contestations, signer tous procès-verbaux et faire toutes dépositions.

PRISES DE PARTICIPATION :

- Prendre tous intérêts et participations dans toutes opérations et entreprises pouvant intéresser l'industrie, le commerce, l'assurance ou la banque et les établissements financiers ou de bourse et dans toutes opérations immobilières ; créer toutes succursales et agences tant au Maroc qu'à l'étranger; fonder et concourir à la fondation de toutes sociétés marocaines ou étrangères, faire à des sociétés existantes ou à créer tous apports en nature aux conditions qu'il jugera convenables ; souscrire, acheter et revendre toutes actions, obligations et parts d'intérêts.
- Fixer les conditions auxquelles la société prend à sa charge et négocie tous emprunts publics ou autres, nationaux ou étrangers ; participer à tous emprunts, souscriptions, émissions et opérations financières, industrielles, commerciales ou autres.
- Représenter la société aux Assemblées Générales de toutes autres sociétés dont elle pourra être actionnaire et y faire le nécessaire.
- A défaut de paiement de la part des débiteurs et en cas de difficultés quelconques avec qui que ce soit, exercer toutes poursuites, contraintes et diligences nécessaires, prendre toutes mesures conservatoires, exercer toutes actions, agir tant en demandant qu'en défendant, devant tous juges et tribunaux compétents, constituer tous avocats ou défenseurs, les révoquer, en constituer d'autres, nommer tous experts ou arbitres ou acquiescer à leur nomination, obtenir tous jugements, sentences, arrêts et décisions, en poursuivre à l'exécution par les moyens et les voies de droit notamment par la saisie immobilière en donnant tous Pouvoirs spéciaux à cet effet ou s'en désister, acquiescer à tous moyens, ou voies de droit, provoquer tous ordres et contributions, y produire, affirmer toutes créances, se faire délivrer tous bordereaux de collocations, en toucher le montant.
- Faire toutes offices et consignations, opérer le retrait de toutes sommes consignées.
- Traiter, transiger et compromettre en tout état de cause, consentir toute prorogation de délai.
- Donner ou retirer quittances et décharges de toutes sommes reçues ou payées, consentir toutes subrogations, désister la société de tous droits, actions, privilèges ou hypothèques, donner et recevoir mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, saisies mobilières ou immobilières, oppositions et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement, donner et recevoir mainlevée de tous nantissements, signer tous transferts à titre de rétrocession.
- Consentir toutes antériorités.

ORGANISATION INTERNE :

- Régler l'organisation des directions, services et bureaux, nommer, révoquer tous employés, fixer leurs appointements fixes ou proportionnels et leurs gratifications, déterminer, s'il y a lieu, le chiffre de leurs cautionnements, en autoriser la restitution.
- Fixer les dépenses générales d'administration.
- Gérer, remplir toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales au Maroc et dans tous pays étrangers, envers les gouvernements et toutes Administrations, désigner notamment le ou les agents qui, d'après les lois de ce pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales, d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration, dont l'effet doit se produire dans ces pays ou de veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être les représentants de la société dans ces pays, et munis à cet effet de procurations constatant leurs qualités d'agents responsables.

RAPPORTS AVEC LES ACTIONNAIRES :

- Dans le cas où l'Assemblée Générale n'en a pas prescrit un emploi spécial, régler l'emploi des capitaux composant les fonds de réserves légales et facultatives ; il peut en disposer comme bon lui semble pour les besoins sociaux.
- Régler la forme et les conditions d'émission des titres de toute nature, bons à vue, à ordre ou au porteur, bons à échéance fixe, à émettre par la société.

- Arrêter les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale, faire un rapport sur les comptes et sur la situation des affaires sociales.
- Convoquer les Assemblées Générales.
- Proposer la fixation des dividendes à répartir.
- Déterminer les traitements fixes ou proportionnels, les parts de bénéfices ou la rémunération à allouer aux membres des comités, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjoint, aux Directeurs et aux Sous-Directeurs, ainsi qu'aux agents de la société, au Maroc ou à l'étranger, lesquels traitements et parts seront prélevés sur les frais généraux.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Avant toute nouvelle nomination d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut solliciter le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations afin d'établir un état des lieux des compétences, des connaissances et de l'expérience déjà existante.

Le Conseil d'Administration veille à ce que toute nomination, ou renouvellement de mandats d'un Administrateur, permette de maintenir l'équilibre des compétences et de l'expérience requises pour la bonne conduite à long terme de l'activité de la Banque.

Il veille également à la qualité d'indépendance du tiers au moins de ses Membres conformément à la Lettre circulaire relative aux modalités d'application de la circulaire n°5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

Les Administrateurs doivent disposer individuellement et/ou collectivement des compétences dans les domaines des opérations de crédit, des systèmes de paiement, de la planification stratégique, de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle interne, de la comptabilité, de la responsabilité sociétale et environnementale ainsi qu'en matière légale et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire.

La qualité d'Administrateur Indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement au vu des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions au moins de l'une quelconque des catégories existantes, pendant toute la durée de ses fonctions.

Les Administrateurs indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations tient informé le Conseil d'Administration et l'ensemble des Actionnaires de tout changement dans la qualité d'indépendance d'un de ses Administrateurs.

Concernant la parité Homme/Femme, parmi les missions du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations figure celle de veiller à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans le Conseil d'Administration. Celle-ci s'est matérialisée par la nomination de trois Administratrices Indépendantes, Mme Nezha LAHRICHI, qui assure la présidence du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, Mme Ngozi EDOZIEN, Mme Laureen KOUASSI-OLSSON, ainsi qu'une Administratrice issue du Groupe BANK OF AFRICA, Mme Myriem BOUAZZAOUI.

Les convocations sont accompagnées de l'ordre du jour de la réunion et de toutes les informations nécessaires pour permettre aux Administrateurs de se préparer aux délibérations.

BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatorze (14) membres dont 4 Administrateurs Indépendants, et présidé par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général. A noter que la proportion d'indépendants requise par Bank Al-Maghrib est de 1/3 (pour toute banque dont la taille de bilan dépasse 150 MMDH) avec un minimum de 3 indépendants.

Tableau 1 : Membres du Conseil d'Administration (Avril 2024)

Administrateurs	Date de 1 ^{ère} nomination	Présentation	Expiration du mandat
M. Othman BENJELLOUN	1995	Président Directeur Général	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2024
RMA représentée par M. Azeddine GUESSOUS	1994	Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2024
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (Holding du Groupe Crédit Mutuel / Alliance Fédérale) représentée par M. Lucien MIARA	2005	M. Lucien MIARA est le représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire de BANK OF AFRICA. Il a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du Groupe Crédit Mutuel- Alliance Fédérale.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2025
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION représentée par M. Khalid SAFIR	2010	CDG a siégé au sein du CA de BANK OF AFRICA de 1966 à 1997 puis a été renommée à l'AGO du 26/05/2010. M. Khalid SAFIR est Directeur Général de la CDG depuis juillet 2022, actionnaire de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
O CAPITAL GROUP Représenté par M. Hicham EL AMRANI	2001	O Capital Group est issu de la fusion absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
M. Azeddine GUESSOUS	2017	M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028.
British International Investment – CDC LTd - Représentée par M. MARC BEAUJEAN	2019	M. Marc BEAUJEAN est Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de British International Investment. Il est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans le conseil stratégique en banque et assurance.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2023

M. Mohamed KABBAJ	2021	Administrateur Indépendant M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
Mme Nezha LAHRICHI	2021	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
Mme Ngozi EDOZIEN	2023	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	2023	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
M. Abdou BENSOUDA	2018	Administrateur intuitu personae Dirigeant au sein du Groupe O Capital Group, actionnaire de référence de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2023
M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI	2004	Administrateur Directeur Général Délégué	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
Mme Myriem BOUAZZAOUI	2021	Administrateur Intuitu Personae Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
M. Brian HENDERSON		Conseiller auprès de la Présidence	

Source : BANK OF AFRICA

La Banque respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Actuellement, le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA compte 4 Administrateurs indépendants et 4 femmes (dont trois sont indépendantes).

Par ailleurs, la Banque poursuit sa recherche active de nouveaux profils d'Administrateurs Indépendants afin de se conformer à la proportion d'indépendants requis par Bank Al-Maghrib.

Notons que les mandats d'administrateurs de British international investment Holdings Limited -ex cdc limited - et de M. Abdelwahab - abdou - Bensouda arrivent à échéance lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023. Ils sont proposés au renouvellement, pour une durée de 6 années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

3. Comités issus du Conseil d'Administration (Avril 2024)

Le Conseil a institué en son sein un certain nombre de Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité des Risques Groupe et du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

La Banque a mis en conformité les chartes de fonctionnement de ces instances aux dispositions des circulaires de Bank Al-Maghrib 4/W/ 2018 et 5/W/2018 relatives au comité d'audit et comité d'identification et de gestion des risques

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a institué en son sein un Comité Stratégique -*Strategy Task Force*-.

- *Strategy Task Force*

La *Strategy Task Force* est une émanation du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre est de dimension Groupe. Elle est chargée par le Conseil d'Administration de travailler sur tout sujet stratégique du Groupe.

La *Strategy Task Force* est responsable de définir les ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long termes et de superviser la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement.

La *Strategy Task Force* se réunit au moins 4 fois par an.

Composition (avril 2024)

<u>Président</u>
M. Othman Benjelloun, Président Directeur Général
<u>Membres</u>
M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant
M. Azeddine Guessous, Administrateur <i>intuitu personae</i>
O Capital Group, représentée par M. Hicham El Amrani
British International Investment – BII – (CDC Ltd), Représentée par M. Marc Beaujean
M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué
M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence
<u>Membres invités</u>
La <i>Strategy Task Force</i> associe à ses travaux les Membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés.
<u>Secrétaire</u>
Salma Tazi, Directrice Générale Adjointe, Stratégie Groupe

- **Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations – GNR -**

Instance émanant du Conseil d'Administration, le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération émet avis et recommandations au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance, la conception, le suivi et le bon fonctionnement du système de rémunération, et la mise en œuvre du processus de nomination et de renouvellement de ses Membres ainsi que ceux de la Direction Générale. Ce Comité se réunit annuellement ou chaque fois que nécessaire à la discrétion des Membres du Comité.

Composition (avril 2024)

<u>Président</u>
M. Azeddine Guessous, Administrateur <i>intuitu personae</i>
<u>Membres permanents</u>

BII (CDC Ltd), représentée par M. Marc Beaujean
Mme Ngozi Edozien, Administratrice Indépendante
M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres invités

Le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA – BMCE Group ou de son Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

Source : BANK OF AFRICA

• **Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe –CACI Groupe-**

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI Groupe) est un comité spécialisé émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre de ses prérogatives, dans les domaines du contrôle interne et de l'information financière, est de dimension Groupe.

Les règles de ce comité s'appliquent à tous les Comités en charge de l'audit et du contrôle interne des entités du périmètre de consolidation tout en tenant compte de leur contexte réglementaire local.

Le CACI Groupe est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité du Groupe ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le CACI Groupe est tenu de rendre compte au Conseil d'Administration des résultats de ses travaux et l'informer de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement.

Le Comité tient annuellement au moins quatre réunions. Il est composé, de quatre Administrateurs Non Exécutifs dont 2 Indépendants parmi lesquels le Président ainsi que du Conseiller auprès de la Présidence. Également, les membres de la Direction Générale de la Banque sont associés aux travaux du CACI Groupe.

Composition (Avril 2024)

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres

RMA, Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Azeddine Guessous,

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Source : BANK OF AFRICA

• **Comité des Risques Groupe**

Le Comité des Risques Groupe est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA BMCE Group, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de Consolidation du Groupe.

Les règles de ce Comité s'appliquent à tous les Comités en charge de la gestion et suivi des risques des entités du périmètre de consolidation tout en tenant compte de leur contexte réglementaire local.

Le Comité des Risques Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de surveillance et gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la Banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle et à chaque fois que nécessaire, le Comité des Risques Groupe est composé, au minimum, de trois Administrateurs Non Exécutifs dont deux au minimum sont indépendants. Le Comité est présidé par un Administrateur Indépendant.

Des Membres de la Direction Générale de la Banque peuvent être associés aux travaux du Comité des Risques Groupe.

Le Comité peut s'adjoindre une (des) personnalité(s) externe(s) éventuellement, désignée(s) par le Conseil d'Administration, eu égard à son (ou leur) expertise dans le domaine bancaire et de gestion des risques.

• **Composition (avril 2024)**

Président

Mme. Laureen Kouassi-Olsson, Administratrice Indépendante

Membres

RMA, Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Azeddine Guessous

O Capital Group, Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Hicham El Amrani

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

BII (CDC Ltd), Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Marc Beaujean

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB (*)

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique (*)

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

M. Abderrazak Zebdani, Directeur Général Adjoint en charge des Risques de BOA Group

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Pôle Risques Groupe

Source : BANK OF AFRICA

(*) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

4. Curriculum Vitae des Administrateurs

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille «Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné

le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –,

M. BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

**M. Lucien Miara,
Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

M. Lucien Miara, Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen. Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

**M. Khalid Safir,
Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion**

M. Khalid Safir est né le 13 décembre 1967 à Settat, Maroc.

Lauréat de l'Ecole Polytechnique de Paris (1991) et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique de Paris (1993), M. Khalid Safir a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998, et enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'Information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid Safir, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al-Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca-Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid Safir Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca-Settat et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 juin 2017, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales. Le 13 juillet 2022, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid Safir Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Khalid Safir est marié et père de quatre enfants.

**M. Hicham El Amrani,
Représentant Permanent de O Capital Group**

M. Hicham EL AMRANI cumule une expérience de plus de 28 années dans les domaines de l'investissement Private Equity, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles. A la création de FinanceCom (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. EL AMRANI était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. EL AMRANI a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a

ainsi mis en place les Best Practices de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. EL AMRANI a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal Télécom & Telefonica dans Medi Telecom-Orange et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est, à ce titre, Administrateur, Président du Comité d'Audit et membre des Comités Stratégique et de Nomination de Medi Telecom - Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur, membre du Comité Risk du Groupe et du Comité Stratégique de BANK OF AFRICA, Président du Comité Stratégique et membre du Comité d'Audit de RMA. Il est également Administrateur de O TOWER, CTM, RISMA, Air Arabia Maroc, Finattech, Colliers International Maroc, Brico-Invest. Il a par ailleurs occupé le post de Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, RISMA & CTM.

M. EL AMRANI est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un Graduate Certificate dans le Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University. M. EL AMRANI est Administrateur Certifié de l'INSEAD et est Qualified Risk Director du DCRO. Il détient également un certificat de l'Executive Program de la Singularity University ainsi que du Leadership Executive Program de l'Université de Yale.

Né en 1973, M. EL AMRANI est marié et père de deux enfants.

**M. Azeddine Guessous,
Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae**

M. Azeddine GUESSOUS est Président Directeur Général de Maghrébail depuis 2004.

Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA (ex BMCE Bank), BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Sonasid, et Imperial Tobacco Maroc. Il est également Administrateur de l'Université Al Akhawayn. Il a également siégé jusqu'à récemment au Conseil d'Administration de Al Mada et Lydec.

En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-.

De 2010 à 2012, M. GUESSOUS a également présidé le Directoire de RISMA.

De 1978 à 1994, M. GUESSOUS a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne de 1986 à 1993.

M. GUESSOUS a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

**M. Marc Beaujean,
Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)**

M. Marc BEAUJEAN est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans l'exercice de mandats et le conseil stratégique en banque et assurance. Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez McKinsey & Co, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de Blue Orchard à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en microfinance, récemment vendu à Schroeders Asset Management, plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il a été Administrateur Exécutif chez P&V Assurances, Belgique, - institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne Directeur des Opérations notamment l'informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes Coeur en assurances et des programmes de transformation en général.

De 2019 à 2023, il a été Administrateur chez Broptimize (Belgique), start-up en très forte croissance active dans le domaine de l'utilisation optimale des énergies.

Depuis 2021, il est Administrateur auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) à Tunis, où il est également Président du Comité des Risques et en charge de la Task-Force stratégique de la Banque.

Depuis 2022, il est Administrateur de Enabling Capital Luxembourg S.A., un fonds de placement spécialisé dans la finance à impact et les placements éthiques.

Depuis 2023, il est Administrateur de Compliance4Business, une société belge de conseil en matière de conformité bancaire

Depuis 2023, il est Administrateur du General Partnership, et, au travers lui, des Fonds d'Investissement Alternatifs Réservés (F.I.A.R.) de Essling Capital S.A.S, un Gestionnaire de Fonds d'Investissements Alternatifs agréé par l'AMF en France.

De 2019 à 2021, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise CBP Quilvest (Luxembourg), en tant que Chief Operating Officer (2019-2020), de même que Atlantic Financial Group (Luxembourg) en tant que CEO ad interim (2021).

Par ailleurs, il est co-investisseur de Profinpar, fonds d'un montant de 40 millions € spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement. Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020.

Né en 1965, il est titulaire d'un Master in Business Administration de Columbia Business School et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège.

**M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant**

M. Mohamed Kabbaj est actuellement Chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris. Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socio-professionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 - 2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès-Saïss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international,

Coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université Al Akhawayn.

**Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante**

Mme Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc. Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'Université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du Think Tank « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme LAHRICHI a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale.

Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications - ANRT- durant deux mandats. Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications classées par thèmes ainsi que ses articles récents sont consultables sur le site www.nezhalahrichi.com

**Mme. Ngozi Edozien
Administratrice indépendante**

Avant de lancer *InVivo Partners Ltd*, Mme Ngozi Edozien était directrice générale d'*Actis LLP* pour l'Afrique de l'Ouest, une société de capital-investissement leader sur les marchés émergents. Elle s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans la finance, le conseil, la gestion opérationnelle et au sein de conseils d'administration en tant qu'administratrice indépendante auprès de diverses entités d'envergure sur les bourses du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et du Nigéria pour apporter de la valeur aux entreprises et aux clients. Elle conseille ainsi plusieurs start-up africaines dans divers secteurs, notamment la santé, les produits de grande consommation, les services financiers et la technologie.

Mme Edozien a débuté sa carrière dans la finance d'entreprise d'abord chez *Salomon Brothers* puis chez *JP Morgan*, tous deux à New York. Elle a quitté JPM pour poursuivre un MBA au sein de l'Université de Harvard. Après avoir obtenu son MBA, elle a d'abord rejoint *McKinsey and Company* à Londres et à Paris où elle est devenue *Associate Principal*. En 1999, elle rejoint *Pfizer, Inc* à New York, en tant que vice-présidente de la planification stratégique et du développement commercial jusqu'en 2005, date à laquelle elle a été nommée au Nigéria en tant que directrice régionale du groupe *Pfizer Pharmaceuticals* pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique Anglophone de l'Ouest et l'Afrique Lusophone.

Mme Edozien est titulaire d'un *Bachelor of Arts - BA (cum laude)* en études sociales (gouvernement, philosophie et économie) des *Harvard and Radcliffe Collèges*, de *Harvard University* et d'un MBA de la *Harvard Business School, Harvard University*.

Elle a suivi des formations avancées en gouvernance et finance à IMD, l'INSEAD, à Harvard et dans d'autres institutions. Elle a été notamment membre de l'*Aspen Leadership Institute* et membre de *Young Presidents' Organization* parmi d'autres institutions mondiale.

Mme. Laureen Kouassi-Olsson
Administratrice indépendante

Laureen Kouassi-Olsson est une professionnelle reconnue de l'industrie du capital investissement et des services financiers en Afrique. Elle figure parmi les personnalités africaines les plus influentes du continent.

Elle commence sa carrière au sein de la banque d'affaires Lehman Brothers, à Londres, au sein de la division Fusions et acquisitions. En 2008, la faillite de la célèbre banque d'affaires la décide à se consacrer à une finance responsable et à se recentrer sur son continent d'origine. C'est ainsi qu'en 2009 elle rejoint Proparco, filiale de l'Agence française de développement dédiée au secteur privé. Elle y structure et exécute des opérations de financement en fonds propres et dette au profit d'institutions financières du continent.

En 2012, elle rejoint Amethis, principal fonds d'investissement français dédié au Continent, sponsorisé par le Groupe Edmond de Rothschild. Elle pilote la stratégie du fonds dans le secteur financier et exerce depuis Paris sur l'ensemble du continent. Elle est très impliquée dans la création de valeur pour les participations du fonds et définit à leurs côtés leur stratégie d'expansion locale et régionale (restructuration, diversification, croissance externe). En 2016, elle s'installe à Abidjan pour lancer Amethis West Africa, fonds régional incorporé en Côte d'Ivoire levé auprès d'institutionnels locaux et régionaux et destiné aux PME en Afrique de l'Ouest et Centrale francophone.

Son arrivée sur le continent la sensibilise à la richesse de son industrie créative. Forte de sa légitimité acquise dans l'investissement privé et d'une proximité nouée avec les créateurs africains, elle crée en 2020 Birimian Ventures, institutions financière dédiée au développement à long terme et au rayonnement international de marques symbolisant l'excellence créative africaine.

Laureen Kouassi-Olsson reste très impliquée dans le secteur financier et siège en tant qu'administratrice indépendant au conseil d'administration de plusieurs institutions financières du continent. Franco-ivoirienne, Laureen Kouassi-Olsson est une alumni de l'EM Lyon et de Harvard Business School.

M. Abdou Bensouda,
Administrateur intuitu personae

M. Bensouda dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. Bensouda a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de Finatech Group, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à Finaventures Advisors en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TLVentures. Son expérience dans le secteur du Private Equity remonte à 1995 à New York.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à Westinghouse, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneuriat du Babson College, Massachusetts.

**M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué**

M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA. A cet égard, il est Membre de la *Strategy Task Force*, instance issue du Conseil d'Administration chargée de l'assister dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et la supervision de la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement ainsi que Membre du Comité Présidentiel, instance en charge du pilotage stratégique du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI a été Président de BOA Group de 2015 à 2024, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans près de 20 pays en Afrique. Il est également Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires et services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement, ainsi que de la Fondation Othman Benjelloun.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, l'institution financière française de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun-Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE BANK en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

**Mme Myriem Bouazzaoui,
Administratrice Intuitu Personae**

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Mme. Myriem BOUAZZAOUI a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

**M. Brian Mck Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence**

M. Brian C. McK. Henderson est Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez Merrill Lynch à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de Merrill Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique, et Président du Global Public Sector. De même, il a été Président de Prime Merrill S.p.a Italie et Membre du Conseil d'Administration de Merrill Lynch South Africa - Pty- Ltd.

M. Henderson a débuté sa carrière à la Chase Manhattan Bank au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen, en tant que Vice-Président et Directeur de l'Afrique subsaharienne ou encore au sein de la Banque d'affaires. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la Chase Bank Cameroun SA ainsi que Vice-Président & Trésorier de l'Atlantic Council des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta, Conseiller de Cremades & Calvo Sotelo, Madrid, et Senior Advisor de Rockefeller Capital Management.

Ses engagements civiques incluent Président du Chatham House Foundation, Honoring Nations Board of Governors, le projet sur le Développement Economique de l'Américano- indien au sein de JFK School of Government, Université de Harvard, Fort Apache Heritage Foundation - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un Bachelor of Science, International Economic Relations, Georgetown University, School of Foreign Service, Washington DC.

5. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA¹³ (Avril 2024)

OTHMAN BENJELLOUN, Président Directeur Général de BANK OF AFRICA

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates

¹³ Source : BANK OF AFRICA

- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. LUCIEN MIARA, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Khalid SAFIR, Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, Bank Of Africa (BOA)
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Président du Conseil d'administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Président du Conseil d'administration de AUDA
- Président du Conseil d'administration de SAZ
- Président du Conseil d'administration de Société de Développement de Saidia (SDS)
- Président du Conseil d'administration de la Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Membre du Conseil d'administration de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Membre du Conseil d'administration du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY

M. Hicham El Amrani, Représentant Permanent de O Capital Group

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.

- Administrateur de AIR ARABIA MAROC, représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BRICO-INVEST, représentant permanent de INTERFINA
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Membre Fondateur et Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de MEDITELECOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
- Administrateur de O CAPITAL AFRICA
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de REVLY'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur de RISMA, représentant permanent de RMA, Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY

M. Azeddine Guessous, Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébail
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

M. Marc Beaujean, Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur indépendant de la Banque Internationale Arabe de Tunisie
- Administrateur de Enabling Capital Luxembourg S.A.

- Administrateur de Essling Luxembourg GP S.A.R.L.
- Administrateur de Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique)

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Membre du Comité des Risques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (*et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe*)

Mme Ngozi EDOZIEN, Administratrice Indépendante

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON, Administratrice Indépendante

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - Tunisie

M. Abdou Bensouda, Administrateur intuitu personae

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration O Capital Investment Solutions
- Président de O Capital Invest
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur délégué de O Capital Europe
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de Infra Invest
- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Green of Africa
- Administrateur de Dounia Productions
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de MAIC Gestion
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Sensyo Pharmatech
- Gérant de O Capital IM
- Gérant de la SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory

M. Brahim Benjelloun Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant Permanent de BANK OF AFRICA

Mme Myriem Bouazzaoui, Administratrice *Intuitu Personae*

- Administratrice Intuitu Personae de BANK OF AFRICA
- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie

6. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la Société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Dans le cadre du mandat spécial et temporaire conclu en novembre 2021 avec M. Mohamed Kabbaj, Administrateur indépendant de la Banque, approuvé par l'AGO de juin 2022, il lui est alloué une rémunération annuelle d'un million de dirhams.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2024, une enveloppe de jetons de présence allouée aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023 de 9,3 millions de dirhams devrait être approuvée.

	31/12/2023(*)			31/12/2022(*)			31/12/2021(*)		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11 297	3 197	8 100	9 613	2 563	7 050	3 771	971	2 800
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 412	212	1 200	3 823	573	3 250	4 118	618	3 500
TOTAL	12 709	3 409	9 300	13 436	3 136	10 300	7 888	1 588	6 300

Source : BANK OF AFRICA

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent

Les jetons sont versés aux administrateurs au titre de l'exercice précédent en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés.

VIII. Organes de direction

Aux termes d'une vision à l'horizon 2030 établie par son Conseil d'Administration sous la présidence de M. Othman BENJELLOUN, le Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de consolider son positionnement en tant que Groupe panafricain multimétiers, présent dans plus de 25 pays. Leader en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale et représentant un dispositif robuste physique et digital de financement en quête d'impact positif sur les territoires où il exerce, le Groupe BANK OF AFRICA promeut les échanges et les investissements dans le continent africain et au service des Africains du monde.

IX. Gouvernement d'Entreprise

Dispositif de gouvernance

BANK OF AFRICA dispose d'un système de gouvernance conforme aux exigences réglementaires en vigueur visant à renforcer davantage l'intégration du Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficience au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Ainsi, BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration qui a institué en son sein des Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives.

Il s'agit notamment du Comité des Risques Groupe et du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations ainsi que de la *Strategy Task Force* chargée de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030.

Par ailleurs, le Pôle Stratégie Groupe a été mis en place, reportant à la *Strategy Task Force*, dont les missions portent notamment sur l'accompagnement de la Vision stratégique du Groupe et le suivi et coordination des chantiers et projets décidés par la *Strategy Task Force*.

Entités rattachées à la Présidence

Au niveau de la Présidence, compte tenu de leurs missions intrinsèques ou parce qu'elles relèvent des prérogatives du Président, des entités lui sont rattachées telles que la Fondation BMCE Bank, le Bureau du Président ou des missions dévolues à l'Administrateur Directeur Général Délégué, M. Brahim Benjelloun-Touimi. Celui-ci supervise par ailleurs des fonctions régaliennes telles que la Conformité ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Président telles que le Capital Humain, la Communication ou les fonctions liées à l'animation du Gouvernement d'Entreprise, à la RSE, aux Partenariats et aux Relations Institutionnelles.

Le Contrôle Général Groupe est, comme les Risques Groupe, directement rattaché au Président Directeur Général. Le Pôle Risques Groupe englobe, pour sa part, le Management des Risques Groupe, l'Analyse des Engagements, la Surveillance des Engagements et les Risques de Contreparties Afrique et Projets transverses ainsi que le Contrôle Permanent Groupe.

Pour sa part, le Contrôle Général Groupe veille à la mise en place des politiques et des procédures de contrôle interne. Le périmètre du Contrôle Général Groupe englobe l'ensemble des filiales et succursales de BANK OF AFRICA, au Maroc et à l'étranger. Il comprend l'Audit Maroc, les Fraudes et Investigations et l'Audit Groupe.

Un Comité Présidentiel assure le Pilotage stratégique du Groupe. Il est présidé par le Président Directeur Général de même que le Comité des Grands Engagements qui examine et approuve les demandes de crédit formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation.

Structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives

La structure managériale est resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives :

Une Direction Générale Exécutive « Maroc et CIB », placée sous la responsabilité de M. Khalid Nasr, Directeur Général Délégué, regroupant les activités de financement intermédié de Banque Commerciale et désintermédié de Banque d'Affaires sous l'enseigne BMCE Capital. Ces activités commerciales sont mises au service des différents segments de clientèle - Particuliers Professionnels, PME et Grandes Entreprises issues du secteur public et privé, domiciliées au Maroc et à l'international, hormis l'Afrique.

Relèvent de cette Direction Générale Exécutive, les Directions Régionales au Maroc ainsi que les filiales bancaires, l'établissement de paiement et les bureaux de représentation établis en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, la plateforme Project & Investment Financing et le Global Transaction Banking. Est mis au service de ces implantations un dispositif de pilotage et d'animation commerciale à travers des entités Marketing adossées à chaque segment de clientèle, sous la houlette de la Banque Particuliers/professionnels et PME, ainsi que celle chargée de la relation avec les Institutions Financières étrangères.

Sont également rattachées à cette Direction Générale Exécutive des entités en charge de dynamiser la gestion du Contentieux et du Précontentieux.

Une Direction Générale Exécutive « Afrique », confiée à M. Amine Bouabid, Directeur Général Délégué, coiffe les activités menées sur le continent africain hormis le Maroc, à travers une vingtaine de filiales en Afrique Subsaharienne sous la structure faîtière BOA Group Luxembourg (BOA Afrique) et LCB Bank.

Une Direction Générale Exécutive « Fonctions et Opérations Groupe », placée sous la responsabilité de M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué, regroupe la fonction régalienne des Finances ainsi que les fonctions, transverses, liées à la Transformation, Processus, Organisation et Systèmes d'Information Groupe,

à la Sécurité SI Groupe, au Digital et Data Groupe, à la Qualité, aux Achats et Logistique ou au Juridique, avec supervision des filiales qui s'inscrivent dans le prolongement de ces métiers.

En définitive, l'organisation du Groupe BANK OF AFRICA conforte l'image forte que reflète le Groupe en termes de professionnalisme, d'innovation, de culture d'entreprise et de qualité des femmes et des hommes qui en sont la véritable force et richesse.

1. Comité Présidentiel (Avril 2024)

Le Comité Présidentiel est en charge du pilotage stratégique du Groupe. Il rend, par ailleurs, des arbitrages sur les thématiques transverses ou critiques, remontées notamment par le Comité Exécutif Groupe.

Le Comité Présidentiel, sous la signature de M. le Président Othman Benjelloun, délègue ses pouvoirs au Comité Exécutif Groupe pour la gestion opérationnelle et ce, dans le cadre des délégations de pouvoirs dudit Comité Exécutif Groupe et des budgets validés par le Conseil d'Administration.

Le Comité Présidentiel se réunit autant de fois que nécessaire sur demande de l'un de ses membres.

Tableau 2 : Membres du Comité Présidentiel

Comité Présidentiel	
Président	
Othman BENJELLOUN	Président Directeur Général
Membres	
Azeddine GUESSOUS	Administrateur Intuitu Personae
Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Délégué
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Exécutif, en charge des Fonctions et Opérations Groupe
Khalid NASR	Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Amine BOUABID	Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

Source : BANK OF AFRICA

(*) M. Azeddine GUESSOUS, Administrateur de la Banque, en supervisera les travaux en l'absence du Président.

2. Le Comité de Crédit Senior (Périmètre Groupe) (Avril 2024)

Le Comité de Crédit Senior examine et approuve 2 fois par semaine, les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie selon les seuils prédéfinis dans le cadre du schéma délégataire.

Composition

Membres Seniors Permanents :

- Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB / Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Part/Pro & PME
- Responsables Risques Groupe

Autres Membres Permanents :

- Responsable du Pôle Engagements Groupe
- Responsable des Grandes Entreprises
- Responsables des Directions Régionales
- Responsable du Pôle Juridique Groupe

Membres associés en fonction des dossiers soumis :

- Responsables Directions Engagements (Pôle Risques Groupe)
- Représentants des Filiales du Groupe
- Responsable Institutions Financières Etrangères & Coopération Internationale
- Responsable Recouvrement Précontentieux / Contentieux
- Responsable Plateforme Project et Investment Financing
- Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux

Responsables invités :

- Spécialistes Métiers (à la discrétion des Membres Séniors)

Secrétariat :

Pôle Engagements Groupe / Direction Gestion et Production Crédits

3. Le Comité de Crédit Elargi GROUPE (CCEG) – Périmètre Afrique

Le CCEG est un organe de décision qui se prononce sur le sort d'un dossier de crédit en provenance des filiales BOA, au-delà des délégations du pouvoir et des restrictions du Comité de Crédit Elargi Structures Centrales (CCESC) :

- **UEMOA**, regroupant 7 filiales : BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d'Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal
- **Autres filiales** : BOA-Rwanda, BOA-Ouganda, BOA-Tanzanie, BOA-Mer Rouge, BOA-Kenya, BOA-Madagascar, BOA-RDC, la LCB, BOA-Ghana, BOA-France

Composition :

- Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA en charge de l'Afrique
- Directeur Général Adjoint BOA GROUP
- Responsables Risques Groupe
- Responsable Direction Engagements BOA AFRIQUE (BMCE GROUP)
- Directeur Risques BOA Group
- Directeur Régional* Zone UEMOA, membres des CCE des filiales BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d'Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal
- Directeur Régional* membre des CCE de BOA –RDC, BOA-Rwanda et LCB
- Directeur Régional* membre des CCE de BOA-Kenya, BOA Ouganda, BOA Tanzanie et BOA Ghana

() Les directeurs régionaux participent à la décision uniquement pour les dossiers relevant de leur périmètre de responsabilité.*

4. Comité Exécutif Groupe (Avril 2024)

Le Comité Exécutif Groupe est en charge de l'exécution de la stratégie et des Plans de Développement, sur la base des orientations du Conseil d'Administration. Il est en charge de la gestion et du pilotage de la performance sur le périmètre consolidé et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il rend, en outre, des arbitrages sur les thématiques opérationnelles transverses ou critiques remontées dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

Il veille au renforcement de la dimension Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficacité au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Le Comité Exécutif Groupe est placé sous l'autorité du Comité Présidentiel, lui rend compte de ses travaux et lui soumet les propositions pour validation en matière notamment, d'axes stratégiques de développement et de budget, de limites et d'allocation des ressources, de prise de risque et de schéma d'organisation du Groupe.

Le Comité se réunit à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Sa composition se présente comme suit :

Comité Exécutif Groupe	
Président	
Désignation parmi les 3 Directeurs Généraux Exécutifs du Président de la séance	
Membres	
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
Khalid NASR	Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Amine BOUABID	Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

5. Source : BANK OF AFRICA

6. Comité Exécutif – Maroc & International (Avril 2024)

Le Comité Exécutif Maroc & International est l'instance décisionnelle en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi au niveau du périmètre Maroc et des filiales internationales hors Afrique subsaharienne et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il assure la gestion des opérations et des activités courantes et veille à la réalisation des objectifs annuels commerciaux et budgétaires et prend les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

Il revoit la performance individuelle par Business Unit et des filières ainsi que les mesures prises, y compris les allocations de capital, les dépenses et les opérations.

Enfin, le Comité Exécutif Maroc & International remonte les sujets groupe ou les points de blocage pour arbitrage au Comité Exécutif Groupe.

Le Comité se réunit une fois par semaine ou à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Membres du Comité Exécutif – Maroc & International :

Comité Exécutif – Maroc & International	
Président	
Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs	
Membres	
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
Khalid NASR	Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Zouhair EL KAISSI	Directeur Général Adjoint Finances Groupe
M'hamed BOURAQADI SAADANI	Contrôleur Général Groupe
Omar LAHBABI et Radouane ANOUA	Responsables Risques Groupe
Assia EL MALIKI BERRADA	Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe
Mounir KABBAB	Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Part/Pro et PME
Saad BENJELLOUN	Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe

Secrétaire du Comité

Mme Houda SBIHI, Directrice Générale Adjointe, Gouvernance & RSE Groupe

Membres Associés (en fonction de l'ordre du jour)

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.

Source : BANK OF AFRICA

7. Le Comité de Crédit régional (Périmètre Maroc) (Avril 2024)

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

- **Composition :**

Membres Permanents :

- Directeur Régional/ Directeur Réseau/ Directeur Régional Adjoint
- Directeur des Engagements Central

Membres associés en fonction des dossiers soumis :

- Responsable Engagement Régional
- Directeurs de Centres d'Affaires
- Directeurs de Groupe
- Représentant Pôle Juridique Groupe
- Représentant Plateforme Investissement

8. Le Comité de Surveillance des Engagements (Périmètre Maroc) (Avril 2024)

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le Comité de Surveillance des Engagements "CSE" se réunit mensuellement afin de suivre les actions de régularisation, de recouvrement et d'assainissement des différents comptes relevés en anomalie. Le Comité de surveillance s'assure du respect de la cinématique du traitement des dossiers en anomalie et de leur durée de séjour au niveau du réseau commercial et au niveau du Précontentieux. Le Comité examine également les dossiers éligibles à un déclassement et décide de leur sort.

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en deux niveaux, dont trois au niveau central. Leur composition se présente comme suit :

1. **Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)**

- **Périmètre :** Dossiers en anomalie proposés par le réseau à maintenir en gestion commerciale pour une durée supplémentaire de 30 jours ou à aiguiller de manière anticipée vers la phase de Recouvrement Précontentieux.
- **Composition :**
 - Responsable Surveillance des Engagements
 - Responsable Marché Entreprises
 - Responsable de la Grande Entreprise et en son absence Corporate Bankers
 - Responsable Marchés Part / Pro / MRE
 - Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoints
 - Corporate Bankers et/ou Senior Bankers - Portefeuilles GE
 - Directeurs de CAF & Groupes
 - Responsable Recouvrement Précontentieux (y.c Responsable Recouvrement Précontentieux Entreprises et Responsable Recouvrement Précontentieux Part / Pro)
 - Responsable de la Surveillance des Engagements « Entreprises »
 - Responsable de la Surveillance des Engagements « Particuliers/ Professionnels »

2. Comité de Surveillance et de déclassement (CSD):

- **Périmètre** : Dossiers en anomalies remplissant les critères de passage au Recouvrement Contentieux.
- **Présidence** : Responsables Risques Groupe
- **Composition** :
 - Directeur Général Adjoint en charge de la Banque PART/PRO & PME
 - Responsable de la Surveillance des Engagements
 - Responsable de la Grande Entreprise
 - Responsable Marchés PART/PRO et TPE
 - Responsable Marchés PME
 - Responsable Plateforme Project & Investment Financing
 - Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoints
 - Responsable Recouvrement Précontentieux
 - Responsable Recouvrement Contentieux

9. Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe - PERIMETRE GROUPE (Avril 2024)

Le *Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe* veille à **la gestion et le suivi** effectifs et opérationnels des **dispositifs de contrôle** mis en place sur le périmètre Groupe.

Le Comité se réunit trimestriellement et chaque fois que nécessaire.

Président

- Le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

- Finances Groupe
- Risques Groupe
- Marchés Part Pro MRE
- Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe
- Compliance Groupe
- Audit Maroc

Membres Associés

- Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

- Risques Opérationnels Groupe

10. Risques Opérationnels Groupe Comité Technique ALM Groupe- PERIMETRE GROUPE (Avril 2024)

Le *Comité Technique ALM* formule et met en œuvre la stratégie ALM, permettant à la Banque de faire face à ses engagements de manière permanente et ce, en conformité avec les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

A ce titre, il veille à l'existence et la mise en place d'un dispositif uniforme et efficient d'identification, de mesure, de maîtrise et d'atténuation des risques ALM au niveau du Groupe. Il examine, régulièrement, le profil de risque à l'aune des limites internes, réglementaires ou celles établies par les parties prenantes (risques de taux, risque de liquidité, risque de change lié aux expositions libellées en devises). De même, il veille à immuniser les résultats des filiales contre les variations de change. Enfin, il établit une ligne de conduite ainsi que les priorités en matière de liquidité, dans les différentes devises, tout en veillant à l'efficacité du *Liquidity Contingency Plan* pour le Groupe - en cas de problème de liquidité.

Le Comité se réunit trimestriellement ou à la demande de l'un de ses membres.

Président

- Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

Membres Permanents

- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
- Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe
- Responsable ALM Groupe
- Responsables Risques Groupe
- Responsable Risques de marché
- Le Représentant du Maroc & CIB
- Le Directeur ALM et Risques de marché de BOA Afrique
- Responsable Trésorerie BOA Afrique

Membres Invités

- Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.
- A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

Le Responsable ALM Groupe

11. Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe - PERIMETRE GROUPE (Avril 2024)

Le *Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe* assiste le Comité Exécutif Maroc & International en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence de ses activités avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (*crédit, marché, pays et opérationnels*) et de la surveillance de la cohérence du profil de risque avec le niveau de l'appétit pour le risque.

Le Comité se réunit trimestriellement et chaque fois que nécessaire. Il se tient actuellement au sein du *Comité Exécutif Maroc et International*.

Membres permanents Seniors :

- Le Directeur Général Exécutif en charge de Maroc & CIB
- Le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
- La Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe
- Responsables Risques Groupe

Membres associés :

- Le Contrôleur Général Groupe
- Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation
- Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité

Secrétaire du Comité

- Pôle Management des Risques Groupe.

12. Comité de Fonctionnement (Avril 2024)

Le *Comité de Fonctionnement* est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage de toute problématique liée au fonctionnement des activités de la Banque. Il apporte ainsi une expertise métier / technique et émet des recommandations au *Comité Exécutif Maroc & International* afin d'éclairer ses décisions sur ces aspects.

Le Comité se réunit à fréquence hebdomadaire et chaque fois que nécessaire.

Président

Responsable du Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe

Membres permanents :

- Banque PME
- Marchés Part Pro MRE
- Marché Entreprise
- Risques Groupe
- *Global Transaction Banking*
- Contrôle Permanent Groupe
- Direction Régionale Grand Casablanca
- Operations Global Services
- Corporate
- Gouvernance & RSE
- Juridique Groupe
- Conformité Groupe

Membres associés :

- Capital Humain Groupe
- Finances Groupe
- Qualité Groupe
- Digital & Data Groupe
- Sécurité SI Groupe

- Achats et Logistique groupe
- Direction Régionale Centre Atlantique
- Direction Régionale Centre Méridional
- Direction Réseau Casa Centre & Est

Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

- Direction Organisation

13. COMITE ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ – PERIMETRE GROUPE (Avril 2024)

Institué en novembre 2019, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité –ESS- a pour objectif de surveiller et superviser la mise en œuvre et mise à jour des objectifs Environnementaux, Sociaux et de Soutenabilité définis.

Le Comité se réunit à fréquence semestrielle.

Président

- L'Administrateur Directeur Général Délégué

Membres Permanents

BANK OF AFRICA

- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
- Les Responsables Risques Groupe
- Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable
- La Responsable de Partenariats & Développement Groupe
- 5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB - Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels
- La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe

BOA Group

- Le Secrétaire Général Groupe
- Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux

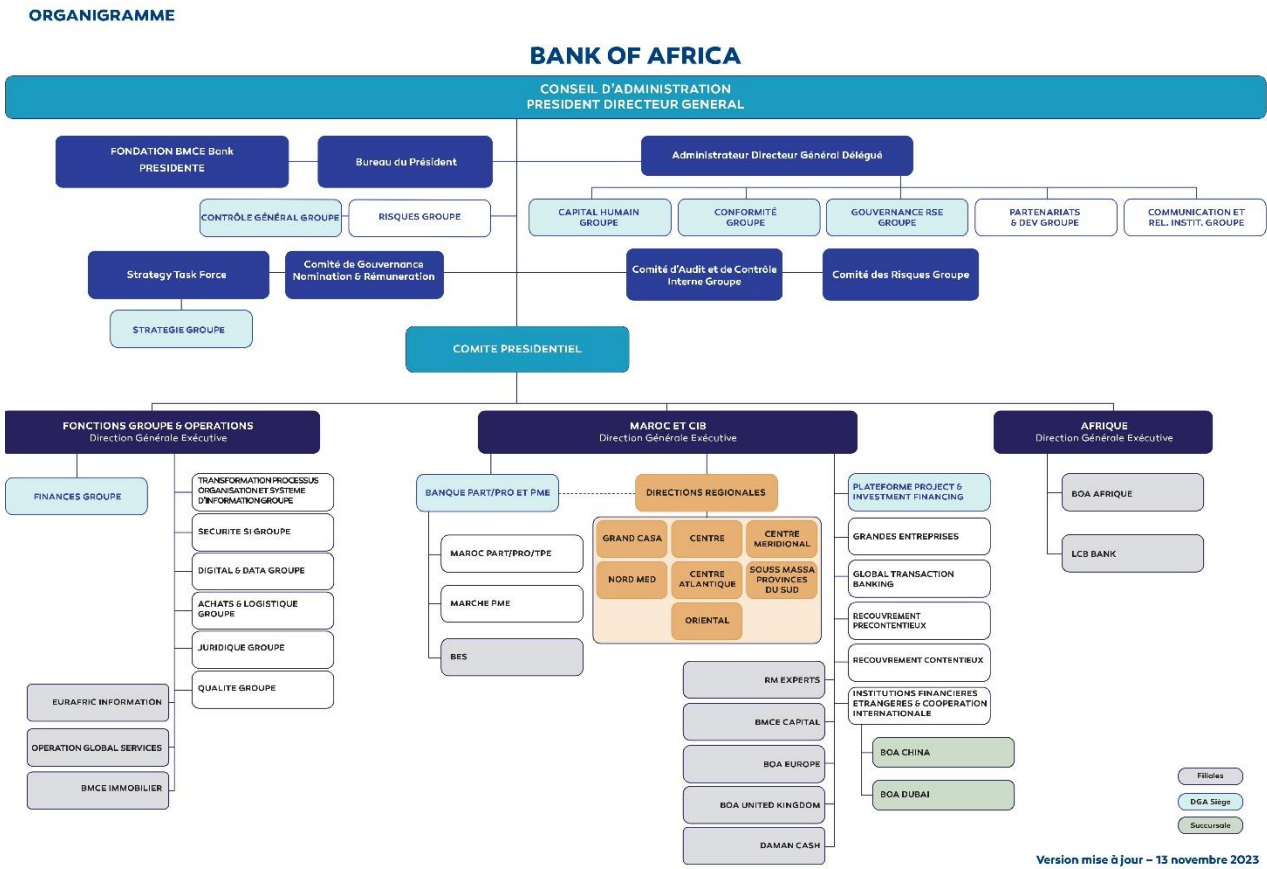
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT

- Le Responsable de la Responsabilité Sociale & Environnementale

Secrétaire du Comité

- Le Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Durable

Organigramme de BANK OF AFRICA



Source : BANK OF AFRICA

14. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Othman BENJELLOUN, (Cf. 4. Curriculum Vitae des administrateurs)

Président Directeur Général

M. Brahim Benjelloun Touimi, (Cf. 4. Curriculum Vitae des administrateurs)

Administrateur Directeur Général Délégué

Mounir CHRAIBI,

Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

Directeur Général Délégué

En novembre 2021, M. Mounir CHRAIBI a été nommé Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe. Il a sous sa responsabilité les Finances Groupe ainsi que l'ensemble des activités technologiques, juridiques, logistiques, qualité et opérations bancaires de BANK OF AFRICA.

Il a rejoint BANK OF AFRICA en 2010 en tant que Directeur Général Délégué en charge du Pôle Information Technology & Process Group.

Dans ce cadre, il a conduit des chantiers stratégiques comme la réalisation du système d'information de la Banque et de l'Assurance (SIBEA), la convergence des plateformes technologiques des filiales nationales et internationales de BANK OF AFRICA, la filialisation des back-offices ainsi que le projet de transformation digitale de la Banque.

M. CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier, filiale en charge de la gestion active du patrimoine Immobilier hors exploitation de BANK OF AFRICA ainsi que Président du Conseil de Surveillance de Eurafric Information, entreprise de référence, fournisseur de services IT et à fortes valeurs ajoutées ainsi que d'Opération Global Services, plateforme spécialisée dans les prestations des services de traitements bancaires. Il est également président fondateur du paiement mobile Maroc (GP2M), le groupement d'intérêt économique est chargé de promouvoir la digitalisation des paiements.

Il a débuté sa carrière en 1987 en tant que Chef de Projet du Schéma Directeur du Système d'Information du Crédit du Maroc puis, de 1989 à 1994, il dirige l'Organisation et les Systèmes d'Information de l'Office d'Exploitation des Ports (actuellement MARSA MAROC).

En 1994, il est nommé Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail puis en 2001, Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

En 2005, M. CHRAIBI est nommé Wali de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz qui connaît pendant son mandat un développement important des investissements du secteur privé et le lancement de grands projets publics structurants.

Né en 1963, M. Mounir CHRAIBI est ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris.

Il a été décoré du Wissam Al Arch de l'Ordre de Chevalier, en 2008.

Il est également Décoré Chevalier de l'Ordre de Léopold du Royaume de Belgique.

M. Khalid NASR,

Directeur Général Exécutif en charge de CIB & Maroc

Directeur Général Délégué

En novembre 2021, M. Khalid Nasr a été nommé Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA, en charge de CIB & Maroc. A ce titre, il supervise les activités de Banque au Maroc, de Corporate & Investment Banking, d'International (hors Afrique) et de Recouvrement.

M. Khalid Nasr est Membre du Comité Présidentiel et du Comité Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, Pôle Banque d'Affaires du Groupe.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment *BOA Group* - Administrateur -, *BOA Capital* - Administrateur -, *Maghrebail* - Administrateur -, BANK OF AFRICA United Kingdom - Administrateur, BOA Europe - Administrateur, Salafin - Président du Conseil de Surveillance, Maroc Factoring - Président du Conseil de Surveillance, BMCE EuroServices - Président du Conseil d'Administration.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan. Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, *Real Estate*, Titrisation et Private Equity). Début 2019, M. Khalid Nasr a été nommé en charge du Pôle de Direction Générale *Corporate & Investment Banking* de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un *Executive MBA* de l'*ESSEC Business School* – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'*ESC Marseille* et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en *Asset & Liability Management* - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

M. Amine BOUABID

Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique Directeur Général Délégué

En novembre 2021, M. Amine BOUABID a été nommé Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA en charge de l'Afrique. Par ailleurs depuis 2015, M. Amine BOUABID est Président Directeur Général de BOA Group Luxembourg, société Holding appartenant au Groupe BANK OF AFRICA, opérant dans 17 pays d'Afrique et en France, avec un total de bilan consolidé de 10,2 milliards d'Euros en 2023 et comptant plus de 6 600 collaborateurs.

Entre 2007 et 2016, soit pendant près de 10 ans, M. BOUABID a été appelé à siéger au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA-BMCE Group, qui détient actuellement 72% de la holding BOA Group S.A.

En 1996, M. BOUABID s'est vu confier la mission de créer SALAFIN, établissement de crédit à la consommation, filiale de BANK OF AFRICA-BMCE Group. Il y a œuvré activement jusqu'en 2015.

En 2007, SALAFIN a fait son entrée à la Bourse de Casablanca. SALAFIN emploie actuellement plus de 340 personnes et enregistre un total bilan de plus de 400 millions USD.

En 1992, soit à l'aube de sa carrière professionnelle, M. BOUABID a œuvré en tant qu'analyste financier auprès de la Banque Commerciale du Maroc (BCM). L'année suivante, il a rejoint les fondateurs de Casablanca Finance Group (CFG) aux fins de Participer à son démarrage et son développement. A cet effet, il a participé à la création de plusieurs lignes métiers au sein de la jeune banque d'affaires (recherche, analyse, gestion d'actifs, intermédiation), dont il devient le Directeur Général Adjoint.

M. BOUABID a contribué profondément à la réforme du marché financier marocain et a participé au lancement du premier indice boursier privé de la Bourse de Casablanca.

M. Amine BOUABID est titulaire d'un Master en Système d'Information et d'un MBA de l'Université Drexel de Philadelphie.

15. Liste des mandats des dirigeants (Avril 2024)

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général (Cf. 5. Liste des mandats des administrateurs de BANK OF AFRICA)

M. BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI (Cf. 5. Liste des mandats des administrateurs de BANK OF AFRICA)

**M. MOUNIR CHRAIBI, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations
Directeur Général Délégué**

- Président du Conseil de Surveillance d'Eurafric Information
- Président du Conseil de Surveillance d'Opération Global Services
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier
- Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies
- Administrateur de RMA
- Administrateur de OTower
- Administrateur de Banque de Développement du Mali
- Administrateur de Locasom
- Administrateur de Bank Al Karam
- Administrateur de BMCE EuroServices
- Administrateur de BMCE Assurances
- Administrateur de Docuprint
- Administrateur de Finashore
- Administrateur de Finacards
- Administrateur de Tanger Med Zones

**M. KHALID NASR, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Directeur Général Délégué**

- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion (filiale de BANK OF AFRICA)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion sous Mandat (filiale de BMCE Capital Gestion)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Conseil et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Investments et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Real Estate et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration du Fonds Capital Venture
- Président du Conseil d'Administration de la Sicav IRAD
- Président du Conseil d'Administration de RM Experts
- Président du Conseil d'Administration de BOA Euroservices
- Président du Conseil d'Administration d'Africa Morocco Link
- Président du Conseil de Surveillance de Salafin
- Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring
- Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash
- Administrateur de BOA Group SA
- Administrateur de BOA West Africa
- Administrateur de Maghrébail
- Administrateur de BANK OF AFRICA Europe
- Administrateur de BMCE International Holding Ltd.
- Administrateur de BANK OF AFRICA UK
- Administrateur de BMCE Capital Titrisation et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BMCE Capital Global Research
- Administrateur de BOA Capital Holding et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A

- Administrateur de BOA Capital Asset Management et Représentant permanent de la personne morale BOA Capital Holding S.A
- Administrateur de la Banque de Développement du Mali
- Administrateur d'ARPCSO
- Administrateur de LOCASOM
- Membre du Conseil de Surveillance d'EURAFRIC INFORMATION
- Administrateur de la Sicav Maroc Valeur
- Administrateur de la Sicav Sicavenir
- Président du Directoire de BMCE Capital

M. Amine BOUABID, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
Directeur Général Délégué

- Président Directeur Général de BOA GROUP SA
- Administrateur, Représentant Permanent de BOA Group, de BANK OF AFRICA BENIN
- Administrateur de BANK OF AFRICA BURKINA FASO
- Administrateur de BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA FRANCE
- Administrateur de BANK OF AFRICA MADAGASCAR et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA MALI et Représentant Permanent de BOA SA
- Administrateur de BANK OF AFRICA MER ROUGE et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA NIGER
- Administrateur de BANK OF AFRICA RDC
- Administrateur de BANK OF AFRICA SENEGAL et Représentant Permanent de BOA SA
- Administrateur de BANK OF AFRICA TOGO
- Administrateur de BANK OF AFRICA KENYA
- Administrateur de BANK OF AFRICA RWANDA
- Administrateur de BANK OF AFRICA TANZANIE en tant que Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA UGANDA en tant que Représentant Permanent de BOA SA
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN
- Président du Conseil d'Administration d'AGORA
- Administrateur de BOA CAPITAL SECURITIES
- Administrateur de BOA CAPITAL ASSET MANAGEMENT
- Administrateur de BOA SERVICES et Représentant Permanent de BOA Group
- Président du Conseil d'Administration de BOA SERVICES INTERNATIONAL et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de AFH OCEAN INDIEN
- Administrateur de AFH SERVICES
- Administrateur de PASS
- Président du Conseil d'Administration de BOA WEST AFRICA

16. Rémunération octroyée aux membres de la direction générale de Banque

KDH	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	10 315	9 782	26 579
Avantages postérieurs à l'emploi	347	263	915
Autres avantages à long terme	2 892	2 746	6 522

Source : BANK OF AFRICA

Eléments d'Endettement des Dirigeants

KDH	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Encours crédits à court terme	34 905	34 467	58 975
Encours crédits immobiliers	3 334	4 487	20 560

Total des Encours	38 239	38 954	79 535
-------------------	--------	--------	--------

Source : BANKOF AFRICA

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçus au titre de l'année 2023.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

PARTIE III : ACTIVITÉ DE BANK OF AFRICA

I. Historique de BANK OF AFRICA

31 Août 1959	▪ Création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur par les Pouvoirs Publics ;
1962	▪ Absorption des agences marocaines de la Banca Commerciale Italiana ;
1965	▪ Ouverture de l'Agence Tanger Zone Franche ;
1971	▪ Absorption de la Société de Banque du Maghreb (ex-Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie) ;
1973	▪ Ouverture de la première représentation à l'étranger destinée aux marocains en France ;
1975	▪ Absorption de Banco Espagnol en Marruecos et des agences marocaines de Bank of America ;
1988	▪ Création de MAROC FACTORING, société d'affacturage ;
1989	▪ Ouverture de BMCE International à Madrid ;
1992	▪ Le capital de BANK OF AFRICA atteint le seuil du milliard de dirhams ;
1993	▪ Institution d'une filiale de droit espagnol ;
1995	▪ Privatisation de la Banque (appel d'offre remporté par un consortium d'investisseurs nationaux et internationaux dont le chef de file est la Royal Marocaine d'Assurances) ; ▪ Création des premières entités des marchés de capitaux : BMCE Capital Bourse (ex. MIT) et BMCE Capital Gestion (ex Marfin) ;
1997	▪ Création de SALAFIN, société de crédit à la consommation ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Allemagne ;
1998	▪ Création de BMCE Capital, la banque d'affaires de BANK OF AFRICA ; ▪ Prise de participation aux côtés de RMA, de Commerzbank et de l'UBP, dans le capital d'Al Watanya et d'Alliance Africaine à hauteur de 67% et 85% respectivement. Pôle leader dans la bancassurance érigé avec 25% de parts de marché ;
1999	▪ Lancement d'un emprunt de M EUR 160 destiné à financer la prise de participation dans les assurances et souscrit par 25 banques internationales ; ▪ Entrée à hauteur de 20% dans le capital de Méditelécom, en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ;
2000	▪ Création du Holding FinanceCom ; ▪ Inauguration des bureaux de représentation de Londres et de Pékin ; ▪ Partenariat scellé avec le Groupe Espirito Santo, l'un des premiers groupes privés portugais ; ▪ Prise de participation à hauteur de 1,56% dans la PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement ; ▪ Acquisition avec la Banque de Développement du Mali de 51% de la BMCD ; ▪ Inauguration des premières écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE ;
2001	▪ Ouverture du bureau de représentation de Barcelone ▪ Lancement du 1^{er} programme de rachat portant sur 9,45% du capital social, en vue de régulariser le cours de l'action BANK OF AFRICA sur le marché boursier ;
2002	▪ Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation centrée sur le client (projet d'entreprise Cap Client) ; ▪ Changement du statut de l'agence de Tanger Zone Franche qui devient une Banque Off Shore ;

2003	▪ Lancement de la 1^{ère} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 4,72 % du capital ;
2004	▪ Première entreprise non européenne ayant fait l'objet d'un rating Social au Maroc ; ▪ Entrée de Morgan Stanley Investment Management dans le capital de la Banque ; ▪ Entrée du CIC au capital de BANK OF AFRICA à hauteur de 10%, devenant le 1^{er} actionnaire étranger de la Banque ; ▪ Entrée dans le tour de table de la Congolaise de Banque ;
2005	▪ Lancement du projet d'extension du réseau via l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans ; ▪ Lancement de la 2^{ème} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 3,96 % du capital ;
2006	▪ Lancement de la nouvelle identité visuelle ;
2007	▪ Signature par BANK OF AFRICA d'une convention de partenariat visant l'entrée dans le capital de BOA Group SA à hauteur de 35%. ▪ Obtention de l'agrément bancaire pour la création d'une filiale au Royaume-Uni, MediCapital Londres;
2008	▪ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital de BOA Group SA ; ▪ Création de EurAfric Information, joint-venture technologique commun entre BANK OF AFRICA, RMA et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ; ▪ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ; ▪ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ; ▪ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ; ▪ Réduction de la valeur nominale de MAD 100 à MAD 10, portant le nombre d'actions à 158 751 390 ; ▪ Prise de participation par BANK OF AFRICA de 7,5% supplémentaires dans BOA Group SA portant la part dans le capital de cette dernière à 42,5% ; ▪ Transfert de l'intégralité de la participation du CIC dans BANK OF AFRICA au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.
2009	▪ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation à 19,9%.
2010	▪ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation directe et indirecte à 9,40%. ▪ Renforcement dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 55,8%. ▪ Augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). ▪ Augmentation de capital de BANK OF AFRICA réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.

2011	▪ Désignation d'un Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en tant que Président Directeur Général de BOA GROUP SA ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 57,15% ▪ Certification ISO 14001 pour l'environnement ▪ Cession des participations (4,6%) de CAJA DE AHORROS DEL MEDITERRANEO -CAM- dans BANK OF AFRICA à FinanceCom ▪ Renforcement dans le capital Locasom à 94,5%
2012	▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 59,40% ▪ Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires de référence de la Banque pour un montant global de MAD 1 500 000 000.
2013	▪ Renforcement de la participation de BANK OF AFRICA dans le capital du Groupe panafricain Bank of Africa de 65% à 72,6% en 2013 ▪ Emission réussie du 1er Eurobond marocain Corporate, souscrit par une soixantaine d'investisseurs étrangers au montant de 300 millions de dollars en novembre 2013 ▪ Restructuration de BMCE International Holding regroupant les deux filiales européennes BBI Londres et BBI Madrid ▪ Création de BMCE EuroServices filiale qui propose aux MRE une gamme de solutions de transfert vers le Maroc ▪ « Top Performer RSE Maroc » par l'agence de notation Vigéo pour la 2^{ème} année consécutive pour l'engagement de la Banque dans la « Communauté et le développement local » et pour sa « Stratégie environnementale »
2014	▪ Poursuite du développement du Groupe en Afrique Subsaharienne avec la création de la 16^{ème} banque du réseau BOA GROUP SA au Togo et l'ouverture d'un bureau de représentation en Ethiopie à travers BOA Mer Rouge (Djibouti). ▪ Organisation de la première édition du China -AfricaInvestment Meetings, rencontres du commerce B to B (Business to Business) ou commerce interentreprises et ce, en collaboration avec la China Africa Joint Chamber of Commerce and Industry (CAJCCI) et la filiale africaine BOA GROUP SA.
2015	▪ Ouverture d'un Bureau de Représentation au Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Mouvement Desjardins portant notamment sur la promotion des investissements Canadiens au Maroc, l'accompagnement des Migrants Marocains installés au Canada ainsi que les Étudiants Marocains poursuivant leurs études supérieures dans ce pays. ▪ Élargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique à Anvers. ▪ Démarrage de l'activité de BOA Capital Holding – dotée du statut de siège régional CFC en partenariat avec BMCE Capital. ▪ Renouvellement de la certification ISO 14 001 dans la gestion environnementale reflétant la maîtrise des impacts environnementaux directs et indirects ; la mise en place d'une ligne de financement pour l'efficacité des énergies renouvelables et modalités de son octroi; ▪ Signature de 4 mémorandums d'entente avec des opérateurs industriels et financiers chinois ; ▪ Nouvelle dénomination « BMCE BANK OF AFRICA » renforçant la dimension africaine du Groupe ; ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de LCB BANK ¹⁴ à 37% ; ▪ Expansion de BOA GROUP SA au Rwanda, suite à l'acquisition de Agaseke Bank ; ▪ Démarrage de l'activité de BMCE Capital Gestion Privée International.

¹⁴ Changement de dénomination opéré en 2014

2016

- BMCE Capital Gestion Privée première institution financière au Maroc à obtenir la certification ISO 9001 version 2015 pour ses activités de gestion de patrimoine ;
- Intégration de BMCE BANK, depuis décembre 2016, au palmarès 'EmergingMarket 70' de VigeoEiris, dédié aux pays émergents, consacrant les meilleures pratiques RSE ;
- BANK OF AFRICA, 1^{ère} banque à émettre un emprunt obligataire « Green Bonds », par appel public à l'épargne, destiné au financement des projets nationaux et internationaux écoresponsables de même que le soutien des initiatives privées et publiques pour la préservation des ressources naturelles ;
- Signature d'une ligne de financement de 20 millions d'Euros avec la BEI et FMO, en marge de la COP22, destinée à accompagner le financement de l'économie circulaire au Maroc dans le domaine de la collecte, recyclage et valorisation des matières résiduelles ;
- Adhésion à l'initiative « MainstreamingClimate Action » d'intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières en collaboration avec la BEI, l'AFD, la BERD, HSBC, Yes Bank et autres Institutions Financières ;
- Signature, en partenariat avec l'AFD & la BEI, d'un MOU pour la mise en place d'une première ligne en Afrique spécifique au financement de l'Adaptation au Changement Climatique, d'un montant de 20 M€ ;
- Organisation de la conférence Green Banking in Africa, en partenariat avec la BERD, regroupant des intervenants internationaux leaders dans le domaine de la finance verte.

2017

- Développeur de la tour la plus haute d'Afrique à Rabat aux côtés du groupe chinois China Railway Construction Corporation International (CRCCI) et du Groupe marocain TGCC. D'une hauteur de 250 mètres, l'édifice comprendra des bureaux, un hôtel ainsi que des unités résidentielles.
- Contributeur à l'alliance Sino-Marocaine avec un rôle d'investisseur et de banquier dans le cadre du lancement par Sa Majesté le Roi de la « Cité Mohammed VI Tanger-Tech » suite au partenariat scellé avec le groupe chinois HAITE et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- Obtention de l'accord de principe de la Banque Centrale Emiratie, pour l'ouverture d'un deuxième bureau de représentation aux Emirats Arabes Unis à Dubaï courant 2017.
- Renouvellement de la certification ISO 14001 pour l'ensemble des activités de la Banque et réalisation pour la 2^{ème} année du bilan d'émissions carbone de BMCE BANK. Une diminution de 7% des émissions CO2 par collaborateur met en exergue son programme Environnemental et Energétique appuyé par les démarches ISO 14 001 et ISO 50 001.

2018

- Lancement d'un nouveau service mobile payment « DabaPay », solution de portefeuille virtuel, adossée à un compte bancaire, à un compte de paiement ou à une carte prépayée, permettant de réaliser différentes opérations bancaires sécurisées, pratiques et rapides.
- Signature, en septembre 2018, avec la BERD d'une ligne de financement « Women In Business » dédiée aux femmes entrepreneurs proposant un accompagnement incluant formation, conseil et un appui financier solide.
- Formalisation de la Charte de Responsabilité Sociétale de BMCE Bank, marquant ainsi l'ancrage effectif de ses engagements RSE à l'ensemble de son périmètre Groupe.
- Proposition d'un financement clé en main comprenant le crédit bancaire et l'assistance technique gratuite, dans le cadre de la Ligne Bleue dotée d'un montant de 20 Millions d'Euros dédiée à la réalisation de projets au Maroc dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- Revue à la hausse par Fitch Ratings de la note de viabilité (viability rating) de "b+" à "bb-". Il s'agit du rating StandAlone - note intrinsèque- de la Banque et ce, en raison de l'amélioration du profil de risque permettant le soulagement des Fonds Propres.

2019

- Augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire pour un montant global de MAD 1 734 032 700.
- Augmentation de capital en numéraire réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour un montant global s'élevant à 200 millions de dollars soit un peu plus de 1,93 MMDH.
- Nouvelle dénomination sociale BANK OF AFRICA, par abréviation BOA - telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2020 - illustrant davantage l'engagement et l'ancrage panafricain de la Banque et de son Groupe.
- Suite au discours royal du 11 octobre 2019, Bank of Africa s'est engagée, à travers CAP TPE 2020, dans une nouvelle stratégie de renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs, et très petites et moyennes entreprises.
- Accélération de la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation pour un accompagnement réussi des nouveaux usages des clients : (i) Refonte intégrale de la plateforme de la Banque à Distance BMCE Direct Web : crédit flexible, virement, dynamisation de Dabapay. (ii) Déploiement de la plateforme de crédit immobilier en ligne. (iii) Lancement du portail de Global Banking BMCE Business Online dédié à la clientèle Entreprise : Cash Management et Trade Finance.
- Mise en place d'un plan de financement sur 3 ans pour accompagner le Plan Stratégique de Développement 2019-2021, aboutissant à un renforcement des Fonds Propres durs (Common Equity Tier1, CET1) et additional Tier1 (AT1) ;
- Réaménagement organisationnel de la Banque.
- Démarrage des activités de sa succursale à Shanghai.
- Reconfiguration de la présence de la Banque en Europe.

2020

- Lancement officiel du programme " Intelaka" pour le soutien et le financement des entreprises.
- BMCE BANK OF AFRICA devient officiellement BANK OF AFRICA.
- BANK OF AFRICA met en place le « Crédit RELANCE ».
- Lancement par BTI Bank de BTI Connect pour les particuliers et BTi Business Connect pour les entreprises
- Lancement du portail de Crédit Habitat en ligne
- Inscription dans l'élan de la solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID19.
- Instauration d'une Gouvernance de Crise assurant la continuité d'activité dans le respect des conditions sanitaires pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle tout en veillant à la garantie de la sécurité des collaborateurs.
- Implication de la Banque et de la filiale « DAMANE CASH » dans le versement des aides versées par l'Etat Marocain en faveur du secteur informel (bénéficiaires du RAMEP) et traitement des indemnités CNSS.
- Accélération des opérations de digitalisation de la Banque à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal (déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Dabapay, Credit Business Online).
- Mise en place de moratoires des crédits et accompagnement rapproché des clients à travers des lignes de financement spécifiques garanties par la CCG : « Damane Oxygène » pour le financement des charges courantes et de fonctionnement et « Damane Relance » pour la relance de leur activité.
- BANK OF AFRICA et le Fonds de développement Chine-Afrique CADFund ont signé en janvier 2021 une convention de partenariat visant à cofinancer l'investissement chinois en Afrique.
- Cérémonie Virtuelle de Signature des Accords de Partenariat entre CCCC/CRBC et BANK OF AFRICA a eu lieu en novembre 2020 marquant le démarrage effectif du Projet de la Cité Mohammed VI Tanger Tech

	- BANK OF AFRICA a signé un mémorandum d'entente avec Zhejiang China Commodity City Group (CCC Group), lors de la 3^{ème} édition de la <i>China International Import Expo</i> (CIIE) - Signature d'un Mémorandum d'Entente entre BANK OF AFRICA et la <i>Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation</i> (SIACE) - BANK OF AFRICA et <i>Export-Import Bank of India</i> (EXIM Bank) ont annoncé avoir signé un mémorandum d'entente visant à appuyer les entreprises marocaines et indiennes - BANK OF AFRICA et le CMI accélèrent l'interopérabilité des services de paiement mobile «MAROC PAY» - BANK OF AFRICA lance le service SWIFT GPI pour les paiements transfrontaliers - BANK OF AFRICA et la Fédération des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de Services du Maroc (FCISM) ont signé une convention visant à promouvoir l'entrepreneuriat
	- Lancement de « www.agencedirecte.ma », une plateforme innovante permettant aux clients d'accéder à une panoplie de services en plus de l'ouverture de compte en ligne. - BMCE Capital Gestion lance « www.jinvestis.ma », plateforme dédiée à l'accompagnement en ligne des particuliers. - Changement de l'identité institutionnelle de FinanceCom qui devient O Capital Group suite à la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian. - Lancement par BMCE EuroServices de « DabaTransfer », la 1^{ère} application mobile marocaine pour le transfert d'argent en ligne depuis l'Europe. - Renouvellement des Certificats du Système Qualité ISO 9001 V2015 pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux Particuliers, Bancassurance, Ressources Humaines et Achats, et maintien de la certification des engagements de service du Centre de Relations Clients.
2021	- Réalisation du 4^{ème} bilan carbone pour l'exercice 2020, dénotant d'une nette amélioration de l'empreinte carbone de BANK OF AFRICA. - Changement de la dénomination sociale de la filiale madrilène qui devient BANK OF AFRICA EUROPE. - Obtention par BMCE Capital Investments de l'agrément pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC- par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis de l'AMMC. - Accord d'un prêt de 25 millions d'euros à BANK OF AFRICA par la BERD dans le cadre de la facilité de financement de l'économie verte - GEFF - au Maroc soutenue par le Green Climate Fund ; - Titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires d'un montant de 500 MDH ; - Nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.
2022	- Signature entre BANK OF AFRICA et la BERD d'un accord de coopération pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables ; - BANK OF AFRICA, 1^{ère} Banque Marocaine à rejoindre la communauté WEP « Women's Empowerment Principles », initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes ; - Désignation de BANK OF AFRICA en tant que membre fondateur de l'African Business Leaders Coalition - ABLC ; - Conclusion du partenariat stratégique BANK OF AFRICA - SANAD, portant sur une ligne de financement de 25 millions d'euros en faveur des PME au Maroc ; - BANK OF AFRICA et la SFI - Société Financière Internationale signent un accord sur une enveloppe de 154 millions de Dollars de prêts pour les PME en Afrique ;

2023

- Lancement d'une nouvelle version de la plateforme « Agence Directe » qui permet désormais de réaliser l'ouverture de compte à distance ;
 - Signature par BANK OF AFRICA de la technologie de prévention de la fraude « NetGuardians » à travers son alliance au singapourien « dtltdgers » pour les opérations de Trade Finance ;
 - Lancement par Damane Cash de sa carte monétique connectée "Damane Pay" et d'un service de paiement Fintech, suite à son partenariat avec « Paysend » ;
 - Obtention d'un financement de 13 millions d'Euros de la BERD, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat – FVC – et de l'Union Européenne –UE pour promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME ;
 - Signature par BANK OF AFRICA de deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique -AMEE- et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc ;
 - Engagement de BANK OF AFRICA à rejoindre le réseau Africain pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise « Gender Diversity » ;
 - Mise en place par BANK OF AFRICA d'une « Charte Achats Responsables », dans le cadre de sa politique de prévention et lutte anti-corruption ;
 - M. Othman Benjelloun sacré « Personnalité Africaine » et BANK OF AFRICA « Meilleure banque africaine » de l'année 2022 lors du forum AIFA - Africa Investments Forum & Awards organisé par « Leaders League » ;
 - BANK OF AFRICA élue « Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » par « Global Finance Magazine » ;
 - Obtention par BANK OF AFRICA d'une double certification NM 50001 et ISO 50001 dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie par IMANOR et Bureau Veritas ;
 - BANK OF AFRICA primée lors du 15ème cycle des Arabia CSR Awards pour la 9ème année consécutive dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA.
 - Conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II.
 - Eurafric Information obtient l'agrément de Prestataire de Services de Certification Electronique, par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI- relevant de l'Administration de la Défense Nationale.
-
- Engagement de BOA Holding en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de 77 millions \$.
 - Lancement d'un cycle de rencontres régionales, en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations -AMDIE, pour accompagner la mise en oeuvre de la nouvelle Charte de l'investissement.
 - Lancement de la 5ème édition du programme « Open Innovation Territoriale » SMART Bank de BANK OF AFRICA, pour le développement d'idées et de projets innovants dans le domaine du Digital et Fintech.
 - Obtention par BANK OF AFRICA du Prix « Meilleure Banque du Continent Africain » par « Global Finance Magazine ».
 - Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc » en 2022 par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD.
 - Consécration de BANK OF AFRICA en tant que marque financière la plus admirée au Maroc et dans le top 10 en Afrique par Brand Africa 100 en marge de la 9ème édition de l'African Digital Summit - ADS 2023.
 - Désignation de BMCE Capital « Meilleure banque d'investissement au Maroc en 2023 » par 'International Investor Magazine'.
 - Désignation de BANK OF AFRICA "Meilleure Banque en Afrique du Nord" par "the African Banker Awards 2023" ;

- Positionnement de BANK OF AFRICA en 2024 en tant que 1ère société cotée au Maroc par l'agence « LSEG Data & Analytics », filiale de la Bourse de Londres, en partenariat avec la Bourse de Casablanca, à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une dizaine de thématiques répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG. Le score obtenu par la Banque est de 73 sur 100, la plaçant dans le Top 10% mondial de l'univers de 11 759 sociétés notées de par le monde tous secteurs confondus
- Lancement par le Groupe BANK OF AFRICA de la « Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact », confirmant son rôle de leader au Maroc et en Afrique dans le domaine du développement durable et de la finance à impact.
- Obtention par BANK OF AFRICA en 2023 d'un prêt de 50 millions EUR de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD - dédié au financement des Petites et Moyennes Entreprises.
- Intégration des parcours de gestion des portefeuilles titres OPCVM et Custody Direct à la plateforme Business Online de BANK OF AFRICA.
- Mise en place de l'ouverture 100% digitale du compte en bourse par BMCE Capital Bourse, première société de bourse à offrir ce service novateur.
- Lancement par BANK OF AFRICA de la carte « SOLIDARITY » en partenariat avec l'Association de Solidarité Féminine - ASF -
- Renforcement du partenariat de BANK OF AFRICA et de l'IFC pour soutenir les TPME en Afrique à travers une enveloppe de 171,2 millions USD de l'IFC destinée à neuf filiales BOA.
- Engagement de BOA Togo envers l'entrepreneuriat féminin à travers la signature d'un partenariat stratégique avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Togo - AFCET-
- Octroi d'un mécanisme de garantie des transactions de financement du commerce par la Banque Africaine de Développement - BAD à BOA Tanzanie.
- Election de BANK OF AFRICA « Meilleure Banque du Continent Africain » et « Meilleure Banque des PME au Maroc » par le prestigieux « Global Finance Magazine ».
- Octroi du prix « Meilleure Banque en Afrique du Nord en 2023 » à BANK OF AFRICA par « The African Banker ».
- Double consécration au prix Euromoney Awards for Excellence, « Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco ».
- Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc en 2022 » par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD, décerné en 2023.
- Classement de BANK OF AFRICA au titre de « Marque Financière la Plus Admirée au Maroc » et dans le top 10 en Afrique du « Brand Africa 100 » en marge de l'African Digital Summit - ADS 2023, et parmi les 4 groupes marocains dans la liste « Forbes MENA » des 50 banques les mieux valorisées.
- Réussite des audits de suivi de la certification ISO 45001 relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail et de renouvellement de la certification ISO 14001 relative au Management environnemental par « BureauVeritas », ainsi que le maintien de la double certification ISO 50001 relative au Management de l'énergie de BANK OF AFRICA par « Bureau Veritas » et « IMANOR »
- Lancement par BMCE Capital Investments de son deuxième fonds d'investissement OPCC, « Capital Croissance ».
- Introduction des services de plateforme de confiance sous l'identité « AfricTrust » par Eurafric Information en marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises.
- Nouvelle identité de la filiale de banque participative du Groupe BANK OF AFRICA, « Bank Al Karam » et expansion de son réseau d'agences.

- Election de BMCE Capital en tant que « Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023 » par « International Investor Magazine ».
- Reconnaissance de BMCE Capital Gestion aux « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic ».
- Election d'Eurafric Information « Top Employer Maroc 2024 » par l'organisme « Top Employers Institute » pour la 5ème année consécutive, en reconnaissance de son engagement envers un environnement de travail de qualité.
- Octroi du prix « Banque de financement du commerce de l'année 2022 » à BOA Ghana par les deux organismes de référence « Innovation and Excellence Awards » et « Ghana Credit Excellence Awards 2022 ».
- Election de BOA Capital Securities « Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année » lors des « BRVM Awards »

Source : Bank of Africa

II. Appartenance de Bank Of Africa à O CAPITAL GROUP

Au 31/12/2023, BANK Of Africa est détenue à hauteur de 35,5% par O CAPITAL GROUP, directement et indirectement – (participations détenues par RMA et SFCM).

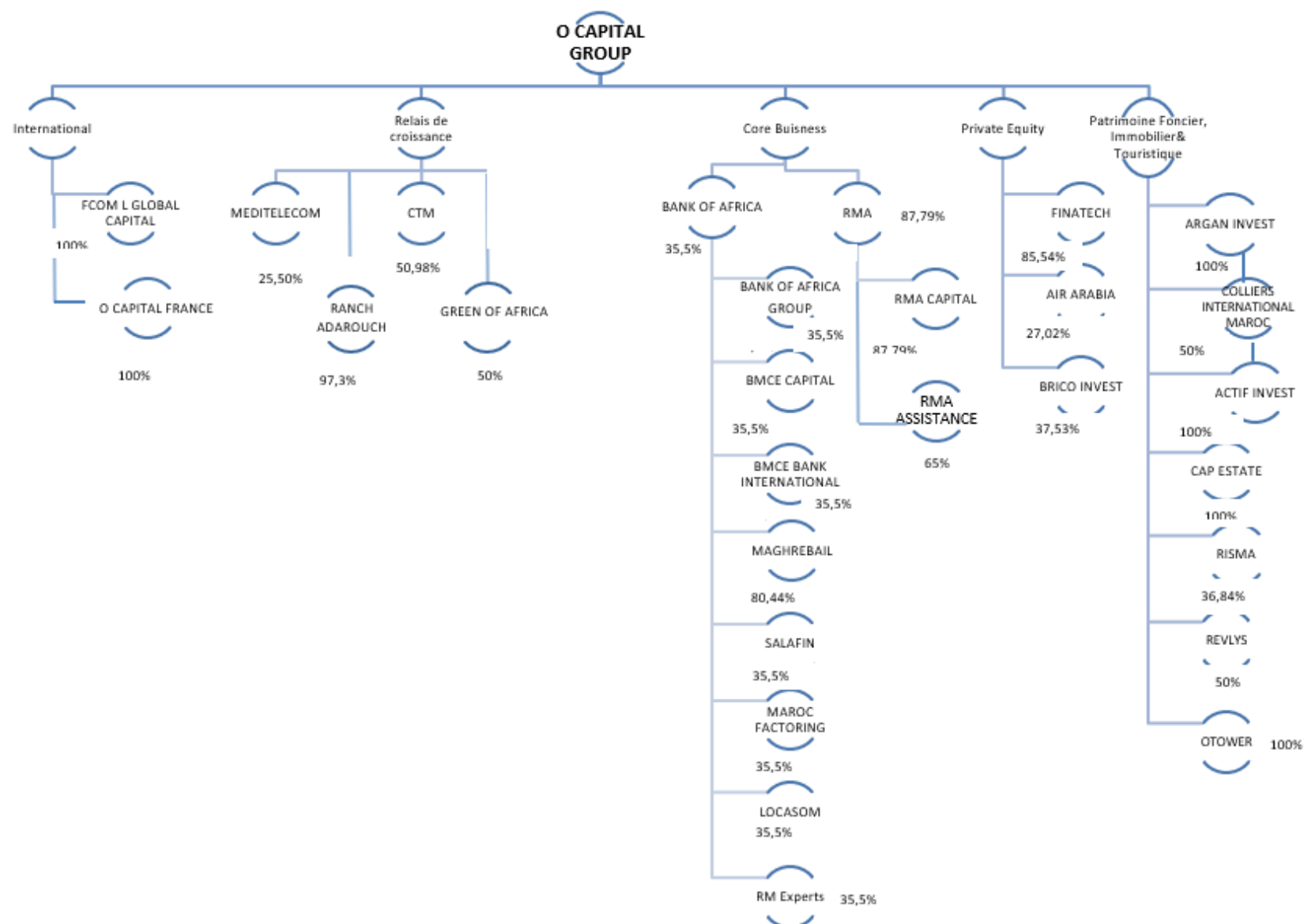
Tableau 3 : Liste des filiales de O CAPITAL GROUP par pôle d'activité¹⁵

	% contrôle	% d'intérêt	Type de détention
INTERNATIONAL			
FCOM L GLOBAL CAPITAL	100,00%	100,00%	Directe
O CAPITAL FRANCE	100,00%	100,00%	Directe
RELAIS DE CROISSANCE			
MEDITELECOM	25,50%	22,69%	Directe et indirecte
CTM	50,98%	44,89%	Directe et indirecte
RANCH ADAROUCHE	97,30%	97,30%	Directe
GREEN OF AFRICA	50,00%	50,00%	Directe
CORE BUSINESS			
BANK OF AFRICA	35,50%	31,95%	Directe et indirecte
BANK OF AFRICA GROUP	35,50%	23,14%	Indirecte
BMCE CAPITAL	35,50%	31,95%	Indirecte
BMCE BANK INTERNATIONAL	35,50%	31,95%	Indirecte
MAGHREBAIL	80,44%	41,32%	Directe et indirecte
SALAFIN	35,50%	19,80%	Indirecte
MAROC FACTORING	35,50%	31,95%	Indirecte
LOCASOM	35,50%	31,12%	Indirecte
RM EXPERTS	35,50%	31,95%	Indirecte
RMA	87,79%	87,79%	Directe
RMA CAPITAL	87,79%	87,79%	Indirecte
RMA ASSISTANCE	65,00%	57,07%	Indirecte
PRIVATE EQUITY			
FINATECH GROUP	85,54%	83,33%	Directe et indirecte
AIR ARABIA MAROC	27,02%	25,42%	Directe et indirecte
BRICO INVEST	37,53%	37,53%	Indirecte
PATRIMOINE FONCIER, IMMOBILIER ET TOURISTIQUE			
ARGAN INVEST	100,00%	100,00%	Directe

¹⁵ Filiales présentées avec le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

<i>ACTIF INVEST</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>CAP ESTATE</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>Directe</i>
<i>RISMA</i>	<i>36,84%</i>	<i>32,35%</i>	<i>Directe et indirecte</i>
<i>Colliers International Maroc</i>	<i>50,00%</i>	<i>50,00%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>REVLYS</i>	<i>50,00%</i>	<i>46,95%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>O TOWER</i>	<i>100,00%</i>	<i>62,82%</i>	<i>Directe et indirecte</i>

Source : Bank Of Africa



Source : Bank Of Africa

1. Présentation de O CAPITAL GROUP et de ses principales filiales

O Capital Group est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de cinq pôles :

- **Core Business**, représenté par (i) Groupe BOA, troisième groupe bancaire privé marocain et (ii) le Groupe RMA accaparant une part de marché de 15.1% en termes de primes émises en 2023. Au 31 décembre 2023, celles-ci atteignent plus de MAD 8.5 milliards ;
- **Relais de croissance**, représenté notamment par MEDI TELECOM, deuxième opérateur de téléphonie mobile au Maroc. Son CA et son RN 2023 s'établissent respectivement à M MAD 7 797,6 et à M MAD 743. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 3 569. Ce pôle comprend également les sociétés Green Of Africa dédiées à l'investissement dans les énergies renouvelables ;
- **PrivateEquity**, incluant notamment (i) Finattech Group, holding de sociétés de référence dans les nouvelles technologies de l'information, et (ii) Air Arabia Maroc, première compagnie aérienne low cost marocaine ;
- **Patrimoine**, regroupant notamment les filiales (i) CAP ESTATE, filiale immobilière du Groupe au capital de MAD 225 millions, (ii) Argan Invest, pôle de gestion des fonds d'investissements de O Capital Group et (iii) REVLY'S, société de financement touristique ;
- **International**, abritant notamment la filiale O CAPITAL FRANCE, entité de support et de coordination stratégique des principales Business units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe.

Au 31 décembre 2023, O Capital Group est détenu à hauteur de 100% par la Famille BENJELLOUN.

Son CA et son RN 2023 s'établissent respectivement à M MAD 151,2 et à M MAD 704. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 5 965,4.

2. Présentation des principales filiales du Groupe

1) Core Business

- **RMA**

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.

Compte tenu de l'importance des liens capitalistiques unissant RMA, l'actionnaire de référence de BANK OF AFRICA SA, et des synergies existantes portant notamment sur la domiciliation de l'ensemble des comptes bancaires de RMA auprès de BANK OF AFRICA, la distribution des produits d'assurance par le Réseau bancaire et la mise en place d'un système d'information dédié « Convergence », ces deux institutions ont décidé de consolider leurs synergies commerciales et élargir leurs relations afin de saisir le potentiel de développement de la Bancassurance et en faire un levier important de croissance et de rentabilité, d'une part, et de conforter leur position d'acteurs de référence de ces activités au Maroc, d'autre part.

- **BANK OF AFRICA**

Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding

2) Relais de croissance

- **Meditelcom**

Créé en 1999, MEDI TELECOM opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises. Depuis décembre 2016, les produits et services commercialisés par MEDI TELECOM sont brandés Orange

- **CTM**

Société leader des secteurs Transport de voyageurs et Messagerie au Maroc, première à être cotée à la Bourse de Casablanca en 1993.

- **RANCH ADAROUCH**

Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec environ 3 428 têtes au 31/12/2023, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.

- **Green of Africa**

Née de la fusion absorption entre Green of Africa Development (absorbée) et Green of Africa Investment (absorbante) courant 2022, Green of Africa est un opérateur spécialisé dans le développement de projet, financement, construction et exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables.

Green of Africa participe au consortium qui a remporté l'appel d'offres en 2023 pour la conception, la construction et l'exploitation de la station de dessalement de la région de Casablanca.

3) PrivateEquity

- **FINATECH Group**

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007, FINATECH Group est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

- **Air Arabia Maroc :**

Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2019 en partenariat avec les groupes Air Arabia et Holmarcom.

- **BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE »**

Chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.

4) Patrimoine

1. **ARGAN INVEST**

Argan Invest est une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 50% de Colliers International Maroc.

- **CAP ESTATE**

Cap Estate est la filiale immobilière de O Capital Group.

- **COLLIERS INTERNATIONAL MAROC**

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

- **REVLV'S**

Société détenant l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.

- **RISMA**

Société cotée à la Bourse de Casablanca, gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque, Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis.

- **O'TOWER**

Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.

5) International

- **O Capital France**

Entité de support et de coordination stratégique des principales Business Units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.

- **FCOMI-L GLOBAL CAPITAL**

Fonds européen de gestion multi-stratégies

3. Relations entre BANK Of Africa, O CAPITAL GROUP et les parties liées

Les entités contrôlées par O CAPITAL GROUP entretiennent des relations bancaires durables avec la Banque. En effet, dans le cadre de ses activités courantes, BANK OF AFRICA octroie des crédits et offre des services à ces entités à des conditions normales applicables à la clientèle.

Tableau 4 : Engagements du groupe envers la société mère et les parties liées au 31/12/2023:

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	3 190 925	2 532 849	116 593	12 301 687
Comptes ordinaires	390 925	534 075	104 171	1 824 697
Prêts	2 800 000	298 745	12 422	9 775 724
Titres		1 700 029		701 266
Opération de location financement				
Actif divers				25 308
Total	3 190 925	2 532 849	116 593	12 326 995
Passif				
Dépôts	-	129 709	62 783	11 600 220
Comptes ordinaires		129 709	62 783	1 824 687
Autres emprunts				9 775 532
Dettes représentées par un titre				701 266
Passif divers				25 509
Total	-	129 709	62 783	12 326 995
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés			2 031	662 901
Engagements reçus				662 901

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 5 : Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées (en K MAD)

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	- 85 167	- 63 599		- 453 371
Intérêts et charges assimilées				515 506
Commissions (produits)		- 53 737		- 299 856
Commissions (charges)				75 865
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	50 263			

Loyers reçus	-	24 370	-	7 092	-	214 465
Autres		80 476				376 328

Source : Bank Of Africa

Notons que les sociétés sœurs comprennent les flux entre BANK OF AFRICA et RMA (yc ses fonds).
Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période.

4. Les conventions liant le Groupe BANK Of Africa et O CAPITAL GROUP

FLUX FINANCIERS ENTRE BOA et O CAPITAL GROUP

Société concernée	Nature de la convention	2021				2022				2023			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
OTOWER	Convention de compte courant d'associés												
	Contrat d'ouverture de crédit	551		551	-	1505		1505		5964		5964	
	Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence	-	-435 283	-	-435 283		-186550		-186550		-62298		-62298
MEDI TELECOM SA	Protocole d'accord relatif à un partenariat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Convention de location de locaux	116		116		119		119		123		123	
O CAPITAL	Convention d'assistance et de prestations de services	-	-45630	-	-45 630	-	-48757	-	-48757	-	-52777	-	-52777
	Convention de compte courant d'associés en faveur de O'TOWER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RMA	Contrat de Prestation de services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CFC, RMA, O CAPITAL, BOA GROUP	Pacte d'actionnaires												
Total		667	- 480 913	667	- 480 913	1 624	- 235 307	1 624	- 235 307	6 087	-115 075	6 087	- 115 075

A fin 2023, les encaissements augmentent de +3,7x à MAD 6,1 millions par rapport à 2022 en lien notamment avec le contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque. Pour leur part, les décaissements baissent de -51,1% à MAD 115,1 millions en raison du contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence.

A noter que les montants des encaissements et décaissements sont hors taxes.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE EN 2023

Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, des avances d'un montant **62 298 KMAD**.

Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte

d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 5 964 KMAD.

Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Généralde Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSaid est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa

S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de **52.777 KMAD**.

Conventions de location de locaux

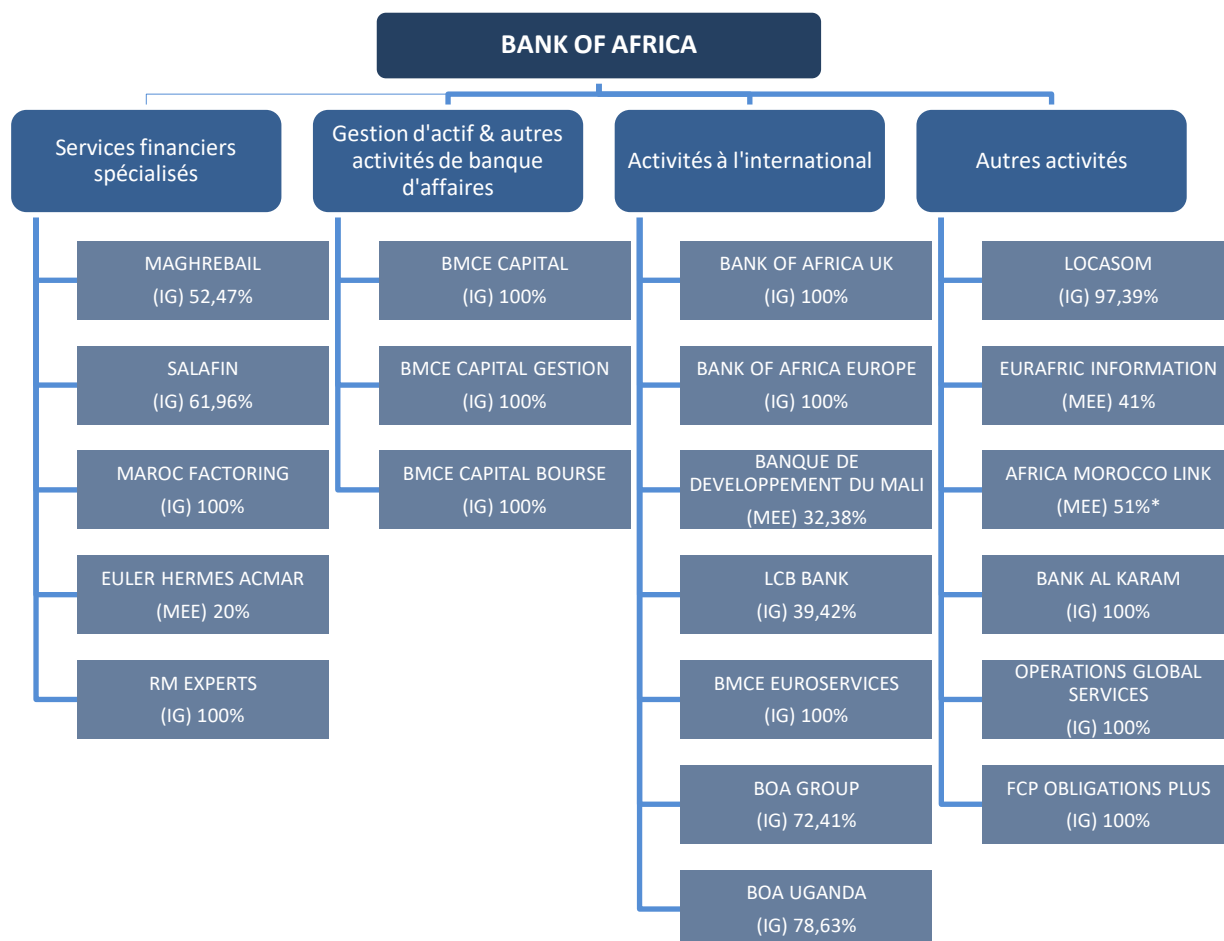
Cette convention prévoit la location d'un local à :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2023 (KMAD)
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	123 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

III. Filiales de BANK OF AFRICA¹⁶

1. Organigramme¹⁷ au 31/12/2023



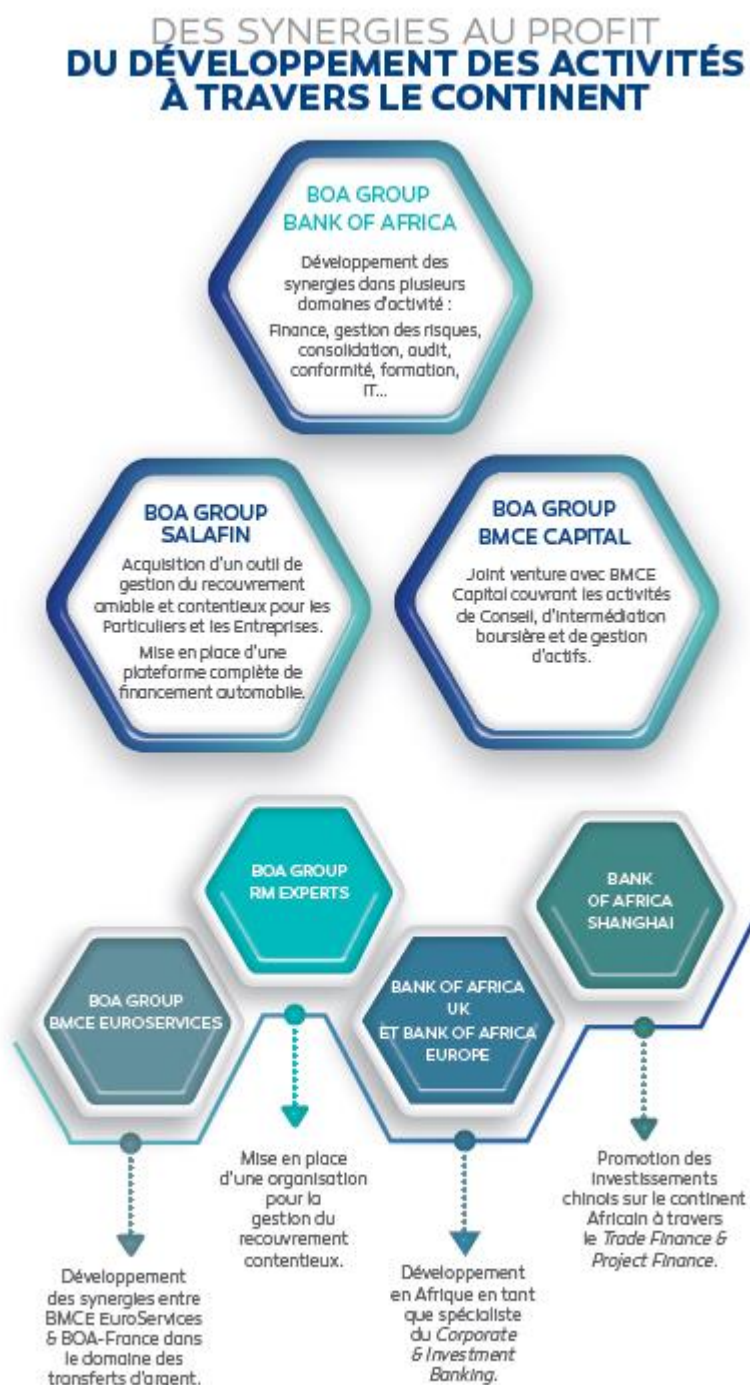
Source : BANK OF AFRICA

***Conclusion le 12 juin 2024 d'un contrat de cession d'actions définissant les termes et conditions de la cession par BANK OF AFRICA à CTM de l'intégralité des actions détenues dans la société Africa Morocco Links**

¹⁶ Les différences constatées au niveau des réalisations des filiales sur l'historique entre le présent DR et les anciens DR s'expliquent par leur nature provisoire ainsi que par des régularisations post-clôture.

¹⁷ L'organigramme reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le % d'intérêt

Des synergies intra-groupe au service de l'Afrique



Le Groupe BANK OF AFRICA prend un nouvel élan dans son positionnement en tant que Banque universelle, poursuivant sa stratégie de croissance nationale et internationale, et ce, plus spécifiquement à travers des implantations en Afrique, sous l'ombrelle de BOA GROUP SA; en Europe, à travers BANK OF AFRICA UK et BANK OF AFRICA Europe, regroupant les filiales européennes, BMCE EuroServices, établissement de paiement au service de la diaspora marocaine et africaine ; mais aussi à travers une représentation plus importante en Asie,

notamment en chine par la succursale BANK OF AFRICA Shanghai, en Amérique du Nord et aux Emirats Arabes Unis.

Avec l'ampleur de son exposition internationale et la valeur ajoutée de son expertise multi-métiers, BANK OF AFRICA a fait le choix du développement des synergies entre ses différentes composantes, un véritable levier de création de valeur.

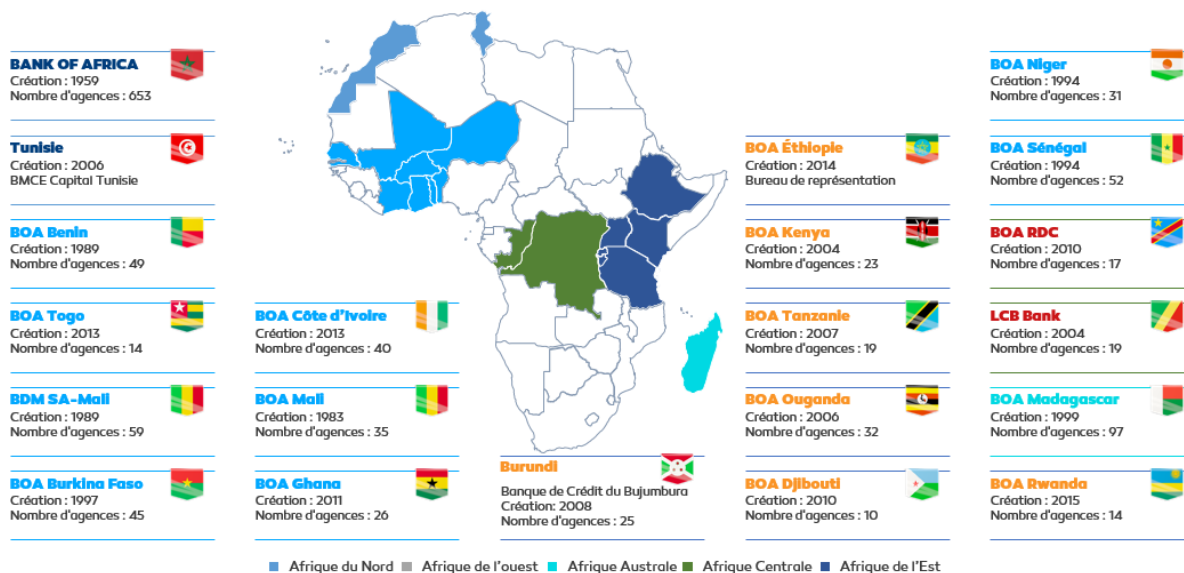
Le développement des synergies fait l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe, avec des organes de pilotage et des outils de reporting permettant d'évaluer régulièrement les avancées en la matière. Au Maroc, l'organisation par ligne métier et l'effort de connaissance client développé, par le réseau et les différentes activités du Groupe contribuent à la mise à disposition des clients d'une offre d'accompagnement complète et ciblée.

2. Montant des dividendes destinés à BANK OF AFRICA entre 2022 et 2023

Participations En MMAD	Encaissé en 2022 au titre de 2021	Encaissé en 2023 au titre de 2022
BOA Group	264.5	275.2
BOA Europe	52.9	97.7
Salafin	100.7	52.3
BMCE Capital Gestion	50.0	50.0
BDM	21.9	44.4
Maghrebail	36.3	36.3
Locasom	18.8	22.8
BMCE Assurances	21.5	22.0
BOA Uganda	0.0	11.3
BMCE Capital	10.0	10.0
Docuprint	2.7	10.0
TANGER Med Zone	8.2	8.2
MUTANDIS SCA	7.1	7.1
Centre Monétique Interbancaire	0.0	3.3
Acmar	6.4	2.8
BMCE Immobilier	2.5	2.5
SOGEPoS	1.7	1.8
RM Expert	1.0	1.0
Maroc Factoring	3.6	0.6
Bourse de Casablanca	0.8	0.4
Afreximbank	0.2	0.2
Dyar Al Madina	0.1	0.1
ATFP	0.0	0.0
Proparco	5.7	0.0
CID	3.9	Participation cédée
Total	620.6	660.2

A noter que pour les dividendes perçus en 2023 au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à M MAD 660,2 contre M MAD 620,6 encaissés en 2022 au titre de l'exercice 2021.

3. Présentation des filiales hors filiales spécialisées au 31/12/2023



Source: BANK OF AFRICA

Les cours de change ayant servi à la présentation des données en MAD se présentent comme suit :

Filiale	Devise utilisée	Taux de change Moyen		
		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
BDM	XOF	0.01622	0,01701	0,01668
LCB BANK	XAF	0.01622	0,01701	0,01668
BOA GROUP	EUR	10.6402	11,1592	10,9445
BMCE Euroservices	EUR	10.6402	11,1592	10,9445
BIH	GBP	12.3957	12,589	12,589
BOA UGANDA	UGX	0.00254	0,00295	0,0026

1) BMCE Capital

Pôle Banque d'Affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital propose une offre diversifiée de produits et services financiers destinés à une clientèle de Corporates, institutionnels et particuliers :

- Conseil et ingénierie financière : Accompagner les entreprises dans leurs décisions financières à travers BMCE Capital conseil,
- Gestion d'actifs : Solutions de placement diversifiées et innovantes à travers BMCE Capital Gestion, Axis Capital Gestion et BOA Capital Asset Management,
- Gestion Privée : Solutions dédiées à la gestion de patrimoine
- Intermédiation boursière : Conseil, négociation, animation et placement de titres en bourse
- Marchés des capitaux : Optimiser la gestion des flux et risques financiers à travers BMCE Capital Markets, BMCE FX Direct

- Recherche financière : Apporter aux investisseurs l'analyse nécessaire à leurs prises de décisions.
- Solutions Post-Trade : Garantir la gestion efficace et sécurisée de la conservation des instruments financiers et des flux Post-Trade
- Titrisation : Offres de financement optimisées à travers la titrisation d'actifs

En 2006, BMCE Capital a inauguré sa filiale tunisienne Axis Capital, spécialisée dans le conseil financier, l'intermédiation boursière et la gestion d'actifs.

En 2008, la Banque d'Affaires du Groupe BMCE s'est vue décernée par Bureau Veritas Certification la certification de sa Salle des Marchés à la norme ISO 9001 version 2000, avec un score de zéro écart. BMCE Capital dispose désormais de la première Salle des Marchés certifiée ISO au Maghreb.

En 2020, BMCE Capital a clôturé avec succès son programme d'open innovation « CAP'Tech by BMCE Capital ». Ce programme, démarré en septembre 2019, s'inscrivait dans le cadre de la transformation digitale de la Banque d'Affaires et avait pour objectif de concevoir des solutions visant l'amélioration de l'expérience client, le renforcement de la collaboration interne ou l'optimisation du processus de prise de décision au sein de BMCE Capital.

En outre, l'année 2020 a été marquée par le lancement de « BK Financial Bot », le premier chatbot dédié aux métiers de la Banque d'Affaires de la place.

L'année 2021 a connu le lancement de la plateforme www.jinvestis.ma dédiée à l'accompagnement en ligne de la clientèle des particuliers dans la gestion de leur épargne. Au Maroc, l'activité a également réussi le renouvellement des certifications « Engagements de Services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par Bureau Veritas Maroc.

Au niveau de la filiale gestion d'actifs en Tunisie, BMCE Capital Asset Management s'est distinguée en étant la première société de gestion d'actifs en Tunisie à obtenir la certification ISO 9001 Version 2015 de son Système de Management de la Qualité.

En 2021, l'entité BMCE Capital Markets, en charge de la salle des marchés de BANK OF AFRICA a lancé la nouvelle version de sa plateforme de trading en ligne FX Direct.

En 2021, BMCE Capital Investments obtient l'agrément pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'organismes de placement collectif en capital -OPCC- par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC. Cette nouvelle entité vient compléter l'offre « produits » de BMCE Capital, Pôle Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA – BMCE Group, sur le marché des capitaux en élargissant sa palette de métiers à l'activité Private Equity.

Par ailleurs, l'entité Global Research, bureau de recherche panafricain de BMCE Capital a lancé en 2021 la première plateforme digitale d'information financière panafricaine bmcecapitalresearch.com.

En 2022, dans le cadre de sa transformation digitale, BMCE Capital lance 'BK Tradechain', une plateforme pionnière basée sur la blockchain pour le traitement d'opérations de gré à gré sur le marché financier (opérations monétaires, prêts/emprunts de titres, opérations fermes...).

BMCE Capital Investments, la société de gestion d'OPCC du groupe BMCE Capital, a également lancé, en 2022, le Fonds Capital Venture, son premier fonds OPCC sur le segment du Capital Risque agréé par l'AMMC, dédié au financement des startups marocaines innovantes. Ainsi, ce fonds s'inscrit dans le cadre de la démarche du Groupe BMCE Capital de promotion et de soutien de l'écosystème national des startups et a pour objectif de générer, à moyen long terme, des success stories à l'échelle nationale et internationale.

L'année 2022 a également été marquée par l'obtention par BMCE Capital Solutions de la certification ISAE 3402 type II pour son activité Titres, attestant de la fiabilité et de la qualité du dispositif de contrôle interne de BMCE Capital Solutions.

De même, BMCE Capital a (i) initié la mise en place de parcours de formation au sein du Pôle, notamment, par un partenariat en cours d'établissement avec AFRICA BUSINESS SCHOOL, (ii) développé la plateforme 'Digital Invoice' par le Contrôle Financier, (iii) mis en service une production électrique solaire pour les besoins de BMCE Capital Gestion dans le cadre de son engagement de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

BMCE CAPITAL affiche un chiffre d'affaires consolidé de MAD 259,8 millions et un résultat net consolidé de MAD 37,4 millions, avec une contribution au RNPG de MAD 29,9 millions contre MAD 38,3 millions en 2021.

En 2023, BMCE CAPITAL affiche un chiffre d'affaires consolidé de MAD 259,9 millions en quasi-stagnation par rapport à l'année 2022 et un résultat net consolidé de MAD 42 millions, avec une contribution au RNPG de MAD 32,9 millions contre MAD 29,9 millions en 2022 soit une hausse favorable de 10%.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	BMCE Capital				
Domaine d'activité	Banque d'affaires				
Siège social	Tour BANK OF AFRICA - Rond Point Hassan II - Casablanca				
Capital social	MAD 100 000 000				
Nombre d'actions détenues	100 000				
Montant du capital détenu	MAD 100 000 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité consolidé (En M MAD)	2021	2022	Var	2023	Var
Chiffre d'affaires	282,9	259,8	-8,2%	259,9	0,04%
Résultat net consolidé	41,7	37,4	-10%	42,0	12,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	38,3	29,9	-22%	32,9	10,1%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	10	10	0%	10*	0%

Source: BANK OF AFRICA

*Dividende à percevoir

2) BMCE Capital Bourse

Créée en 1995, et filiale à 100% de BANK OF AFRICA, BMCE Capital Bourse a réussi à s'imposer en tant qu'acteur dynamique du marché marocain de l'Equity avec un total de 60 millions de dirhams de fonds propres et une part de marché de 12% en 2023.

Le dynamisme de la Banque d'affaires s'est également reflété dans son organisation de la première édition de l'évènement 'Equity Virtual Summit' par BMCE Capital Bourse conjointement avec BMCE Capital Global Research et leur partenaire sud-africain AVIOR.

En 2022, le chiffre d'affaires de BMCE Capital Bourse a progressé de 6.8% à MAD 17,3 millions. Le chiffre d'affaires d'intermédiation a été stable à MAD 13,8 millions et les autres revenus ont augmenté grâce notamment aux commissions de placement du Marché Primaire. Le résultat net est négatif à MAD -1,3 millions malgré un résultat financier de MAD 0,6 millions.

En 2023, le chiffre d'affaires de BMCE CAPITAL BOURSE a enregistré une hausse de 12,7% par rapport à l'année 2022. Le résultat net ressort déficitaire à MAD -0,8 millions en raison de la poursuite de la contraction des revenus d'intermédiation. La contribution de BMCE capital Bourse au RNPG du Groupe s'élève à MAD -0,7 millions.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BMCE Capital Bourse				
Domaine d'activité	Société de Bourse				
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca				
Capital social	MAD 10 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 6 750 000				
Nombre d'actions détenues	67 500				
% du capital détenu	67,5%				
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BMCE CAPITAL 32,5%				
% des droits de vote détenus	67,5%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	16,2	17,3	6,8%	19,5	12,7%
Résultat net	0,4	-1,3	<-100%	-0,8	38,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,4	-1,2	<-100%	-0,7	41,4%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	-	0	-

Source : BANK OF AFRICA

3) BMCE Capital Gestion

Acteur de référence en gestion d'actifs au Maroc, BMCE Capital Gestion est la 3ème société de gestion marocaine, totalisant près de 72 milliards MAD d'actifs sous gestion, soit une part de marché de 13% et 54 fonds gérés.

À noter que la société de gestion a obtenu, en mai 2016, des certifications « Engagements de Services » et « ISO 9001 version 2015 ».

BMCE Capital Gestion est notée « Af/S1+ FCP Capital Monétaire » par Standard & Poor's et certifiée « ISAE 3402 Type I – II » en termes de Conformité du Contrôle Interne. En outre, BMCE Capital Gestion a obtenu la notation « Excellent (mar) » par Fitch Rating dans le cadre de son « Investment Management Quality Rating ».

En 2022, BMCE Capital Gestion a renouvelé avec succès ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par Bureau Veritas Maroc.

À fin 2022, BMCE Capital Gestion affiche un résultat net social de MAD 57,2 millions, en hausse de 1% par rapport à l'année écoulée ainsi qu'un chiffre d'affaires qui s'élève à MAD 165 millions, en progression de 6,8%. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA progresse de 1,6% passant de MAD 56,2 millions en 2021 à MAD 57 millions en 2022.

L'année 2023 a été marquée par la consécration de BMCE Capital Gestion aux « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic » et la conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II suite à la mission d'audit du cabinet Mazars et le renouvellement de ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par BureauVeritas Maroc.

À fin 2023, le chiffre d'affaires baisse de 11,8% à 146 MMAD contre 165,5 MMAD en 2022 impacté par le recul des encours moyens sous gestion. Le Résultat Net social ressort à MAD 57,5 millions contre MAD 57,2 millions pour l'année 2022, soit une légère hausse de 0,5%. La contribution au RNPG du Groupe s'est établi à MAD 57,2 millions.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	BMCE Capital Gestion				
Domaine d'activité	Société de gestion				
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca				
Capital social	MAD 25 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 25 000 000				
Nombre d'actions détenues	250 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	155,0	165,5	6,8%	146	-11,8%
Résultat net	56,6	57,2	1%	57,5	0,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	56,2	57,1	2%	57,2	0,2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	50	50	0%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

4) Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale :

- Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ;
- La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ;
- La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés.

Dans un contexte de recrudescence des risques notamment pour les sociétés exportatrices confrontées à une concurrence agressive de certains pays tels que la Chine et l'Inde, une politique de sélection rigoureuse des engagements a été adoptée. Celle-ci devrait être renforcée dans les conditions actuelles de la crise internationale.

Grâce à son expertise et son ouverture à l'international, Maroc Factoring a reçu le deuxième prix du « FCI 2021 Export & Import Factor of the Year » pour la Région Afrique & Moyen Orient de la part de FCI, l'organisme mondial représentant les professionnels de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales.

À fin décembre 2022, le PNB de Maroc Factoring ressort à MAD 32,6 millions. Impacté par des dotations aux provisions exceptionnelles, le résultat net social baisse, quant à lui, de 82,2% à MAD 0,6 millions comparativement à 2021. En ce qui concerne sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, cette dernière est en baisse de 85% passant de MAD 3,6 millions en 2021 à MAD 0,5 millions en 2022.

Maroc Factoring affiche un PNB de MAD 31,6 millions en 2023 en baisse de 3% dans un contexte marqué par le renchérissement du coût de refinancement. Le Résultat Net social ressort à MAD 4,2 millions contre 0,6 million en 2022. Cette performance s'explique par les reprises significatives constatées en 2023 de + MAD 6,4 millions contre MAD 0,7 millions en 2022. La contribution au RNPG du Groupe s'établit à MAD 4,2 millions contre MAD 0,5 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Maroc Factoring				
Domaine d'activité	Factoring				
Siège social	63, Résidence Adriana, Boulevard Moulay Youssef				
Capital social	MAD 45 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 45 000 000				
Nombre d'actions détenues	450 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire	30,3	32,6	7,6%	31,6	-3,1%
Résultat net	3,6	0,6	-83%	4,2	>100%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	3,6	0,5	-86%	4,2	>100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	3,6	0,6	-83%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

5) Salafin

Filiale du Groupe Bank of Africa. Créée en 1997, SALAFIN s'impose aujourd'hui comme acteur de référence au Maroc dans le crédit à la consommation et en Afrique à travers le partage de son savoir-faire avec les différentes entités du Groupe et ses différents partenaires.

SALAFIN propose une large gamme de produits de crédits allant des prêts personnels aux crédits renouvelables avec ou sans carte de crédit en passant par les prêts hypothécaires et les financements automobiles. Des solutions d'assurance et de service client complètent l'offre de financement afin d'accompagner ses clients.

En 2004, SALAFIN a filialisé son activité informatique et créa la société ORUS Services, filiale à 100% de SALAFIN. Elle a également fait son entrée en Bourse le 31 Décembre 2007.

En septembre 2018, les deux sociétés, Salafin et Taslif (société de crédit à la consommation filiale de Saham Assurance) ont établi un projet de fusion, par voie d'absorption de Taslif par Salafin dans le but de renforcer le positionnement stratégique de Salafin sur le marché du crédit à la consommation en hissant ladite filiale à la 3^{ème} position du marché en termes de Produit Net Bancaire.

En dépit d'une activité macroéconomique dégradée, SALAFIN affiche des indicateurs en progression à fin décembre 2022, le PNB de Salafin s'élève à MAD 399,3 millions pour un résultat net social en hausse de 1,2% atteignant MAD 85,8 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA baisse de 8,3% passant de MAD 58,5 millions en 2021 à MAD 53,6 millions en 2022.

Bien que les nouvelles incertitudes géopolitiques, l'inflation et la remontée des taux rendent la situation économique instable, les équipes commerciales demeurent mobilisées et proactives pour conserver cette tendance de croissance jusqu'à la fin d'année.

À fin décembre 2023, Salafin affiche un Résultat net social de MAD 90,6 millions contre MAD 85,8 millions en 2022, en hausse de 5,6% liée principalement à la baisse des charges d'exploitation de -4% et des dotations nettes aux provisions de -6% ayant permis de compenser la baisse du PNB de 0,8% suite essentiellement à la baisse de la marge d'intérêt de 3%. La contribution de Salafin au RNPG du Groupe s'établit à MAD 55,8 millions contre MAD 53,6 millions en 2022 soit une hausse de 4,2%.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	SALAFIN
Domaine d'activité	Crédit à la consommation
Siège social	Zenith Millenium - Immeuble 8 - Sidi Maârouf - Casablanca
Capital social	K MAD 312 412
Montant du capital détenu	MAD 193 569 200
Nombre d'actions détenues	1 935 692
% du capital détenu	61,96%
% des droits de vote détenus	61,96%
Identité des autres actionnaires	Sanlam Maroc : 14,15% , Sanam Holding : 3,57% RCAR : 3,92%, Divers actionnaires 16,40%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire	389,1	399,3	3%	396,2	-0,8%
Résultat net	84,7	85,8	1%	90,6	5,6%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	58,5	53,6	-8%	55,8	4,2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	100,7	52,3	-48%	55,2*	5,5%

Source : BANK OF AFRICA

*Dividende à percevoir

6) Maghrebail

Créée en 1972, MAGHREBAIL, Société Maghrebine de Crédit-bail, est spécialisée dans le financement en leasing de biens d'équipements et immobiliers destinés aux professionnels et aux entreprises du Maroc. Elle est historiquement la deuxième société à s'implanter dans le secteur du crédit-bail au Maroc.

MAGHREBAIL propose des produits de financement en leasing dédiés aux Professionnels et aux Entreprises. Ses clients sont les professions libérales, les commerçants mais aussi les entreprises, PME, PMI, grands groupes et multinationales.

En 2014, Maghrebail lance la LEASEBOX, une plateforme regroupant plusieurs services digitaux tels que la simulation des offres, conseil et expertises et suivi des contacts.

En 2015, Maghrebail lance l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY), un financement clé en main comprenant bail et subvention d'investissement destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable.

Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, MAGHREBAIL s'installe en 2016 en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permettra par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.

À fin 2022, le PNB de Maghrebail ressort en hausse de 21,4% à MAD 441 millions. Le résultat net social affiche, quant à lui, une hausse de 20% à MAD 119 millions. En ce qui concerne sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, cette dernière est en hausse de 9% passant de MAD 61 millions en 2021 à MAD 66 millions en 2022.

Maghrebail occupe la 2^{ème} position avec une part de marché de 23,67% à fin décembre 2023.

À fin 2023, le Produit net social de Maghrebail ressort en baisse de 25% par rapport à 2022 en lien notamment avec la légère hausse de +0,6% des produits sur immobilisations en crédit-bail et un retrait de -74,9% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle. Les charges liées aux opérations de crédit-bail ont progressé de 3% contrairement au chiffre d'affaires qui n'a augmenté que de 1%. Le Résultat Net s'élève à MAD 127,8 millions, en hausse de +7%. En ce qui concerne sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, cette dernière est en baisse de 27% passant de MAD 66,3 millions en 2022 à MAD 48,3 millions en 2023.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	MAGHREBAIL				
Domaine d'activité	Crédit-Bail				
Siège social	45, Bd Moulay Youssef - Casablanca				
Capital social	K MAD 138 418				
Montant du capital détenu	MAD 72 622 000				
Nombre d'actions détenues	726 220				
% du capital détenu	52,47%				
% des droits de vote détenus	52,47%				
Identité des autres actionnaires	RMA : 27,77%				
	MAMDA & MCMA : 7,99%				
	Divers actionnaires : 11,77%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire	363,1	440,7	21,4%	332,1	-24,6%
Résultat net	99,1	119	20%	127,8	7%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	61	66	8%	48,3	-26,3%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	36,3	36,3	0%	36,3*	0%

Source : BANK OF AFRICA

*Dividende à percevoir

7) Banque de Développement du Mali -BDM S.A-

En 1989, BANK OF AFRICA est le premier Groupe Bancaire marocain à s'implanter en Afrique subsaharienne suite à une opération de redressement exemplaire qui a fait de la Banque de Développement du Mali la première banque du pays.

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'État Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BDM SA et BMCD a été menée afin de (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'Ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2ème banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des « African Banker Awards ».

Au titre de l'exercice 2022, le PNB de la BDM ressort à MAD 922,9 millions pour un résultat net de MAD 316,1 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en hausse de 15% passant de MAD 78,7 millions à fin 2021 à MAD 90,4 millions à fin 2022.

Au terme de l'exercice 2023, la BDM affiche un PNB en croissance de 11,5% passant de MAD 922,9 millions à MAD 1 028,8 millions, suite à la bonne progression des intérêts sur opérations sur titres et avec la clientèle. Cette évolution du PNB a induit un accroissement du résultat net qui ressort à MAD 346 millions en hausse de +12% par rapport à 2022.

Aussi, la contribution de la BDM au RNPG du Groupe s'établit à MAD 112 millions en 2023 vs MAD 90 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Banque de Développement du Mali				
Domaine d'activité	Etablissement de crédit				
Siège social	Bamako - Mali				
Montant du capital	50 000 268 220 FCFA				
Montant du capital détenu	16 188 949 370 FCFA				
Nombre d'actions détenues	121 726				
% du capital détenu	32,38%				
% des droits de vote détenu	32,38%				
Identité des autres actionnaires	Etat du Mali : 19,58%				
	BOAD – Lomé : 15,96%				
	CCIM : 21,33%				
	Privés maliens : 10,75%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire	805,1	922,9	14,6%	1028,8	11,5%
Résultat net	240,45	316,1	31%	346	9,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	78,7	90,4	14,9%	112,2	24%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	22	44,8	>100%	ND	

Source : BANK OF AFRICA

8) LCB BANK

Pionnier dans le financement de l'économie congolaise avec une part de marché crédits de près de 15%, LCB est détenue à hauteur de 39,4% par le Groupe BANK OF AFRICA – BMCE Group et est gérée par la Banque depuis 2004. La filiale congolaise du Groupe est entrée dans le périmètre de consolidation en 2005.

Devenue LCB BANK en 2014, La Congolaise de Banque s'appuie sur un réseau étoffé de 20 agences et se démarque par sa dynamique d'innovation. Celle-ci est corroborée par le lancement récent d'un projet de Digital Banking équivalent à celui lancé avec succès au Maroc.

LCB Bank occupe ainsi le 5^{ème} rang du secteur bancaire en termes de dépôts bancaires et de créances sur l'Etat ainsi que la 3^{ème} position sur les créances à l'économie au 30 juin 2022 avec une part de marché dépôts passant de 9,91% à fin décembre 2021 à 10,52% à fin mai 2022.

Le PNB de LCB BANK à fin décembre 2022 a enregistré une hausse de +28% pour atteindre 261,5 MAD millions et un résultat net positif de MAD 1,7 millions.

En 2023, LCB Bank enregistre un résultat net de MAD 41,9 millions contre MAD 1,7 millions en 2022. Cette performance s'explique par une forte hausse du PNB qui s'élève à 30% passant de MAD 261,5 millions en 2022 à MAD 339,4 millions en 2023. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'élève à MAD 10,9 millions en 2023.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	LCB BANK				
Domaine d'activité	Etablissement de crédit				
Siège social	Brazzaville - Congo				
Capital social	FCFA 14,3 Mds				
Montant du capital détenu	FCFA 5 653 000 000				
Nombre d'actions détenues	565 300				
% du capital détenu	39,4%				
% des droits de vote détenu	51,8%				
Identité des autres actionnaires	Etat : 11% Privés locaux ¹⁸ : 50%				
Indicateurs d'activité	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	204,9	261,5	27,6%	339,4	29,8%
Résultat net (en M MAD)	-17,2	1,7	<-100%	41,9	>100%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	14,3	-23,4	<-100%	10,9	<-100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	0	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

9) BOA GROUP SA

Né il y a plus de 35 ans au Mali, BOA GROUP SA emploie aujourd'hui près de 6 000 personnes.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

BANK OF AFRICA est entrée dans le capital de BOA Group en début 2008 suite à une augmentation de capital réservée de 35%. En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Plusieurs opérations ont suivi et ont porté le taux de détention à 74,97% à fin 2015. Entre

¹⁸ Investisseurs nationaux privés

2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

Au terme de l'année 2022, BOA Group enregistre un PNB de 681 millions EUR, en hausse de +12,8% par rapport à l'année écoulée. Cette augmentation est principalement attribuable à l'activité bancaire suite à l'amélioration des marges d'intermédiation et à une performance notable des commissions (notamment les opérations de change qui profitent des conditions de marché favorables). La bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis d'afficher un coefficient d'exploitation de 52,4 %, en amélioration continue depuis plusieurs années. Le coût du risque s'améliore également à 1,5% des encours moyens de crédits, contre 1,9 % en 2021. Profitant de ces évolutions, le Résultat net consolidé s'établit à M EUR 216,6, en progression de 31,7% par rapport à 2021. Au titre de 2022, la contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en hausse de 47% passant de MAD 0,7 milliards en 2021 à MAD 1,1 milliards en 2022.

La filiale BOA Ghana fut également nommée « Banque de financement du commerce de l'année 2022 » par deux organismes de référence : « Innovation and Excellence Awards » et « Ghana Credit Excellence Awards 2022 ».

BOA Group affiche des indicateurs en hausse en 2023, avec un Produit Net Bancaire de 755 millions EUR en hausse de +10,8% par rapport à 2022. Cette progression est portée par les revenus nets de l'activité clientèle, essentiellement grâce à de meilleures marges d'intermédiation et à une progression des commissions. Les charges générales d'exploitation restent maîtrisées et représentent moins de la moitié du PNB, avec un coefficient d'exploitation de 48,3 %. Le niveau des dotations nettes aux provisions pour risques et charges demeure relativement stable (+0,6%) grâce à un volume de créances en souffrance en diminution continue.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de BOA GROUP (en normes locales) ressort ainsi à 263 millions EUR en progression de 21,4%

À fin 2023, la contribution de BOA Group SA au RNPG du Groupe s'est améliorée de 36% passant de MAD 1,1 milliards à MAD1,4 milliards.

L'année 2023 a été marquée par l'engagement de BOA Group en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de USD 77 millions.

BOA GROUP SA détient des participations dans les entités suivantes au 31/12/2023 :

Filiales de BOA GROUP SA	% de contrôle
BOA GROUP S.A.	100,00%
AFH OCEAN INDIEN	100,00%
AFH SERVICES	100,00%
AGORA – HOLDING	74,24%
AFH OI REALTY LIMITED	100,00%
BOA - WEST AFRICA	100,00%
PASS	100,00%
BOA – BÉNIN	54,11%
BOA - BURKINA FASO	56,48%
BOA - CÔTE D'IVOIRE	69,68%
BOA – MADAGASCAR	61,11%
BOA – MALI	64,18%
BOA – NIGER	59,06%
BOA - FRANCE	94,72%
BOA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	99,99%
BOA – TOGO	94,46%
BOA – SÉNÉGAL	61,74%

BOA - MER ROUGE	99,99%
BOA – GHANA	98,01%
BOA – KENYA	89,49%
BOA – UGANDA	44,83%
BOA – TANZANIA	95,92%
BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA (BCB)	24,22%
BOA - SERVICES INTERNATIONAL	99,96%
BOA SERVICES	99,92%
SCI OLYMPE - BURKINA FASO	100,00%
BOA – CAPITAL	49,00%
BOA – RWANDA	95,00%
AÏSSA SARL	100,00%

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BOA Group S.A.
Domaine d'activité	Holding détenant des participations dans des banques commerciales et des sociétés financières, toutes entièrement dédiées au continent africain
Siège social	Luxembourg
Capital social	EUR 93 154 535
Montant du capital détenu	EUR 67 454 760
Nombre d'actions détenues	435 192
% du capital détenu	72,41%
% des droits de vote détenu	72,41%
Identité des autres actionnaires	FMO ¹⁹ : 9,41% Proparco : 3,73% BIO : 2,03% Autres actionnaires ²⁰ : 12,42%

Indicateurs d'activité consolidé	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire consolidé (en MAD Md)	6,4	7,6	19%	8,3	8,7%
Résultat net part du groupe (en M MAD)	1107,4	1522,3	37%	1969,2	29,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	720	1057,1	47%	1432,2	35,5%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice (en M MAD)	256,7	275,2	7%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

¹⁹FMO : Agence néerlandaise de développement spécialisée dans le financement du secteur privé créée en 1970 par le gouvernement néerlandais, détenteur de 51% de son capital.

²⁰ Investisseurs africains privés

10) EULER HERMES ACMAR

Détenue à hauteur de 20% par le Groupe BANK OF AFRICA, EULER HERMES ACMAR est spécialisée dans l'assurance- crédit en accompagnant les entreprises dans leur développement (au Maroc ou à l'étranger) via la protection de leur poste clients.

À fin 2023, le chiffre d'affaires d'ACMAR ressort à MAD 154,4 millions, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net baisse de -14,4% en passant de MAD 13,9 millions en 2022 à MAD 11,9 millions en 2023.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	EULER HERMES ACMAR				
Domaine d'activité	Assurance-Crédit Commercial				
Siège social	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca				
Capital social	MAD 50 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 10 000 000				
Nombre d'actions détenues	100 000				
% du capital détenu	20%				
% des droits de vote détenu	20%				
Identité des autres actionnaires	EULER HERMES SFAC (55%) / Groupe Banque Populaire (10%) / SGMB (10%)/ SMAEX (5%)				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	141,33	141,6	0,3%	154,4	9,03%
Résultat net	34,56	13,9	-60%	11,9	-14,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	6,9	6,3	-9%	9,5	51,1%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	6,4	2,8	-56,3%	ND	-

Source: BANK OF AFRICA

11) CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de l'optimisation de son portefeuille de participations, BANK OF AFRICA a procédé courant 2023, à la cession de la totalité des actions qu'elle détient dans la société CID pour un prix de 90 MMAD.

12) EURAFRIC INFORMATION

Eurafric Information est une société informatique et plate-forme technologique du Groupe BANK OF AFRICA créée en 2008 en joint-venture avec RMA et le Groupe Crédit Mutuel-CIC, animée par des ambitions nationales et internationales, avec pour objectif majeur de bâtir un nouveau Système d'Information Banque et Assurance à la pointe de l'innovation technologique.

Eurafric Information gère le Système d'Information et des services clés en main de + 15 Grands Partenaires d'O CAPITAL GROUP exerçant des métiers divers : Banque, Assurance, Finance, Technologies, Crédits à la consommation et bien d'autres.

Après avoir obtenu la certification ISO 27001 version 2013 décernée par le Bureau Veritas en 2018, Eurafic Information a obtenu le renouvellement de cette norme en matière de Système de Management de la Sécurité de l'Information.

Eurafric information a également a été certifiée « Top Employer 2020 » par le prestigieux organisme international « Top Employers Institute ».

En 2021, Eurafic Information a été primée « Top Employer » par le prestigieux organisme international *Top Employers Institute* et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. La filiale IT de BANK OF AFRICA a également renouvelé la certification ISO 27001 de ses systèmes de management de la sécurité de l'information.

Au titre de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires d'EAI ressort en hausse de 9,1% à MAD 408,7 millions pour un résultat net de MAD 2,5 millions contre MAD 2,9 millions en 2021. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'établit à MAD -1,68 million en 2022 contre MAD -1,3 million en 2021.

EAI enregistre un chiffre d'affaires de MAD 386,1 millions au titre de l'exercice 2023, contre MAD 408,7 millions en 2022, soit un repli de -5,5%. Pour sa part, le résultat net a connu un repli de -24,0% en s'établissant à MAD 1,9 millions en 2023 contre MAD 2,5 millions une année auparavant.

La contribution d'EAI au RNPG du Groupe s'établit à MAD -1,03 millions.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	EURAFRIC INFORMATION				
Domaine d'activité	Service Informatique				
Siège social	CAMPUS BMCE BANK, BATIMENTS B2, BOUSKOURA GREEN CITY				
Capital social	MAD 10 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 4 099 700				
Nombre d'actions détenues	40 997				
% du capital détenu	41 %				
% des droits de vote détenu	41 %				
Identité des autres actionnaires	BFCM 40%, RMA 10%, GACM 9%				

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	374,78	408,7	9,1%	386,1	-5,53%
Résultat net	2,9	2,5	-13,8%	1,9	-24,0%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-1,3	-1,68	29,2%	-1,03	38,69%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

13) LOCASOM

Créée en 1980, Locasom est une société de location courte et longue durée des véhicules de tourisme et utilitaires.

Filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, Locasom est le pionner du métier de la LLD au Royaume, bénéficiant d'une longue expérience de plus de 28 ans sur le marché marocain.

Les offres LLD proposées par Locasom sont complétées par les activités de location courte durée développées sous la marque Budget Rent a Car à travers un réseau constitué de 18 agences réparties sur tout le Royaume.

En 2022, Locasom totalise un chiffre d'affaires de MAD 199 millions et un résultat net de MAD 20 millions avec une contribution au RNPG de MAD 11,8 millions.

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de Locasom ressort à MAD 228 millions, en progression de 14,5%, par rapport à l'année précédente. Dans la même lignée, le résultat net progresse de 33,8%, en s'établissant à MAD 26,8 millions à fin 2022, avec une contribution au RNPG de MAD 26,3 millions contre MAD 11,8 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	LOCASOM				
Objet social	Location Longue durée				
Siège social	10 rue Ali Abderrazak, 2 ^{ème} étage 20 000 casablanca				
Capital social	K MAD 83 043				
Montant du capital détenu	MAD 78 476 800				
Nombre d'actions détenues	784 768				
% du capital détenu	94,5 % ²¹				
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	MAGHREBAIL 5,5%				
% des droits de vote détenu	94,5 %				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	183,8	199,1	8,3%	228	14,5%
Résultat net	20,0	20,03	0%	26,8	33,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	11	11,8	7%	26,3	>100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	18,8	22,8	21%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

14) RM Experts

Créée en 2011, RM EXPERTS (Recovery International Management and Expertise) est la filiale de BANK OF AFRICA spécialisée dans le recouvrement des créances commerciales : prise en charge des créances en souffrance, gestion corrective du portefeuille de crédits.

A fin 2022, RM EXPERTS affiche un chiffre d'affaires de MAD 33,4 millions tandis que le résultat net social ressort à MAD 1,3 millions avec une contribution au RNPG de MAD 0,9 millions.

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de RM EXPERTS ressort en hausse de 2,6% à MAD 34,3 millions pour un résultat net de MAD 1,2 millions contre MAD 1,3 millions en 2022. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 1,4 million en 2023 contre MAD 0,9 million en 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	RM EXPERTS				
Domaine d'activité	Recouvrement de Créances				
Capital social	20 000 000 MAD				
Montant du capital détenu	20 000 000 MAD				
% du capital détenu	100 %				
% des droits de vote détenu	100 %				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	27,9	33,4	20%	34,3	3%
Résultat net	2,2	1,3	-41%	1,2	-9%

²¹ Détention directe

Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,7	0,9	29%	1,4	59%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	1	1	-	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

15) BOA EUROSERVICES (EX BMCE EUROSERVICES)

La filiale BMCE Euroservices, créée en 2013, est un établissement de paiement européen qui a pour mission l'accélération du développement du marché des migrants en Europe. Cette filiale dispose de succursales dans chaque pays à fort potentiel.

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, BANK OF AFRICA a créé, à travers sa filiale BMCE EuroServices, une nouvelle entité au service de la clientèle résidente en Europe. En effet, compte tenu de l'importance stratégique du marché MRE pour le développement de la Banque, cette dernière accompagne les Marocains Citoyens du Monde en leur apportant un service de qualité et des solutions de transfert des plus pratiques.

BOA Euroservices s'implante progressivement en Europe à travers un large réseau d'agences dans des pays européens à forte concentration MRE. À fin 2020, BOA Euroservices affiche un chiffre d'affaires de MAD 184 millions et un résultat net social de MAD -0,34 millions.

La filiale BOA Euroservices, dédiée aux MRE - Marocains Résidents à l'Etranger, a déployé son offre digitale en 2021, avec le lancement de l'application « DABA Transfer », première application mobile dédiée au transfert d'argent vers le Maroc depuis la France, l'Espagne et l'Italie. L'application permet l'ouverture à distance d'un compte de transfert et la réalisation de transfert d'argent par le débit de la carte bancaire. En 2021, BOA Euroservices enregistre un chiffre d'affaires de MAD 168 millions tandis que le résultat net affiche MAD 6,6 millions pour une contribution au RNPG de MAD 7,4 millions.

Anciennement dénommée BMCE Euroservices, la filiale a modifié sa dénomination sociale en 2022, pour devenir BOA Euroservices. Au titre de cet exercice, le chiffre d'affaires s'élève à MAD 168,7 millions et le résultat net affiche MAD 12,3 millions avec une contribution au RNPG de MAD 13,4 millions en hausse de 81%.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BMCE EUROSERVICES
Domaine d'activité	Ets de paiement
Capital social	K EUR 4 831
Montant du capital détenu	K EUR 3 768
Nombre d'actions détenues	3 768
% du capital détenu	78 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BANK OF AFRICA INTERNATIONAL MADRID 22%
% des droits de vote détenu	78 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	168,1	168,7	0.4%	ND	-
Résultat net	6,6	12,3	NS	ND	-
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	7,4	13,4	NS	18,3	36,6%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	0%	-	-

Source : BANK OF AFRICA

16) BANK OF AFRICA UK/BIH

Portée par BMCE International Holdings (BIH), BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM – BOA UK – (ex BMCE Bank International UK) est une banque internationale spécialisée dans le Corporate et Investissement Banking tournée vers l'Afrique. Basée à Londres et disposant d'une succursale à Paris, BOA UK connecte les institutions internationales et investisseurs au portefeuille diversifié à diverses opportunités d'investissement dans le continent africain.

Avec un mix de produits diversifié au tour des activités de Trade Finance, de Commodities Trade Finance, de Treasury & Capital Markets et de solutions de Crédit, BOA UK promeut les synergies intra-Groupe, avec les autres entités du Groupe, pour l'accompagnement des entreprises européennes et du Moyen-Orient dans le montage de leurs opérations bancaires en Afrique.

BANK OF AFRICA United Kingdom propose aux entreprises africaines son expertise financière et un accès plus large aux marchés des capitaux internationaux. À fin 2022, BOA UK affiche un PNB de 19,5 millions £ contre 24,6 millions £ en 2021. Les réalisations commerciales et financières ont été impactées par la conjoncture économique internationale, marquée par la hausse des prix des matières, la hausse des taux d'intérêt dans les pays émergents conjuguées à la baisse des revenus générés par les activités de marché, dans le sillage de la stratégie de réduction du portefeuille obligataire. Le résultat net de la filiale ressort à -3,8 M£ contre 5,7 M£ en 2021.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Bank Of Africa United Kingdom				
Domaine d'activité	Établissement de crédit				
Siège	26 Upper Brook Street, Mayfaire, London, W1K7QE				
Capital social	K £ 102 173				
Montant du capital détenu	K £ 102 173				
Nombre d'actions détenues	102 173 261				
% du capital détenu	100 %				
% des droits de vote détenu	100 %				

Indicateurs d'activité consolidés (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire	308,1	245,5	-20,3%	ND	-
Résultat net	71,2	-48,3	<-100%	ND	-
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	59	-33,1	<-100%	ND	-
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

17) AFRICA MOROCCO LINKS

Fondée en 2016, AFRICA MOROCCO LINKS (« AML ») est une société de transport maritime de passagers et de fret. Elle opère principalement dans un premier temps sur la ligne Tanger Med-Algesiras mais ambitionne d'ouvrir d'autres lignes entre le Maroc et l'Europe. AML est né de la « joint-venture » entre le groupe grec Attica, référence mondiale dans le domaine du transport maritime et BANK OF AFRICA.

À fin décembre 2022, le Chiffre d'affaires d'Africa Morocco Links s'établit à MAD 530 millions en hausse de 92% pour un résultat net record de MAD 55 millions. Cette performance s'explique par des conditions tarifaires favorables et la bonne tenue de la période Marhaba suite à la réouverture des frontières entre le Maroc et l'Espagne en Avril 2022.

En 2023, le chiffre d'affaires d'Africa Morocco Links s'élève à MAD 484 millions, en baisse de -9% par rapport à 2022 suite à des éléments exceptionnels, notamment l'indisponibilité d'un navire à partir de fin Août en raison d'un incident et à la surcapacité offerte par la concurrence ayant entraîné une baisse significative des tarifs de -30%. Les charges d'exploitation augmentent de +12% en raison notamment de l'augmentation des charges de maintenance et de l'affrètement d'un navire initialement non prévu. En conséquence, le résultat net social ressort déficitaire de MAD - 40,6 millions et la contribution au RNPG du Groupe à MAD -13,9 millions.

En date du 12 juin 2024, le Groupe BANK OF AFRICA a conclu avec CTM un contrat de cession d'actions définissant les termes et conditions de la cession de l'intégralité des actions détenues dans la société Africa Morocco Links, soit 51% du capital, au prix de 307 millions de dirhams.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Africa Morocco Link				
Domaine d'activité	Transport maritime				
Capital social	M MAD 460				
Montant du capital détenu	M MAD 235				
Nombre d'actions détenues	2 346 000				
% du capital détenu	51 %				
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	Nordia Maritime Company (Attica Group) 49%				
% des droits de vote détenu	51 %				

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires	276,5	530	92%	484	-9%
Résultat net	-31,55	55	<-100%	-40,6	<-100%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-16,1	23	<-100%	-13,9	<-100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	0%	-	-

Source : BANK OF AFRICA

À noter que le stock de provisions constatées par la Banque sur la société s'établit à M MAD 30 à fin 2023.

18) BANK AL KARAM (EX BTI BANK)

Bank Al Karam, anciennement BTI Bank « Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma », est la banque participative du Groupe, lancée en décembre 2017. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe à partir du premier semestre de 2018.

Bank Al Karam, la banque participative, a poursuivi la dynamique de croissance initiée depuis 2021 dans une optique de développement de son activité commerciale, en synergie avec les entités du Groupe. Cette stratégie a permis d'obtenir une progression positive au niveau des financements et des dépôts, et une amélioration du résultat net.

Dans le cadre de la recapitalisation de Bank Al Karam, exigée par la banque centrale pour maintenir sa conformité au ratio de capital minimum, l'Assemblée Générale des actionnaires de Bank Al Karam réunie le 29 Juin 2022 a décidé d'une augmentation de capital de la banque de MAD 50 millions entièrement souscrite et libérée par BANK OF AFRICA.

Au titre de l'exercice 2022, le PNB de Bank Al Karam s'établit à MAD 12,07 millions. Le résultat net ressort, quant à lui, déficitaire à MAD -39,0 millions, moins important que celui affiché lors de l'exercice précédent, soit MAD -42,1 millions. L'encours sain de Bank Al Karam a augmenté de +15% sur l'année 2022. Il est constitué totalement de financements Mourabaha, et a atteint MAD 322,7 millions à fin décembre 2022. Le total des dépôts de la banque atteint MAD 369 millions à fin 2022, contre MAD 223,4 millions à fin 2021.

Par ailleurs, pour répondre à une demande croissante de produits conformes à la charia islamique, Bank Al Karam et Wafa Takaful ont signé une convention de partenariat qui permettra de commercialiser les produits Wafa Takaful dans le réseau de Bank Al Karam.

En juin 2023 Bank Al Karam a procédé à une augmentation de capital de MAD 70 millions, faisant passer son capital social de MAD 450 millions à MAD 520 millions.

En juillet 2023, BANK OF AFRICA a procédé à la reprise des parts détenues dans Bank Al Karam par Al Baraka Banking Group, devenant ainsi le seul actionnaire de Bank Al Karam.

Dans le cadre de la mise œuvre de son nouveau plan stratégique, BTI Bank est devenue Bank Al Karam suite à un changement d'identité visuelle.

Au terme l'exercice 2023, Bank Al Karam a enregistré un PNB de MAD 13,2 millions en hausse de 9% par rapport à 2022, suite à l'effet combiné de l'accroissement des produits bancaires et d'une hausse moins importante des charges bancaires.

La contribution de Bank Al Karam au RNPG du Groupe s'établit à MAD -30,6 millions.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Bank Al Karam				
Domaine d'activité	Banque Participative				
Siège social	157, Avenue HASSAN II, Casablanca				
Capital social	M MAD 520				
Nombre d'actions détenues	5 200 000				
% du capital détenu	100,00%				
% des droits de vote détenu	100,00%				
Indicateurs d'activité	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	14,73	12,07	-18%	13,21	9,5%
Résultat net (en M MAD)	-42,1	-39,0	-7%	-32,8	16%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-21,4	-19,3	-10%	-30,6	59%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	0	0	-	0	-

Source : BANK OF AFRICA

19) OPERATION GLOBAL SERVICES 'OGS'

Créée en novembre 2018 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient 100% de son capital, Opération Global Services est spécialisée dans les prestations de services de traitements bancaires, avec pour objectif d'optimiser les coûts d'exploitation et maîtriser les risques opérationnels, ainsi que d'améliorer les processus de traitement bancaires tout en accompagnant l'évolution digitale de la Banque. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe en 2019.

À fin 2022, Opération Global Services enregistre un chiffre d'affaires de 46,9 MMAD en hausse de près de 9% et un résultat net social de KMAD 602.

En 2023, le chiffre d'affaires d'OGS s'établit à MAD 48 millions en hausse de +3,2% par rapport à 2022. Malgré cette hausse du chiffre d'affaires, le résultat net ressort à 0,5 millions, soit une baisse de -22% par rapport à 2022 en lien notamment avec la hausse des charges de +3,8% en raison de l'augmentation de celles du personnel.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	OPERATION GLOBAL SERVICES SA				
Domaine d'activité	Prestations de services de traitements bancaires				
Siège social	Green City, Campus BMCE BANK, Bâtiment A1 Bouskoura				
Capital social	MAD 5 000 000				
Nombre d'actions détenues	50 000 actions				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenu	100%				
Indicateurs d'activité	2021	2022	Var.	2023	Var.
Chiffre d'affaires (en M MAD)	43,1	46,9	8,8%	48,4	3,2%
Résultat net(en M MAD)	1	0,6	-40,0%	0,5	-22,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-	18,9	-	0,5	-98%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

20) BOA UGANDA

Créée en 2006, BOA UGANDA est une banque commerciale fournissant une gamme complète de produits et services bancaires dont le Mobile Payment, financement commercial, banque en ligne et autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

L'année 2019 a été marquée par l'entrée de BANK OF AFRICA dans le capital de BOA Uganda, à travers l'acquisition de 22 176 454 actions, auprès de BOA Kenya et FMO.

En 2022, le PNB de BOA Uganda ressort à MAD 350,5 millions, en hausse de 29,4% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net progresse de 19,6%, passant de MAD 72,4 millions en 2021 à MAD 86,6 millions en 2022.

Au terme de l'exercice 2023, le PNB de BOA Uganda s'élève à MAD 309 millions contre MAD 350 millions en 2022, en repli de -11,8%. Aussi, le résultat net affiche une baisse de -23,2%, en s'établissant à MAD 66,5 millions en 2023 contre MAD 86,6 millions, l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BOA UGANDA
Objet social	Etablissement de crédit
Siège social	Kampala – Uganda
Capital social	M UGX 46 775
Montant du capital détenu	M UGX 22 176
Nombre d'actions détenues	22 176 454
% du capital détenu	47,41%

% des droits de vote détenu 47,41%

Identité des autres actionnaires African Financial Holding Ocean Indien (AFH-OI): 44,83%
Central Holdings Limited : 7,76%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023*	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	270,9	350,5	29%	309	-11,8%
Résultat net (en M MAD)	72,4	86,6	20%	66,5	-23,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	55	47	-14,6%	49	4,3%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	11,1	-	ND	-

Source: BANK OF AFRICA

* Les indicateurs au titre de 2023 ont été renseignés sur la base de données provisoires communiqués par BOA Uganda

21) BANK OF AFRICA EUROPE

Créée en 1994, BANK OF AFRICA EUROPE (anciennement BBI Madrid) est une banque commerciale dont la principale mission est la promotion et le développement du commerce extérieur. Elle fournit une gamme de produits et services bancaires dont la gestion des moyens de paiement nationaux et internationaux, le financement des opérations de commerce extérieur et de change et d'autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

Après avoir fusionné ses entités à Madrid et à Paris en 2020, BANK OF AFRICA a procédé, en 2021, au changement de la dénomination sociale de la nouvelle entité, qui devient BANK OF AFRICA EUROPE.

Au terme de l'exercice 2022, le PNB de BOA EUROPE s'établit à MAD 312,6 millions, en hausse de +47,4% par rapport à 2021. Le résultat net augmente de 49% à MAD 171 millions.

En 2023, BOA EUROPE a enregistré un PNB en hausse de 11% pour s'établir à MAD 347 millions. Le résultat net est en hausse de 12% passant de MAD 171 millions en 2022 à MAD 192 millions en 2023. La contribution au RNPG s'élève à MAD 192,5 millions en 2023 en hausse de 17%.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BANK OF AFRICA EUROPE
Domaine d'activité	Ets de crédit/étranger
Siège	Calle Serrano, 59 – 28006 – Madrid - Espagne
Montant du capital détenu	40 635 089 EUR
Nombre d'actions détenues	666 149
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2021	2022	Var.	2023	Var.
Produit net bancaire	212,1	312,6	47,4%	347,2	11,1%
Résultat net	115,1	171,1	49%	192,3	12,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	116,4	164,3	41%	192,5	17,2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	52,9	97,5	84%	ND	-

4. Relations entre BANK OF AFRICA et ses filiales

1) Flux financiers entre BANK OF AFRICA et ses filiales

Société concernée	Nature de la convention	2021				2022				2023			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
DAMAN CASH	Mandat d'intermédiation en opérations			-	-	-	-	-	-				
	Contrat de sous représentation			-	-	-	-	-	-				
MAGHREBAIL	Convention de coopération					-	-	-	-	-	-	-	-
	Convention de financement par opération de lease-back		-122 585	-	-122 585		-110598		-110598				
	Convention tripartite relative au transfert des crédits de bail												
	Convention Commissions D'apport	5 356		5 356	-	12 763		12 763		8 964		8 964	
RM EXPERTS	Cession des locaux			-	-								
	Contrat de bail					129		129					
	Convention de location de locaux	595		595	-	322		322					
	Convention de prestations de recouvrement		-28820	-	-28820		-35035		-35035		-35962		-35962
	Convention de prestations de recouvrement												
	Convention de prestations de recouvrement			-	-	-	-	-	-			-	-
BMCE CAPITAL BOURSE	Traitement opérationnel et technique d'avoirs			-	-	-	-	-	-				
	Rétrocession de commission de placement à BMCE Bank of Africa en sa qualité de centralisateur de l'opération relative à l'augmentation du capital social de LABEL'VIE												
BMCE CAPITAL TITRISATION	Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créance hypothécaires		-1048	-	-1048	-	-	-	-				

	Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers	-	-	-	-			-	-				
	Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires	-	-	-	-			-	-				
MAROC FACTORING	Convention de gestion		-21595		-21515						-23067		-23067
	Avenant au mandat de gestion			-	-		-22714		-22714				
BMCE CAPITAL	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire		-94844		-94844		-94844		-94844		-95025		-95025
	Convention de prestations de services			-	-		-48757		-48757		-52777		-52777
	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire			-	-								
	Convention de prestations de services			-	-	-	-	-	-				
	Convention de location de locaux	3 334		3 334	-	3 578		3 578		3 578		3 578	
	Convention de location de locaux	40		40	-	40		40		42		42	
BOA GROUP	Contrat d'ouverture de crédit	551		551	-								
SALAFIN	Convention d'une gestion d'une plateforme de recouvrement												
	Contrat de prestation de services	84		84	-	84		84		84		84	
	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat		-1 308	-	-1 094		-704		-704		-214		-214
	Convention de prestations de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications		-22 529	-	- 22 529		- 21 250		- 21 250				
	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat	11 206	-68845	11 206	-68845	15 299	-72445	15 299	-72445	11 470	-73678	11 470	-73678
	Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA		-22 529	-	- 22 529	-	-	-	-				

BMCE IMMOBILIER	Convention d'avance en compte courant d'associés												
	Convention de collaboration		-7069		-7069		-8508		-8508		-6326		-6326
BMCE INTERNATIONAL S.A.U	Convention de responsabilité déléguée (gestion de BMCE EUROSERVICES)			-	-								
BOA-France	Mandat de gestion			-	-	-	-	-	-				
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés	233		233	-	63	-1553	63	-1553	157	-997	157	-997
AFH SERVICES	Convention cadre d'assistance technique			-	-	-	-	-	-				
BMCE BANK INTERNATIONAL	Contrat de prêt subordonné			3535	-	3527		3527		3278		3278	
	Convention de partenariat/traitement de sous-compensation	-		-	-	-	-	-	-				
	Convention de financement	22 842		22 842	-	64 220		64 220		104 902		104 902	
EURAFRIC INFORMATION	Contrat de prestation de services		-208631	-	-208631		-207647		-207647		-264202		-264202
	Convention de location de locaux			-	-							-	
	Convention de location de locaux	4 357	-	4 357	-	4357		4357		4574		4574	
	Convention de location de locaux	4 582	-	4 582	-	4 582		4 582		4 811		4 811	
	Convention de location de locaux	2080	-	2080	-	2 080		2 080		2 184		2 184	
GNS TECHNOLOGIES SA	Contrat de prestation de services	-	-270	-	-270								
	Avenant convention BMCE EDIFIN		-4 612	-	-4 612		-3 170		-3 170		-5 089		-5 089
	Contrat de bail commercial	-		-	-	354		354		354		354	
	Convention Carte MPOST – PASSPORT			-	-	-	-	-	-				
	Convention de cession des actions BMCE Cash en faveur de BANK OF AFRICA par GNS technologies												
EURAFRIC GED SERVICES	Contrat de prestation de services		-1269	-	-1269	-	-1219	-	-1219		-1876		-1876
BMCE CAPITAL GESTION	Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM	119		119	-	163	-163	163	-163				
	Contrat de partenariat					59	-59	59	-59				

LOCASOM	Convention de partenariat		-8413	-	-	-	-	-	-		-	-	
BMCE EUROSERVICE S	Contrat de services		-163671		-	163 671	-	-145722	-	-145722		-145892	-145892
	Contrat de service pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe						-	-	-	-		-	-
FARACHA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés			-	-	-	-	-	-				
NEJMA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés												
KRAKER IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés			-	-	-	-	-	-				
ALLIANCES DARNA	Acte de cession de compte courant			-	-	-	-	-	-				
RIYAD ALNOUR	Convention de compte courant d'associé			-	-	-	-	-	-				
NEJIMI IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés												
O.G.S.	Convention de location de locaux	5 562		5 562	-	5 562		5 562		5 840		5 840	
BTI BANK	Convention de dépôt en compte à vue			-	-	-	-	-	-				
	Convention cadre			-	-	-	-	-	-				
BMCE CASH	Cession de bail Agence Mohamed Sedki		Néant	-	-	-	-	-	-				
	Sous-location Agence Hay Masjid		Néant	-	-	-	-	-	-				
BANK OF AFRICA	Mandat spécial et temporaire			-	-		-1429		-1429		-1168		-1168
BCP, BMCE CAPITAL CONSEIL, UPLINE CORPORATE FINANCE	Mandat de conseil						-786		-786		-3150		-3150
Total		60 941	-778 038	64 476	-769 331	117 182	-776 603	117 182	-776 603	150 238	-709 423	150 238	-709 423

A fin 2023, les encaissements augmentent de +28,2% par rapport à 2021 à MAD 150,2 millions. Les décaissements eux, affichent une baisse de -8,7% à MAD 709,4 millions.

A noter que les montants des encaissements et décaissements sont hors taxes.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

2.1. Convention cadre entre BANK OF AFRICA et RMA

Personnes concernées :

- M. Othman Benjelloun, Président du Conseil d'Administration de RMA et Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- M. Brahim Benjelloun, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA
- M. Azeddine Guessous, Vice-Président du Conseil d'Administration de RMA, Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA
- M. Hicham El Amrani, Administrateur de RMA et de BANK OF AFRICA
- M. Mounir Chraïbi, Administrateur de RMA et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

Montants comptabilisés : Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de BANK OF AFRICA.

3. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

3.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Le Président Directeur Général de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Khalid NASR et Omar Tazi, sont Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA (à la date de la signature).

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant

son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme quis'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.2. Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital Conseil,Upline Corporate Finance

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personne concernée :

- Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Capital Conseil.

Modalités essentielles

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part,et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique duRitz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pourdes périodes de 12 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 3.150 KMAD.

3.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices pour la mutualisation de laplateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- M. Omar Tazi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA est Administrateur de BMCE EuroServices

Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la

mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.4. Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Euroservices

Modalités essentielles

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.20 et 2.56.

3.5. Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

• Modalités essentielles

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4ème trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.6. Avenant à la convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

• Modalités essentielles

L'avenant de cette convention commerciale a pour objet de fixer les conditions de rétribution des agences du réseau de BANK OF AFRICA, au titre de la promotion et de la commercialisation des OPCVM, courant l'exercice 2022.

La durée de la convention est déterminée à l'exercice 2022.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.7. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin Cette

convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021. Personnes

concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et
- Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'fadel EL HALAISSI, Omar TAZI et Khalid LAABI sont membres du
- Conseil de Surveillance de Salafin et également Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1^{er} janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Avenant à la convention n° 2.45, le point 3.

3.8. Convention cadre avec BTI BANK

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF
- AFRICA, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de

- BANK OF AFRICA, sont également Administrateurs du Conseil d'Administration de BTI Bank.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et BTI Bank pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative BTI Bank.

À travers cette convention, BTI Bank s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.9. Conventions avec BMCE Cash

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021. Personnes

concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également
- Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash ; Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du
- Conseil de Surveillance de Damane Cash.

(i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à BMCE Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

(ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à BMCE Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1^{er} et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en

cours.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.10. Mandat spécial et temporaire

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Générale de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mohamed KABBAJ est Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conformément à la Loi sur la Société Anonyme dans son article 55, une mission spéciale et temporaire a été confié à M. Mohamed Kabbaj, en sa qualité d'Administrateur Indépendant, dans le cadre du Comité *Strategy TaskForce* –STF- chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 du Groupe BANK OF AFRICA.

Aux termes du mandat qui lui est confié, M. Mohamed Kabbaj s'assurera que le Comité STF puisse remplir, dans les meilleures conditions, les missions qui lui sont assignées de même qu'il supervisera les travaux de l'équipe dédiée mise en place pour apporter son appui à ce Comité. Il sera alloué une rémunération annuelle de 1 million de DH.

Cette convention a été signée le 20 novembre 2021.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 1.168 KMAD

3.11. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019. Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021

- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.12. Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022. Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention, signée le 30 avril 2021, couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2021 et reconduite en 2022.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, une charge de **35 962 K.MAD.**

3.13. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSaid, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution. Montants

comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, des avances d'un montant **62 298 KMAD**.

3.14. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.21).

3.15. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BTI BANK

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré – auprès de BTI Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.16. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.17. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties. Montants

comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 5 964 KMAD.

3.18. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 3 278 KMAD.

3.19. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur

Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 104.902 KMAD.

3.20. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A.. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant à la convention citée aux paragraphes 2.58 et complété par l'avenant cité au paragraphe 1.4.

3.21. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge 23.067 KMAD.

3.22. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées :

- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

3.23. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.24. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of

Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.25. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel El HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises.

RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation des dites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité. La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.26. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel El HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge de cf. 2.52.

3.27. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Damane Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Damane Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Montants

comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.28. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.29. Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.30. Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams

HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.31. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, **34.650 KMAD** au titre de la gestion déléguée et **60.375 KMAD** au titre de la rémunération variable.

Avenant à la convention citée au niveau du paragraphe 2.37.

3.32. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur des deux sociétés ;

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom. Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de **52.777 KMAD**.

3.33. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1^{er} juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN. Montants

comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.45).

3.34. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.35. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.36. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de rachat.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.37. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.31).

3.38. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Inter médiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de

3 ans.Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de **6.326 KMAD**.

3.39. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSAID Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.40. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices ;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCEEuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.41. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.42. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSaid est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties. La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2023, une charge de 997 KMAD et un produit de 157 KMAD.

3.43. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.44. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSaid est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.45. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;

- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

- **Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 84 KMAD.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2023, une charge de 214 KMAD.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 491 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.1.

- **Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN**

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2023, une charge globale de 73 678 KMAD et un produit global de 11 470 KMAD.

3.46. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- **Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- **Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI**

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSaid est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2023 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 83 980 KMAD
- Maintenance (charges) : 49 309 K.MAD
- Prestations non récurrentes : 130 913 K.MAD

3.47. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.48. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2023, une charge de **1.876 KMAD**.

3.49. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.50. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 2.6.

3.51. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2023 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux debureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4ème, 7ème et 8ème	3.578 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	123 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A.	42 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.574 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm.B2 de 3822M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4,811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.184 KMAD Local occupé partiellement
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

3.52. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge globale de 5.089 KMAD.

3.53. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.54. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la

coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit global 8 964 KMAD.

3.55. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

3.56. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE

EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de l'acroissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de 145.892 KMAD

3.57. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 354 KMAD.

IV. Secteur bancaire

1. Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Notons que les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par les circulaires du Wali de BANK AL-MAGHRIB.

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier one	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : ce sont les fonds propres de base	≥ 8%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de divisions des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Ratio de levier	Rapport entre le montant des fonds propres de catégorie 1, calculés et la somme des expositions du bilan, sur opérations de cessions temporaires de titres, sur produits dérivés, du hors bilan.	≥ 3%
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés.	= 0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%

2. Principaux faits marquants du secteur

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire entre 2016 et 2022 se profilent comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- La fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018 ;
- L'entrée en vigueur des normes IFRS 16 et IFRIC 23 le 1er janvier 2019 ;
- Lancement d'INTELAKA, le programme de soutien aux entrepreneurs et aux très petites et moyennes entreprises (TPME) ;

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020 ;
- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 points de base passant de 2% à 1,5% en mars 2020 ;
- La libération intégrale par BAM du compte de réserve au profit des Banques ;
- Annonce par la Banque Centrale d'un relâchement sur une période de 12 mois du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs, ramenant le seuil réglementaire à 8,5% pour le Tier 1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité globale ;
- Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Publication par BAM de la circulaire relative aux dations de paiement et ventes à réméré ;
- Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% en mars 2022 ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en septembre 2022 passant de 1,5% à 2% ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en décembre 2022 passant de 2% à 2,5% ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en mars 2023 passant de 2,5% à 3% ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en juin 2023 ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en septembre 2023 ;
- Adhésion de BAM au système régional arabe de compensation et de règlement des paiements transfrontaliers « BUNA » ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en Décembre 2023.

3. Activité du secteur bancaire entre 2009 et 2022²²

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits. Il est le moteur du financement du développement de l'économie.

En 2022, le niveau de concentration de l'activité bancaire a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 61,6%, contre 62,4% et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 76,4% contre 76,8% en 2021.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 établissements en 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

L'année 2022 a été marquée par l'acquisition d'une banque étrangère par un groupe marocain modifiant la configuration du statut de l'actionnariat du secteur bancaire. En effet, en date du 06/12/2022, le Groupe Holmarcom et Crédit Agricole S.A. ont signé les actes définitifs qui entérinent l'acquisition de la première tranche de la participation détenue par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc par le groupe Holmarcom à travers sa holding Holmarcom Finance Company (HFC), et sa filiale, AtlantaSanad Assurance. L'acquisition par Holmarcom des actions détenues par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc porte dans un premier temps sur 63,7 % du capital (50,9 % par HFC et 12,8 % par AtlantaSanad). Selon les engagements pris dans le cadre du contrat de cession, Crédit Agricole S.A. restera au capital de Crédit du Maroc, avec une participation de 15 % qu'il cédera à Holmarcom au terme d'une période de 18 mois.

²² Source : Rapport de supervision bancaire 2022. A noter que le rapport au titre de l'année 2023 n'est toujours pas disponible.

Les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent désormais 57,9% des guichets, contre 53,6% en 2021. Cette part atteint 66,5% en termes de total-actif, 68,4% pour les dépôts et 65,8% pour les crédits, contre respectivement 63,6%, 64,1% et 61,5% une année auparavant.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 23 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 26 bureaux de représentation dans 15 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique. Crédit du Maroc, avec une participation de 15 % qu'il cédera à Holmarcom au terme d'une période de 18 mois.

4. Présentation des principaux agrégats²³ des Banques commerciales²⁴ :

1) Evolution des ressources

Tableau 6 : L'évolution des ressources des banques commerciales²⁵

En M MAD	2021	2022	var	2023	var
Dettes envers les sociétés de financement	3 395	2 813	-17,1%	3 049	8,4%
Dépôts de la clientèle	995 170	1 062 607	6,8%	1 096 455	3,2%
Comptes chèques	473 597	516 173	9,0%	543 638	5,3%
Comptes courants	192 646	208 322	8,1%	223 423	7,2%
Comptes d'épargne	165 272	169 224	2,4%	171 724	1,5%
Dépôts à terme	125 443	122 786	-2,1%	112 594	-8,3%
Autres dépôts et comptes créditeurs	38 210	46 103	20,7%	45 075	-2,2%
Emprunts Financiers Extérieurs	10 365	11 367	9,7%	11 778	3,6%
Titres de créances émis	58 722	53 423	-9,0%	52 703	-1,3%
Total Ressources	1 067 653	1 130 210	5,9%	1 163 985	3,0%

Source : GPBM

A fin 2022, les ressources totales des banques commerciales atteignent M MAD 1 130 210, en hausse de +5,9% par rapport à fin 2021. Cette progression s'explique notamment par une amélioration de +6,8% des dépôts de la clientèle à M MAD 1 062 607, tirés principalement par une hausse de +9% des comptes chèques et de +8,1% des comptes courants. Les emprunts financiers progressent, quant à eux, de +9,7% à M MAD 11 366. Toutefois, cette augmentation des ressources totales est plombée par une baisse de -17,1% des dettes envers les sociétés de financement.

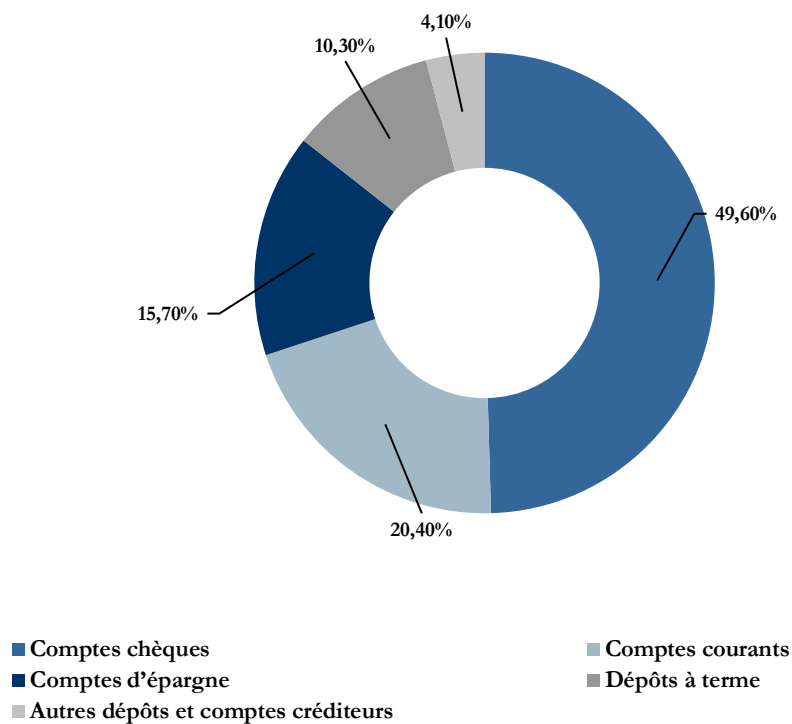
A fin 2023, les ressources totales des banques commerciales s'établissent à M MAD 1 163 984, en progression de +3,0% par rapport à fin 2022. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de +3,2% à M MAD 1 096 454, portés en premier lieu par les comptes courants (+7,2% à M MAD 223 423) qui en représentent 20,40%, suivis d'une progression de +5,3% des comptes chèques à M MAD 543 638 (soit 49,60% du total dépôts de la clientèle).

²³ Les indicateurs retenus correspondent aux agrégats sociaux des banques.

²⁴ A noter que les chiffres du GPBM se basent sur des comptes agrégés, ce qui explique la différence avec les comptes sociaux de BANK OF AFRICA.

²⁵ Les banques comprises dans la définition « banque commerciale » sont : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BANK OF AFRICA, BMCI, BCP, CDG Capital, CDM, CFG Group, Citi Bank, FEC, LaCaixa, MediaFinance, Sabadell, SG et UMB

Structure des dépôts de la clientèle en 2023



Source : GPBM

Dépôts auprès des principales banques commerciales

A fin 2023, six établissements concentrent près de 81,5% des ressources collectées par les banques commerciales auprès de la clientèle. La ventilation des dépôts se présente comme suit :

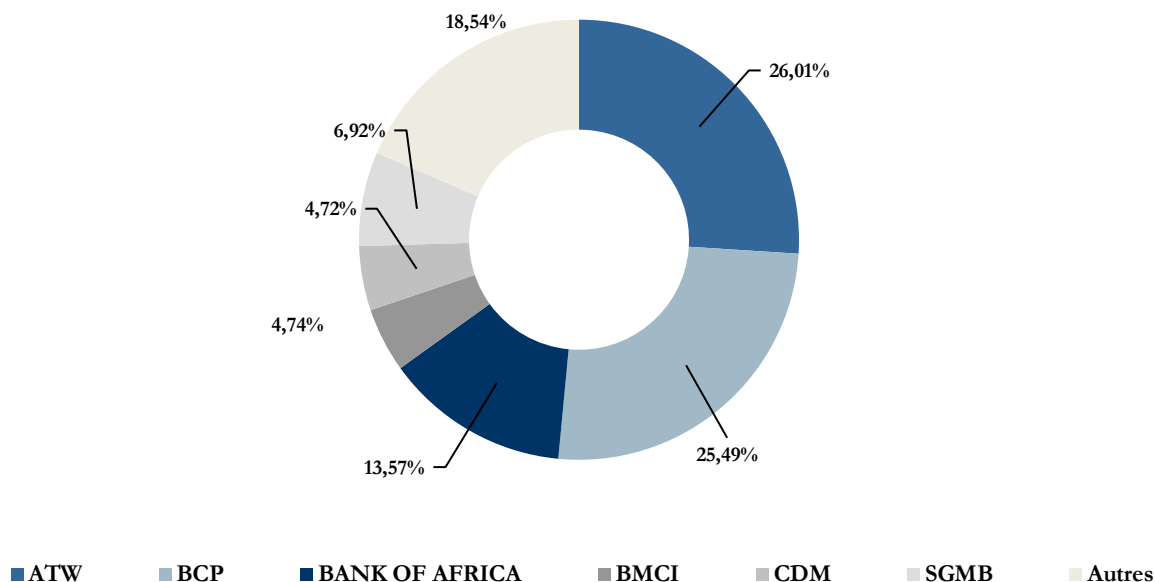
Tableau 7 : Ventilation des dépôts des principales banques

2023 (M MAD)	ATW	BCP	BANK OF AFRICA	SGMB	BMCI	CDM	Autres
Dépôts de la clientèle	293 609,9	294 414,7	149 659,0	71 771,1	46 345,4	51 321,7	189 332,9
Titres de créances émis	4 564,5	0	6 761,2	7 970,0	8 562,4	3 400,0	21 444,9
Emprunts financiers extérieurs	3 913,9	1 036,4	1 559,0	602,5	0	65,1	4 600,7
Dettes envers les sociétés de financement	712,6	1 260,2	25,16	194,6	228,3	182,4	446,0
Total Ressources	302 801,1	296 711,3	158 004,4	80 538,1	55 136,2	54 969,1	215 824,5

Source : GPBM

AWB et BCP détiennent plus de 51,51% des parts de marché (26,01% et 25,49% respectivement), suivies par BANK OF AFRICA qui capte 13,57%.

Parts de marché en 2023



Source : GPBM

2) Evolution des emplois

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales depuis 2021 est retracée à travers le tableau suivant :

Tableau 8 : Evolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales :

En M MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Créances sur les sociétés de financement	54 217,66	62 833,21	15,89%	66 667,06	6,1%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	3 495,92	3 079,46	-11,91%	2 551,86	-17,1%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	8 339,80	8 813,76	5,68%	8 107,22	-8,0%
Prêts financiers	42 381,94	50 939,99	20,19%	56 007,97	9,9%
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	0,01	-	-100,00%	0	-
Provisions et agios réserves des SF	-	-	-	0	-
Créances brutes sur la clientèle	886 111,85	936 395,41	5,67%	976 279,55	4,3%
Crédits de trésorerie	145 169,61	171 709,03	18,28%	162 759,71	-5,2%
Crédits à l'équipement	186 850,86	197 769,76	5,84%	218 705,73	10,6%
Crédits à la consommation	51 945,09	53 495,46	2,98%	53 333,64	-0,3%
Crédits immobiliers	249 718,91	250 995,53	0,51%	252 365,38	0,5%
Autres credits	103 430,46	99 639,48	-3,67%	114 475,11	14,9%

Créances en souffrance brutes	79,601,96	84 791,43	6,52%	88 657,67	4,6%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	23,878,58	26 201,73	9,73%	26 726,29	2,0%
Provisions et agios réservés	55,723,38	58 820,40	5,56%	62 249,47	5,8%
Total crédits	940 329,51	999 228,63	3,1%	1 042 946,61	4,4%

Source : GPBM

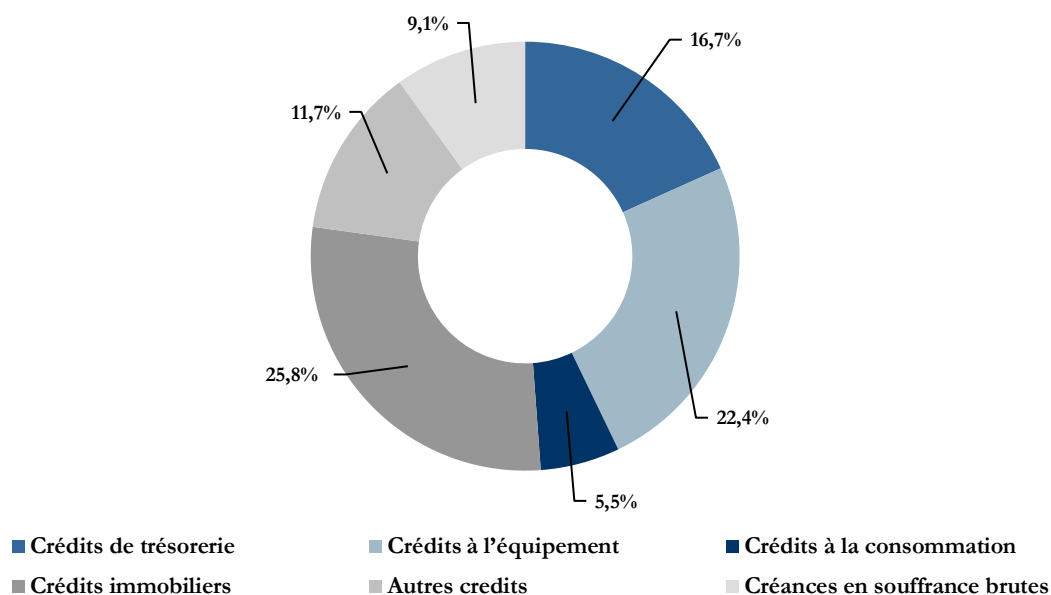
À fin 2022, le total des crédits octroyés par les banques commerciales augmente de +6,26% à M MAD 999 228,63 intégrant une hausse de +5,6% des créances brutes sur la clientèle à M MAD 936 395,41 (93,71% du total des crédits), au moment où les créances sur les sociétés de financement affichent une hausse de +18,89% à M MAD 62 833,21. Dans le détail, la variation des créances sur la clientèle intègre notamment :

- Une hausse de +18,3% des crédits de trésorerie à M MAD 171 709,03 (18,3% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de +5,8% des crédits à l'équipement à M MAD 197 769,76 521 (21,1% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une évolution de +3% des crédits à la consommation à M MAD 53 495,46 (5,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de +0,5% des crédits immobiliers à M MAD 250 995,5 (26,8% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de +6,5% à M MAD 84 791,43 (9,1% de l'encours des crédits à la clientèle).

À fin 2023, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de +4,4% à M MAD 1 042 946,61, intégrant une hausse de +6,1% à M MAD 66 667,06 des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de +4,3% à M MAD 976 279,55 des créances sur la clientèle (93,61% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une amélioration de +10,6% des crédits à l'équipement à M MAD 218 705,73 (22,4% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 14,9% des autres crédits à M MAD 114 475,11 (11,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une appréciation de +0,5% des crédits immobiliers à M MAD 252 365,38 (25,8% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une diminution de -0,3% des crédits à la consommation à M MAD 53 333,64 (5,5 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une baisse de -5,2% des crédits de trésorerie à M MAD 162 759,71 (16,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,6% à M MAD 88 657,67 (9,1% de l'encours des crédits à la clientèle).

Composition des crédits à la clientèle en 2023



Source : GPBM

Crédits des principales banques commerciales

Du côté des emplois, les six premiers établissements bancaires s'accaparent 83,86% des crédits octroyés par les banques commerciales au terme de l'année 2023. La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se résume dans les tableaux suivants :

Tableau 9 : Engagement des principales banques

Ventilation des crédits (M MAD)	ATW	BCP	Bank Of Africa	BMCI	CDM	SGMB	Autres
Créances sur les sociétés de financement	19 308,50	25 129,23	9 339,26	4 530,22	2 481,78	4 001,87	1 876,21
Créances sur la clientèle	270 037,56	216 602,85	135 532,10	54 191,25	50 443,14	82 969,86	166 502,79
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	5 446,15	7 036,85	5 072,61	1 278,30	1 094,62	4 069,34	2 410,32
Total Crédits	289 346,1	241 732,1	144 871,4	58 721,5	52 924,9	86 971,7	168 379,0

Source : GPBM

Tableau 10 : Ventilation des engagements des principales banques

Structure des engagements (en %)	ATW	BCP	Bank Of Africa	BMCI	CDM	SGMB	Autres
Créances sur les sociétés de financement	28,96%	37,69%	14,01%	6,80%	3,72%	6,00%	2,81%
Créances sur la clientèle	27,66%	22,19%	13,88%	5,55%	5,17%	8,50%	17,05%

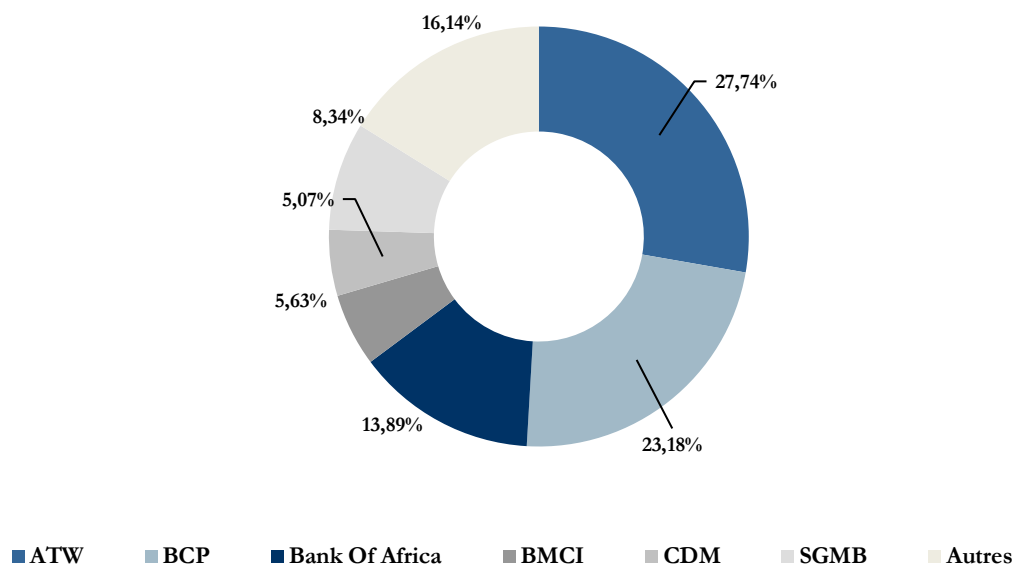
Créances en souffrance
sur la clientèle nettes de
provisions

	20,62%	26,65%	19,21%	4,84%	4,15%	15,41%	9,13%
Total Crédits	27,74%	23,18%	13,89%	5,63%	5,07%	8,34%	16,14%

Source : GPBM

A l'issue de l'année, ATW a maintenu sa position de leader en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques commerciales avec une part de marché de 27,74%, suivie de BCP qui en polarise 23,18% et de Bank Of Africa qui en draine 13,89%.

Parts de marché en crédits en 2023



Source : GPBM

Au niveau du portefeuille des créances en souffrance (nettes de provisions), BCP affiche la plus forte proportion avec une part de 26,65%, suivie d'ATW avec 20,62% et 19,21% pour Bank Of Africa.

3) Evolution des opérations de hors bilan

Tableau 11 : Engagement hors bilan

En M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Engagements Hors bilan donnés	335 512,41	371 481,73	10,72%	372 988,41	0,41%
Engagements de financement donnés	169 683,70	193 892,99	14,27%	194 608,71	0,37%
Engagements de garantie donnés	165 828,71	177 588,75	7,09%	178 379,70	0,45%
Engagements Hors bilan reçus	133 633,53	149 257,96	11,69%	151 139,49	1,26%

Engagements de financement reçus	7 569,87	4 290,84	-43,32%	5 710,72	33,09%
Engagements de garantie reçus	126 063,65	144 967,12	15,00%	145 428,77	0,32%
Engagements Hors bilan en souffrance	3 693,29	4 451,96	20,54%	4 329,20	-2,76%
TOTAL ENGAGEMENT	472 839,23	525 191,66	11,07%	528 457,10	0,62%

Source : GPBM

A fin 2022, les engagements hors bilan donnés progressent de +10,72% à M MAD 371 481,73 intégrant une appréciation des engagements de financements donnés de +14,27% à M MAD 193 892,33 et de +7,09% des engagements de garantie donnés à M MAD 177 588,75.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent, quant à eux, une hausse de +11,69% à M MAD 149 257,96 intégrant une hausse de +15% des engagements de garantie reçus à M MAD 144 967,12 et une baisse de -43,32% des engagements de financement reçus à M MAD 4 290,84.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance augmentent de +11,07% à M MAD 525 191,66.

Au terme de l'année 2023, les engagements hors bilan donnés augmentent de 0,41% à M MAD 372 988,41 par rapport à fin 2022, intégrant une progression de +0,37% à M MAD 194 608,71 des engagements de financement donnés et une amélioration de +0,45% à M MAD 178 379,70 des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus enregistrent une hausse de +1,26% à M MAD 151 139,49, recouvrant une appréciation des engagements de financement de +33,09% à M MAD 5 710,72 et une amélioration de +0,32% des engagements de garantie à M MAD 145 428,77.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance se déprécient de -2,76% à M MAD 4 329,20.

Engagements hors bilan donnés des principales banques commerciales

Au terme de l'année 2023, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain canalisent 88,04% des engagements hors bilan des banques commerciales.

Tableau 12 : Engagement hors bilan des principaux acteurs financiers

2023	ATW	BCP	Bank Of Africa	BMCI	CDM	SGMB
Engagements donnés (en M MAD)	184 647,90	73 575,80	26 228,18	17 328,68	12 424,89	24 327,39
Part de marché	49,50%	19,73%	7,03%	4,65%	3,33%	6,52%
Engagements reçus (en M MAD)	40 833,46	43 866,06	17 874,92	5 145,02	2 998,30	16 028,59
Part de marché	27,02%	29,02%	11,83%	3,40%	1,98%	10,61%

Source : GPBM

Par opérateur, ATTIJARIWAFABANK polarise 49,50% des engagements donnés par les banques commerciales, suivie de BCP qui en accapare 19,73%.

Concernant les engagements reçus, BCP en polarise 29,02% tandis que ATTIJARIWAFABANK en accapare 27,02%.

V. Activité de BANK OF AFRICA

1. Evolution des crédits

Au cours de la période sous revue, l'évolution des crédits par type de clientèle se présente comme suit :

Tableau 13 : Crédits par type de clientèle (net) sur la période 2021-2023

En M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	27 491	30 627	11,41%	30 013	-2,01%
<i>Créances sur la clientèle</i>	129 800	132 708	2,24%	136 665	2,98%
<i>Crédits de trésorerie</i>	33 939	34 117	0,53%	34 274	0,46%
<i>Crédits à la consommation</i>	7 636	7 870	3,06%	8 037	2,12%
<i>Crédits à l'équipement</i>	20 382	20 898	2,53%	27 347	30,86%
<i>Crédits immobiliers</i>	41 131	41 210	0,19%	41 039	-0,42%
<i>Autres crédits</i>	18 533	20 238	9,20%	17 287	-14,58%
<i>Créances acquises par affacturage</i>	2 954	2 745	-7,06%	2 627	-4,32%
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	668	659	-1,28%	960	45,55%
<i>Créances en souffrance</i>	4 556	4 970	9,08%	5 093	2,49%
Total crédits	157 291	163 335	3,84%	166 678	2,05%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée²⁶

A fin 2022, l'encours des crédits affiche une hausse de +3,8% à MAD 163 335 millions. Cette amélioration est notamment redevable à l'augmentation de +9,2% des autres crédits à MAD 20 238 millions et de +3% des crédits à la consommation à MAD 7 870 millions, atténuée par une baisse de -7% des créances acquises par affacturage à MAD 2 745 millions. Pour leur part, les créances sur les établissements de crédits augmentent de +11,4% à MAD 30 627 millions.

L'évolution des crédits entre décembre 2021 et 2022 est expliquée principalement par la hausse des engagements du secteur de Production et distribution d'électricité, de gaz et eau (ONEE Branche Electricité +605 MMAD et ONEE Branche Eau +382 MMAD) et des activités financières (RMA +335 MMAD, SOFAC M MAD +276 et WAFABAIL M MAD +239).

A fin 2023, l'encours des crédits affiche une progression de +2,05% à MAD 166 678 millions. Cette amélioration est principalement redevable à l'augmentation de +30,86% des crédits à l'équipement à MAD 27 347 millions et de +45,55% des intérêts courus à recevoir à MAD 960 millions, atténuée par une baisse de -14,58% des autres crédits à MAD 17 287 millions et de -0,42% des crédits immobiliers à MAD 41 039 millions. Pour leur part, les créances sur les établissements de crédit et assimilés baissent de -2,01% à MAD 30 013 millions.

Cette progression constatée entre 2022 et 2023 est liée principalement aux engagements du groupe CMR totalisant MAD 6.2 Md.

L'évolution des créances sur les établissements de crédit sur la période de 2021-2023 s'explique principalement par la hausse des engagements de SOFAC et WAFABAIL.

Par segment de clientèle, la structure des crédits accordés à la clientèle de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 14 : Evolution des crédits accordés à la clientèle par secteur :

En M MAD	2021	Part %	2022	Part %	Var.	2023	Part %	Var.
Secteur public	10 785	8,31%	11 785	8,88%	9,28%	12 965	9,49%	10,01%
Secteur privé	119 015	91,69%	120 923	91,12%	1,60%	123 699	90,51%	2,30%

²⁶ Inclut les comptes du Siège central, les comptes des agences établies au Maroc, les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Entreprises financières	19 562	15,07%	19 210	14,48%	-1,80%	23 002	16,83%	19,74%
Entreprises non financières	53 710	41,38%	55 575	41,88%	3,47%	54 000	39,51%	-2,83%
Autre clientèle	45 743	35,24%	46 138	34,77%	0,86%	46 698	34,17%	1,21%
Créances sur la clientèle	129 800	100,00%	132 708	100,00%	2,24%	136 665	100,00%	2,98%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 91,11% sur la période 2021-2023.

Dans le détail, la Banque est essentiellement présente sur le segment des entreprises non financières avec 39,51% des crédits accordés à la clientèle en 2023 (vs. 41,88% à fin 2022).

2. Evolution des dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle par type de produits sur la période 2021-2023 se profile comme suit :

Tableau 15 : Evolution des dépôts de la clientèle par type de produits :

M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Comptes à vue créditeurs	91 385	101 005	10,53%	106 549	5,49%
Comptes d'épargne	25 883	27 072	4,59%	27 814	2,74%
Dépôts à terme	19 219	23 234	20,89%	13 233	-43,05%
Autres comptes créditeurs	4 761	4 318	-9,30%	4 320	0,04%
Intérêts courus à payer	306	259	-15,52%	299	15,84%
Total dépôts de la clientèle	141 554	155 888	10,13%	152 215	-2,36%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A noter que les encours moyens des dépôts rémunérés ont évolué de +1,9% soit +0,9 MMDH parallèlement aux encours moyens des dépôts non rémunérés qui ont augmenté de +7% soit près de 5,5 MMDH entre 2020 et 2021. Il en ressort une amélioration du coût des ressources de la Banque, en dépit de la légère hausse des capitaux moyens des dépôts rémunérés.

A l'issue de l'année 2022, les dépôts de la clientèle gagnent +10,1% à MAD 155 888 millions suite à l'appréciation de +10,5% des comptes à vue créditeurs à MAD 101 005 millions et de +20,9% des dépôts à terme à MAD 23 234 millions, atténuée par la baisse de -9,3% des autres comptes créditeurs à MAD 4 318 millions. A noter que les encours moyens des dépôts non rémunérés ont évolué de +8,6% soit +7,3 MMDH. Toutefois, les encours moyens des dépôts rémunérés ont baissé de -1,7% soit près de 0,8 MMDH entre 2021 et 2022. Il en ressort une amélioration du coût des ressources de la Banque.

A fin 2023, les dépôts de la clientèle perdent -2,36% à MAD 152 215 millions suite à la dépréciation de -43,05% des dépôts à terme à MAD 13 233 millions, atténuée par la hausse de +5,49% des comptes à vue créditeurs à MAD 106 549 millions et de +2,74% des comptes d'épargne à MAD 27 814 millions.

Les comptes non rémunérés se hissent à un niveau de MAD 103 milliards à fin 2023, soit en hausse de +5,6% par rapport à fin 2022. Cette progression découle principalement du : (i) renforcement des encours comptes chèques de +6% soit +4 MMDH pour atteindre MAD 72 milliards à fin 2023 et (ii) l'évolution des encours des comptes courants de +4% soit +MAD 1.2 milliards entre 2023 et 2022.

Les comptes sur carnets s'inscrivent en progression de +2,7% à MAD 27,8 milliards à fin 2023. La part de marché des comptes sur carnet marque une hausse de +0,14% passant de 15,15% à fin 2022 à 15,29% à fin 2023.

Les dépôts à terme s'établissent à près de MAD 12 milliards à fin 2023 contre MAD 18 milliards à fin 2022, une baisse pilotée dans un contexte de respect des indicateurs prudentiels de liquidité. La part de marché des dépôts à terme s'élève à 9,40% à fin 2023 contre 13,69% à fin 2022.

Dans un contexte marqué par une hausse du taux directeur, BOA s'oriente vers l'augmentation de l'assise des dépôts non rémunérés dans l'optique de contenir le renchérissement du coût de refinancement.

Tableau 16 : Evolution des dépôts de la clientèle par secteur :

En M MAD	2021	Part %	2022	Part %	Var.	2023	Part %	Var.
Secteur public	2 855	2,02%	9 275	5,95%	224,88%	3 152	2,07%	-66,02%
Secteur privé	138 700	97,98%	146 613	94,05%	5,70%	149 063	97,93%	1,67%
Entreprises financières	9 522	6,73%	7 619	4,89%	-19,99%	2 943	1,93%	-61,37%
Entreprises non financières	25 423	17,96%	27 594	17,70%	8,54%	30 252	19,87%	9,63%
Autre clientèle	103 755	73,30%	111 400	71,46%	7,37%	115 868	76,12%	4,01%
Dépôts de la clientèle	141 555	100,00%	155 888	100%	10,1%	152 215	100%	-2,4%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

La ventilation des dépôts par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 97,41% sur la période 2021-2023.

Les dépôts de la clientèle ressortent en baisse de -2,4% à MAD 152 215 millions en 2023 en raison principalement de la dépréciation de -66,02% des dépôts relatifs au secteur public à MAD 3 152 millions et de -61,37% de ceux des entreprises financières à MAD 2 943 millions.

Tableau 17 : Parts de marché BANK OF AFRICA entre 2021 et 2023 :

Part de marché	2021	2022	Var.	2023	Var.
Total Ressources	13,24%	13,31%	0,07 pt	13,55%	0,24 pt
Total Crédits	12,73%	12,35%	-0,38 pt	13,90%	1,55 pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

En termes de ressources, BANK OF AFRICA gagne +0,24% de parts de marché à 13,55% en 2023. En matière de crédits, la part de marché de la Banque gagne +1,55% à 13,90%.

Tableau 18 : Taux de transformation BANK OF AFRICA entre 2021 et 2023 :

	2021	2022	Var.	2023	Var.
Taux de transformation²⁷	82%	83%	1,4pt	88%	4,7pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

Tableau 19 : Créances en souffrance BANK OF AFRICA par classe entre 2021 et 2023 :

En M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Créances pré-douteuses	554	633	14,17%	478	-24,40%
Créances douteuses	2 590	2 452	-5,33%	2 098	-14,43%
Créances compromises	8 133	9 354	15,01%	10 900	16,53%
Total créances en souffrance	11 277	12 438	10,3%	13 476	8,3%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A l'issue de l'année 2022, les créances en souffrance progressent de +10,3% en raison de l'augmentation de +14,2% des créances pré-douteuses à MAD 633 millions et de +15% des créances compromises à MAD 9 344 millions, compensées par un recul de -5,3% des créances douteuses. A noter que la hausse des créances compromises s'explique principalement par les nouveaux déclassements et notamment de clients historiquement inscrits au niveau de la Watch list ainsi que la migration de créances pré-douteuses et douteuses vers le compromis.

A fin 2023, les créances en souffrance augmentent de +8,3% à MAD 13 476 millions sous l'effet de l'augmentation de +16,53% des créances compromises à MAD 10 900 millions, compensées par un recul de -24,40% des créances pré-douteuses à MAD 478 millions et par une dépréciation de -14,43% des créances douteuses à MAD 2 098 millions.

²⁷ Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

millions. A noter que cette hausse s'explique essentiellement par la migration de la Watch List vers les créances en souffrance.

Tableau 20 : Evolution des taux de sinistralité et de couverture de BANK OF AFRICA entre 2021 et 2023

En M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Taux de couverture ²⁸	59,6%	60,0%	0,4pt	62,2%	2,2pt
Taux de sinistralité ²⁹	8,9%	9,6%	0,7PT	10,1%	0,5pt

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

Le taux de sinistralité ressort en hausse de +0,5 pt à 10,1% en 2023 en raison de l'augmentation des créances en souffrance.

Le taux de couverture des provisions s'établit à 62,2% à fin décembre 2023 (contre 60% en 2022).

3. Evolution des engagements donnés par signature

L'évolution des engagements donnés par signature se présente comme suit :

Tableau 21 : Engagements donnés par signature sur la période 2021- 2023 :

En M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Engagements par signature en faveur de la clientèle	17 226	20 098	16,67%	19 319	-3,88%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	4 695	5 570	18,65%	5 913	6,15%
Autres titres à livrer	5 440	5 348	-1,69%	16	-99,71%
Total engagements donnés par signature	27361	31 017	13,36%	25 247	-18,60%

: Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A l'issue de 2022, les engagements donnés par signature progressent de +13,4% en raison de la hausse de +16,7% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 20 098 millions et de +18,7% des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers.

A fin 2023, les engagements donnés par signature baissent de -18,6% en raison du retrait de -3,88% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 19 319 millions et du repli de -99,71% des autres titres à livrer à MAD 16 millions. En revanche, les engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers progressent de +6,15% à MAD 5 913 millions.

4. Evolution des engagements reçus par signature

L'évolution de l'encours des engagements reçus par signature se profile comme suit :

Tableau 22 : Encours des engagements reçus par signature :

En M MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 342	3 786	13,28%	3 848	1,65%
Engagements par signature reçus d'établissements de crédit	21 170	19 518	-7,80%	18 696	-4,21%
Autres titres à recevoir	179	0	-100,00%	280,7	ns
Total engagements reçus par signature	24 691	23 304	-6%	22 825	-2%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

²⁸ Provisions / Créances en souffrance

²⁹ CES / Crédits distribués

Au terme de l'année 2022, les engagements par signature affichent une baisse de -6% à MAD 23 304 millions sous l'effet d'un recul de -7,8% des engagements par signature reçus d'établissements de crédit à MAD 19 518 millions.

A fin 2023, les engagements par signature ressortent en dépréciation de -2% en raison principalement de la baisse de -4,21% des engagements reçus des établissements de crédit à MAD 18 696 millions.

5. Ratios réglementaires

Tableau 23 : Evolution des ratios de solvabilité entre 2021 et 2023

En M MAD	2021	2022	Var.21-22	2023	Var.22-23
Fonds propres de base	12 921	13 960	8.0%	14 203	1.7%
Fonds propres tier 1	14 921	16 460	10.3%	17 703	7,6%
Fonds propres	21 067	22 390	6.3%	22 546	0,7%
Actifs pondérés	140 955	147 909	4.9%	149 775	1,3%
Ratio CET 1 (min. 8%)	9.2%	9.4%	0.2pt	9,5%	0,1pt
Ratio Tier 1 (min. 9%)	10.6%	11.1%	0.5pt	11,8%	0,7pt
Ratio de solvabilité (min 12%)	14.9%	15.1%	0.2pt	15,1%	0,0pt
Coefficient de liquidité (activité Maroc)	167%	211%	44pt	112%	-99pt

Source : BANK Of Africa –

A fin 2022, le Ratio Tier 1 ressort en hausse de +0,5 point suite à la hausse de +10,3% des fonds propres de Base à MAD 16,5 Md. De son côté, le ratio de solvabilité gagne +0,2 point en raison de la progression de +6,3% des fonds propres à MAD 22,4 Md en raison de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et de l'émission obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons réalisées en 2022.

A fin 2023, le Ratio Tier 1 ressort en amélioration de +0,7 point intégrant une appréciation de +7,6% des fonds propres Tier 1. Pour sa part, le ratio de solvabilité affiche une stabilité à 15,1% intégrant une hausse de +0,7% des fonds propres à MAD 22,5 Md en raison de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et de l'émission obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons réalisées en 2022.

VI. Démarche RSE (au 31/12/2023)

IDENTITÉ ET RAISON D'ÊTRE DU GROUPE BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA poursuit un modèle de croissance responsable, à la fois et indissociablement, centré sur le client et sur le développement et la préservation du leadership de la Banque sur le plan environnemental, éthique, social, sociétal et de gouvernance (ESG). La Banque est engagée à servir chaque client à travers des produits et une relation aux meilleurs standards, tout en gérant ses risques avec rigueur et en continuant à investir dans les talents de son capital humain, dans les technologies de pointe et dans le respect des droits et la satisfaction des attentes et des intérêts légitimes des différentes parties prenantes et des communautés.

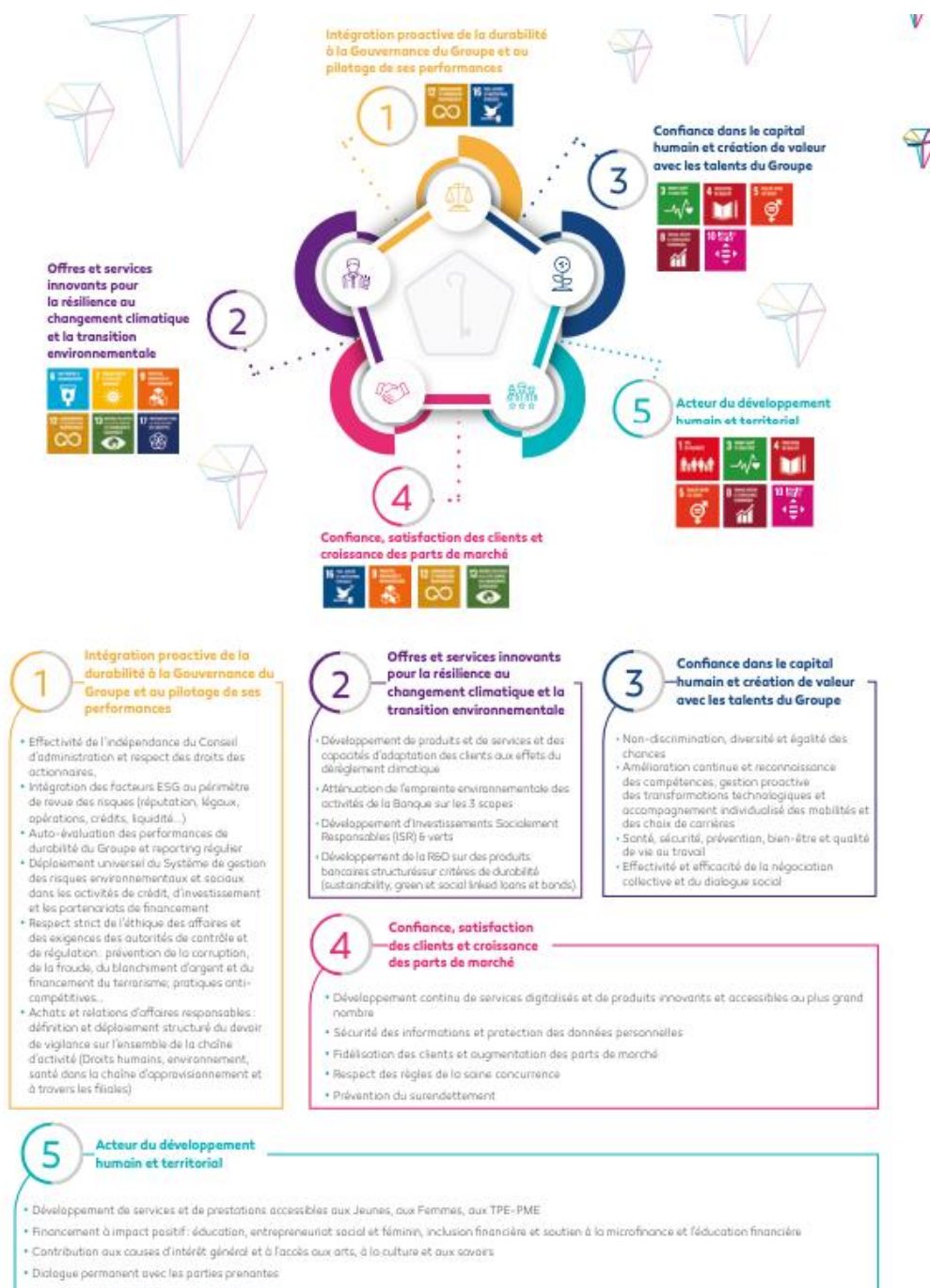
La stratégie de durabilité montre comment BANK OF AFRICA conçoit sa croissance et articule ses différents domaines d'engagements de responsabilité sociale au sens large, en tant qu'acteur financier marocain et Groupe Bancaire multinational. Son leadership en matière de durabilité a permis et doit continuer à aider le Groupe BANK OF AFRICA à se créer des opportunités commerciales saines et à contribuer à la création robuste de valeur partagée grâce à l'excellence de son système de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et grâce aussi à sa participation aux initiatives sectorielles et multilatérales les plus avancées en faveur de la résolution des défis environnementaux et sociaux de la planète et des juridictions où se situent ses activités. Le Groupe BANK OF AFRICA s'exprime dans les forums nationaux, régionaux et internationaux en soutien à ses principes et ses objectifs ESG, au service des intérêts de ses clients et de toutes ses parties prenantes.

Sous le leadership de son Président Monsieur Othman Benjelloun, BANK OF AFRICA s'est dotée d'une VISION 2030, validée par son Conseil d'Administration définissant sa raison d'être en tant que « Groupe panafricain, présent dans plus de 30 pays, créateur de valeur, leader en termes de responsabilité sociale et environnementale, acteur de référence d'une finance à impact positif pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ». Cette vision est portée par l'ensemble des métiers du Groupe qui contribuent à sa performance et à sa solidité financière.

Le Groupe BANK OF AFRICA a volontairement solennisé son adhésion aux principes universels Sociaux, Environnementaux et d'Éthique des affaires dès l'année 2000, puis avait adopté sa propre Charte RSE, officiellement publiée en mars 2018. Le Groupe BANK OF AFRICA avait ainsi traduit ses convictions et ses objectifs fondamentaux en six domaines d'engagements, adossés aux meilleurs standards internationaux de responsabilité sociale et de durabilité, pilotable par filiale et par pays.

Pour améliorer la pertinence et l'impact de ses engagements, et afin de les aligner avec sa stratégie 2030 telle qu'elle a été définie par son Conseil d'Administration en 2022, le Groupe a actualisé sa Charte dans une nouvelle version en cinq axes.

Les engagements de Responsabilité Sociale et de Durabilité du Groupe BANK OF AFRICA



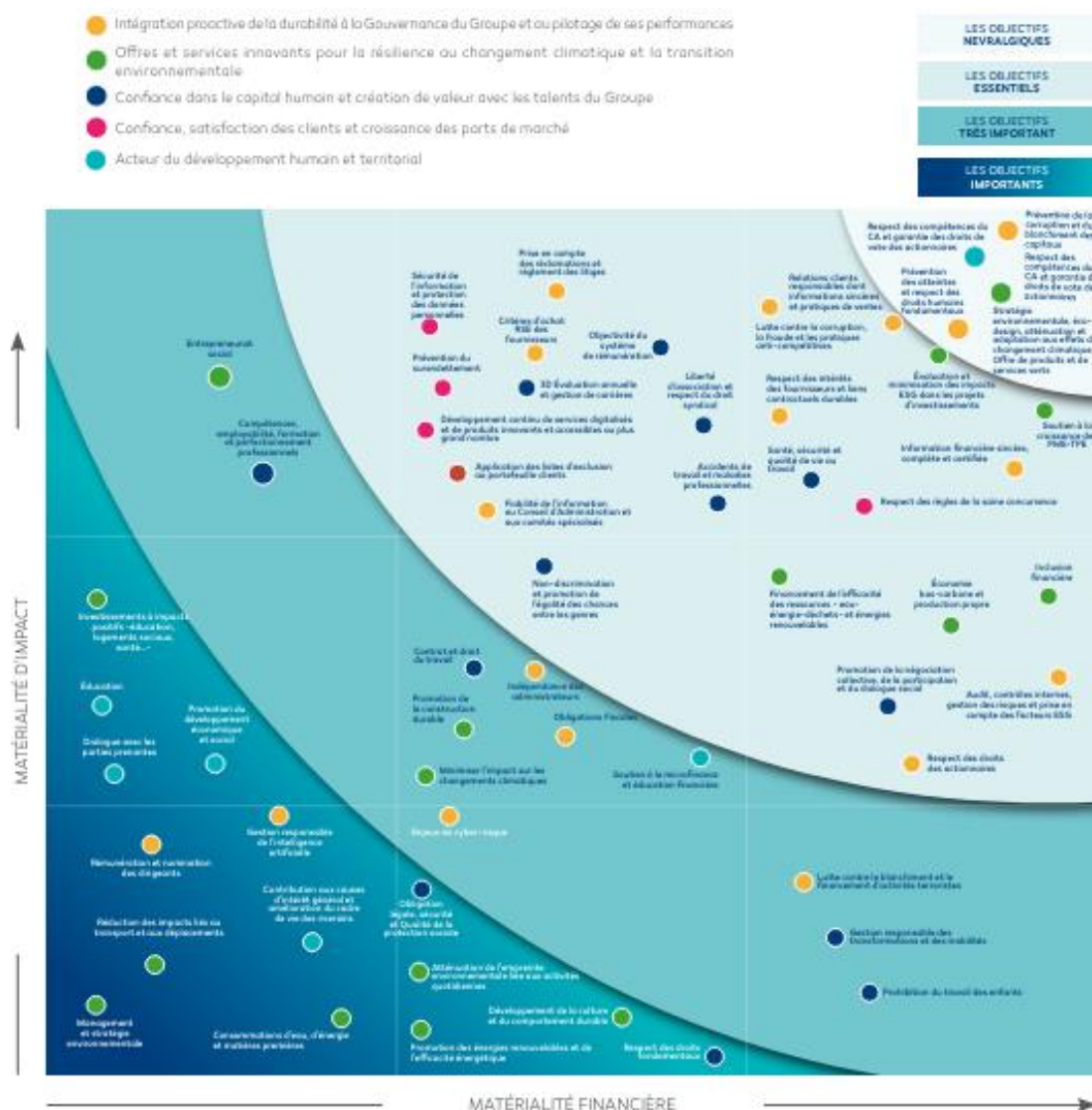
Les fondamentaux de la démarche de durabilité

- **La définition de la matérialité** s'inspire des meilleures pratiques et des standards internationaux les plus avancés. La Banque porte une conception positive de ses responsabilités à l'égard de ses parties prenantes et de la durabilité, qu'elle a choisie dans une perspective de progrès, associant étroitement ses impératifs d'excellence commerciale, de performance financière élevée et saine, de maîtrise des différents types de risques auxquels sont exposées ses activités, et de promotion des externalités positives, environnementales et sociales de ses produits et services. La Banque n'oppose pas « matérialité financière » et « matérialité sociale et environnementale ». Elle est en revanche convaincue de la réciprocité de leur contribution, à la robustesse et à la pérennité de sa performance générale.
- **L'intégration stratégique des enjeux de responsabilité sociale** est au cœur à la fois des partis pris historiques du Président, Othman Benjelloun, et au cœur des orientations du Groupe régulièrement réaffirmées par son Conseil d'Administration. Cette intégration se traduit au plan managérial par la dévolution du pilotage de la Durabilité à une structure dédiée de haut niveau, rattachée à la Présidence, et par le déploiement, le suivi, l'évaluation régulière interne et externe, de procédures détaillées couvrant les composantes de chaque domaine d'engagement.
- **La gestion des risques de durabilité** est une composante clé de la démarche de responsabilité sociale du Groupe. Tous les thèmes relevant de la responsabilité du Groupe en matière environnementale, éthique, de gouvernance, sociale et sociétale fait l'objet d'une pondération rigoureuse en termes de (i) niveau de force normative, (ii) d'intensité des vulnérabilités (iii) des attentes des parties prenantes, et (iv) de risques et d'opportunités pour la sécurité juridique, le capital réputationnel et l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de la Banque. La cartographie des risques et sa pondération en double matérialité est soumise à l'appréciation de des structures de Gouvernance, des partenaires financiers et fait l'objet d'une présentation argumentée dans les rapports d'activité.
- **La promotion de l'impact positif des produits et services** : BANK OF AFRICA est signataire des PRB depuis 2019 et, à ce titre, évalue l'ensemble de ses opérations et de ses portefeuilles au filtre de leurs externalités, positives et négatives, sur l'environnement, sur ses parties prenantes et sur la société au sens large. Les rapports sont publiés sur le site de l'UNEP-FI, et sur le site <https://www.ir-bankofafrica.ma>

Une prise en compte permanente des enjeux de durabilité : approche de la double matérialité de BANK OF AFRICA

Une approche de responsabilité sociétale des entreprises -RSE- ne peut être pleinement efficace sans une écoute attentive de toutes ses parties prenantes. BANK OF AFRICA maintient un dialogue continu et constructif avec les divers acteurs de son écosystème, aussi bien internes qu'externes. Cette approche interactive permet de comprendre leurs attentes et d'adapter les orientations stratégiques en fonction des grandes tendances propres à l'écosystème du Groupe. Afin de mieux comprendre l'impact de BANK OF AFRICA sur son environnement externe, ses risques et opportunités ESG et de se préparer à la prochaine réglementation CSRD entrée en vigueur dans l'Union Européenne à partir de janvier 2024, une analyse de double matérialité financière et d'impact a ainsi été initiée en 2023. Une mise à jour de la matrice de matérialité a été réalisée, étape préalable à la publication de la matrice de double matérialité. Dans le même temps et, pour aider l'ensemble des structures du Groupe à prendre activement en compte les facteurs de durabilité de la Banque et les ériger en facteurs de succès dans

l'exercice de leurs missions professionnelles et dans leurs interactions avec l'ensemble de leurs parties prenantes, le déploiement opérationnel des nouveaux engagements ESG a été réalisé. Un programme de séminaires a été lancé fin 2023 et début 2024 pour les référents RSE des filiales du Groupe et les managers de la Banque et une communication interne pédagogique a sensibilisé l'ensemble des collaborateurs. Un plan de déploiement définissant les priorités des filiales en Afrique subsaharienne a également été adopté pour assurer leur appropriation de la nouvelle stratégie de durabilité.

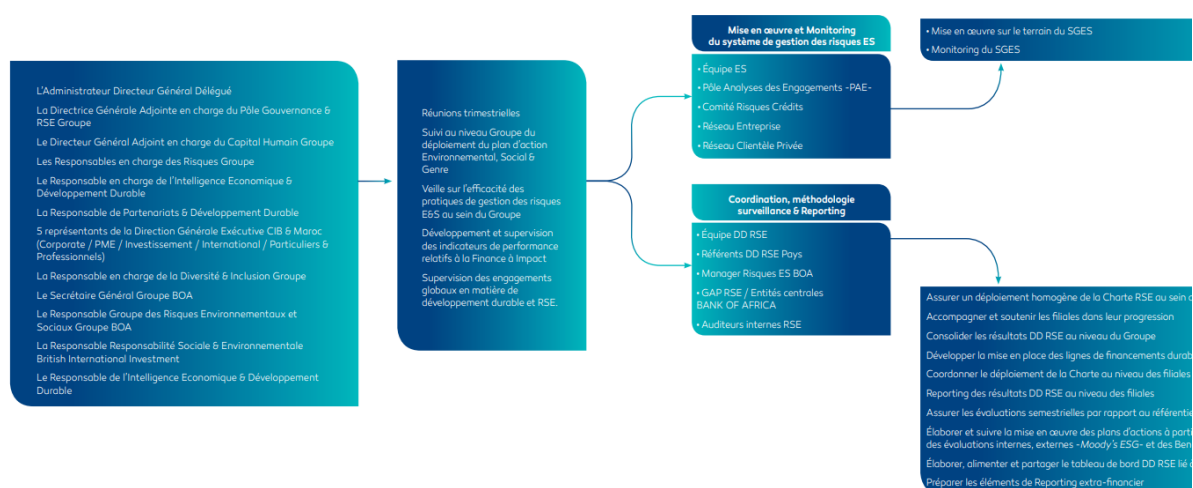


VII. La gouvernance ESG au niveau du Groupe BANK OF AFRICA (au 31/12/2023)

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DURABILITE

Le suivi interne de la mise en œuvre des engagements en matière de responsabilité sociale et de durabilité du Groupe est essentiel pour améliorer ses performances opérationnelles, protéger sa réputation et renforcer son crédit auprès de ses parties prenantes telles que les bailleurs de fonds, les autorités de régulation et les agences de notation. En 2023, la Gouvernance ESG a été renforcée à travers la création des sous-comités Business & Risques, RH et Filiales à fréquence trimestrielle pour la surveillance des différents engagements ESG du Groupe. Ils complètent le travail du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité mis en place en 2019 et présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué. Une plateforme digitale de reporting extra financier permet, en outre la collecte des indicateurs et KPI RSE correspondant aux engagements ESG du Groupe pour le pilotage de sa stratégie RSE.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ



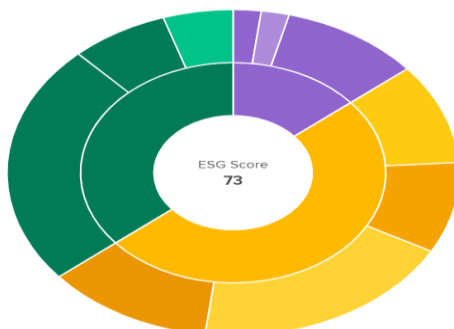
Une stratégie de durabilité reconnue

Au 31 Déc. 2023, BANK OF AFRICA, a été classée par l'Agence *LSEG Data & Analytics*, filiale de la Bourse de Londres - LSEG (*) - en partenariat avec la Bourse de Casablanca, 1^{ère} au Maroc parmi les sociétés cotées à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une dizaine de thématiques répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG. Un score obtenu par la banque de 73 sur 100, la plaçant dans le Top 10% mondial de l'univers de 11 759 sociétés notées de par le monde tous secteurs confondus.

Bank of Africa ESG score: 73/100

Based on Bank of Africa's self-reported FY 2022 data

Environment	51
Emissions	59
Resource Use	47
Innovation	50
Social	67
Human Rights	59
Product Responsibility	87
Workforce	42
Community	97
Governance	91
Management	97
Shareholders	92
CSR Strategy	63



B+ ESG Score	A+ ESG Controversies Score	B+ ESG Combined Score
B- Environmental Pillar Score	B+ Social Pillar Score	A Governance Pillar Score

114/1123

Out of Banking Services Companies.

1. Finance Durable et Inclusive

Lignes de financements et produits & services verts

BANK OF AFRICA est depuis plus de 20 ans un acteur incontournable de la Finance à impact et fournit des conseils et des solutions en matière de financement durable pour répondre aux besoins évolutifs et croissants des clients et des collectivités où elle exerce ses activités. Le lancement depuis 2015 de solution de financement durables au travers des lignes de refinancement adossées à des partenaires multilatéraux – BERD, BEI, AFD...- pour l'efficacité énergétique, les chaînes de valeur vertes, les ressources en eau, a marqué l'évolution des financements vers des projets à fort impact tant pour les clients que pour leur environnement et communautés. Dans l'objectif de contribuer aux ODD et plus spécifiquement à la transition écologique et énergétique, et afin d'apporter une réponse précoce aux problématiques de sa clientèle pour gérer les enjeux liés au changement climatique BANK OF AFRICA envisage une nouvelle approche de la Finance Durable à travers trois principaux axes : (i) la transition finance pour soutenir et accompagner les clients dans leur transition vers un modèle économique durable et maintenir leur compétitivité, (ii) le soutien et le développement d'initiatives qui facilitent l'inclusion des populations les plus fragiles et les moins bien desservies et (iii) le renforcement de l'expertise de l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes sur les thématiques liées à la finance durable et à impact.

CAP ENERGY Efficacité Energétique / Energies Renouvelables • 1^{er} produit spécifique au financement de l'EE/ER dans le cadre du programme Moroccan Sustainable Energy Financing Facility «MORSEFF». Enveloppe globale de 55 millions EUR incluant assistance technique gratuite et subvention client allant jusqu'à 10%. • Un mécanisme de financement de 65 millions EUR dédié aux entreprises qui souhaitent investir dans des projets visant l'amélioration de l'efficacité énergétique ou portant sur les énergies renouvelables. • Extension MORSEFF et GEFF «Green Economy Financing Facility» d'un montant global de 10 millions EUR.	CAP BLEU Traitement des Eaux Usées et Assainissement Solution exclusive sur le marché, une ligne de 20 millions EUR en partenariat avec l'AFD et la BEI pour le traitement des eaux et l'assainissement au sein des entreprises publiques/privées au Maroc, associé à une assistance technique destinée à soutenir le financement des ressources en eau: accès, optimisation et traitement de l'eau.	CAPVALORIS Economie Circulaire / Gestion des Déchets Solution de financement en partenariat avec FMO et la BEI à travers une enveloppe de 20 millions EUR dédiée au domaine de la valorisation des déchets au sein des entreprises marocaines - recyclage, collecte, traitement - avec une assistance technique gratuite pour conseiller les clients dans l'étude d'impact environnemental.
CAP Industrie Verte Offre intégrée de financement et d'accompagnement spécialement conçue pour les TPME industrielles, pour soutenir leur réussite dans la transition énergétique, en réduisant l'empreinte carbone et en développant des processus ainsi que des produits décarbonés. Dans le cadre de l'offre Green Invest, BANK OF AFRICA a mis en place un Crédit Management Tool (CMT) bancaire ou un cofinancement avec TAMWILCOM, un mécanisme complété par une prise en charge complète des audits énergétiques et des bilans carbone par Maroc PME, sous le programme Tatwir Croissance Verte.		

Restrictions commerciales de BANK OF AFRICA

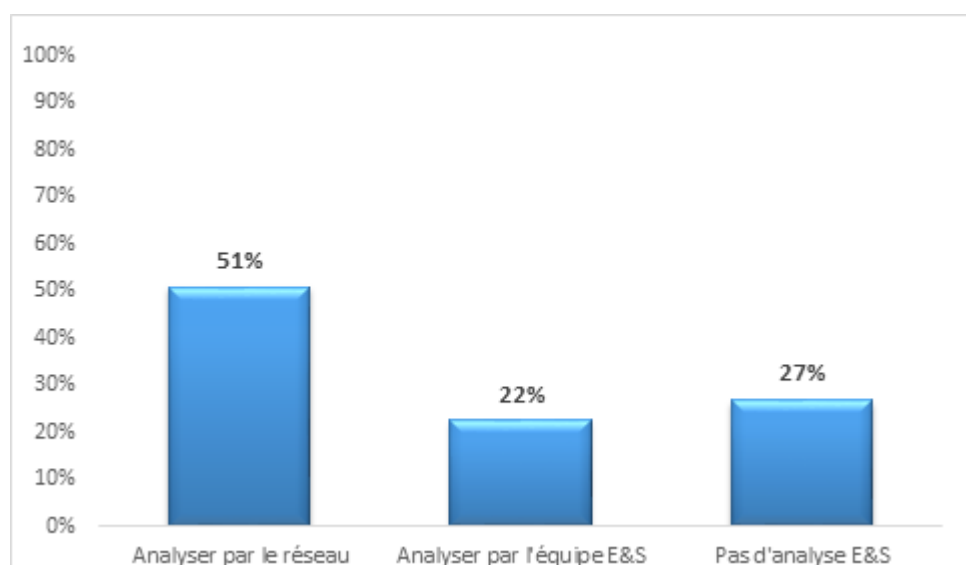
BANK OF AFRICA refuse tout engagement dans des activités illégales ou à risques disproportionnés pour ses parties prenantes et pour elle-même, notamment :

- Corruption - incluant le fait de promettre, solliciter, accepter, ou recevoir ou donner des pots-de-vin ;
- Travail des enfants, travail forcé ou traite des êtres humains - y compris l'engagement avec des entreprises ou des transactions dans lesquelles un client est directement impliqué dans le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains ;
- Exploitation illégale forestière, maritime ou agricole ;
- Transactions à des fins illégales - y compris les transactions impliquant des jeux sur Internet dans certaines juridictions ;
- Prêts sur salaire à la consommation à des clients commerciaux en situation de surendettement ;
- Financement de la fabrication d'armes à feu de style militaire pour un usage non militaire et non lié au maintien de l'ordre ;
- Financement direct de la construction de nouvelles centrales électriques au charbon ou de l'expansion des centrales existantes – à moins que ces installations n'emploient une technologie axée sur l'élimination complète ou quasi complète des émissions de carbone dans l'atmosphère ;
- Financement direct de nouvelles mines de charbon thermique ou de l'expansion de mines existantes ;
- Extraction de ressources naturelles dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO - s'engager dans des transactions axées sur l'extraction de ressources naturelles dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, sauf s'il existe un consensus préalable entre l'UNESCO et les autorités gouvernementales du pays hôte selon lequel les activités n'auront pas d'effets négatifs sur la valeur naturelle ou culturelle du site ;
- Transactions visant à manipuler les résultats financiers - y compris les transactions ou activités visant à manipuler artificiellement ou injustement ou à modifier la valeur déclarée d'un client, d'un instrument ou d'une transaction, ou à réduire de manière inappropriée les obligations fiscales.

GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'intégration de la gestion des risques E&S dans le dispositif global de gestion des risques de la Banque a permis de renforcer de plus en plus la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux (E&S) dans l'exercice de ses fonctions. La bonne maîtrise de ces enjeux est un facteur de performance essentiel pour répondre au régulateur en matière de risque Climat et Environnement mais aussi aux exigences des parties prenantes. En 2023, la Banque a poursuivi la remontée des indicateurs pour le suivi et le pilotage du dispositif de gestion des risques E&S au Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité. A cet effet, 138 dossiers ont fait l'objet d'une cotation E&S : 91 dossiers appartiennent à la catégorie B contre 44 dossiers de catégorie C et 3 de catégorie A.

Répartition par catégorie du risque



PRINCIPES DE L'EQUATEUR

Depuis Mai 2010, BANK OF AFRICA est la seule Banque Marocaine signataire des Principes de l'Equateur (EP). Ces principes fondés sur les critères de performances de l'IFC sont la référence des meilleures pratiques environnementales et sociales en matière de financement de projets. Courant 2023, 12 projets accordés et/ou débloqués sont éligibles aux EP et 3 ont atteint le closing financier.

Principaux financements à impacts carbone

En 2023 : les principaux financements à impact carbone : 3,7 Milliards de dirhams pour le financement de 6 projets en matière d'énergie renouvelable. 2 356 000 Teq CO2 évités

Principaux financements des ressources en eau : près de 1,2 Milliard de dirhams pour le financement de 3 stations de dessalement au Maroc, d'une capacité globale d'environ 500 millions m3 / an.

L'évaluation de l'impact des produits et services : Des financements environnementaux et sociaux toujours en progression

En soutien à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable, le Groupe BANK OF AFRICA continue d'évaluer l'impact de ses actions, et plus particulièrement l'impact des financements accordés à sa clientèle.

Pour la troisième année consécutive, le Groupe publie les Crédits à Impacts Positifs relatifs aux Crédits Entreprise Maroc - hors Administrations, Activités financières et Intergroupe -, ce qui représente 56 Milliards DH, soit 41,7% du total crédit clientèle Maroc et 27,8% du total des encours de crédit clientèle Groupe.

Sur ce périmètre, les crédits à impacts positifs identifiés s'élèvent à 17,5 Milliards DH et représentent 31,3% du total des Crédits Entreprise Maroc, chiffre identique à celui enregistré en 2022.

Toutefois, il est à noter une croissance des financements environnementaux et sociaux, eau, +23%, électricité, +25%, et mobilité, +26%-, compensant largement le recul de -7,3% des financements en soutien à l'économie, résultat de la fin légale de la commercialisation des Crédits Oxygène et Relance.

Les crédits à impacts positifs sur le périmètre Clientèle Entreprises Maroc se répartissent ainsi de la manière suivante :

- **Crédits Soutien à l'économie / TPME : 8,9 Milliards DH**
- **Crédits à impact environnementaux : 4,76 Milliards DH**
Dont :

Climat	2,54M DH
Eau	2,21 M DH
Économie Circulaire	0,01 M DH
- **Crédits à impacts sociaux 3,81 Milliards DH**
Dont :

Mobilité	1,91 M DH
Accès à l'électricité	1,08 M DH
Santé	0,74 M DH
Éducation	0,08 M DH

2. Les grands enjeux de Durabilité

Gestion environnementale des opérations (scope 1, 2 et 3)

Depuis 2016, BANK OF AFRICA s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique en effectuant un bilan biennal des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour évaluer et optimiser l'impact de ses actions d'atténuation. Utilisant un outil conforme aux normes ISO et à la méthode Bilan carbone de l'ADEME, développé par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, la banque sensibilise son personnel aux enjeux climatiques tout en quantifiant et analysant les principales sources d'émissions, dont les achats d'énergie et l'électricité représentent une part significative de 73%. Cette démarche a permis à la banque de réduire ses émissions de GES de 30,30% depuis 2018, démontrant un engagement résolu en faveur du climat.

La réduction des émissions directes (Scope 1) chez BANK OF AFRICA est réalisée par la modernisation des équipements de combustion et l'acquisition de véhicules à faible émission, ainsi que par des améliorations dans les systèmes de climatisation. Pour les émissions indirectes (Scope 2), liées à la consommation d'électricité, BANK OF AFRICA investit dans l'énergie solaire et améliore l'efficacité énergétique des bâtiments. En ce qui concerne les déplacements professionnels et les émissions dues aux achats (Scope 3), la Banque a vu une réduction significative grâce à l'utilisation accrue de la visioconférence et à la promotion de politiques de déplacements professionnels durables, bien que les émissions liées aux achats aient légèrement augmenté en raison de variations dans la chaîne d'approvisionnement.

Le changement climatique, l'énergie et l'atténuation des effets du dérèglement climatique

Afin de devenir une banque résiliente face au changement climatique et maintenir sa stabilité financière à l'avenir, BANK OF AFRICA a lancé, en septembre 2023, les travaux pour la mise en place d'une stratégie Climat avec un strict alignement sur les Directives de Bank Al-Maghrib. En parallèle, la Banque s'est engagée à mesurer son exposition aux risques climatiques à travers la modélisation de différents scénarios, permettant l'implémentation d'une stratégie de gestion et de pilotage.

Pour BANK OF AFRICA, l'intérêt est ainsi double : (1) aller au-delà de la réglementation qui se prépare afin de demeurer pionner et (2) anticiper les conséquences du dérèglement climatique et saisir les opportunités de la transition.

Ce chantier crucial pour la Banque dont la 1ère phase de diagnostic a été menée avec l'accompagnement des experts Climat, a permis à la Banque de formaliser sa feuille de route 2023 - 2025 engageants les métiers de la Banque ainsi que les instances de la Gouvernance pour :

- 1- Collecter et fiabiliser les données à mobiliser dans les analyses des scénarios climatiques et pour calculer les émissions GES du portefeuille scope 3
- 2- Cartographier les risques et opportunités climatiques sur l'ensemble des portefeuilles,
- 3- Cadrage des dispositifs de stress tests climatiques pour assurer la stabilité financière de BOA.
- 4- Révision du dispositif de gestion des risques Environnementaux et Sociaux de la Banque afin d'y intégrer l'impact du changement climatique sur les projets financés, et réduire les financements de projets exposés et vulnérables aux risques climatiques
- 5- Accompagner les parties prenantes internes dans la compréhension des enjeux climatiques et de leurs implications.
- 6- Développer un service d'accompagnement Risques Climatiques pour les clients, tout en intégrant des partenaires internationaux, au service de la décarbonation de l'économie marocaine.

Première édition des régionales de la décarbonation

La décarbonation sera bientôt une condition pour l'accès au marché européen. Cette nouvelle donne va avoir un impact important pour le tissu économique marocain d'autant que 65% des exportations marocaines se font vers l'Europe. En réponse au pacte vert et son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et dans le but notamment d'honorer ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015, le Maroc place au centre de ses priorités la décarbonation industrielle et la croissance verte.

BANK OF AFRICA a la ferme volonté d'accompagner les entreprises dans ce virage écologique nécessaire à leur compétitivité. L'organisation des « Régionales de la décarbonation », dont les premières et deuxième éditions se sont tenues respectivement à Casablanca et Tanger, est une des manifestations de cet engagement du Groupe.

VIII. Un acteur de premier plan dans l'entrepreneuriat social (au 31/12/2023)



L'inclusion des Jeunes et des Femmes

Dans la continuité de son engagement solidaire et citoyen et en phase avec la stratégie nationale d'inclusion financière qui place les segments des Jeunes et des Femmes autour des priorités, le Groupe BANK OF AFRICA renforce ses engagements en matière d'inclusion financière.

Inclusion des Femmes

Suite aux recommandations de la directive BAM/ N°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect Genre dans les établissements de crédit, BANK OF AFRICA met en place de nombreuses actions autour de la diversité et de l'inclusion, particulièrement sur le sujet de la parité Femmes-Hommes et de l'égalité des chances. La politique Diversité de BANK OF AFRICA a permis une bonne progression de la part des femmes dans les effectifs : celles-ci représentent 42,5% des effectifs Maroc à fin décembre 2023 contre 40% en 2020. À l'international, les femmes représentent 43,6%. Les femmes représentent aussi 30,6% des employés-cadres moyens et autres cadres et 29% du Conseil d'Administration.



Dans le même temps, en 2023, BANK OF AFRICA est devenue membre de la FINANCIAL ALLIANCE FOR WOMEN, une organisation à but non lucratif associant des institutions financières internationales intéressées par l'économie féminine. Le point fort de cette adhésion pour la Banque réside en son accompagnement dans la définition d'approches d'inclusion financière de diversité, pouvant déboucher sur la création de produits et services. L'engagement de BANK OF AFRICA pour la parité s'est traduit également par la signature de la Charte « Diversité du genre » de We4She du *Africa CEO Forum*. L'adhésion à cette Charte fut suivie par l'adoption d'un plan d'actions

Genre, à horizon 2025, avec comme finalité de favoriser la mixité Femmes-Hommes et accroître le nombre de femmes dans les instances dirigeantes.

Aussi, BANK OF AFRICA soutient activement l'entrepreneuriat féminin à travers le nouveau mécanisme de financement « Ilayki Invest » en partenariat avec Tamwilcom (ex CGC), destiné à encourager davantage l'entrepreneuriat féminin en améliorant les conditions d'accès au financement bancaire, avec des conditions avantageuses.

Inclusion des Jeunes

Le Groupe BANK OF AFRICA a accompagné plus de 20.000 jeunes et porteurs de projets, dans le cadre de son engagement pour le soutien des jeunes entrepreneurs. La Banque fait aussi état de la concrétisation de partenariats effectifs avec les principales institutions publiques, parmi lesquelles une dizaine de Centres Régionaux d'Investissement, les plateformes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, les autorités territoriales et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences.

De même, BANK OF AFRICA offre le Pack « Jeunes Campus » destiné à la bancarisation des jeunes à partir de 16 ans. Il contient une carte de retrait et de paiement, une offre de banque à distance, et commercialisé gratuitement pour les jeunes.

Pour consolider sa position auprès des Jeunes Actifs, BANK OF AFRICA a lancé une nouvelle offre concurrentielle, basée sur un ensemble attrayant comprenant des avantages variés. Cette initiative inclut une promotion concernant les prêts immobiliers et les crédits à la consommation, spécialement conçue pour répondre aux besoins primordiaux des Jeunes Actifs.

À travers sa politique RH, BANK OF AFRICA favorise enfin l'emploi des jeunes diplômés en leur facilitant l'accès à leur premier emploi et en accueillant des jeunes étudiants en quête d'apprentissage. Ainsi, chaque année, BANK OF AFRICA accueille plus de 2 000 stagiaires issus d'écoles supérieures, d'instituts de formation et d'universités nationales et internationales.

L'inclusion des Personnes en Situation de Handicap - PSH

BANK OF AFRICA considère que la diversité est une richesse et un levier de performance. Le Groupe souhaite faire progresser tous les collaborateurs quels que soient leur genre, leur origine, leur

formation ou leur profession. Sur l'ensemble de ses démarches, la politique RH de BANK OF AFRICA exclut toute forme de discrimination et s'engage pour le respect de l'égalité des chances pour tous.

Afin de faciliter l'intégration des PSH, BANK OF AFRICA veille aussi à aménager ses locaux et participe régulièrement aux événements et forums spécialisés.

Aussi, BANK OF AFRICA a participé activement à l'élaboration de la charte interbancaire en faveur des PSH, signée conjointement entre BAM et GPBM. La Banque œuvre à la mise en place des exigences de la charte d'accessibilité des PSH et leur accès aux produits et services bancaires en toute autonomie.

A fin 2023, de nombreuses actions entreprises afin d'apporter les adaptations et améliorations nécessaires pour répondre aux besoins des PSH que ce soit en termes d'accessibilité physique que numérique : 5 instances et un Comité de pilotage ont été instaurées afin d'assurer la concrétisation du plan d'action issu de la charte tandis que le plan d'action issu de la charte est réalisé à hauteur de 36% depuis son lancement en Juillet 2023.

Accès aux services bancaires et financiers pour tous

Les filiales subsahariennes de BANK OF AFRICA sont également mobilisées pour le développement d'une finance plus inclusive. Ainsi, BOA Togo s'est engagée en 2023 envers l'entrepreneuriat féminin à travers la signature d'un partenariat stratégique avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Togo -AF CET- afin d'élargir l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, catalysant ainsi le potentiel entrepreneurial féminin au Togo.

BANK OF AFRICA appuie l'entrepreneuriat social à travers l'association Enactus, et s'engage à soutenir les jeunes entrepreneurs portant des projets axés sur la communauté, dans tous les secteurs de l'économie pour la création d'un impact durable et inclusif.



Au Maroc, BANK OF AFRICA a lancé en collaboration avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations - AMDIE - un cycle de rencontres autour de la nouvelle Charte de l'Investissement dans les villes de Rabat, Agadir et Tanger. Pour renforcer cette initiative, BANK OF AFRICA a organisé une série de rencontres « Business Meetings by BOA » dédiées au décryptage économique et aux perspectives sectorielles, démontrant ainsi l'implication continue de la Banque dans le soutien et le développement de ses clients Corporate. Pour dynamiser l'économie locale, ces efforts se sont également manifestés à travers le Programme d'Open Innovation Territoriale « SMART Bank » de BANK OF AFRICA, qui a célébré sa 5ème édition. Ce programme vise à encourager les jeunes startups et les porteurs d'idées à proposer des solutions innovantes en réponses à des problématiques posées par les différentes parties prenantes dans les 12 régions du Royaume, en

partenariat avec des acteurs territoriaux clés, dont des établissements de formation, des Directions Régionales de l'OFPPPT, des CRI, des Conseils Régionaux et le Cluster CISE.

Un accompagnement continu de l'entrepreneuriat Engagée dans le développement de l'économie marocaine, BANK OF AFRICA a maintenu en 2023 une dynamique soutenue d'accompagnement et de financement aux entreprises, y compris les jeunes entrepreneurs. La Banque propose une gamme complète de services de financement et de soutien aux PME au Maroc, notamment par le biais du Club de l'Entrepreneuriat. Ces services comprennent des prêts couvrant jusqu'à 60% des projets des entreprises, ainsi que des programmes d'accompagnement visant à former, informer et coacher les PME dans le financement et la réalisation de leurs projets. La digitalisation des services bancaires proposés aux PME leur permet de gérer efficacement leurs aspects financiers.



BANK OF AFRICA élue « Meilleure Banque des PME au Maroc » Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre d'un nouveau programme de classement des Banques dans le cadre des « SME Bank Awards 2023 » lancés par le magazine Global Finance, dans le but d'identifier les partenaires financiers les plus présents sur ce segment notamment en matière d'accompagnement financier des entrepreneurs. Ce prix récompense l'engagement de BANK OF AFRICA envers le tissu entrepreneurial, l'expertise développée sur ce marché, l'offre de produits et services proposés et l'innovation continue sur ce segment.

« Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco » En 2023, BANK OF AFRICA a été reconnue pour son dynamisme et sa performance grâce à son innovation dans la relation client et sa démarche en finance à impact dans son soutien aux PME et aux jeunes entrepreneurs à travers divers programmes et produits, notamment INTELAKA, le Club de l'Entrepreneuriat, SMART BANK, Blue Space, et les Entrepreneurship Meetings. En outre, BANK OF AFRICA a également été élue en 2023 « Banque Partenaire la plus active au Maroc » par la BERD – Banque Européenne pour la reconstruction et le Développement

3. Les axes stratégiques de la Fondation BMCE BANK (au 31/12/2023)

Fondation BMCE BANK : 23 ans d'engagement en faveur de l'éducation et de l'environnement.

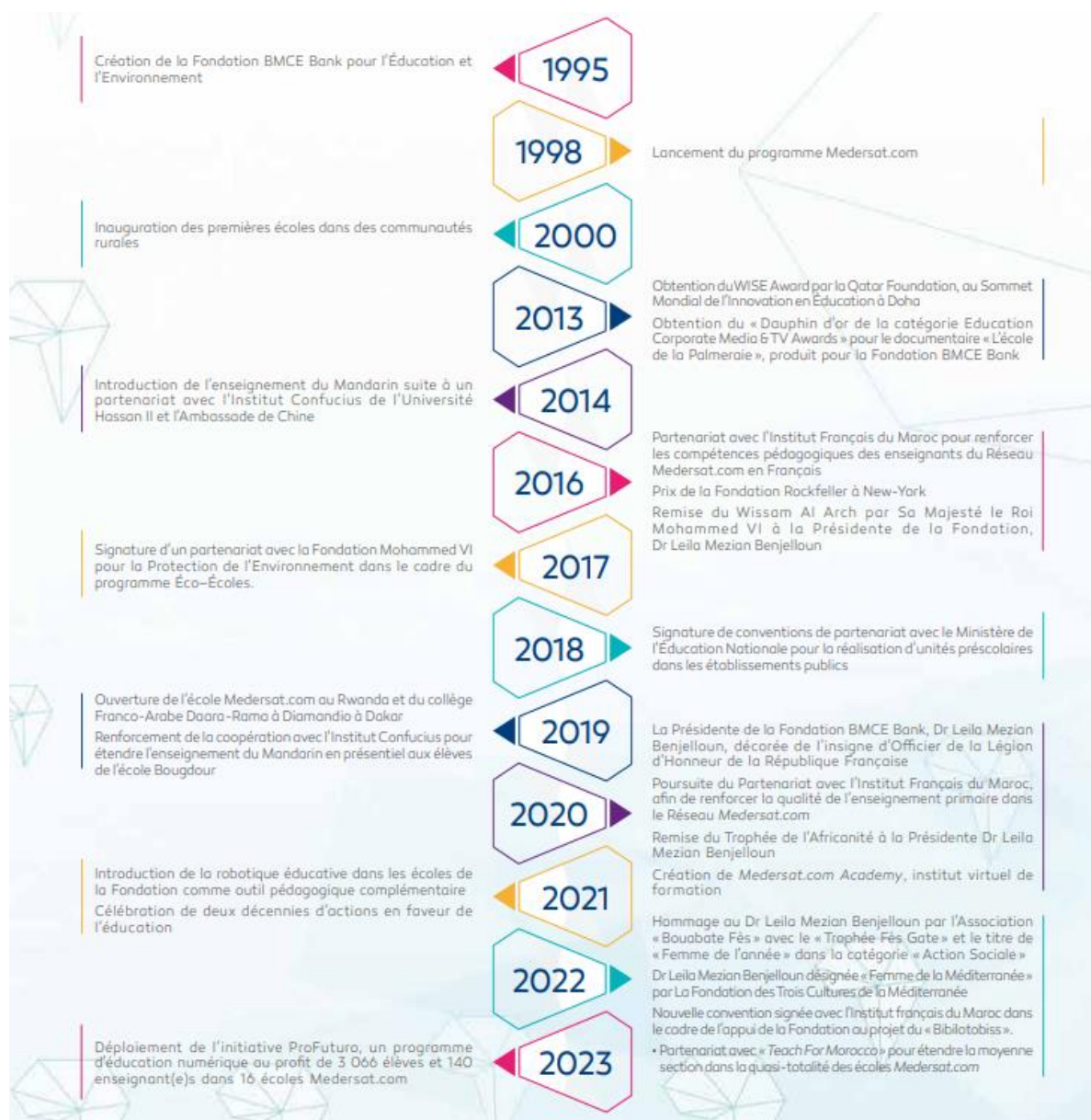
La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement poursuit sa mission pour une éducation inclusive et de qualité pour tous. Elle s'appuie sur des solutions novatrices et concrètes pour relever les défis de l'éducation dans les régions rurales du Maroc et dans plusieurs pays africains où le Groupe opère. Depuis sa mise en œuvre, le programme Medersat.com a bénéficié à 34 400 élèves. Chaque année, ce programme bénéficie à plus de 11 800 élèves dans 63 écoles au Maroc, en plus des élèves des six autres écoles situées en Afrique subsaharienne, notamment au Sénégal (2 écoles), au Congo-Brazzaville, au Mali, au Rwanda et à Djibouti. Les engagements sociaux de la Fondation BMCE Bank s'articulent autour de 8 axes stratégiques :



L'initiative phare de la Fondation, le programme Medersat.com se concentre sur une éducation préscolaire et primaire de qualité dans les écoles communautaires rurales, visant ainsi à améliorer l'accès à l'éducation et à combattre la précarité engendrée par les inégalités scolaires. La Fondation a opté depuis sa création pour le multilinguisme, vecteur d'ouverture et d'inclusion pour tous les enfants. Dès le préscolaire, l'enseignement se fait en 3 langues : Arabe, Français et Amazigh. Pour encourager l'ouverture vers d'autres cultures, le mandarin a été progressivement introduit depuis 2014 en 5ème et 6ème année du primaire et est aujourd'hui enseigné dans 10% des écoles du Réseau.

Afin de s'inscrire pleinement dans l'école du 21ème siècle, l'enseignement de la robotique éducative est déployé dans 20 écoles du Réseau pour un total de 1 200 élèves bénéficiaires. En plus de sa coopération avec le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fondation BMCE Bank maintient et renforce sa collaboration avec des institutions internationales dans le but, notamment, d'échange d'expériences, de promotion de l'excellence éducative, et d'expérimentation de nouvelles initiatives novatrices dans le domaine de l'éducation.

L'engagement citoyen de la Fondation BMCE Bank et sa volonté de contribuer à l'émergence des citoyens de demain se traduisent par 8 axes stratégiques en faveur de l'éducation, de l'insertion scolaire et du respect de l'environnement.



Ainsi, pour accompagner le développement social et économique du Maroc et donner aux nouvelles générations une éducation numérique, une convention a été signée entre la Fondation BMCE Bank pour l'Education et l'Environnement et la Fondation ProFuturo. 16 écoles Medersat.com ont intégré, pour la rentrée scolaire 2023-2024, le tout nouveau programme d'éducation digitale nommé « Programme ProFuturo », qui vient enrichir le programme d'éducation numérique de la Fondation. Dans le domaine de la coopération culturelle, une convention de partenariat a également été conclue entre la Fondation BMCE Bank, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius, avec pour objectif de déployer l'enseignement du mandarin dans le réseau Medersat.com. La convention signée en 2022 avec l'Institut Français du Maroc a permis le déploiement en 2023 de plusieurs actions de formation pour le développement des compétences des enseignants du Réseau.



IX. La Fondation BMCE Bank, vecteur de l'engagement sociétal et environnemental de BANK OF AFRICA

PLUS DE 25 ANS AU SERVICE Pour accompagner le développement social et économique du Maroc et donner aux nouvelles générations une éducation numérique, une convention a été signée entre la Fondation BMCE Bank pour l'Education et l'Environnement et la Fondation ProFuturo. 16 écoles Medersat.com ont intégré, pour la rentrée scolaire 2023-2024, le tout nouveau programme d'éducation digitale nommé « Programme ProFuturo », qui vient enrichir le programme d'éducation numérique de la Fondation. Dans le domaine de la coopération culturelle, une convention de partenariat a également été conclue entre la Fondation BMCE Bank, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius, avec pour objectif de déployer l'enseignement du mandarin dans le réseau Medersat.com. La convention signée en 2022 avec l'Institut Français du Maroc a permis le déploiement en 2023 de plusieurs actions de formation pour le développement des compétences des enseignants du Réseau

Fondation BOA : engagement dans la santé et l'éducation

Le Groupe BANK OF AFRICA s'engage auprès des populations des pays dans lesquels il est implanté dans le but d'améliorer les conditions de vie et de contribuer au développement local. C'est dans ce cadre que la Fondation BOA déploie ses actions sociales et sociétales dans 7 pays du continent.

La Fondation BOA œuvre principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé, en se concentrant sur trois thématiques :

- Améliorer l'accès aux soins et permettre aux populations de rester en bonne santé

- Améliorer l'accès au savoir et à la formation et permettre une éducation de qualité, orientée vers l'avenir, et dans de bonnes conditions
- Assister les groupes démunis et l'enfance en détresse.

Dans ses 7 pays d'intervention, la Fondation réalise entre 80 et 100 projets annuellement, dont certains sont menés dans le cadre de programmes transverses. Au total, près de 180 000 personnes (enfants, femmes, familles vulnérables, populations rurales) sont impactées chaque année par les réalisations de la Fondation BOA. En 2023 :

- **93 projets** réalisés dans 7 pays
- **2,8 M EUR investis** dont 1,6 M EUR pour les projets éducation et 1,1 M EUR projets santé
- **88 salles de classes** construites ou rénovées et équipées au profit de 10 300 élèves, principalement en milieu rural
- **5 centres** de santé construits et **20 centres** communautaires équipés de matériel médical
- **7898 femmes** dépistées lors des campagnes annuelles de lutte contre les cancers féminins (8 mars et octobre rose)
- **34 enfants atteints de surdité profonde** opérés (implantation cochléaire) à Rabat et Abidjan dans le cadre du programme "Unis on s'entend mieux - NASMAA" de la Fondation Lalla Asmae



MA BELLE ECOLE

Rénovation & équipement de salles de classe bénéficiant aux établissements publics fortement dégradés.



CENTRES DE SANTÉ

Construction et équipement d'infrastructures sanitaires en milieu rural en partenariat avec les Ministères de la santé et les communautés locales.



DONS DE VIVRES

au profit de populations vulnérables ciblant les familles dans le besoin, sinistrées, déplacées, les orphelins et les personnes âgées.



CLASSES NUMÉRIQUES

Initiation des élèves primaires (8- 12 ans) aux nouvelles technologies au profit des écoles publiques rénovées ou construites par la Fondation.



NASMAA ENFANTS SOURDS

Implantation cochléaire des enfants atteints de surdité en partenariat avec la Fondation Lalla Asmaa (Maroc).

CAMPAGNE CONTRE LE CANCER

Sensibilisation et dépistage des cancers féminins en partenariat avec les ONGs et ligues nationales de lutte contre le cancer.



X. Une performance DD RSE reconnue (au 31/12/2023)

Leadership Reconnu De Bank Of Africa En Termes d'Engagements DD RSE

- BANK OF AFRICA reconnue « Meilleure Banque en Afrique du Nord » lors de l'édition 2023 des « African Banker Awards ».
- BANK OF AFRICA primée pour son leadership et ses engagements en matière de Durabilité pour la 10ème année consécutive de la 16ème Arabia CSRA wards dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA.
- BANK OF AFRICA primée « Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco » par Euromoney Awards for Excellence en 2023.

- BANK OF AFRICA figure dans le top 30 des banques les plus importantes de la région MENA selon Forbes Middle East en 2022.
- BOA Capital Securities reconnue « Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année » lors des « BRVM Awards » en 2023.
- BANK OF AFRICA élue « Marque Financière la Plus Admirée au Maroc » et dans le top 10 en Afrique du « Brand Africa 100 » en marge de l'African Digital Summit – en 2023.
- BMCE Capital nommée « Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023 » par « International Investor Magazine ».
- BANK OF AFRICA élue Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » et « Meilleure Banque du Continent Africain » par « Global Finance Magazine » en 2022.
- BMCE Capital Gestion distinguée lors du « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic » en 2023.

XI. Impact économique et social de l'activité de la société

La Banque intègre les 8 normes de performance de l'IFC dans son système de gestion des risques environnementaux et sociaux et ce pour gérer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs du projet à financer.

L'identification des impacts positifs repose sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et la méthodologie du Positive Impact Finance de UNEP FI.

A travers les projets financés, la banque contribue au développement économique local, régional et national. L'impact positif tel que l'emploi, l'accès à l'eau, l'accès à la nourriture, santé, l'accès à l'énergie, l'accès à l'éducation... si applicable est calculé, justifié et valorisé pour chaque projet d'investissement présenté au comité de crédit.

XII. Actions correctives

Afin d'évaluer la conformité du Plan d'action environnementale et Sociale « ESAP » et de suivre l'avancement du projet par le client. Une visite de suivi a été programmée courant l'exercice 2023. Lors de cette visite, les aspects Environnementaux, HSE et Sociaux et RSE ont été discutés et revus.

Aucune réclamation, doléances de la population affectée par le projet n'a été notée. ZERO accident mortel ou accident avec arrêt temporaire n'a été enregistré sur le site durant la phase de suivi. La conformité globale E&S est satisfaisante avec un effort déployé pour rehausser le niveau de rigueur chez les sous-traitants.

XIII. Capital humain

Dans le cadre du Programme d'amélioration des performances et d'efficacité opérationnelle, un chantier large d'harmonisation des politiques RH à l'échelle du Groupe est en cours de mise en œuvre.

1. Recrutement

Les recrutements s'inscrivent dans la cadre de la stratégie de développement de Bank Of Africa, dans le respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques. Bank of Africa veille à recruter les meilleurs candidats pour répondre aux besoins actuels et futurs et à renforcer sa Marque Employeur.

Le dispositif de recrutement adopté au sein de Bank Of Africa veille à l'égalité des chances dans le traitement et à la non-discrimination sur la base de critères économiques ou sociodémographiques (âge, genre notamment). A ce titre, Bank Of Africa promeut la diversité et s'attache à l'égalité des chances dans le traitement des candidatures de recrutement et ce, à travers l'ensemble des phases du recrutement (recherche, sélection, embauche, intégration ...). Le capital Humain veille à ce que les conditions de déroulement des recrutements soient transparentes et objectives.

Pareillement, le Capital Humain Groupe veille à diversifier ses sources de recrutements, à travers une présence sur les réseaux sociaux, les job-boards, ainsi que les caravanes d'emploi au même titre que les forums de recrutements au Maroc et à l'international.

La politique de recrutement encourage une démarche d'intégration des nouveaux collaborateurs constructive alignée sur la stratégie et la promesse RH. Cette intégration permet d'initier les nouvelles recrues à la culture d'entreprise de Bank of Africa et de mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour une intégration réussie au sein de l'organisation.

2. Gestion de carrière

La politique de gestion de carrière au sein de Bank of Africa, a pour principal objectif, d'anticiper les évolutions des métiers et des besoins et de poursuivre la fidélisation et l'accompagnement des talents pour assurer la relève.

Le dispositif de gestion des carrières adopté au sein de Bank Of Africa veille à l'égalité des chances dans le traitement et à la non-discrimination des collaborateurs pour des critères économiques ou sociodémographiques (âge, genre notamment).

BANK OF AFRICA s'efforce de créer un environnement riche de diversité dans l'ensemble de ses entités, de ses métiers et de ses implantations en permettant à chaque collaborateur de développer et maintenir son employabilité tout au long de sa carrière. A travers une posture d'écoute et de conseil, la Banque veille à l'adéquation entre le profil du candidat, ses aspirations professionnelles et les besoins des différentes entités.

Une bourse d'emploi est alimentée régulièrement pour présenter les différentes opportunités de développement pour les collaborateurs de manière à leur donner une meilleure visibilité sur leur évolution de carrière.

Bank Of Africa veille à la mise en place d'échanges fréquents sous forme de moments clés dans le processus de gestion de carrière notamment à travers les entretiens d'évaluation professionnelle ou encore les entretiens de carrière.

Au 31 Décembre 2023, près de 1102 mouvements ont été enregistrés au sein de Bank of Africa, traduisant un changement de métier et /ou de poste, que ce soit dans le cadre d'une mobilité ou d'une évolution de carrière.

3. Développement des compétences

Bank of Africa veille à l'accompagnement des collaborateurs par le développement des compétences. Un plan de formation est mis en place annuellement comprenant l'ensemble des actions à réaliser, les moyens à adapter et les ressources à mobiliser. Il s'appuie sur des besoins de formation, en réponse à l'évolution des métiers et des collaborateurs.

Les thématiques traitées y sont multiples : compétences métiers, techniques, managériales, culturelles, procédures, etc. Ces offres permettent la transversalité, l'échange de compétences, le bien-être au travail tout en renforçant l'efficacité professionnelle.

Les équipes de la filière RH mènent ainsi une politique active de formation pour créer les conditions d'une croissance durable, notamment, à travers :

- Le développement des compétences des collaborateurs nécessaires à l'exercice de leurs métiers
- Le développement des compétences clés et stratégiques pour les filières régaliennes
- La mise à disposition de moyens et outils pour maintenir l'employabilité des collaborateurs.

Le développement des compétences s'effectue par le truchement de plusieurs moyens notamment (i) la formation à distance, (ii) la formation en présentiel, (iii) l'accès à l'encadrement et l'apprentissage auprès le manager (iv) le partage des expériences avec les collègues et (v) l'auto-formation via les situations de gestion au quotidien et les nouvelles missions confiées.

Au 31 Décembre 2023, 90% de l'effectif ont bénéficié d'au moins une action de formation dispensée. Plus d'une centaine d'actions de formation ont été réalisées, soit environ 17055 jours/hommes de formation.

4. Evaluation professionnelle

La reconnaissance est l'un des besoins fondamentaux des collaborateurs, raison pour laquelle Bank of Africa a placé au cœur de ses priorités l'évaluation professionnelle.

L'exercice d'évaluation annuelle enrichi de KPI et de compétences par emploi permettrait une meilleure gestion de la Performance.

L'entretien de progrès et de développement est ainsi un moment privilégié entre le collaborateur et son manager pour dresser le bilan des réalisations, réaliser un bilan de la performance de l'année écoulée et l'évolution des compétences. Elle permet d'identifier les forces et axes d'amélioration, définir les perspectives d'évolution mais aussi de définir les objectifs de l'année à venir.

Afin de garantir les principes d'égalité et de non-discrimination des chances, Bank of Africa a mis en place un certain nombre de dispositifs : guide de l'évaluation annuelle, sensibilisation des managers et intervention des équipes RH pour s'assurer du respect des règles en matière d'évaluation.

5. Rémunération

Conscient de l'importance d'attirer et de fidéliser les meilleurs candidats, Bank of Africa propose à ses collaborateurs un package attractif en cohérence avec leurs formations, leurs compétences et expériences professionnelles.

Principal gage de reconnaissance, la politique de rémunération s'appuie sur des valeurs d'équité ainsi que sur une transparence vis-à-vis des salariés.

Bank Of Africa veille régulièrement à la compétitivité des packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la confiance placée dans l'Institution.

Les dispositifs de rémunération sont déterminés de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts ou le non-respect des règles de bonne conduite.

6. Mesures prises en matière de non-discrimination et d'égalité des chances

Bank of Africa mène une politique volontariste pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle femme-homme. Il s'agit d'un levier de performance majeur de la stratégie du Groupe qui considère que la mixité est un facteur d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique.

À travers sa démarche de Développement Durable et RSE, impulsée il y a près de deux décennies, Bank of Africa a adopté en 2018 une politique en faveur du principe de parité. Cette démarche s'inscrit également dans l'engagement résolu de la Banque en faveur des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, sous l'impulsion de son Président M. Othman Benjelloun.

À travers sa Politique Genre & Inclusion, le Groupe s'engage à relever le défi de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes, intégrant notamment l'approche Genre dans l'ensemble des processus et procédures ; l'égalité entre les femmes et les hommes et vise la parité au sein de l'effectif global du Groupe, des fonctions de Management et des Organes de Gouvernance ; l'inclusion financière des femmes à travers des programmes et produits dédiés et la protection des droits fondamentaux de femmes.

Au sein de Bank of Africa, la diversité s'exprime tout d'abord à travers ses milliers de collaborateurs. Le Groupe souhaite aller encore plus loin en matière d'engagement en faveur de la diversité dans l'ensemble des processus RH en se fixant des objectifs ambitieux :

- ✓ Veiller à assurer une égalité des chances dans le traitement des candidatures de la recherche du profil au recrutement du candidat.
- ✓ Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés
- ✓ Garantir la non-discrimination de candidats ou collaborateurs sur des critères économiques ou sociodémographiques (handicap, âge, genre...etc.) sur l'ensemble des processus RH
- ✓ Donner le droit à tout collaborateur permanent du Groupe de se faire évaluer et ce, quel que soit son niveau hiérarchique, sa formation, sa fonction, son ancienneté, son genre, etc.

- ✓ Veiller à n'introduire aucun critère de discrimination lors des actes liés à la rémunération.

7. Effectif

La politique de recrutement adoptée par BANK OF AFRICA s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement des Ressources Humaines de la Banque. Les priorités portent sur l'anticipation des besoins et l'accompagnement du réseau en termes de Ressources Humaines.

1) Evolution récente des effectifs de la banque

L'effectif de Bank of Africa SA ressort 4650 collaborateurs au 31 Décembre 2023 contre 4671 collaborateurs au 31 Décembre 2022.

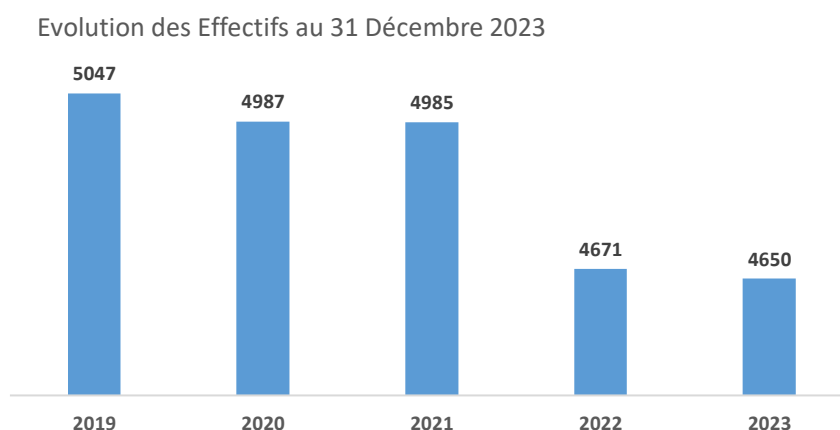
Tableau 24 : Evolution des effectifs de la banque par type sur la période 2021- 2023

	2021	2022	2023
Hors Cadres	389	417	461
Cadres	3269	3124	3131
Gradés	1183	1073	901
Employés	144	57	157
Anapec	231	95	262
Total (hors Anapec)	4985	4671	4650

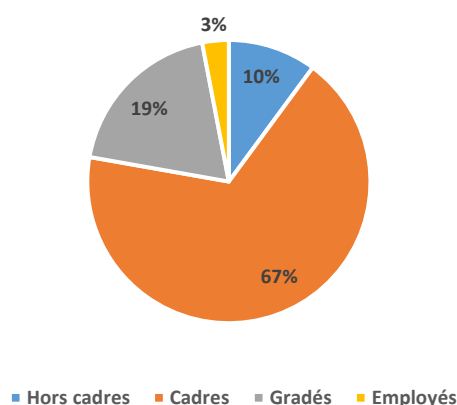
Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2023, l'effectif de la Banque a baissé de 21 ETP par rapport à Décembre 2022 en raison de la rationalisation de l'évolution des effectifs dans le cadre des programmes entamés. A noter que le programme d'amélioration d'efficience vise à réduire les effectifs. A ce titre, l'ensemble des départs ne sont pas remplacés automatiquement.

Par ailleurs, la Banque a recours à des prestataires de services externes. Dans ce cadre, le nombre d'intérimaires au 31 Décembre 2023 est de 241 personnes.



Répartition des effectifs par type au 31 Décembre 2023



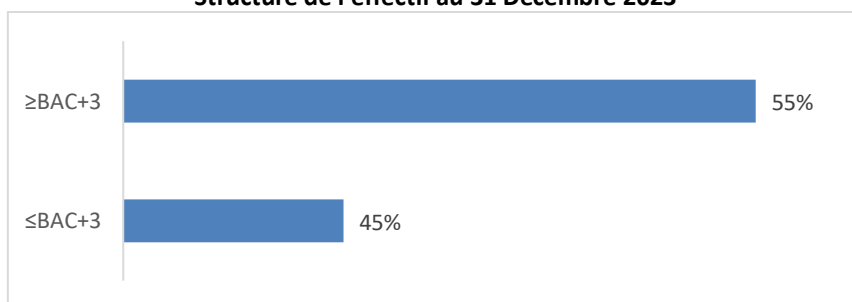
Source : BANK Of Africa

2) Structure de l'effectif

Au terme de l'année 2023, l'effectif féminin (s'établissant à 1978 ETP au 31 Décembre 2023) représente 42,5% de l'effectif global de la Banque, quasi-stable par rapport au 31 Décembre 2022.

En termes de qualification, le profil des collaborateurs au niveau de la Banque avec près de 55% des collaborateurs dotés d'une formation de niveau supérieur à Bac+3 demeure en hausse par rapport au 31 décembre 2022.

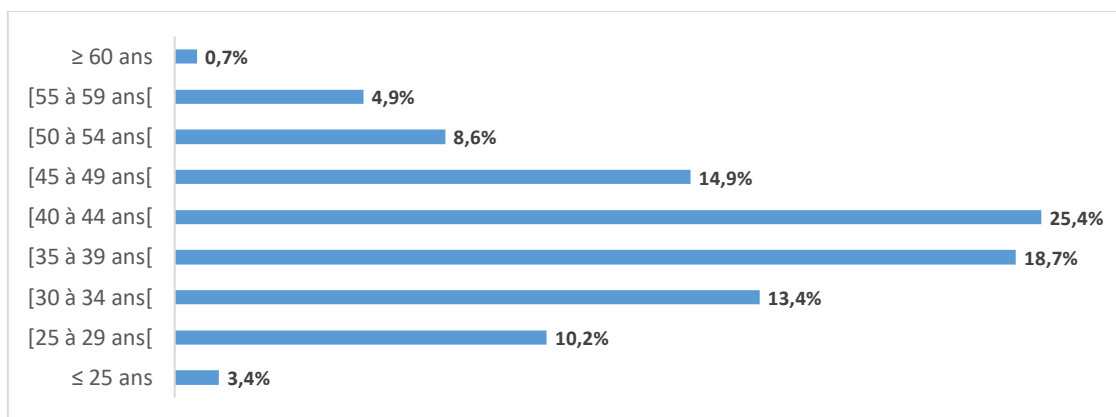
Structure de l'effectif au 31 Décembre 2023



Source : BANK Of Africa

Le Turnover annuel s'établit à 8,7% au 31 Décembre 2023 contre 7,2% au 31 Décembre 2022, les principaux motifs de départ étant les démissions avec un poids de 61,8% (contre 57,7 % au 31 Décembre 2022), suivis des autres motifs de départ (18% contre 20,3% en 2022), notamment, les révocations, les stages non concluants, les fins de contrat, les abandons de poste, les décès, les invalidités et les départs sans motif, les retraites avec un poids de 11,3% (contre 13,4% en 2022). Les retraites anticipées constituent quant à elle un poids de 8,9% (contre 8,6% en 2022).

Par ailleurs, 27% des collaborateurs de la Banque est âgé de moins de 35 ans au 31 Décembre 2023.



Source : BANK Of Africa

3) Répartition par branche d'activité

Dans le cadre de la rationalisation des effectifs, tant au niveau du Réseau qu'au niveau du Siège, plusieurs mesures avaient été mises en place, notamment, (i) un programme de départ volontaire, conjugué au (ii) non remplacement quasi-systématique des départs.

	2021	2022	2023
<i>Siège</i>	1410	1318	1273
<i>Réseau</i>	3575	3353	3377
Total	4985	4671	4650

Source : BANK Of Africa

4) Répartition par nature du contrat de travail (CDI, CDD)

	2021	2022	2023
<i>CDI</i>	4741	4574	4368
<i>CDD</i>	244	97	282
Total	4985	4671	4650

Source : BANK Of Africa

5) Répartition par catégorie (Direction, cadres, employés, Hors classe)

	2021		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F
<i>Cadres</i>	1837	1430	1778	1346	1775	1356
<i>Gradés</i>	725	458	652	421	521	380
<i>Employés</i>	83	63	31	26	83	74
<i>Hors Classe</i>	264	125	270	147	293	168
Total	2909	2076	2731	1940	2672	1978

Source : BANK Of Africa

6) Répartition par ancienneté

	2021		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F
<i>Moins 5 ans</i>	452	445	323	310	288	343
<i>De 5 à 9 ans</i>	366	387	397	412	463	444
<i>De 10 à 14 ans</i>	878	451	571	328	290	224
<i>De 15 à 19 ans</i>	597	504	846	591	1025	625
<i>De 20 à 24 ans</i>	276	197	272	186	285	205

De 25 à 29 ans	172	48	151	61	152	93
De 30 à 34 ans	126	32	142	42	144	38
De 35 à 39 ans	41	9	28	10	25	6
Supérieur à 40 ans	1	3	1	-	-	-
Total	2909	2076	2731	1940	2672	1978

Source : BANK Of Africa

7) Nombre de recrutements par exercice

	2021		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	63	115	21	24	90	122
Gradés			-	1	2	13
Employés	41	43	7	5	78	73
Hors Classe			1	-	1	-
Total	104	158	29	30	171	208

Source : BANK Of Africa

8) Licenciements par exercice

	2021		2022		2023	
	H	f	H	F	H	F
Cadres	14	2	10	7	14	5
Gradés	4	2	4	4	6	2
Employés	3	1	3	4	1	1
Hors Classe			-	-	-	1
Total	21	5	17	15	21	9

Source : BANK Of Africa

9) Démissions par catégorie

	2021		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	64	50	76	75	85	87
Gradés	14	8	23	22	40	25
Employés	7	4	6	4	5	7
Hors Classe	1	1	1	1		2
Total	86	63	106	102	130	121

Source : BANK Of Africa

10) Autres indicateurs

	2021	2022	2023
Représentants du personnel	176	171	159
Jours de grève	0	0	0
Intérimaire	234	234	241
Accidents de travail	46	63	30

Source : BANK Of Africa

8. Politique sociale

Notons qu'au terme de l'exercice 2023, 208 personnes ont bénéficié de prêts au logement soit un total de 2022 bénéficiaires, correspondant à une enveloppe globale de 2 151 473 752 DHS. Les prêts à court terme représentent, quant à eux, durant la même période un montant de 232 749 799 DHS (2212 bénéficiaires).

9. Actionnariat salarié

BANK Of Africa a ouvert son capital à ses salariés depuis février 2003 à travers une première OPV dédiée suivie d'une seconde ayant eu lieu en mai 2005 puis au travers une augmentation de capital en décembre 2010. Ces opérations ont porté respectivement sur 750 000 actions (4,72% du capital), 628 841 titres (3,96% du capital), 2 500 000 actions (1,5% du capital) pour des montants globaux respectifs de MAD 300 millions, de MAD 330,1 millions et de MAD 500 millions. Via ces offres, la Banque a permis à ses collaborateurs de développer une épargne salariale supplémentaire.

Au 31 Décembre 2023, le reliquat des actions détenues par le personnel s'établit à 2 262 570 actions, soit 1,07% du capital de Bank Of Africa SA.

Intéressement et participation du personnel

- **Plans d'actionnariats passés :**

Un plan d'actionnariat a été réalisé 3 fois dans le cadre de deux opérations de cession réservées aux salariés opérées en 2003 et 2005 et à travers une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BANK OF AFRICA opérée en décembre 2010.

L'opération de cession réservée aux salariés lancée en 2003, portait sur 750 000 actions, soit 4,72% du capital. Le prix unitaire d'acquisition de cette opération a été fixé à MAD 400 par action. L'acquisition des titres, réservée exclusivement aux membres titulaires du personnel du Groupe BANK OF AFRICA, a été financée facultativement par un prêt dont le taux d'intérêt est de 3,375% et la durée s'étale du 19 février 2003 au 31 mai 2006 inclus.

Aux termes de la note d'information élaborée à cet égard en 2003, à partir du 19 février 2005 une partie du portefeuille investi en actions a été cédée, permettant aux salariés de réaliser une plus-value de plus de MAD 100 par action.

En 2005, une nouvelle opération de cession a été initiée au profit exclusif des membres du personnel. Cette Offre a porté sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, soit 3,96% du capital au prix unitaire de MAD 525. Elle a été assortie d'un prix minimum de revente desdites actions à MAD 525 de la possibilité de financement des titres acquis par crédit bancaire au taux préférentiel TTC de 2,91%.

A partir du 28 mai 2007, les salariés ont eu la possibilité de céder le premier tiers des titres détenus en portefeuille à un prix par action de MAD 2 750. A la même date de l'année 2008, les membres du personnel ayant souscrit à l'opération ont pu de nouveau céder le second tiers à un prix par action oscillant entre MAD 3 163 et MAD 3 250.

La cession du reliquat des actions acquises s'est opérée entre le 1er décembre 2008 et le 26 décembre 2008 inclus, le cours moyen de vente est de MAD 266,2 (post split). Par ailleurs, le taux de cession de l'OPV se fixe à 94% à fin décembre 2008.

En 2009, 159 557 actions ont été cédées par le personnel au cours moyen de MAD 247,55.

En décembre 2010, une augmentation de capital d'un montant de 500 millions de dirhams prime d'émission comprise, correspondant à 2 500 000 actions BMCE a été réalisée au prix de 200 dirhams par action. Les actions acquises dans le cadre de ce programme et qui ont donné lieu à un financement par un prêt doivent être détenues par les membres du personnel éligible sur une durée de 4 ans. Le taux d'intérêt appliqué est de 2,5% par an et la majorité des collaborateurs ayant souhaité conserver leurs actions au-delà de cette date, la Banque leur a consenti un allongement de la durée du prêt.

10. Réseau de distribution

Tableau 25 : Evolution du réseau global de distribution sur la période 2021-2023

	2021	2022	2023
Guichets permanents	703	681	656
DAB et GAB	846	835	816
Succursales et agences à l'étranger	36	27	24
Bureaux de représentation à l'étranger	5	5	6

Source : BANK OF AFRICA

A fin 2023, la Banque dispose de 656 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 816 distributeurs automatiques de billets.

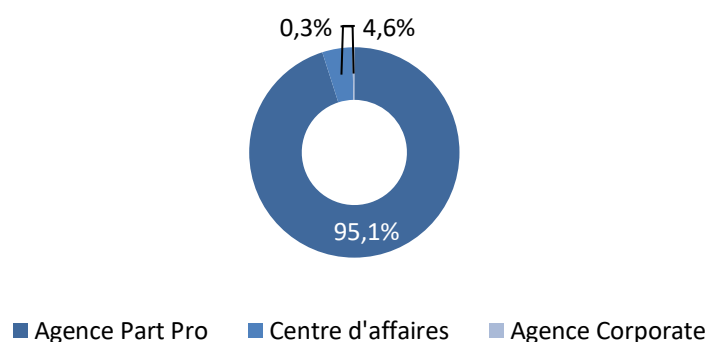
Parmi les autres canaux de distribution l'on trouve également « Caravane Salaf ». Il s'agit d'un réseau de banques mobiles qui visitent périodiquement et régulièrement les zones sous-bancarisées au Maroc et offrent aux clients l'accès à tous les produits et services disponibles en agence.

Les clients de la Banque peuvent également accéder à leurs comptes et effectuer certaines opérations à travers BMCE Direct, l'Agence Directe, DabaPay et BMCE Business Online, les plateformes en ligne des services bancaires.

	2021	2022	2023
Agences Part/Pro	699	646	619
Centre d'affaires	34	30	30
Agences Corporate	1	2	2
Réseau de distribution	734	678	651

Source : BANK OF AFRICA

Composition du réseau de BANK OF AFRICA à fin 2023



Source : BANK OF AFRICA

Ouvertures et fermetures d'agences sur la période 2021- 2023 :

Tableau 26 : Ouverture et fermetures d'agences de 2021 à 2023

	2021	2022	2023
Nombre d'ouvertures	0	3	1
Nombre de fermetures	4	25	28

Source : BANK OF AFRICA –

Le redimensionnement du réseau par la fermeture et la fusion des agences entamé depuis 2020 a été orientée par une révision du modèle de distribution (accélération de la digitalisation) et par la volonté stratégique d'optimisation du réseau physique des agences tout en améliorant la qualité du service client. Ce redimensionnement du réseau permettrait au-delà de ces aspects, la rationalisation du cost-to-serve- et le pilotage des coûts des agences dans un contexte de rationalisation des charges parallèlement à la poursuite des efforts d'investissement en matière de digitalisation.

XIV. Stratégie d'investissement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, les investissements déployés par BANK OF AFRICA se profilent comme suit :

Tableau 27 : Investissements réalisés de 2021 à fin 2023 hors investissements financiers (en KMAD)

Immobilisations incorporelles et corporelles	2021	2022	var	2023	var
Immobilisations incorporelles	321 041	327 535	2.02%	515 809	57.48%
<i>Droit au bail</i>	0	-	0%	-	0%
<i>Autres immobilisations incorporelles d'exploitation</i>	321 041	327 535	2,02%	515 809	57.48%
Immobilisations corporelles	590 589	331 302	-43.90%	260 980	-21.23%
Immeubles d'exploitation	435 283	186 822	-57.08%	82 442	-55.87%
<i>Terrain d'exploitation</i>	0	54	54%	4 036	>100%
<i>Immeubles d'exploitation - Bureaux</i>	435 283	186 768	-57.09%	78 406	-58.02%
Mobilier et matériel d'exploitation	80 481	103 823	29%	111 631	7.52%
<i>Mobilier de bureau d'exploitation</i>	21 711	52 892	>100%	53 621	1.38%
<i>Matériel de bureau d'exploitation</i>	3 996	5 146	28.76%	1 745	-66.1%
<i>Matériel informatique</i>	48 229	45 569	-5.51%	55 219	21.18%
<i>Matériel roulant rattaché à l'exploitation</i>	6 438	122	-98.10%	125	2.57%
<i>Autres matériel d'exploitation</i>	107	94	-12.19%	921	>100%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	68 526	29 655	-56.72%	55 247	86.29%
Immobilisation corporelles hors exploitation	6 299	11 001	74.65%	11 660	5.99%
<i>Terrain hors exploitation</i>	760	-	-100%	-	0.00%
<i>Dont Dations et vente à réméré</i>	0	-	0%	-	0.00%
<i>Immeubles hors exploitation</i>	3 040	-	-100%	-	0.00%

<i>Dont Dations et vente à réméré</i>	0	-	0.00%	-	0.00%
<i>Mobilier et matériel hors exploitation</i>	1 384	3 352	>100%	2 942	-12.22%
<i>Autres immobilisations corporelles hors exploitation</i>	1 115	7 649	>100%	8 718	13.97%
Montant des acquisitions au cours de l'exercice	911 630	658 837	-27,73%	776 789	17.90%

Source : BANK Of Africa - Comptes sociaux- Etats B9-

A fin 2022, les investissements réalisés reculent de -27,73% à M MAD 658,8 suite à une baisse de -44% des immobilisations corporelles à M MAD 331. L'évolution des immobilisations corporelles s'explique principalement par le recul de -57% des immeubles d'exploitation à M MAD 186,8. La baisse de 57% des immeubles d'exploitation s'explique, quant à elle, principalement par le versement des avances pour l'acquisition, dans le cadre d'une VEFA, des bureaux situés à la tour Mohamed VI. Le montant des avances versées en 2022 s'élève à M MAD 186,5 vs. M MAD 435,3 en 2021.

A l'issue de l'année 2023, les investissements réalisés progressent de +17,9% à M MAD 776,8 consécutivement à une augmentation de +57,5% des immobilisations incorporelles à M MAD 515,8, de +7,5% du mobilier et matériel d'exploitation à M MAD 111,6 et de +86,3% des autres immobilisations corporelles à M MAD 55,2. Cette évolution intègre également une baisse de -21,2% des immobilisations corporelles à près de M MAD 261 sous l'effet notamment d'un retrait de 55,87% des immeubles d'exploitation à M MAD 82,4. Notons que cette baisse intègre un retrait de -58.02% des immeubles d'exploitation – bureaux, provenant principalement des avances accordées dans le cadre de l'acquisition des plateaux de bureau au niveau la tour Mohammed VI. Le montant des avances débloquées en 2023 est de M MAD 62 vs M MAD 186.5 en 2022.

XV. Politique d'investissement

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2021 se présentent comme suit :

- BANK OF AFRICA EUROPE « BOA EUROPE » : Acquisition de la totalité des titres de BOA EUROPE (Ex BBI Madrid) moyennant un prix global de 80 M€
- BMCE Bank International Holding « BIH » : Réduction/remboursement de son capital social pour un montant de 55,5 M€ (779 MMAD)
- Africa Morocco Link « AML » : Libération de capital pour un montant de 35,7 MMAD.
- BMCE Cash : Libération de capital pour un montant de 9 MMAD.
- O Tower : Libération de capital pour un montant de 173 MMAD.
- Tanger Med Zones : Libération de capital pour un montant de 18,1 MMAD, suite à une opération d'augmentation de capital de la société Tanger Med Zones de 200 MMAD.
- Amethis II : Libération et remboursement de capital pour un montant de 8 MMAD.
- Amethis I : Remboursement de capital de l'ordre de 5,1 MMAD.
- BAB Consortium : Libération de capital pour un montant de 3,3 MMAD dans le cadre de la création de la société.
- Maroc Numeric Fund II : Libération de capital pour un montant de 1,9 MMAD.
- SEAF Morocco Growth Fund : Libération de capital pour un montant de 1,3 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération de capital pour un montant de 1 MMAD.
- MEDI 1 TV : Sortie de la participation du portefeuille de la banque à 1 dirham symbolique ;

- BANK OF AFRICA : Apport en nature additionnel de 5 nouvelles agences, à l'OPCI IMMO FUND OF AFRICA, évaluées à 54 640 KDHS.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
BANK OF AFRICA EUROPE	Acquisition de la totalité des titres	858 MMAD
BMCE Bank International Holding	Réduction/remboursement de capital	779 MMAD
Africa Morocco Link	Libération de capital	35,7 MMAD
BMCE Cash	Libération de capital	9 MMAD
O TOWER	Libération de capital	173 MMAD
TANGER MED ZONES	Libération de capital	18 MMAD
AMETHIS II	Libération et remboursement de capital	8 MMAD
AMETHIS I	Remboursement de capital	- 5 MMAD
BAB CONSORTIUM	Libération de capital	3,3 MMAD
MAROC NUMERIC FUND II	Libération de capital	1,9 MMAD
SEAF MOROCCO GROWTH FUND	Libération de capital	1,3 MMAD
AZUR INNOVATION FUND	Libération de capital	1 MMAD
MEDI 1 TV	Sortie de la participation du portefeuille	-
BANK OF AFRICA	Apport en nature additionnel de 5 nouvelles agences à l'OPCI IMMO FUND OF AFRICA	54 640 KDHS

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2022 se présentent comme suit :

- Africa Morocco Links : Libération du reliquat de 50% (35,7 MMAD) relatif à l'augmentation du capital.
- LCB Bank : Libération d'un montant de 31,9 MMAD (2,9 MEUR) dans le cadre d'une augmentation du capital.
- Iskane Primero : Cession des parts sociales et du Compte courant d'associé pour un montant global de 19,5 MMAD.
- Neroprime Immo : Cession des parts sociales et du Compte courant d'associé pour un montant global de 74,8 MMAD.
- BTI Bank : Dans le cadre de la recapitalisation de BTI Bank, BANK OF AFRICA a souscrit et libéré un montant de 50 MMAD.
- Amethis II : Libération additionnelle d'un montant total de 11,7 MMAD (1,1 MEUR).
- Maroc Numeric Fund II : Libération additionnelle d'un montant de 5,9 MMAD.
- SEAF Morocco Growth Fund : Libération additionnelle d'un montant total de 3 MMAD.
- Hanouty : Conversion de la totalité du compte courant en capital pour 1,7 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération d'un montant total de 1,5 MMAD.
- Foncière Emergence : Cession de la totalité des actions pour 46 MMAD.

- Maroc Numeric Fund : remboursement anticipé de 3 MMAD suite à des opérations de réduction de capital.
- DAR ADDAMANE: Sortie de la société du portefeuille de participations pour un montant de 500 KMAD suite à la clôture des opérations de liquidation.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
Africa Morocco Links	Libération de capital	35,7 MMAD
LCB Bank	Libération de capital	31,9 MMAD
Iskane Primero	Cession	19,5 MMAD
Neroprime Immo	Cession	74,8 MMAD
BTI Bank	Libération de capital	50 MMAD
Amethis II	Libération de capital	11,7 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	5,9 MMAD
SEAF Morocco Growth Fund	Libération de capital	3 MMAD
Hanouty	Conversion de CCA en capital	1,7 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	1,5 MMAD
Foncière Emergence	Cession	46 MMAD
Maroc Numeric Fund	Remboursement anticipé	3 MMAD
DAR AD DAMANE	Sortie du portefeuille de participations	0,5 MMAD

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2023 se présentent comme suit :

- IT International Service : Sortie de la société du portefeuille de participations pour un montant de 300 KMAD suite à la clôture des opérations de liquidation.
- IT International Service : Annulation des CCA pour 52,5 MMAD suite à la clôture des démarches de liquidation. Ce montant était totalement couvert par une provision constituée en 2020.
- Damane Cash : Règlement du complément de prix d'acquisition pour 4 MMAD.
- Bank Al Karam : Libération d'un montant de 70 MMAD dans le cadre d'une augmentation du capital.
- Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur « BMICE »: Libération d'un montant total de 30,4 MMAD (3 MUSD).
- O TOWER : Octroi d'une avance en CCA d'un montant de 599 MMAD et conversion par BANK OF AFRICA de 971 MMAD de CCA en capital (dont 371 MMAD de CCA octroyé en 2022).
- Conseil Ingénierie et développement : Cession de la totalité des titres à 90 MMAD.
- Amethis II : Libération d'un montant total de 1013 KEUR et perception d'un remboursement de capital de 763 KEUR, entraînant une hausse nette de la VBH de 250 KEUR (3 MMAD).
- FIRO : Libération d'un montant de 2,7 MMAD.
- Maroc Numeric Fund II : Libération d'un montant de 2 MMAD.
- Azur Fund : Libération d'un montant de 1,8 MMAD.
- Capital Croissance : Libération de la quote-part de souscription d'un montant de 1,5 MMAD.

- EmergingTech Ventures Fund I : Libération d'un montant de 1,1 MMAD.
- Amethis Finance Luxembourg : Perception de remboursements de capital pour 11,9 MMAD (1,1 MEUR).
- CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY: Octroi d'une avance en CCA d'un montant de 17,5 MMAD.
- BAB CONSORTIUM : Libération d'une avance en CCA d'un montant de 31,4 MMAD et perception d'un remboursement de CCA pour un montant de 35 MMAD.
- Immobilières : Dotations en fonds sous forme d'avances CCA, en faveur de certaines foncières pour un total de 2,9 MMAD.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
IT International Service	Sortie du portefeuille de participations	0,3 MMAD
IT International Service	Annulation des CCA suite à la clôture des démarches de liquidation	52,5 MMAD
Damane Cash	Règlement du complément	4 MMAD
Bank Al Karam	Libération de capital	70 MMAD
BMICE	Libération de capital	30,4 MMAD
O Tower	Octroi d'une avance CCA	599 MMAD
O Tower	Conversion de CCA en capital	971 MMAD
Conseil Ingénierie et développement	Cession	90 MMAD
Amethis II	Libération et remboursement de capital	3 MMAD
FIRO	Libération de capital	2,7 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	2 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	1,8 MMAD
Capital Croissance	Libération de capital	1,5 MMAD
EmergingTech Ventures Fund I	Libération de capital	1,1 MMAD
Amethis Finance Luxembourg	Remboursement de capital	11,9 MMAD
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Octroi d'une avance CCA	17,5 MMAD
BAB CONSORTIUM	Octroi d'une avance CCA et remboursement de CCA	3,6 MMAD
Immobilières	Octroi d'avances CCA	2,9 MMAD

Le budget d'investissement informatique de la Banque enregistre une croissance permettant ainsi la poursuite de la transformation digitale, la sécurisation du Système d'Information et l'évolution de l'ensemble des domaines fonctionnels. La moitié du budget est affecté aux projets de développement métiers (consolidation et intégration des fonctions régaliennes et refonte des processus majeurs) et l'autre moitié est consacré à la transformation digitale, cyber-sécurité et modernisation de l'infrastructure technique.

Politique de partenariat ou de joint-venture établie avec d'autres opérateurs du secteur

- Obtention par BANK OF AFRICA en 2023 d'un prêt de 50 millions EUR de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD - dédié au financement des Petites et Moyennes Entreprises.
- Alliance de BANK OF AFRICA à China EXIM Bank à l'occasion des Assemblées annuelles 2023 du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) à Marrakech, afin de renforcer le commerce entre la Chine et l'Afrique et stimuler le développement économique du continent africain.
- Lancement par BANK OF AFRICA, en collaboration avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations - AMDIE - d'un cycle de rencontres autour de la nouvelle Charte de l'Investissement dans les villes de Rabat, Agadir et Tanger.
- Renforcement du partenariat de BANK OF AFRICA et de l'IFC pour soutenir les TPME en Afrique à travers une enveloppe de 171,2 millions USD de l'IFC destinée aux neuf filiales BOA, notamment au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Ouganda. Engagement de BOA Togo envers l'entrepreneuriat féminin à travers la signature d'un partenariat stratégique avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Togo -AFCET- afin d'élargir l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, catalysant ainsi le potentiel entrepreneurial féminin au Togo.
- Octroi d'un mécanisme de garantie des transactions de financement du commerce par la Banque Africaine de Développement - BAD à BOA Tanzanie, contribuant ainsi à la croissance des entreprises tanzaniennes à travers un accès plus facile aux financements et le développement de leurs activités à l'international.
- Lancement par le Groupe BANK OF AFRICA de la « Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact », confirmant son rôle de leader au Maroc et en Afrique dans le domaine du développement durable et de la finance à impact. Cette initiative novatrice réunit un ensemble de partenaires d'enseignement et de recherche au Maroc, dont l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès, l'Université Hassan II de Casablanca, l'École Hassania des Travaux Publics, l'Université Ibn Zohr d'Agadir et le Groupe ISCAE.
- Organisation de tournées régionales dédiées à la Décarbonation – Casablanca et Tanger –, dans le sillage de la signature en 2022 de deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique - AMEE - et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc.
- Lancement par BANK OF AFRICA de la carte « SOLIDARITY » en partenariat avec l'Association de Solidarité Féminine - ASF - dans le cadre de son engagement continu en faveur des droits des femmes. Cette initiative vise à apporter un soutien financier à l'association ASF à travers le versement d'une partie des redevances et commissions perçues de la commercialisation de cette nouvelle carte bancaire.
- Participation de BMCE Capital Conseil à la 2ème édition de la caravane régionale durable organisée par le Cluster EnR et réunissant plus d'une centaine d'acteurs industriels et financiers pour la mise en valeur des principales opportunités et potentiels d'investissement dans les filières vertes afin de les accompagner dans leurs projets.
- Lancement d'un partenariat stratégique entre Damane Cash, acteur de la finance numérique, et CTM Messagerie, spécialiste de la logistique et de la distribution, visant à enrichir les canaux de remboursement pour les clients de CTM Messagerie.
- Signature d'une convention entre la Fondation BMCE Bank pour l'Education et l'Environnement et la Fondation ProFuturo, visant le développement de l'éducation numérique pour la promotion du développement social et économique au Maroc.
- Conclusion d'une convention de partenariat dans le domaine de la coopération culturelle entre la Fondation BMCE Bank, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius, qui a pour objet l'extension de l'enseignement du mandarin dans le réseau Medersat.com.

XVI. Moyens informatiques et organisation

Au service de ses clients et à l'écoute de la société et précurseur de la banque digitale, composante essentielle de l'inclusion bancaire et sociale, BANK OF AFRICA réaffirme son positionnement de groupe bancaire résolument tourné vers l'avenir, avec le développement de nouveaux services évolutifs de banque à distance.

Après une décennie de digitalisation accélérée, accentuée lors de la crise sanitaire, le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter et anticiper les nouveaux usages et attentes de ses clients. Des avancées significatives en termes d'innovation, de relation client et d'efficacité opérationnelle ont été réalisées. Les clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises de BANK OF AFRICA, tant au Maroc que dans plusieurs pays d'implantation, en Afrique subsaharienne et en Europe, disposent désormais d'un ensemble de solutions novatrices digitales simples, fluides et sécurisées, dans un contexte où les services à distance sont devenus incontournables.

Mobiliser le meilleur de la technologie

BANK OF AFRICA accorde une importance primordiale à la satisfaction de ses clients, en orientant l'ensemble des efforts de l'organisation vers les clients. L'objectif est que le client soit au centre de toutes les décisions liées aux produits, services et aux expériences délivrées pour créer la satisfaction, la fidélité et la défense des intérêts des clients. Il s'agit également d'anticiper leurs besoins pour mieux y répondre et de construire une relation de confiance durable. Dans cette approche centrée sur le client, l'innovation digitale joue un rôle clé car les attentes et les comportements digitaux des clients évoluent rapidement.

Cette transformation numérique est au cœur de la stratégie de BANK OF AFRICA depuis plusieurs années :

- Dans le cadre de la digitalisation des services aux entreprises, les parcours de gestion des portefeuilles titres OPCVM et Custody Direct ont été intégrés à la plateforme Business Online de BANK OF AFRICA, permettant ainsi aux entreprises clientes de gérer leurs actifs à distance et de réaliser un ensemble d'opérations pour une nouvelle expérience client plus fluide et sécurisée.
- En marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises, Eurafic Information, filiale IT de BANK OF AFRICA a introduit des services de plateforme de confiance sous l'identité « AfricTrust », en proposant des services liés à la confiance numérique, répondant aux normes réglementaires en vigueur. AfricTrust est le premier opérateur national privé agréé* en qualité de Prestataire de Services de Certification Electronique -PSCE-.

Faciliter l'accès aux services bancaires et financiers

La digitalisation est également un des leviers d'inclusion bancaire. À travers la plateforme [agencedirecte.ma](#), BANK OF AFRICA propose depuis de nombreuses années plusieurs formules exclusives à 0 Dh, regroupant l'essentiel des services bancaires nécessaires, destinés à répondre aux besoins de différents profils (Jeunes, Salariés, Fonctionnaires, Seniors, Marocains Résidents à l'Étranger...). Confirmant son positionnement de banque connectée et sa volonté de simplifier la vie de sa clientèle, BANK OF AFRICA a enrichi son application mobile « e-banking » avec plusieurs nouvelles solutions sur BMCE direct qui facilitent la vie des clients. La clientèle des particuliers peut désormais souscrire à distance au compte sur carnet ou bénéficier d'une préattribution de crédit via la plateforme [créditdaba.ma](#). Via la nouvelle solution « confirmation mobile », le client a désormais un code unique pour confirmer toutes ses opérations sur BMCE Direct.

Un parcours 100% digitalisé pour une expérience client améliorée

Dans un contexte où la technologie évolue constamment et où les habitudes des consommateurs se transforment, BANK OF AFRICA réitère son engagement pour l'innovation digitale en lançant une nouvelle version de son site de Banque en Ligne [agencedirecte.ma](#). La plateforme offre une expérience simplifiée pour l'ouverture de compte, entièrement numérique et sécurisée, ne nécessitant pas de visite en agence physique. Grâce à des technologies innovantes telles que la lecture biométrique de la carte d'identité nationale et la reconnaissance faciale, les nouveaux clients peuvent être authentifiés en ligne. De plus, les entretiens traditionnels réalisés en agence peuvent désormais être menés via des appels vidéo avec un conseiller en ligne. La signature de documents papier est remplacée par une signature électronique, facilitant ainsi le processus d'ouverture de compte en ligne. En cas de besoin, l'équipe de l'Agence Directe est disponible à distance 6 jours sur 7, avec des plages horaires étendues, pour fournir une assistance efficace aux utilisateurs.

Une offre digitale dédiée aux Entreprises

Pionnière sur le marché, BANK OF AFRICA a lancé un portail e-banking « Business Online » pour permettre aux Entreprises d’initier, de valider et de suivre l’essentiel de leurs opérations de Cash, Trade et Financement. Cette démarche s’inscrit dans une volonté constante d’enrichir les programmes d’accompagnement des entrepreneurs et de s’adapter aux évolutions technologiques. Cette plateforme a été complétée par « FX Direct » qui offre un portail dédié aux opérations de change et à la couverture des risques associés, renforçant ainsi la proposition de valeur de BANK OF AFRICA pour sa clientèle Entreprise. Par ailleurs, la plateforme digitale « creditbusinessonline.ma », offre une solution de crédit interactive et totalement sécurisée, visant à simplifier la banque au quotidien et à offrir une expérience client optimale. Avec une authentification forte qui assure une sécurité maximale, cette plateforme permet aussi aux entreprises et aux professionnels de bénéficier d’un process de demande de crédit amélioré et dématérialisé, assurant la traçabilité des délais et des documents transmis, pour un gain de temps et une célérité dans le traitement des demandes. Cette solution de crédit est un concept novateur qui vient compléter l’offre de Global Banking «Business Online». Dans le même élan, la banque d’affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital, a lancé dès 2022 une application décentralisée de trading baptisée « BK Trade Chain ». Fonctionnant sans cryptomonnaies et reposant sur la technologie de la blockchain, cette plateforme est déployée dans le cadre d’un consortium entre les entités de BMCE Capital Markets, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Solutions. « BK Trade Chain » offre une solution évolutive et agile, utilisant des « Smart Contracts » pour accélérer et simplifier le traitement des opérations tout en garantissant un niveau de sécurité optimal. Cette initiative témoigne de l’engagement de BANK OF AFRICA à proposer des solutions innovantes répondant aux besoins quotidiens de ses utilisateurs, tout en restant à l’avant-garde des avancées technologiques.

PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2021-2023

I. Informations financières consolidées entre 2021 et 2023

Tableau 28 : Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2021 et 2023

K MAD	2021	2022	2023	TCAM
PNB	14 607 082	15 624 409	16 952 830	7,73%
RBE	6 650 932	7 343 481	8 153 185	10,72%
Coût du risque	2 924 731	2 646 347	2 758 286	-2,89%
RNPG	2 007 214	2 304 613	2 662 160	15,16%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de BANK OF AFRICA sur la période 2021-2023 fait ressortir :

- ✓ Une hausse de +7,73% du PNB sur la période en revue à près de MAD 17 milliards tirée principalement par une croissance annuelle moyenne de +6,82% de la marge d'intérêt et de +16,01% de la marge sur commissions ;
- ✓ Une progression de +10,72% du RBE entre 2021 et 2023 à MAD 8,2 milliards profitant notamment d'une amélioration plus importante du PNB que celle des charges générales d'exploitation (+5,17%) sur la période 2021-2023 ;
- ✓ Un allègement de -2,89% du coût du risque à MAD 2,8 milliards sur la période 2021-2023 s'expliquant principalement par une amélioration du Bucket 3 sur la période ;
- ✓ Et, un TCAM de +15,16% du RNPG à MAD 2 662,2 millions sur la même période intégrant un Don au Fonds 126, totalement incorporé à fin septembre 2023.

Tableau 29 : Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2021 et 2023

K MAD	2021	2022	2023	TCAM
Crédits à la clientèle	197 020 207	209 469 232	212 196 303	3,78%
Dépôts de la clientèle	218 973 241	246 179 645	238 681 080	4,40%
Total Bilan	345 057 854	383 154 559	388 184 512	6,07%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels de BANK OF AFRICA sur la période 2021-2023 fait ressortir :

- ✓ Une hausse de +3,8% des crédits à la clientèle sur la période en revue à MAD 212,2 milliards tirée notamment par une augmentation de +5,6% des prêts consentis et de +5,1% des opérations de location-financement sur la période ;
- ✓ Une progression de +4,4% des dépôts de la clientèle à MAD 238,7 milliards en raison d'une amélioration de +6,5% des comptes ordinaires créditeurs et de +5,5% des comptes d'épargne ;
- ✓ Et, un TCAM de +6,1% du total bilan à MAD 388,2 milliards sur la même période sous l'effet d'une hausse de +15,4% des actifs financiers à la juste valeur résultat sur la période et +13,5% des titres au coût amorti.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023****Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 33.893.817, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.078.509.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
------------------	-----------------------

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 230.878; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 18.682. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
---	--

Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2023, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO SARL

Faïçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 31.841.759, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.540.174.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2022 (buckets 1, 2 et 3) ;

pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 227.298; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 17.828. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2022, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,2% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO Audit, Tax & Advisory

Faiçal MEKOUAR
Associé

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 29.499.117, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.849.376. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 4,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2021. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1,5 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets; - Etablir des projections macroéconomiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Au 31 décembre 2021, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 213.914; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 16.893. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2021 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2021, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,5% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :

l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.	• Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- ✓ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- ✓ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 34.364.505 dont un bénéfice net de KMAD 1.564.873.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle	

Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 145.048 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 8.383. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère

comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, tel que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que BANK OF AFRICA S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2023, à :

- L'acquisition de 44% du capital social de BANK AL KARAM permettant ainsi de porter la participation de BANK OF AFRICA à 100% ;
- La prise de participation dans le fonds d'investissement "CAPITAL CROISSANCE" pour une valeur inscrite au bilan de la banque au 31 décembre 2023 pour 1.485.000 dirhams.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO SARL

Faïçal MEKOUAR

Associé

Amine BAAKILI

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 33.601.517 dont un bénéfice net de KMAD 1.525.093.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :

l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 140.177 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 7.469. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	• Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO Audit, Tax & Advisory

Faiçal MEKOUAR
Associé

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

- **Opinion avec réserve**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse

font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 31.390.520 dont un bénéfice net de KMAD 1.500.873.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

- **Fondement de l'opinion avec réserve**

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dations, pour un montant total de 4,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2021. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1,5 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

- **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :

d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2021, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 136.521 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 6.721. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	• Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
---	---

• **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère

comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

- **Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des ETIC, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2021, acquis :

- 100% du capital social de BANK OF AFRICA EUROPE pour K MAD 841.320 ;
- 33% du capital social de BAB CONSORTIUM pour K MAD 3.333.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory
Mostafa FRAIHA
Associé

II. Présentation des comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 30 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2021

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BANK OF AFRICA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 31 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2022

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,41%	39,41%	I.G.
BANK OF AFRICA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.

OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	56,40%	56,40%	M E E

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 32 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2023

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
	Services Back-Office			
OPERATION GLOBAL SERVICE	Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E

Source : BANK Of Africa

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

1. Variations du périmètre de consolidation sur la période 2021- 2023 :

En 2021, le périmètre de consolidation est inchangé par rapport à décembre 2020. Deux opérations ont toutefois été finalisées en 2021 sans impact sur le périmètre :

- ✓ Rachat par BANK OF AFRICA SA de BOA EUROPE (Ex BBI MADRID) auprès de BIH.
- ✓ Finalisation par la Banque de l'opération de transfert de certains de ses actifs d'exploitation à l'OPCI, Immo Fund of Africa, géré par BMCE Capital Real Estate. L'actionnariat de l'OPCI a été ouvert à un investisseur institutionnel.

Le périmètre du groupe BMCE est resté quasi-stable en 2022 hormis une légère variation des taux de détention de la LCBank et BTI qui ont atteint respectivement 39,41% et 56,4% au 31/12/2022.

En 2023, le périmètre du groupe BMCE est resté globalement inchangé, à l'exception du changement de méthode de consolidation pour Bank al Karam, détenue à 100% au 31 décembre 2023.

2. Contribution des filiales au PNB et RNPG (en milliers de dirhams) :

K MAD	Capital social (en K MAD)			% Contrôle			Méthode de conso	Contribution au PNB Consolidé IFRS (K MAD)			Contribution au RNPG IFRS		
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
BANK OF AFRICA	2 056 066	2 125 656	2 087 698	100%	100%	100%	IG	6 201	6 157	6 389	809	802	851
Maroc Factoring	45 000	45 000	45 000	100%	100%	100%	IG	11	14	11	4	1	4
Salafin	312 412	312 412	312 412	61,96%	61,96%	61,96%	IG	300	312	308	58	54	56
Maghrebaïl	138 418	138 418	138 418	52,47%	52,47%	52,47%	IG	328	374	288	61	66	48
BMCE Euroservices	K € 4 831	K € 4 831	K € 4 831	100%	100%	100%	IG	20	26	26	7	13	18
BMCE Capital	100 000	100 000	100 000	100%	100%	100%	IG	185	174	220	38	30	33
BMCE Capital Bourse	10 000	10 000	10 000	100%	100%	100%	IG	20	18	19	-	1	1
BMCE Capital Gestion	25 000	25 000	25 000	100%	100%	100%	IG	157	153	150	56	57	57
La Congolaise de Banque	FCFA 10 Md	FCFA 12,34 Md	FCFA 14,34 Md	37%	39%	39%	IG	213	252	358	14	-	23
BOA Group SA	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	72,41%	72,41%	72,41%	IG	6 472	7 343	8 321	720	1 057	1 432
*Dont BOA UGANDA	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	92,24%	92,24%	92,24%	IG	246	304	302	55	47	49
BOA UK	K £ 102 173	K £ 102 173	K £ 102 173	100%	100%	100%	IG	321	316	173	59	-	33
BANK OF AFRICA EUROPE	K € 40 635	K € 40 635	K € 40 635	100%	100%	100%	IG	234	321	425	116	164	193
LOCASOM	83 043	83 043	83 043	100%	100%	100%	IG	144	163	252	11	12	26
RM EXPERTS	20 000	20 000	20 000	100%	100%	100%	IG	1	1	0	-	1	1
BANK AL KARAM	400 000	450 000	520 000	51%	56%	100%	IG			13	-	21	-
EURAFRIC	10 000	10 000	10 000	41%	41%	41%	MEE				1	-	2
ACMAR	50 000	50 000	50 000	20%	20%	20%	MEE				7	6	10
BDM	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	32,38%	32,38%	32,38%	MEE				79	90	112
AML	460 000	460 000	460 000	51%	51%	51%	MEE				-	16	23
CID	40 000	40 000		38,90%	38,90%						5	7	

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS-

3. Contribution au RNPG 2022 par filière

CONTRIBUTIONS MDH	Déc. 22	% Str	Déc. 21	% Str	Var
MAROC	1049	45%	1019	51%	3%
BANK OF AFRICA	815	35,0%	816	41,0%	-0,1%
FILIALES	234	10,0%	203	10,0%	15,3%
SFS	128	5,0%	131	6,0%	-2,3%
GABA	86	4,0%	95	5,0%	-9,3%
AUTRES	20	1,0%	-23	-1,0%	
ÉTRANGER	1255	55,0%	988	49,0%	27,0%
EUROPE	131	6,0%	175	9,0%	-25,1%
AFRIQUE	1124	49,0%	813	40,0%	38,3%
RÉSULTAT NET PDG	2305	100%	2007	100%	14,8%

Au 31/12/2022, le RNPG augmente de 14,8% à M MAD 2 305 en raison principalement de la progression de +38,3% de la contribution de l'Afrique à M MAD 1 255.

4. Contribution au RNPG 2023 par filière

Contributions MDH	déc-23	% Str	déc-22	% Str	Var
MAROC	1199	43%	1049	46%	14%
BANK OF AFRICA	1008	36%	816	35%	24%
FILIALES	192	7%	234	10%	-18%
SFS	119	4%	128	6%	-6%
GABA	89	3%	86	4%	4%
AUTRES	-17	-1%	20	1%	
ETRANGER	1601	57%	1255	54%	28%
EUROPE	46	2%	131	6%	-65%
AFRIQUE	1555	56%	1124	49%	38%
RESULTAT NET PDG	2800	100%	2304	100%	22%

Au 31/12/2023, le RNPG augmente de +22% à M MAD 2 800 en raison principalement de la progression de +38% de la contribution de l'Afrique à M MAD 1 555.

III. Principaux faits marquants l'élaboration des comptes 2023

❖ Point sur la directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des opérations d'acquisition d'actifs par voie de dation en paiement

La Banque a intégré une provision de 492MDH dont 234 MDH relative à l'exercice 2022, en concertation avec les Commissaires aux Comptes, au titre des expositions aux actifs immobiliers hors exploitations à fin 2022 et a retenu l'option d'étalement sur 5 ans sur le stock d'actifs détenus par les banques au 31 décembre 2020. A noter que l'impact est de 310 MDH Nets sur les capitaux propres 2023.

La Banque devrait continuer d'œuvrer dans ce sens en privilégiant la cession d'une bonne partie de ces AIHE entre 2022 et 2024.

❖ Point sur l'interprétation IFRIC 23

Approche :

Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle interprétation IFRIC 23 au 1er janvier 2019, en complément des dispositions de la norme IAS 12 relative à l'impôt sur les sociétés, les sociétés cotées devraient impacter leurs comptes consolidés de la valeur des risques fiscaux encourus et portant sur l'impôt sur le résultat.

Cette norme exige ainsi une identification et une estimation des risques fiscaux par entité afin de mesurer l'incertitude sur les traitements retenus au titre des périodes non prescrites. Le Groupe a ainsi établi une cartographie des risques fiscaux détaillée des filiales du Groupe.

Cas particulier du traitement des provisions sur créances en souffrance :

Dans le cadre de la gestion fiscale des dossiers des créances en souffrance, les créances concernées feront l'objet in fine de démarches contentieuses et respecteront les règles de forme nécessaires au regard de la réglementation fiscale pour rendre la provision et/ou la perte finale sur les créances irrécouvrables fiscalement déductible.

De ce fait, une différence temporaire déductible existe et devrait donner lieu à la constatation à un impôt différé actif équivalent au montant du risque provisionné comptabilisé au niveau du passif fiscal. Ainsi, ce risque n'a pas d'impact sur les capitaux propres et l'impôt différé actif permettrait de neutraliser l'impact de la provision pour risque fiscal constaté en dettes d'impôt exigible.

L'impact de l'application de IFRIC 23 sur les comptes au 31/12/2019 est de -130,7 MDH sur les réserves consolidées et de -3,4 MDH sur le résultat net consolidé. A fin 2020, l'impact est de -137,0 MDH sur les réserves consolidées et de -20 MDH sur le résultat net consolidé.

L'impact de l'application de IFRIC 23 sur les comptes au 31/12/2021 est de -157 MDH sur les réserves consolidées et de +21,7 MDH sur le résultat net consolidé.

L'impact sur la Situation Nette est stable à -114 MMAD, compte tenu de la prescription fiscale de 2017 et la constatation du nouveau risque fiscale au titre de 2022.

L'impact sur la Situation Nette est stable à -114 MMAD, compte tenu de la prescription fiscale de 2019 et la constatation du nouveau risque fiscal au titre de 2023.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

❖ Impôt sur la cohésion sociale :

En consolidé, l'impact de l'impôt sur la cohésion sociale à fin 2021 est de 31,7 MDH. En 2022, l'impact est de 83 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 78 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale.

- ❖ **Méthodologie de calcul retenue relative à l'ajustement de la valeur éventuelle des titres et des créances des filiales subsahariennes ayant subi des ajustements dans le contexte de dévaluation de la monnaie et de la forte instabilité financière, Cf. au PV du CA du 08/12/22 :**

Le groupe applique la méthode du cours de clôture. Les comptes en devises des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie de consolidation : le Dirham et les effets de change liés à la variation de la devise de la filiale sont comptabilisés dans le compte des réserves de conversion.

IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

1. Comptes de résultats consolidés IFRS

Les comptes de résultat du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

Tableau 33 : Evolution des comptes de résultat sur la période 2021-2023

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Intérêts et produits assimilés	15 709 686	15 633 205	-0,49%	16 863 155	7,87%
Intérêts et charges assimilés	-5 281 297	-4 723 235	-10,57%	-4 940 870	4,61%
MARGE D'INTERÊT	10 428 389	10 909 970	4,62%	11 922 285	9,28%
Commissions perçues	3 098 389	3 270 301	5,55%	4 323 156	32,19%
commissions servies	-456 931	-482 732	5,65%	-1 026 342	112,61%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 641 458	2 787 569	5,53%	3 296 814	18,27%
<i>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</i>					
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	377 678	295 267	-21,82%	-172 119	-158,29%
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	310 364	201 082	-35,21%	-281 121	-239,80%
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	67 314	94 185	39,92%	109 002	15,73%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	226 137	206 498	-8,68%	201 412	-2,46%
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	5 449	-	-	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	220 688	206 498	-6,43%	201 412	-2,46%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
<i>Produit net des activités d'assurance</i>					
Produits des autres activités	792 923	1 007 557	27,07%	1 073 630	6,56%
Charges des autres activités	-464 539	-599 779	29,11%	-697 614	16,31%
PRODUIT NET BANCAIRE	14 002 045	14 607 082	4,32%	15 624 409	6,96%
Charges générales d'exploitation	-7 845 739	-6 908 034	-11,95%	-7 318 762	5,95%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-954 340	-1 048 117	9,83%	-962 165	-8,20%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 201 967	6 650 932	27,85%	7 343 481	10,41%

Coût du risque	-3 451 978	-2 924 731	-15,27%	-2 646 347	-9,52%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 749 989	3 726 201	112,93%	4 697 135	26,06%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	59 700	84 710	41,89%	142 334	68,03%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	67 658	23 920	-64,65%	30 841	28,93%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		0	-		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 877 347	3 834 831	104,27%	4 870 310	27,00%
Impôt sur les bénéfices	-513 528	-985 455	91,90%	-1 330 135	34,98%
RESULTAT NET	1 363 819	2 849 376	108,93%	3 540 174	24,24%
Résultat hors groupe	625 987	842 162	34,53%	1 235 561	46,71%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	737 832	2 007 214	172,04%	2 304 613	14,82%

Source : BANK Of Africa

2. Produit Net Bancaire

L'évolution du PNB du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Tableau 34 : Evolution du produit net bancaire sur la période 2021-2023

K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Intérêts et produits assimilés	15 633 205	16 863 155	7,87%	19 374 050	14,89%
Intérêts et charges assimilés	-4 723 235	-4 940 870	4,61%	-6 924 139	40,14%
MARGE D'INTERÊT	10 909 970	11 922 285	9,28%	12 449 911	4,43%
Commissions perçues	3 270 301	4 323 156	32,19%	4 679 933	8,25%
Commissions servies	-482 732	-1 026 342	112,61%	-928 406	-9,54%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 787 569	3 296 814	18,27%	3 751 527	13,79%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	295 267	-172 119	-158,29%	215 851	+225,41%
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	201 082	-281 121	-239,80%	193 410	+168,80%
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	94 185	109 002	15,73%	22 441	-79,41%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	206 498	201 412	-2,46%	225 460	11,94%
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-	-	-	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	206 498	201 412	-2,46%	225 460	11,94%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat					
Produit net des activités d'assurance					
Produits des autres activités	1 007 557	1 073 630	6,56%	901 376	-16,04%

Charges des autres activités	-599 779	-697 614	16,31%	-591 295	-15,24%
PRODUIT NET BANCAIRE	14 607 082	15 624 409	6,96%	16 952 830	8,50%

Source : BANK OF AFRICA

A l'issue de l'année 2022, le Produit Net Bancaire consolidé s'améliore de +7% à MAD 15 624 millions intégrant :

- La hausse de +9,3% de la marge d'intérêt à MAD 11 922,3 millions, dont la contribution dans le PNB gagne +1,6 pts à 76,3% par rapport à fin 2021. Cette performance est particulièrement due à la croissance des produits d'intérêt de +7,9% provenant principalement des instruments de dette qui ont augmenté de +9,2% suivis des opérations avec la clientèle qui ont progressé de +4,8% en 2022 comparativement à fin 2021. Par pôle, la variation s'explique par la hausse de +10,8% de la marge d'intérêt relative aux activités à l'international à MAD 5 885,2 millions (+0,7 point de la contribution à 49,4%) et de +7,6% de la marge d'intérêt relative à la Banque au Maroc (-0,7 point de la contribution à 45,1%) tirée par l'amélioration de la part des ressources non rémunérées et des encours de crédits.
- L'augmentation de +18,3% à MAD 3 296,8 millions de la marge sur commissions recouvrant la hausse de +32,2% des commissions perçues à MAD 4 323,2 millions s'expliquant notamment par (i) le bond de +95,9% des commissions de change, (ii) l'appréciation de +15,1% des commissions avec la clientèle et (iii) l'accroissement de +16,6% des produits nets sur moyen de paiement. Par activité, cette amélioration est redevable à l'appréciation de +26,5% de la marge sur commissions relatives aux activités à l'international et de +9,1% de la Banque au Maroc portée principalement par la bonne performance des commerces extérieurs. Il convient de noter que l'importante hausse enregistrée en Afrique est particulièrement redevable aux commissions de change.
- La contraction de -94,2% du résultat des activités de marché à MAD 29,3 millions suite à la hausse du taux directeur et par conséquent l'orientation de la courbe des taux vers une tendance haussière sur toutes les maturités (près de +200 Pbs), impactant ainsi la valorisation du portefeuille OPCVM en 2022. Dans ce sillage, la baisse du marché boursier de -20% a également impacté le portefeuille OPCVM actions, faisant ressortir une moins-value à fin 2022. En conséquence, les gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat affichent un repli à MAD -172,1 millions contre MAD 295,3 en 2021 s'expliquant par la dépréciation des titres à revenu fixe et variable à MAD -222,6 millions contre MAD 367 millions une année auparavant.

	2020	2021	Var	2022	Var
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	46 131 188	47 550 569	3%	56 585 407	19%
Marge d'intérêt	4 608 303	4 806 518	4%	5 374 640	12%
Produit net bancaire	6 451 878	6 684 812	4%	7 595 192	14%

Il convient de noter que le PNB provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 7,6 milliards à fin décembre 2022, soit une hausse de +14% par rapport 2021. Cette progression est notamment redevable à une amélioration de +12% de la marge d'intérêt à MAD 5,4 milliards, contribuant ainsi à hauteur de 71% au PNB. L'encours des créances sur la clientèle affiche, quant à lui, une hausse de +19% à MAD 56,6 milliards.

Au terme de l'année 2023, le Produit Net bancaire s'améliore de +8,5% à MAD 16 952,8 millions consécutivement à :

- Une hausse de +4,43% de la marge d'intérêt à MAD 12 449,9 millions, dont la contribution dans le PNB perd -2,9 pts par rapport à 2022. Cette évolution est particulièrement due à l'amélioration de +14,9% des produits d'intérêts, provenant principalement des opérations avec la clientèle qui se sont améliorés de +13,5% en 2023 comparativement à fin 2022, suivis des instruments de dette qui ont progressé de +14,3% au cours de la même période. Par pôle, la variation s'explique par l'augmentation de +13,3% de la marge d'intérêt relative aux activités à l'international à MAD 6 669,2 millions (+4,2 pts de la contribution à 53,6%) et de +4x de la marge d'intérêt émanant de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires à MAD 58,2 millions (+0,3 pt de la contribution à 0,5%). En revanche, la Banque au Maroc a enregistré une progression de +3,7% tirée principalement par le résultat des opérations de marché ;

- L'appréciation de +13,8% de la marge sur commissions à MAD 3 751,5 millions, dont la contribution dans le PNB gagne +1 pt comparativement à fin 2022, intégrant la hausse de +8,25% des commissions perçues à MAD 4 679,9 millions sous l'effet notamment d'une progression de +11,1% des commissions avec la clientèle, une amélioration de +12,8% des produits sur moyens de paiement et d'une hausse de +3,0% des produits de change. Par activité, cette évolution est redevable à l'augmentation de +20,1% de la marge sur commissions relative aux activités à l'international à MAD 2 274,8 millions (+3,2 pts de la contribution à 60,6%), de +6,2% de celle provenant de la Banque au Maroc (-2,4 pts de la contribution à 33,9%) et de +12,7% de celle émanant des services financiers spécialisés (stagnation de la contribution à 1,1%).
- Le bond de +15,1x du résultat des activités de marché à MAD 441,3 millions tiré notamment par une nette amélioration de +4,8x des gains nets sur les instruments financiers dérivés à MAD 243,6 millions et d'un allègement des pertes nettes sur les titres à revenu fixe et variable de MAD -222,6 millions en 2022 à MAD -27,7 millions en 2023. Après une année sinistrée du marché financier en 2022, l'année 2023 est marquée par un regain, une convalescence mesurée qui a permis de corriger les aléas de l'an passé.
Le moteur principal a été l'évolution de la politique monétaire de la banque centrale et les fluctuations des taux obligataires et de l'inflation, phénomène observable à l'échelle mondiale.
Il convient de noter que le PNB provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 8,7 milliards à fin décembre 2023, soit une progression de +14,3% par rapport à 2022. Cette progression est portée à la fois par la marge d'intérêt grâce à l'amélioration des rendements des crédits de +35pbs en moyenne sur 1 an et des commissions avec une amélioration de +10,7%.
- Pour leur part, le résultat des autres activités ressort en baisse de -17,5% à MAD 310,1 millions consécutivement au retrait de -16% des produits des autres activités.

Tableau 35 : Evolution des différentes composantes de la marge d'intérêt

	déc-21		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 712 204	2 957 334	7 754 870
Comptes et prêts/emprunts	10 051 571	2 934 828	7 116 743
Opérations de pensions	0	22 506	-22 506
Opérations de location-financement	660 633	0	660 633
Opérations interbancaires	638 021	1 017 289	-379 268
Comptes et prêts/emprunts	633 913	790 789	-156 876
Opérations de pensions	4 108	226 500	-222 392
Emprunts émis par le Groupe		748 611	-748 611
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	4 282 980		4 282 980
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	15 633 205	4 723 235	10 909 970

Source : BANK OF AFRICA

	déc-22		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	11 028 835	2 901 832	8 127 003
Comptes et prêts/emprunts	10 354 978	2 861 887	7 493 091
Opérations de pensions	0	39 945	-39 945
Opérations de location-financement	673 857	0	673 857
Opérations interbancaires	1 156 604	1 335 517	-178 913
Comptes et prêts/emprunts	1 143 133	1 005 231	137 902
Opérations de pensions	13 471	330 286	-316 815
Emprunts émis par le Groupe		703 521	-703 521
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	4 677 716		4 677 716
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	16 863 155	4 940 870	11 922 285

Source : BANK OF AFRICA

	déc-23		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 522 804	3 389 201	9 133 603
Comptes et prêts/emprunts	11 877 025	3 224 231	8 652 794
Opérations de pensions	0	164 970	-164 970
Opérations de location-financement	645 779	0	645 779
Opérations interbancaires	1 504 841	2 708 255	-1 203 414
Comptes et prêts/emprunts	1 482 632	1 721 779	-239 147
Opérations de pensions	22 209	986 476	-964 267
Emprunts émis par le Groupe		826 682	-826 682
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	5 346 404		5 346 404
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	19 374 050	6 924 139	12 449 911

Source : BANK OF AFRICA

Au terme de l'année 2023, la marge nette d'intérêt progresse de +4,43% tirée notamment par une hausse de +15,48% des comptes et prêts/emprunts nets à M MAD 8 652,8 et de +14,3% des instruments nets de la dette à M MAD 5 346. En revanche les opérations interbancaires s'établissent à M MAD -1 203,4 contre M MAD -178,9 une année auparavant consécutivement au recul des opérations de pension et des comptes et prêts/emprunts.

Tableau 36 : Evolution des différentes composantes de la marge sur commissions

	déc-21		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 528 517	176 181	2 352 336
avec les établissements de crédit			0
avec la clientèle	1 808 981		1 808 981
sur titres	220 158	84 677	135 481
de change	499 378	91 504	407 873
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			0
Prestation de services bancaires et financiers	741 783	306 550	435 233
Produits nets de gestion d'OPCVM			0
Produits nets sur moyen de paiement	416 362	99 990	316 372
Assurance			0
Autres	325 421	206 560	118 861
Produits nets de commissions	3 270 301	482 732	2 787 569

Source :BANK Of Africa

	déc-22		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 457 864	418 568	3 039 296
avec les établissements de crédit			0
avec la clientèle	2 081 485		2 081 485
sur titres	223 752	64 947	158 805
de change	1 152 627	353 621	799 006
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			0

Prestation de services bancaires et financiers	865 292	607 774	257 518
Produits nets de gestion d'OPCVM			0
Produits nets sur moyen de paiement	498 031	129 109	368 922
Assurance			0
Autres	367 261	478 665	-111 404
Produits nets de commissions	4 323 156	1 026 342	3 296 814

Source :BANK Of Africa

	déc-23		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 715 703	367 879	3 347 824
avec les établissements de crédit			-
avec la clientèle	2 311 862		2 311 862
sur titres	216 372	77 272	139 100
de change	1 187 469	290 607	896 862
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	964 230	560 527	403 703
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	561 982	146 541	415 441
Assurance			-
Autres	402 249	413 986	- 11 738
Produits nets de commissions	4 679 933	928 406	3 751 527

Source :BANK Of Africa

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

En 2022, les produits nets de commissions s'améliorent de +18% à M MAD 3 296,8 sous l'effet d'une augmentation de +29% des commissions nettes sur opérations, toutefois atténués par une baisse de -41% des prestations de services bancaires et financiers par rapport à 2021.

En 2023, les produits nets de commissions s'apprécient de +13,8% à M MAD 3 751,5 consécutivement à une hausse de +10,2% des commissions nettes sur opérations intégrant une augmentation de +11,1% à M MAD 2 311,9 des commissions nettes avec la clientèle et de +12,2% des commissions de change à M MAD 896,9. Pour leur part, les prestations de services bancaires et financiers progressent de +56,8% à M MAD 403,7 comparativement à fin 2022 sous l'effet de l'appréciation de +12,6% des produits nets sur moyen de paiement à M MAD 415,4.

Tableau 37 : Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	déc-23			déc-22		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille le évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	-50 156	22 441	-27 715	-331 591	109 002	-222 589

Instruments financiers dérivés	243 566		243 566	50 470		50 470
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	193 410	22 441	215 851	-281 121	109 002	-172 119

Source :BANK Of Africa

	déc-21		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	272 829	94 185	367 014
Instruments financiers dérivés	-71 747		-71 747
Opérations de pension			
Prêts			
Emprunts			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Réévaluation des positions de change			
TOTAL	201 082	94 185	295 267

Source :BANK Of Africa

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », comme il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

En 2022, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à M MAD -172 contre M MAD 295,3 en 2021 sous l'effet d'une baisse des titres à revenu fixe et variable à M MAD -222,6 contre M MAD 367 en 2021, toutefois atténué par une amélioration des instruments financiers dérivés à M MAD 50,4 contre M MAD -71,7 en 2021.

Ces évolutions s'expliquent principalement par un contexte des marchés financiers défavorable.

En 2023, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à M MAD 215,9 contre M MAD -172,1 en 2022 compte tenu d'un allègement des pertes nettes sur les titres à revenu fixe et variable à M MAD -27,7 contre M MAD -222,6 une année auparavant et du bond de +4,8x des gains nets sur les instruments financiers dérivés à M MAD 243,6.

Ces évolutions s'expliquent par un regain constaté en 2023 au niveau des marchés financiers après une année 2022 contraignante.

Tableau 38 : Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables

	(en milliers de DH)		
	déc-23	déc-22	déc-21
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	225 460	201 412	206 498
TOTAL	225 460	201 412	206 498

Source :BANK Of Africa

La rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes) progressent de +11,9% à M MAD 225,5 à fin 2023 comparativement à fin 2022 (+MAD 12 Mds au Maroc et +M MAD 12 au niveau de l'Afrique).

Tableau 39 : Evolution du résultat des autres activités

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES						
	déc-23			déc-22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	384 227	127 736	256 491	286 542	117 770	168 772
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	361 695	372 615	-10 920	446 671	527 034	-80 363
Autres produits d'exploitation non bancaires	155 454	90 944	64 510	340 417	52 810	287 607
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	901 376	591 295	310 081	1 073 630	697 614	376 016

Au terme de l'année 2023, le résultat des autres activités ressort en baisse de -17,5% à M MAD 310,1 compte tenu d'un repli de -77,6% des autres produits nets d'exploitation non bancaires à M MAD 64,5. En revanche, cette variation est compensée par une amélioration de +52% des produits nets des immobilisations en location simple à M MAD 256,5 et d'un allègement du déficit des divers autres produits et charges bancaires à M MAD -10,9 contre M MAD -80,3 en 2022. En termes de résultats, la Banque au Maroc enchaîne les bonnes performances financières, au vu de la stabilité de la courbe des taux et la reprise du marché des OPCVM. Pour sa part, une reprise très significative sur le marché des instruments dérivés a occasionné l'enregistrement d'un résultat de M MAD 243.

Tableau 40 : La contribution au PNB par pôle d'activités

K MAD		PNB 2023	PNB 2022	PNB 2021
Banque du Maroc		6 414 536	6 182 769	6 220 469
Gestion d'actifs et Banque d'affaires		388 755	345 909	362 145
Services financiers spécialisés		607 264	700 557	640 694
Activités à l'international	Afrique	8 678 635	7 595 192	6 684 812
	Europe	611 519	636 603	554 364
	Total	9 290 153	8 231 795	7 239 306
Autres activités		252 121	163 378	144 469
Total PNB		16 952 830	15 624 409	14 607 082

Source : BANK Of Africa

A fin 2022, la Banque au Maroc participe à raison de 39,6% au PNB consolidé du Groupe (MAD 6 182,8 millions), contre 42,6% en 2021, tandis que les activités à l'international y contribuent à 52,7% (MAD 8 231,8 millions), contre 49,6% en 2021, avec une part de 48,6% pour l'Afrique, contre 4,5% pour les services financiers spécialisés (MAD 700,6 millions). Le reste émane de l'activité de gestion d'actifs et de banque d'affaires (MAD 345,9 millions) et des Autres activités (MAD 163,4 millions).

Le Produit Net Bancaire provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 7,6 Milliard à fin décembre 2022 soit une variation de 14% par rapport 2021. La marge d'intérêt, qui contribue à hauteur de 71% du PNB, enregistre une hausse de +12%. Les encours sur la clientèle progressent, quant à eux, de +19%.

A fin 2023, la Banque au Maroc contribue à hauteur de 37,8% au PNB consolidé du Groupe (MAD 6 414,5 millions) contre 39,6% en 2022, au moment où les activités à l'international y contribuent à raison de 54,8% (MAD 9 290,2 millions) contre 46,3% en 2022. Pour sa part, le PNB enregistré en Afrique progresse de +29,8% à MAD 8 678,6 millions, soit 93,4% du PNB des activités internationales (contre 92,3% en 2022) et 51,2% du PNB global (contre 42,8% en 2022). Globalement les BOA Afrique affichent une croissance en volume des crédits de

+2.7% dans un secteur en repli de -1.3%. La croissance est portée à la fois par la marge d'intérêt client de +21.5% et les commissions de +10.7%.

Contribution au PNB par pôle à fin 2023

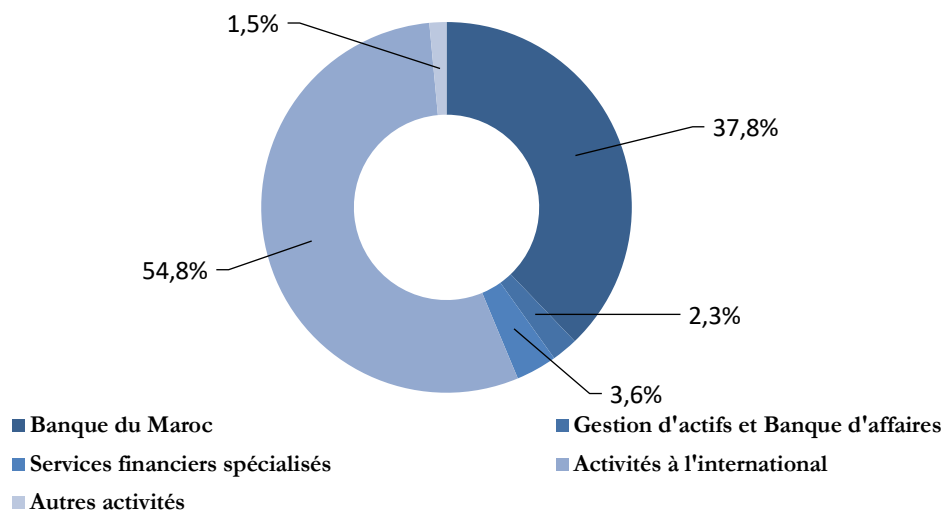


Tableau 41 : Ventilation du PNB par pôle d'activités

	31/12/2023							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	614 212	6 054 991	6 669 202	12 449 911
Marge sur commissions	1 271 025	163 676	42 069	-	58 303	2 216 454	2 274 757	3 751 527
Produit net bancaire	6 414 536	388 755	607 264	252 121	611 519	8 678 635	9 290 153	16 952 830

Source : BANK Of Africa

	31/12/2022							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 380 072	14 428	647 955	-5 392	510 582	5 374 640	5 885 222	11 922 285
Marge sur commissions	1 196 321	169 444	37 329	0	71 022	1 822 698	1 893 720	3 296 814
Produit net bancaire	6 182 770	345 909	700 557	163 378	636 603	7 595 192	8 231 795	15 624 409

Source : BANK Of Africa

	31/12/2021							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 001 647	-1 913	602 005	-4 691	506 407	4 806 518	5 312 925	10 909 972

Marge sur commissions	1 096 598	171 535	22 799	0	34 754	1 496 637	1 496 637	2 787 569
Produit net bancaire	6 220 469	362 145	640 694	144 469	554 376	6 684 812	7 239 306	14 607 082

Source : BANK Of Africa

En 2022, le PNB s'améliore de +7% sous l'effet d'une appréciation de +11% de la marge d'intérêt des activités internationales et de +9,1% de la marge sur commissions de la Banque au Maroc.

En 2023, le PNB s'apprécie de +8,5% compte tenu d'une bonne tenue des activités à l'international, se traduisant par une progression de +13,3% de la marge d'intérêt et de +20,1% de la marge sur commissions. A noter que la hausse du PNB s'explique également par la progression de l'encours moyen des crédits de près de +8% liée à l'évolution des crédits à l'investissement de +12% et des crédits à court terme de +10%, combiné à la maîtrise des marges dans un contexte de renchérissement des coûts de refinancement.

3. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Tableau 42 : Evolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2021-2023

K MAD	2020	2022	Var.	2023	Var.
PRODUIT NET BANCAIRE	14 607 082	15 624 409	7,0%	16 952 830	8,50%
Charges générales d'exploitation	6 908 034	7 318 762	5,9%	7 899 389	7,93%
Charges de personnel	3 950 023	4 135 071	4,7%	4 228 669	2,26%
Impôts et taxes	269 381	288 265	7,0%	341 305	18,40%
Charges externes	2 520 879	2 677 657	6,2%	2 918 514	9,00%
Autres charges générales d'exploitation	167 751	217 769	29,8%	410 902	88,69%
Coefficient d'exploitation ³⁰	54,5%	53,0%	-1,5 pts	51,91%	-1,1pt
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 048 117	962 165	-8,2%	900 256	-6,43%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 650 932	7 343 481	10,4%	8 153 185	11,03%

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2022, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles affichent une hausse de +5,9% à MAD 7 318,8 millions (soit une hausse limitée de +4,1% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant par la progression de +4,7% des charges de personnel et de +6,2% des charges externes. Cette augmentation est en ligne avec la stratégie de maîtrise des coûts adoptée par le Groupe et témoigne de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de celui-ci à l'issue de l'exercice 2022. Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation consolidé recule de -1,5 pts à 53% comparativement à l'année précédente en raison d'une hausse plus importante du PNB que celle des charges générales d'exploitation.

Par pôle, les activités à l'international sont à l'origine de 52% des charges générales d'exploitation au 31/12/22 (+2,3 pts par rapport à fin 2021), suivie de la Banque au Maroc qui s'en accapare 39,9% (-2,1 pts).

A l'issue de l'année 2023, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles affichent une hausse de +7,9% à MAD 7 899,4 millions (soit une augmentation de +6,3% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant notamment par une augmentation de +9% des charges

³⁰ (Charges générales d'exploitation + Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles)/PNB

externes à MAD 2 918,5 millions et de +88,7% des autres charges générales d'exploitation à MAD 410,9 millions. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 51,9% (-1,1 pts), soit 50,6% hors impact Don (-2,4 pts).

Par pôle d'activités, les charges générales d'exploitation des activités internationales constituent 50,9% des charges à fin 2023 (-1,2 pts par rapport à fin 2022), suivies de celles de la Banque au Maroc qui s'en accapare 41,3% (+1,4 pts). A noter que l'année 2023 constitue une année exceptionnelle en raison de l'enregistrement du don au Fonds 126 dans le compte d'exploitation à fin Septembre 2023.

A noter qu'au-delà de la revue du modèle de distribution, le plan de redimensionnement du réseau commercial permet une optimisation des charges d'exploitation issue de (i) la réduction des charges du personnel suite au redéploiement du personnel des agences fermées destiné à combler les besoins de recrutement de la banque et (ii) la diminution des charges de fonctionnement de la banque suite à la suppression des frais des agences fermées telles que les frais de location, fonctionnement, Télécom.

Tableau 43 : Ventilation des charges générales d'exploitation par secteur opérationnel

	déc.-21					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 344 240	282 656	259 892	110 973	3 958 390	7 956 151

Source : BANK Of Africa

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 304 538	287 853	259 881	119 576	4 309 079	8 280 927

Source : BANK Of Africa

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 630 361	316 575	257 957	117 139	4 477 613	8 799 645

Source : BANK Of Africa

En 2022, l'augmentation de +4,1% des charges générales d'exploitation provient principalement de la hausse des charges générales d'exploitation des activités internationales (+8,9%), des autres activités (+7,8%) et de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (+1,8%). Cette évolution est toutefois compensée par une amélioration des CGE de la Banque au Maroc (-1,2%).

En 2023, la hausse de +6,3% des charges générales d'exploitation émane principalement de l'augmentation de +9,9% des charges générales d'exploitation enregistrées par la Banque au Maroc, de +3,9% des activités internationales et de +10% de celles qui proviennent de la gestion d'actifs et Banque d'affaires.

Tableau 44 Evolution des charges de personnel vs. Effectif entre 2021 et 2023

	Charges de personnel			Effectifs		
	D21	D22	D23	D21	D22	D23
Maroc	2 126 347	2 148 941	2 170 427	7 115	7 116	7 022
Afrique Subsaharienne	1 687 375	1 829 130	1 908 092	6 688	6 488	6 867
Europe	136 302	157 000	150 150	268	274	237
Total	3 950 023	4 135 071	4 228 669	14 071	13 878	14 126

Source : BANK Of Africa

Tableau 45 : Ventilation du résultat brut d'exploitation par secteur opérationnel

	déc.-21					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 876 229	79 489	380 801	33 496	3 280 916	6 650 932

Source : BANK Of Africa

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 878 231	58 056	440 676	43 802	3 922 716	7 343 481

Source : BANK Of Africa

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541	8 153 185

Source : BANK Of Africa

En 2022, la hausse du RBE provient principalement des activités à l'international (+19,6%) suivie de celle des services financiers spécialisées (+15,7%), toutefois atténuée par une baisse du RBE de la gestion d'actifs et Banque d'affaires (-27%). Dans ce sillage, les activités à l'international contribuent à hauteur de 53,4% du RBE, suivie de la Banque au Maroc et des services financiers spécialisés avec des parts respectives de 39,2% et 6%. Les activités de gestion d'actifs et de la Banque d'affaires contribuent, quant à elles, dans une moindre mesure (0,8%) au résultat brut d'exploitation du Groupe.

A noter que le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 7,3 milliards DH, en progression de +10,4%.

En 2023, l'amélioration du RBE émane notamment des activités internationales (+22,7%), des autres activités (+3,1x) et de la gestion d'actifs et Banque d'affaires (+24,3%). En revanche, le RBE de la Banque au Maroc baisse de -3,3%. En termes de contribution, les activités internationales occupent la 1^{ère} position avec une contribution qui s'élève à 59%, suivies de la Banque au Maroc (34,1%) et des services financiers spécialisés (4,3%).

A noter que le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 8,2 milliards DH, en amélioration de +11%.

4. Coût du risque

Tableau 46 : Evolution du résultat net d'exploitation sur la période 2021-2023

K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Résultat brut d'exploitation	6 650 932	7 343 481	10.4%	8 153 185	11,0%
Dotations aux provisions	-3 737 211	-3 638 261	-2.6%	-3 962 194	8.9%

Reprises de provisions	1 635 903	1 753 975	7.2%	1 855 869	5.8%
Variation des provisions ⁽¹⁾	-823 424	-762 061	-7.5%	-651 961	-14.45%
Coût du risque ⁽²⁾	-2 924 732	-2 646 347	-9.5%	-2 758 286	4,2%
Résultat d'exploitation	3 726 201	4 697 135	26,1%	5 394 899	14,9%

Source : BANK Of Africa

⁽¹⁾ La rubrique Variation des provisions correspond à la somme des postes suivants : pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (titres à revenus fixes), pertes pour risque de contrepartie des titres au coût amorti, pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées, pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées, récupérations sur prêts et créances amorties, pertes sur engagement par signature et autres pertes.

⁽²⁾ La rubrique Coût du risque correspond à la somme des dotations aux provisions, reprises de provisions et variation des provisions.

Au 31/12/2022, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'établit à MAD 2 646 millions, en recul de -9,5% par rapport à fin décembre 2021. Cette variation est essentiellement attribuable au périmètre Afrique Hors Maroc, notamment les filiales BOA dont le coût du risque enregistre une baisse de -36% liée au retour du coût du risque à son niveau d'avant crise sanitaire. La contribution du périmètre Maroc (maison mère et activités filialisées) au coût du risque consolidé augmente de +16% pour atteindre 60,9% en 2022 contre 52,3% en 2021.

A l'issue de l'année 2023, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'élève à MAD 2 758,3 millions, en hausse de +4,2% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est notamment attribuable aux filiales BOA Afrique, à une hausse du risque crédit clientèle et à un risque pays au Niger en 2023. A ce niveau les BOA Afrique affichent un coût du risque en hausse de +28% pour une contribution qui s'élève à 41%. La contribution du périmètre Maroc passe de 60.9% à 54.2% en 2023, avec une nette amélioration des taux de couverture en consolidé (Bucket 3) de 65.9% en 2022 à 67.6% en 2023.

Tableau 47 : Evolution du coût du risque par Bucket entre 2021 et 2023

Dotations nettes aux dépréciations	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
	-1 848 769	-1 601 496	- 1 744 050
Bucket 1	- 47 353	-409 793	- 509 350
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	- 35	4 849	9 589
Dont Prêts et créances à la clientèle	- 46 464	-161 375	- 11 099
Dont Engagements hors bilan	8 418	-2 253	5 823
Dont Instruments de dettes	- 9 273	-251 014	- 513 663
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			
Bucket 2	- 118 634	53 411	224 143
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-1690	329
Dont Prêts et créances à la clientèle	- 118 737	55 108	222 520
Dont Engagements hors bilan	103	-7	1 294
Dont Instruments de dettes	-		
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			
Bucket 3	- 1 682 782	-1 245 114	- 1 458 843
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	- 122	-2 401	- 2 602
Dont Prêts et créances à la clientèle	- 1 630 282	-1 162 182	- 1 397 630
Dont Engagements hors bilan	- 52 377	-80 531	- 58 610
Dont Instruments de dettes	-		
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			
Récupérations sur créances amorties	207 102	133 919	68 849
Pertes sur créances irrécouvrables	- 859 063	-895 980	- 892 273
Autres	- 257 556	-282 790	- 357 257
Coût du risque	-2 758 286	-2 646 347	- 2 924 731

Source : BANK Of Africa

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à M MAD -409,8 en 2022 (contre M MAD -509,4 en 2021) en raison principalement de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dette de M MAD -251 (contre M MAD -513,7).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à M MAD 53,4 en 2022 (contre M MAD 224,1 en 2021) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de M MAD 55,1 (contre M MAD 222,5).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à M MAD -1 245,1 en 2022 (contre M MAD -1 458,8 en 2021) en raison de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle à M MAD -1 1162,2 (contre M MAD -1 397,6 en 2021).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à M MAD -47,4 en 2023 (contre M MAD -409,8 en 2022) s'expliquant notamment par un allègement des dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dettes à M MAD -9,3 (contre M MAD -251 en 2022).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à M MAD -118,6 en 2023 (contre M MAD 53,4 en 2022) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de M MAD -118,7 (contre M MAD 55,1).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à M MAD -1 682,8 en 2023 (contre M MAD -1 245,1 en 2022) en raison de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle à M MAD -1 630,3 (contre M MAD -1 162,2 en 2022).

Tableau 48 : Evolution des créances en souffrances brutes sur la clientèle sur la période 2021-2023

En K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Créances en souffrance brutes	19 805 320	20 922 762	5,64%	21 470 298	2,62%
Créances sur la clientèle brutes	213 913 559	227 297 577	6,26%	230 878 469	1,58%
Provisions sur les créances en souffrance	12 983 612(*)	13 815 923(**)	6,41%	14 504 544(***)	4,98%

Source : BANK OF AFRICA

(*) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2021 s'élèvent à 3 909 742 KMAD.

(**) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2022 s'élèvent à 4 012 421 KMAD.

(***) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2023 s'élèvent à KMAD 4 177 622.

A fin décembre 2022, les crédits poursuivent leur trend haussier, constaté au cours des deux dernières années, avec un total de crédits bruts de MAD 227,3 milliards contre MAD 213,9 milliards en 2021.

Au 31 décembre 2022, les créances en souffrances affichent une progression de +5,6% à MAD 20,9 milliards.

La couverture des CES (bucket 3) par des provisions affiche un taux de couverture satisfaisant à hauteur 66,0% à fin Décembre 2022 contre 65,6% en 2021.

Les provisions IFRS du Groupe se sont renforcées de +6,4% à MAD 13,8 milliards. Cette évolution s'installe dans le cadre de la politique d'amélioration constante des niveaux de couverture des CES par des provisions, Ainsi le Groupe atteint une couverture satisfaisante de 66% en 2022 contre 65,5% en 2021.

A noter que le provisionnement des titres souverains africains est passé de MAD 897 millions au 31/12/2021 à MAD 1 146 millions au 31/12/2022 d'où un coût du risque de MAD 250 millions. Une amélioration des probabilités de défaut en 2022 par rapport à 2021 a été constatée notamment sur les émetteurs notés CCC.

A fin décembre 2023, les crédits continuent d'afficher un trend haussier avec une progression des encours bruts de +1,58% à MAD 230,9 milliards comparativement à fin 2022.

Pour leur part, les créances en souffrance augmentent de +2,62% à MAD 21,5 milliards par rapport à fin 2022.

Tableau 49 : Part de l'Afrique dans les créances en souffrance brutes, les créances sur la clientèle brutes et les provisions pour les créances en souffrance :

En K MAD	2021			2022		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	5 536 448	19 805 320	27,95%	5 252 721	20 922 762	25,1%
Créances sur la clientèle brutes	53 500 087	213 927 845	25%	62 248 505	227 310 593	27,5%
Provisions sur les créances en Souffrance	4 627 368(*)	12 983 612	35,64%	4 372 166(**)	13 815 923	31,6%

En K MAD	2023		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	4 707 887	21 470 298	21,9%
Créances sur la clientèle brutes	62 761 656	230 878 469	27,2%
Provisions sur les créances en souffrance	4 023 302(***)	14 504 544	27.4%

(*) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2021 s'élèvent à 1 316 291 KMAD.

(**) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2022 s'élèvent à 1 464 716 KMAD.

(***) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2023 s'élèvent à 1 603 580 KMAD.

Tableau 50 : Evolution du coût du risque sur la période 2021-2023

	2021	2022	Var.	2023	Var.
Taux de contentieux ⁽⁵⁾	9,26%	9,20%	-0,06 pt	9,4%	+0,2 pt
Taux de couverture ⁽⁶⁾	65,56%	66,03%	0,47 pt	67,6%	+1,57 pt
Coût du risque ⁽⁷⁾	1,5%	1,3%	-0,2 pt	1,2%	-0,1 pt

Source : BANK OF AFRICA

⁽⁵⁾ Taux de contentieux : CES / Créances sur la clientèle

⁽⁶⁾ Taux de couverture : Provisions / CES

⁽⁷⁾ Coût du risque : Coût du risque / Créances nette sur la clientèle

Taux de contentieux

Au 31 décembre 2023, le taux de contentieux s'établit à 9,4% (+0,2 pt comparativement à fin 2022). Cette hausse s'explique notamment par une progression des créances en souffrance brutes (+2,6%) plus importante que celle des créances sur la clientèle brutes (+1,6%).

Au 31 décembre 2022, le taux de contentieux ressort à 9,2% (-0,06 point par rapport à 2021). Cette légère baisse s'explique principalement par l'amélioration de la sinistralité sur le périmètre Afrique Hors Maroc, notamment au niveau de BOA Bénin et BOA Kenya.

Taux de couverture

Au terme de l'année 2023, le taux de couverture s'établit à 67,6%, en hausse de +1,57 pts comparativement à fin 2022 consécutivement à une hausse de +5% des provisions sur les créances en souffrance sur la période.

A fin décembre 2022, le taux de couverture s'améliore de +0,47 par rapport à l'exercice précédent point pour atteindre 66,03%, en lien avec la progression des provisions sur les créances en souffrance de +6% qui se concentre essentiellement sur le périmètre Maroc.

Coût du risque

Au 31 décembre 2023, le taux du coût du risque ressort en légère baisse de -0,1 pt à 1,2% s'expliquant par une progression des créances nettes sur la clientèle plus prononcée que celle du coût du risque.

Le taux du coût du risque passe de 1,8% en 2020 à 1,5% en 2021 et 1,3% en 2022, soit des diminutions respectives de -0,3 point et -0.2 points liés à la baisse du coût du risque d'une part, et à l'augmentation des créances nettes sur la clientèle d'autre part.

Tableau 51 : Evolution du taux de couverture par Bucket

En K MAD	2021			2022			2023		
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	B1	B2	B3
Créances Clientèles	174 421 162	19 687 077	19 805 320	189 094 942	17 279 871	20 922 762	192 509 105	16 899 067	21 470 298
Dépréciation	1 421 802	2 487 939	12 983 612	1 577 719	2 434 702	13 815 923	1 624 183	2 553 439	14 504 544
Taux de couverture ³¹	0.82%	12.6%	65.6%	0,83%	14,1%	66,0%	0,84%	15,11%	67,56%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 52 : Ventilation du coût du risque par zone géographique

En K MAD	2021			2022		
	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	1 537 185	20 094	1 367 453	1 611 478	36 033	998 835
Taux de contentieux	9.06%	2.93%	10.35%	9.78%	2.89%	8.31%
Taux de couverture	58.3%	94.0%	83.6%	60.04%	92.83%	83.24%

En K MAD	2023		
	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	1 496 144	2 840	1 259 303
Taux de contentieux	10.1%	6.5%	7.5%
Taux de couverture	62%	87%	85%

Source : BANK OF AFRICA

5. Résultat net part du Groupe

L'évolution du RNPG du Groupe BANK OF AFRICA entre décembre 2021 et décembre 2023 se présente comme suit :

Tableau 53 : Evolution du résultat net part du groupe sur la période 2021-2023

K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Résultat d'exploitation	3 726 201	4 697 135	26,1%	5 394 899	14,9%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	84 710	142 334	68,0%	142 674	0,2%

³¹ Dépréciation / Créances et engagements

Gains ou pertes nets sur autres actifs	23 920	30 841	28,9%	- 22 340	-172,4%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			-		-
Résultat avant impôts	3 834 831	4 870 310	27,0%	5 515 232	13,2%
Impôt sur les bénéfices	-985 455	-1 330 135	35,0%	- 1 436 723	8,0%
Résultat net	2 849 376	3 540 174	24,2%	4 078 509	15,2%
Résultat hors Groupe	842 162	1 235 561	46,7%	1 416 350	14,6%
Résultat net part du Groupe	2 007 214	2 304 613	14,8%	2 662 160	15,5%

Source : BANK Of Africa

A fin 2022, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence enregistre un bon de +68% à MAD 142,3 millions comparativement à une année auparavant. Cette évolution comprend essentiellement :

- L'appréciation de +14,9% de la contribution de la BDM à MAD 90,5 millions ;
- Le recul de -8,9% de la contribution d'ACMAR à MAD 6,3 millions (contre MAD 6,9 millions en 2021) ;
- La hausse de la contribution de CID à MAD 6,5 millions (contre MAD 4,7 millions en 2021) ;
- L'alourdissement du déficit du RN d'EUAFRIC à MAD -1,7 millions ;
- La constatation d'une contribution positive pour AML de MAD 23 millions (contre une contribution négative de MAD -16,1 millions en 2021) ;
- Et, l'allègement du déficit pour BTI BANK à MAD -19,3 millions (contre MAD -21,5 millions en 2021).

Pour leur part, les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent à MAD 30,8 millions (contre MAD 23,9 millions) en raison de la plus-value enregistrée par BOA Mali suite à la cession de son ancien siège.

L'impôt sur les bénéfices ressort en hausse de +35% à M MAD 1 330,1 en 2022 comparativement à 2021.

Le RNPG enregistre ainsi une appréciation de +14,8% à MAD 2 304,6 millions.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2022 laisse apparaître une contribution de 54,5% des activités internationales (soit MAD 1 255,3 millions), suivie de la Banque au Maroc de 35,4% (soit MAD 815,7 millions) et de 5,5% des services financiers et spécialisés (soit MAD 127,7 millions). La contribution de la gestion d'actifs et la Banque d'affaires s'élève, quant à elle, à 3,7% (MAD 85,7 millions).

A l'issue de l'année 2023, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence enregistre une légère hausse de +0,2% à MAD 142,7 millions comparativement à fin 2022. Cette progression comprend notamment :

- L'amélioration de +23,9% de la contribution de la BDM à MAD 112,2 millions ;
- Le bond de +51,1% de la contribution d'ACMAR à MAD 9,5 millions ;
- La progression du RN d'EUAFRIC à MAD 1 millions contre MAD -1,6 millions en 2022 ;
- Et, le repli de la contribution d'AML à MAD -13,9 millions contre MAD 22,9 millions en 2022.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent, quant à eux, à MAD -22,3 millions en 2023 contre MAD 30,8 millions en 2022.

L'impôt sur les bénéfices ressort en augmentation de +8% à MAD 1 436,7 millions en 2023 par rapport à 2022.

Pour sa part, le RNPG se bonifie de +15,5% à MAD 2 662,2 millions. Retraité du Don, le RNPG ressort en croissance de +22% à MAD 2 800 millions.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2023 laisse apparaître une contribution de 59% des activités internationales (+4,5 pts à M MAD 1 570,4), de 32,7% de la Banque au Maroc (-2,7 pts à M MAD 869,5) et de 4,5% des services financiers spécialisés (-1,1 pts à M MAD 119,4). Pour sa part, la Gestion d'actifs et Banque contribue au RNPG à hauteur de 3,4% (-0,4 pt à M MAD 89,4).

Tableau 54 : Contribution des sociétés mises en équivalence au résultat net part de groupe :

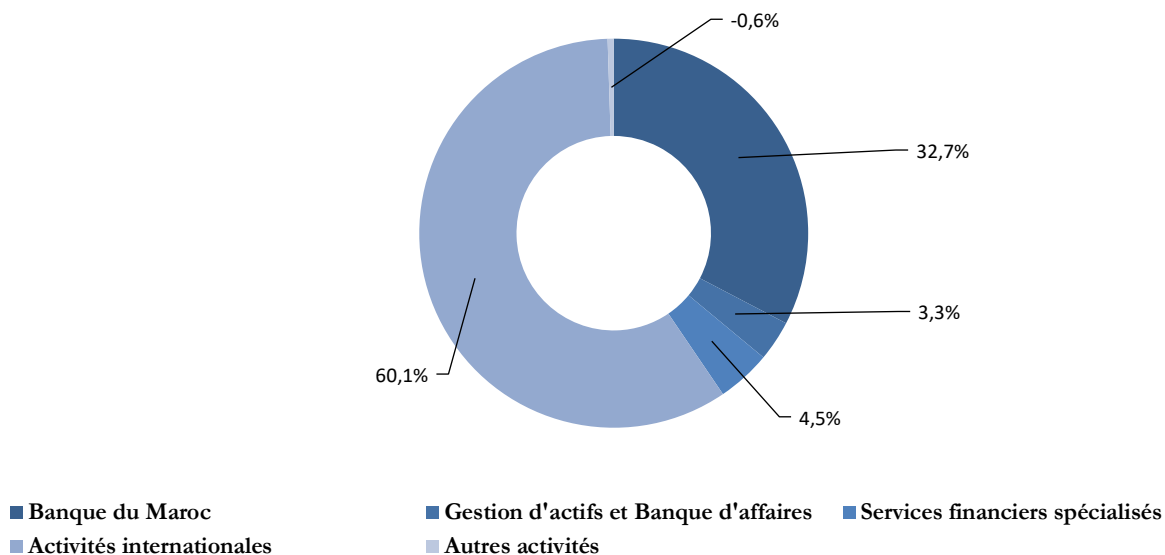
Sociétés MEE	Contribution au RNPG IFRS (K MAD)					
	EURAFRIC	ACMAR	CID	BDM	AML	BTI
RN mis en équivalence au 31 décembre 2023	1 025	9 519	-	112 218	-13 940	-
RN mis en équivalence au 31 décembre 2022	-1 686	6 299	6 527	90 551	22 950	-19 326
RN mis en équivalence au 31 décembre 2021	-1 255	6 911	4 691	78 781	-16 091	-21 490

Tableau 55 : Répartition du RNPG par secteur d'activité :

M MAD		RNPG 2023	RNPG 2022	RNPG 2021
Banque du Maroc		870	816	816
Gestion d'actifs et Banque d'affaires		89	86	95
Services financiers spécialisés		119	128	131
Activités internationales	Afrique	1 555	1 124	813
	Europe	46	131	175
	Total	1 601	1 255	988
Autres activités		-17	20	-23
Total		2 662	2 305	2 007

Source : Bank Of Africa

Contribution au RNPG par pôle à fin 2023



6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière du Groupe BANK OF AFRICA a évolué comme suit :

Tableau 56 : Evolution de la rentabilité financière des actifs sur la période 2021-2023

En K MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Total bilan	345 057 854	383 154 559	11,04%	388 184 512	1,31%

Total bilan moyen ³²	338 484 828	364 106 206,5	7,57%	385 669 535,68	5,92%
Résultat net	2 849 376	3 540 174	24,24%	4 078 510	15,21%
ROA ³³	0,84%	0,97%	0,13 pt	1,06%	0,09pt

Source : BANK Of Africa

Tableau 57 : Evolution de la rentabilité financière des capitaux propres sur la période 2021-2023

En K MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Capitaux propres part du Groupe (N-1)	22 559 427	23 807 669	5,53%	25 205 066	5,9%
RNPG (N)	2 007 213	2 304 613	14,82%	2 662 160	15,51%
Dividendes versés en N au titre de N-1	1 028 033	817 552	-20,47%	850 262	4,00%
ROE ³⁴	9,3%	10,0%	0,7 pt	10,93%	0,93pt

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2022, le RoA de BANK OF AFRICA ressort à 0,97% (en hausse de +0,13 pt comparativement à fin 2021) en raison d'une hausse de +24,2% du RN, tandis que le RoE se fixe à 10% (+0,7 point) principalement sous l'effet d'une hausse de +14,8% du RNPG, toutefois atténuée par une augmentation de +5,5% des capitaux propres part du Groupe conjuguée à une baisse de -20,5% des dividendes versés en 2022 au titre de 2021.

Au 31 décembre 2023, le Roa de BANK OF AFRICA s'élève à 1,06% (en amélioration de +0,09 pt comparativement à fin 2022) s'expliquant notamment par une hausse de +15,21% du RN. Le ROE s'établit, quant à lui, à 10,93% (+0,93 pt) redevable à une progression de +15,5% du RNPG et une hausse de +4% des dividendes versés en 2023 au titre de 2022.

7. Ratios réglementaires

Tableau 58 : Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2021-2023 :

En M MAD	2021	2022	2023	Var.
Fonds propres de base	23 174	24 665	26 440	7,2%
Fonds propres ³⁵	32 366	34 159	35 854	5,0%
Fonds propres Tier 1	25 175	27 164	29 940	10,2%
Actifs pondérés	258 659	283 583	288 448	1,7%
Ratio CET1*** (min.8%)	9.0%	8.7%	9.2%	0,5pt
Ratio Tier 1** (min. 9%)	9.7%	9.6%	10.4%	0,8pt
Ratio de solvabilité* (min 12%)	12.5%	12.0%	12.4%	0,4pt
Coefficient de liquidité****	175%	180%	125%	-55,0pt

Source : BANK OF AFRICA

	2021	2022	2023
Ratio de levier***** (min 3%)	6,9%	6,7%	7,4%

* Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

*** Rapport entre les fonds propres de base et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

**** Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

³² (Total bilan N-1 + Total bilan N) / 2

³³ Résultat net / Total Bilan moyen

³⁴ Résultat net / (Capitaux propres part du Groupe N-1 – Dividendes versés en N au titre de N-1)

³⁵ Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent un certain nombre d'éléments et retraitements complémentaires (dettes subordonnées, immobilisations, goodwill...)

**** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions (exposition du bilan, expositions sur opération de cession temporaire de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan) de la banque (article 3 directive BAM n°6/W/2021).

Le ratio de solvabilité consolidé de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure conforme à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 12,4% au 31 décembre 2023 (contre 12,0% en 2022) suite à la hausse de 5% des fonds propres.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 10,4% en 2023, contre 9,6% en 2022 (vs. une exigence réglementaire de 9%) en raison d'une progression de +7,2% des fonds propres de base.

Le ratio CET1, lui, augmente de +0,5 pt à 9,2% redevable notamment à une amélioration de +7,2% des fonds propres de base, soit une progression plus importante que celle des actifs pondérés (+1,7%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

La banque pilote ses fonds propres de base pour que ceux-ci soient à tout moment au-dessus de 8% (constitués grâce au capital social, prime d'émission, et réserves).

De son côté, le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 125% à fin Décembre 2023 (au-dessus de la limite réglementaire de 100% en 2023).

A noter que les limites réglementaires prévues par la note circulaire relative au LCR se présentent comme suit :

	2021	2022	2023
LCR minimum à respecter³⁶	100%	100%	100%

V. Analyse du bilan consolidé IFRS

1. Bilan consolidé IFRS

Tableau 59 : Bilan consolidé du groupe sur la période 2021-2023

ACTIF - K MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	19 737 051	18 425 856	-6,64%	18 474 878	0,27%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-		-	
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	35 604 594	42 305 151	18,82%	46 812 574	10,65%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	807 037	1 555 980	92,80%	1 716 731	10,33%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 708 897	553 274	-67,62%	477 287	-13,73%
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 969 163	5 575 246	12,20%	6 068 863	8,85%

³⁶ BAM a permis aux Banque d'utiliser en cas de nécessité au cours du T2 2020 les coussins de liquidité constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%.

Actifs détenus jusqu'à échéance					
Titres au coût amorti	38 926 888	51 299 202	31,78%	50 152 565	-2,24%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	21 001 481	26 324 021	25,34%	25 409 242	-3,48%
Prêts et créances sur la clientèle	197 020 207	209 469 232	6,32%	212 196 303	1,30%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	981 203	1 290 422	31,51%	1 098 772	-14,85%
Actifs d'impôt différé	2 466 604	2 443 684	-0,93%	2 537 183	3,83%
Comptes de régularisation et autres actifs	6 497 978	8 377 263	28,92%	7 822 343	-6,62%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 003 557	1 215 549	21,12%	967 149	-20,44%
Immeubles de placement	3 560 318	3 434 112	-3,54%	3 381 408	-1,53%
Immobilisations corporelles	8 517 859	8 560 774	0,50%	8 642 451	0,95%
Immobilisations incorporelles	1 222 904	1 292 679	5,71%	1 408 667	8,97%
Ecarts d'acquisition	1 032 114	1 032 114	0,00%	1 018 097	-1,36%
Total Actif	345 057 854	383 154 559	11,04%	388 184 512	1,31%

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

PASSIF - K MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions					
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Titres de créances émis	11 828 034	9 167 945	-22,49%	10 050 436	9,63%
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	60 283 987	65 731 476	9,04%	73 195 714	11,36%
Dettes envers la clientèle	218 973 241	246 179 646	12,42%	238 681 080	-3,05%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt courant	1 357 479	1 551 727	14,31%	1 440 385	-7,18%
Passifs d'impôt différé	1 187 570	1 179 479	-0,68%	1 166 946	-1,06%
Comptes de régularisation et autres passifs	9 717 696	13 942 922	43,48%	15 945 325	14,36%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions pour risques et charges	1 613 520	1 458 938	-9,58%	1 672 828	14,66%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie					
Dettes subordonnées	10 597 210	12 100 668	14,19%	12 137 981	0,31%
TOTAL DETTES	315 558 737	351 312 800	11,33%	354 290 695	0,85%
Capitaux propres					
Capital et réserves liées	19 292 416	19 975 690	3,54%	20 661 573	3,43%
Réserves consolidées	-	-		-	
-Part du groupe	1 920 836	2 253 001	17,29%	2 680 849	18,99%
-Part des minoritaires	4 357 111	4 878 592	11,97%	5 217 456	6,95%

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-		
- Part du groupe	587 204	671 763	14,40%	744 004	10,75%
- Part des minoritaires	492 175	522 540	6,17%	511 425	-2,13%
Résultat net de l'exercice	-	-	-		
-Part du groupe	2 007 213	2 304 613	14,82%	2 662 160	15,51%
-Part des minoritaires	842 162	1 235 561	46,71%	1 416 350	14,63%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	29 499 117	31 841 759	7,94%	33 893 817	6,44%
TOTAL Passif	345 057 854	383 154 559	11,04%	388 184 512	1,31%

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS

A l'issue de l'exercice 2022, le total actif consolidé augmente de +11% comparativement à l'année précédente à MAD 383 milliards. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de +6,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 209,5 milliards ;
- L'augmentation de +31,8% des titres au coût amorti à MAD 51,3 milliards ;
- La progression de +20,5% des actifs financiers à la juste valeur par résultat à MAD 43,9 milliards ;
- Le repli de -6,6% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 18,4 milliards ;
- La baisse de -0,9% de l'actif d'impôt différé à MAD 2,4 milliards ;
- Et, le recul de -8,2% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à MAD 6,1 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2022 recouvre :

- L'augmentation de +9% des dettes interbancaires à MAD 65,7 milliards ;
- La hausse de +12,4% des dettes envers la clientèle à MAD 246,2 milliards ;
- L'augmentation de +3,5% du capital et réserves liées à MAD 20 milliards ;
- Et, le repli de -22,5% des titres de créances émis à MAD 9,2 milliards.

A l'issue de l'année 2023, le total actif consolidé s'améliore de +1,3% comparativement à l'année précédente à MAD 388,2 milliards. Cette progression s'explique notamment par :

- Une progression de +10,6% des actifs financiers à la juste valeur par résultat à MAD 48,5 milliards ;
- Une appréciation de +1,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 212,2 milliards ;
- Une hausse de +6,8% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à M MAD 6 546,2 ;
- Une augmentation de +8,9% des immobilisations incorporelles à M MAD 1 408,7 ;
- Une légère hausse de +0,3% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 18,5 milliards ;
- Et, une baisse de -3,5% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti à MAD 25,4 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2023 intègre :

- Une progression de +11,4% des dettes envers les établissements de crédits et assimilés à MAD 73,2 milliards ;
- Une augmentation de +14,4% des comptes de régularisation et autres passifs à MAD 15,9 milliards ;
- Une augmentation de +3,4% du capital et réserves liées à MAD 20,7 milliards.
- Une hausse de +9,6% des titres de créances émis à MAD 10,1 milliards ;
- Et, un recul de -3,1% des dettes envers la clientèle à MAD 238,7 milliards ;

1) Actifs financiers

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Tableau 60 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)	31/12/2023			31/12/2022		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	39 734 927	0	39 734 927	34 223 390	-	34 223 390
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	38 150 578		38 150 578	32 004 837		32 004 837
Autres titres de créances négociables	1 584 349		1 584 349	2 218 554		2 218 554
Obligations	1 633 125	0	1 633 125	1 792 635	-	1 792 635
Obligations d'Etat	699 130		699 130	807 312		807 312
Autres obligations	933 994		933 994	985 322		985 322
Actions et autres titres à revenu variable	5 433 918	1 716 732	7 150 650	6 314 522	1 555 980	7 870 502
Opérations de pension	0		0			
Prêts	0		0			
aux établissements de crédit			0			
à la clientèle entreprises			0			
à la clientèle particuliers			0			
Instruments financiers dérivés de transaction	10 604	0	10 604	-25 396	0	-25 396
Instruments dérivés de cours de change	10 604		10 604	-25 396		-25 396
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			
Instruments dérivés sur actions			0			
Instruments dérivés de crédit			0			
Autres instruments dérivés			0			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	46 812 573	1 716 732	48 529 305	42 305 151	1 555 980	43 861 131

(en milliers de DH)	31/12/2021		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Titres de créance négociables	23 624 711	-	23 624 711
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	21 830 202		21 830 202
Autres titres de créances négociables	1 794 508		1 794 508
Obligations	845 949	-	845 949
Obligations d'Etat	489 311		489 311
Autres obligations	356 638		356 638
Actions et autres titres à revenu variable	11 082 442	807 037	11 889 479
Opérations de pension	-		-
Prêts	-		-
aux établissements de crédit			0
à la clientèle entreprises			0
à la clientèle particuliers			0
Instruments financiers dérivés de transaction	51 492	0	51 492

Instruments dérivés de cours de change	51 492	51 492
Instruments dérivés de taux d'intérêt		0
Instruments dérivés sur actions		0
Instruments dérivés de crédit		0
Autres instruments dérivés		0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	35 604 594	807 037
		36 411 631

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2022, la hausse de +20,5% des actifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique principalement par la progression de +46,6% des Bons du trésor au Maroc et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

Au 31/12/2023, la progression de +10,6% des actifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique notamment par une hausse de +19,2% des Bons du trésor au Maroc et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

Pour sa part, la hausse des titres de créances négociables concerne principalement les bons du trésor Maroc détenus par la Banque BOA SA.

- **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Tableau 61 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers de DH)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287	-	-42 668	553 274	-	- 99 328
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 068 863	1 752 214	-601 854	5 575 246	1 703 095	- 608 159

(en milliers de DH)	31/12/2021		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 708 897	12 459	- 109 407
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 969 163	1 618 324	-589 865

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2022, la baisse de -8,2% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'explique principalement par la contraction de -67,6% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables, toutefois compensée par la hausse de +12,2% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Au 31/12/2023, la progression de +6,8% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est redevable à une amélioration de +8,9% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables principalement enregistrée chez BOA SA, toutefois atténuée par un retrait de -13,7% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- **Titres au coût amorti**

Tableau 62 : Composition des titres au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-21
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 906 251	9 547 421	5 289 826
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 211 894	8 795 435	4 489 117
Autres Titres de Créances Négociables	694 358	751 986	800 709
Obligations	36 396 515	42 943 467	34 572 774
Obligations d'Etat	30 663 849	38 626 994	31 424 962
Autres Obligations	5 732 665	4 316 473	3 147 812
Dépréciations	-1 150 200	-1 191 686	-935 711
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	50 152 566	51 299 202	38 926 888

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2022, la hausse de +31,8% des titres au coût amorti s'explique principalement par l'amélioration de +22,9% des obligations d'Etat et du bond de +80,5% des bonds du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

Au 31/12/2023, la baisse de -2,2% des titres au coût amorti s'explique notamment par une baisse de -20,6% des obligations d'Etat, compensée par un bond de +61,6% des Bonds du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

- **Actifs financiers par pôle d'activité**

Tableau 63 : Actifs financiers par pôle d'activité

	déc.-21					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 401 795	13 468	22 987	5 028	3 234 782	6 678 060
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 604 594	127 606	861	0	678 570	36 411 631
Titres au coût amorti	8 940 604	0	0	0	29 986 285	38 926 888

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 901 919	8 809	24 725	5 028	2 188 039	6 128 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 301 200	103 052	861	0	1 456 019	43 861 132
Titres au coût amorti	12 637 870	0	0	0	38 661 333	51 299 202

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

déc.-23

	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 435 569	10 209	24 724	5 305	2 070 342	6 546 150
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 794 965	84 565	861	0	1 648 914	48 529 305
Titres au coût amorti	14 140 642	0	0	0	36 011 923	50 152 565

Notons que la hausse des actifs financiers provient principalement de la Banque au Maroc. En revanche les actifs financiers provenant des activités internationales enregistrent une baisse en 2023 comparativement à fin 2022.

2) Evolution des crédits

Le tableau ci-dessous affiche l'évolution des crédits par type de produits sur la période considérée :

Tableau 64 : Evolution des crédits par type de produits sur la période 2021-2023 :

KMAD	2021	2022	Var	2023	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (C1)	21 001 481	26 324 021	25,3%	25 409 242	-3,5%
Comptes à vue	9 832 598	11 922 968	21,3%	8 538 558	-28,4%
Prêts	11 116 163	14 349 694	29,1%	16 314 188	13,7%
Opérations de pension	137 872	133 014	-3,5%	640 048	381,2%
Provisions	-85 152	-81 655	-4,1%	-83 552	2,3%
Créances sur la clientèle (C2)	197 020 206	209 469 232	6,3%	212 196 303	1,3%
Comptes ordinaires débiteurs	21 271 250	21 434 885	0,8%	21 722 638	1,3%
Prêts consentis à la clientèle	163 038 442	176 367 379	8,2%	181 931 943	3,2%
Opérations de pension	14 644 680	13 636 192	-6,9%	10 689 321	-21,6%
Opérations de location-financement	14 959 186	15 859 122	6,0%	16 534 566	4,3%
Provisions	-16 893 353	-17 828 345	5,5%	-18 682 166	4,8%
Total crédits	218 021 687	235 793 253	8,2%	237 605 545	0,8%

Source : BANK Of Africa

A l'issue de l'année 2022, les crédits octroyés par le groupe Bank of Africa affichent une augmentation de +8,2% pour s'établir à MAD 235,8 milliards, cette évolution recouvre :

- Une hausse de +25,3% à MAD 26,3 milliards des créances sur les établissements de crédit recouvrant essentiellement une augmentation de +29,7% des prêts à MAD 14,3 milliards des prêts et une progression de +21,3% des comptes à vue à MAD 11,9 milliards ;
- Une augmentation de +6,3% des créances sur la clientèle à MAD 209,5 milliards recouvrant une progression de +8,2% des prêts consentis à la clientèle à MAD 176,4 milliards et de +6% des opérations de location-financement à MAD 15,9 milliards, atténuée par la baisse de -6,9% des opérations de pension à MAD 13,6 milliards.

Au terme de l'année 2023, les crédits octroyés par le groupe Bank of Africa progressent de +0,8% à MAD 237,6 milliards, intégrant :

- Une appréciation de +1,3% des créances sur la clientèle à MAD 212,2 milliards consécutivement à une hausse de +3,2% des prêts consentis à la clientèle à MAD 181,9 milliards et de +4,36% des opérations de location-financement à MAD 16,5 milliards, toutefois atténuée par un retrait de -21,6% des opérations de pension à MAD 10,7 milliards. Cette hausse des encours provient essentiellement de l'activité banque au Maroc à hauteur de + MAD 3.7 milliards et ce malgré la baisse constatée au niveau de l'activité à l'international de l'ordre de - MAD 1 milliard.
- Une baisse de -3,5% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 25,4 milliards en lien avec le recul de -28,4% des comptes à vue à MAD 8,5 milliards, néanmoins compensée par une amélioration de +13,7% à MAD 16,3 milliards et de +4,8x des opérations de pension à MAD 640 millions. A noter que ce recul provient principalement de l'activité à l'internationale.

La ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

Tableau 65 : Ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité sur la période 2021-2023 :

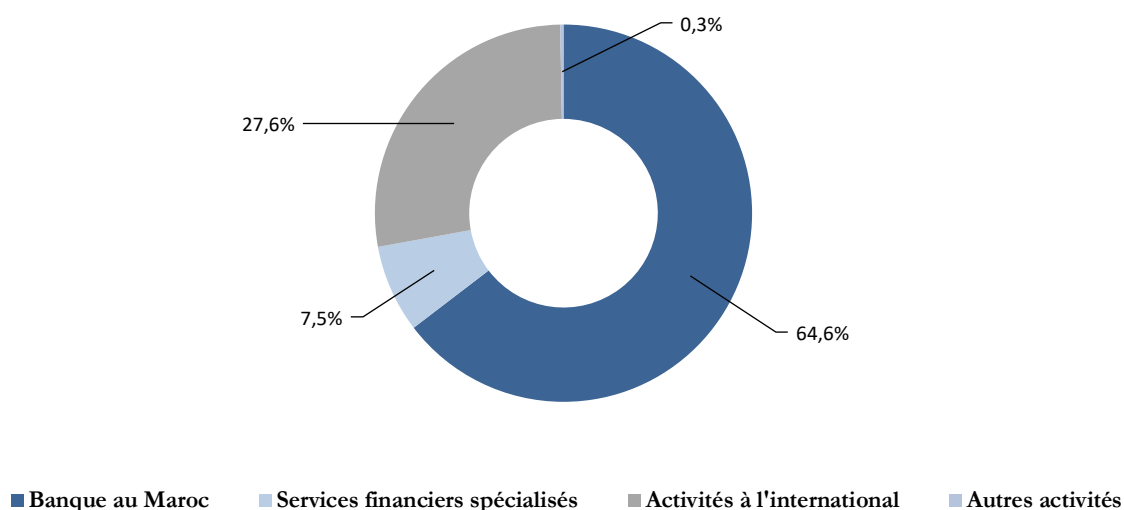
K MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Banque au Maroc	129 816 529	133 434 271	2,79%	137 101 539	2,75%
Services financiers spécialisés	15 575 842	15 836 020	1,67%	15 972 343	0,86%
Activités à l'international	51 627 835	60 198 941	16,60%	58 528 392	-2,78%
Autres activités	1	1	0,00%	594 028	>100%
Total	197 020 206	209 469 233	6,32%	212 196 303	1,30%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2022, les prêts et créances sur la clientèle de la Banque au Maroc augmentent de +2,8% tandis que celles afférentes aux activités à l'international s'améliorent de +16,6%.

Au 31/12/2023, les prêts et créances sur la clientèle du Groupe progressent de +1,3% redevable particulièrement à une appréciation des prêts et créances au Maroc de +2,75%. Ceux des services financiers spécialisés augmentent de +0,86%, au moment où ceux des activités à l'international reculent de -2,78%.

Répartition des créances par pôle en 2023



Par pôle d'activité, la Banque au Maroc draine 64,6% des crédits à la clientèle distribués à fin 2023 (+0,9 point comparativement à fin 2022), contre une part de 27,6% pour les activités à l'international (-1,2 points) et de 7,5% pour les services financiers spécialisés (stable par rapport à 2022).

Tableau 66 : Ventilation des créances à la clientèle par zone géographique :

(en milliers de DH)	déc.-21	déc.-22	déc.-23	Var
Maroc	145 392 371	149 270 291	153 667 910	2,95%
Afrique Subsaharienne	47 550 569	56 585 407	57 128 678	0,96%
Europe	4 077 266	3 613 534	1 399 713	-61,26%
Total	197 020 207	209 469 232	212 196 303	1,3%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2022, la hausse des créances à la clientèle provient principalement d'Afrique subsaharienne.

Au 31/12/2023, la hausse des créances à la clientèle provient notamment du Maroc.

Tableau 67 : Ventilation des créances à la clientèle par Bucket (en K MAD) :

	Créances et Engagements			31/12/2023		Dépréciation		
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111		494 623	1 768	15 568		17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766			51 302 766	1 150 200			1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523

	Créances et Engagements			31/12/2022		Dépréciation		
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	563 824			563 824	10 550			10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 606	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 094 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	1 577 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888			52 490 888	1 191 686			1 191 686
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 606	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023

	Créances et Engagements			31/12/2021		Dépréciation		
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.728.503	-	-	1.728.503	19.606	-	-	19.606
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1.728.503			1.728.503	19.606			19.606
Actifs Financiers au coût amorti	235.322.843	19.728.446	19.811.502	274.862.792	2.437.089	2.488.478	12.988.649	17.914.216
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21.039.082	41.369	6.182	21.086.634	79.576	539	5.037	85.152
Prêts et créances sur la clientèle	174.421.162	19.687.077	19.805.320	213.913.559	1.421.802	2.487.939	12.983.612	16.893.353
Titres de dettes	39.862.599			39.862.599	935.711	-		935.711
Total Actif	237.051.346	19.728.446	19.811.502	276.591.295	2.456.695	2.488.478	12.988.649	17.933.822
Total Hors Bilan	47.468.431	178.786	129.624	47.776.841	201.288	947	120.387	322.622

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

A l'issue de l'année 2022, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 progressent de +8,4% à MAD 189,1 milliards tandis que les dépréciations gagnent +11% à MAD 1,6 milliards. Pour leur part, prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent de -12,2% à MAD 17,3 milliards pour des dépréciations en recul de -2,1% à MAD 2,4 milliards. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 s'apprécient de +5,6% à MAD 20,9 milliards pour des dépréciations en hausse de +6,4% à MAD 13,8 milliards.

Au terme de l'année 2023, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent de +1,8% à MAD 192,5 milliards tandis que les dépréciations gagnent +2,9% à MAD 1,6 milliards. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent de -2,2% à MAD 16,9 milliards pour des dépréciations en hausse

de +4,9% à MAD 2,6 milliards. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 s'apprécient de +2,6% à MAD 21,5 milliards au moment où les dépréciations augmentent de +5% à MAD 14,5 milliards. A noter que les principales évolutions des encours et provisions enregistrées durant 2023 proviennent de l'activité Maroc.

3) Evolution du taux de couverture :

Tableau 68 : Taux de couverture par Bucket

Taux de provisionnement	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
2021	0.82%	12.64%	65.56%
2022	0,83%	14,09%	66,03%
2023	0,84%	15,11%	67,56%

Source : BANK Of Africa

A fin 2023, le taux de couverture du Bucket 1 ressort en quasi-stagnation à 0,84%.

Le taux de couverture du Bucket 2, lui, gagne +1,02 points à 15,11%.

Pour sa part, le taux de couverture du Bucket 3 augmente de +1,52 pts à 67,56%.

4) Evolution des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle par type de produits évolue comme suit sur la période sous revue :

Tableau 69 : Evolution des dépôts de clientèle et établissements de crédits sur la période 2021-2023 :

K MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	60 283 987	65 731 476	9,04%	73 195 714	11,36%
Comptes à vue	5 788 333	7 209 171	24,55%	5 147 072	-28,60%
Emprunts	28 605 406	30 825 986	7,76%	34 063 349	10,50%
Opérations de pension	25 890 248	27 696 319	6,98%	33 985 293	22,71%
Dettes envers la clientèle (D2)	218 973 241	246 179 646	12,42%	238 681 080	-3,05%
Comptes ordinaires créditeurs	132 539 204	148 874 854	12,33%	150 363 104	1,00%
Comptes à terme	31 794 130	33 787 630	6,27%	27 617 319	-18,26%
Comptes d'épargne à taux administré	42 213 080	45 962 805	8,88%	47 022 454	2,31%
Bons de caisse	4 004 929	3 483 733	-13,01%	3 593 242	3,14%
Opérations de pension	159 156	4 882 677	2967,86%	1 694 236	-65,30%
Autres comptes créditeurs	8 262 741	9 187 946	11,20%	8 390 725	-8,68%
Total dépôts (D1+D2)	279 257 228	311 911 122	11,69%	311 876 794	-0,01%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

A fin 2022, l'encours des dépôts augmente de +11,7% à MAD 311,9 milliards. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'amélioration de +12,4% à MAD 246,2 milliards des dépôts de la clientèle principalement tirée par la progression de +12,3% des comptes ordinaires créditeurs à MAD 148,9 milliards et par le bond de +30,7x des opérations de pension à MAD 4,9 milliards ;
- La progression de +9% des dettes interbancaires à MAD 65,7 milliards en raison de la hausse de +24,5% des comptes à vue à MAD 7,2 milliards, toutefois atténuée par un recul de -7,8% des emprunts à MAD 30,8 milliards.

A l'issue de l'année 2023, l'encours des dépôts enregistre une quasi-stagnation (-0,01%) à MAD 311,9 milliards. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une amélioration de +11,4% des dettes envers les établissements de crédit à MAD 73,2 milliards consécutivement à une hausse de +22,71% des opérations de pension à près de MAD 34 milliards et de +10,50% des emprunts à MAD 34,1 milliards, toutefois atténuée par une baisse de -28,6% des comptes à vue à MAD 5,1 milliards ;
- Un retrait de -3,1% des dettes envers la clientèle à MAD 238,7 milliards sous l'effet d'un repli de -65,3% des opérations de pension à MAD 1,7 milliards et de -18,3% des comptes à terme à MAD 27,6 milliards, toutefois compensé par une amélioration de +1% des comptes ordinaires créditeurs à MAD 150,4 milliards et de +2,3% des comptes d'épargne à taux administré à MAD 47 milliards.

La ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique se présente comme suit :

Tableau 70 : Ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique sur la période 2021-2023

En K MAD	2021	2022	Var	part	2023	Var	part
Maroc	141 113 194	155 912 093	10,5%	63,3%	152 709 128	-2%	64,0%
Afrique	76 420 029	89 366 493	16,9%	36,3%	85 265 907	-4,6%	35,7%
Europe	1 440 017	901 060	-37,4%	0,4%	706 044	-21,6%	0,3%
Total dépôts	218 973 241	246 179 645	5,7%	100,0%	238 681 080	-3,0%	100,0%

Source : BANK Of Africa

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 63,3% du total des dépôts de la clientèle en 2022 (contre 64,4% à fin 2021) et la contribution du réseau africain augmente de +1,4 points à 36,3%.

La hausse des dépôts de la clientèle provient principalement du Maroc en 2022.

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 64% du total des dépôts de la clientèle en 2023 (contre 63,3% à fin 2022). Les dépôts des clients en Afrique accaparent, quant à eux, la deuxième grosse part, soit 35,7% (contre 36,3% en 2022).

La baisse des dépôts de la clientèle provient essentiellement de l'Afrique en 2023.

5) Immobilisations :

Tableau 71 : Immobilisations de placement et d'exploitation

(en milliers de DH)	31-déc-23			31-déc-22		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	18 356 784	9 714 334	8 642 450	17 982 888	9 422 114	8 560 774
Terrains et constructions	5 603 318	1 602 028	4 001 289	5 699 703	1 504 559	4 195 144
Equipement, Mobilier, Installations	5 236 296	3 927 670	1 308 626	5 157 588	3 551 025	1 606 563
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	7 517 170	4 184 636	3 332 534	7 125 597	4 366 530	2 759 067
Immobilisations incorporelles	3 109 143	1 700 476	1 408 667	2 798 281	1 505 602	1 292 679
Logiciels informatiques acquis	2 474 746	909 072	1 565 674	2 072 821	1 297 062	775 758
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	634 397	791 404	-157 007	725 460	208 539	516 921
Immeubles de placements	3 883 194	501 785	3 381 408	3 918 104	483 991	3 434 112

Source : BANK Of Africa

En 2022, les immobilisations corporelles s'apprécient de +0,5% à MAD 8 560,7 millions en raison principalement de la hausse de +6,1% des équipements, mobilier, installations et de +0,4% des autres immobilisations à MAD 2 747,9 millions. Les immobilisations incorporelles, elles, augmentent de +5,7% à MAD 1 292,7 millions suite à la

progression de +14,7% des logiciels informatiques acquis, toutefois les autres immobilisations incorporelles baissent de -5,4% à MAD 517 millions.

En 2023, les immobilisations corporelles augmentent de +1% à MAD 8 642,5 millions consécutivement à une hausse de +20,8% des autres immobilisations, toutefois atténuée par un retrait de -4,6% des terrains et constructions et de -18,5% des équipements, mobilier et installations. Pour leur part, les immobilisations incorporelles ressortent en hausse de +9% à MAD 1 408,7 millions compte tenu d'un bond de +2x des logiciels informatiques acquis. Enfin, les immeubles de placements baissent de -1,5% à MAD 3 381,4 millions.

6) Taux de transformation :

Tableau 72 : Taux de transformation sur la période 2021-2023

En K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Dettes envers la clientèle	218 973 241	246 179 646	12,42%	238 681 080	-3,1%
Prêts et créances sur la clientèle	197 020 206	209 469 232	6,32%	212 196 303	1,3%
Taux de transformation ³⁷	90%	85,1%	-4,9 pt	88,9%	3,8 pts

Source : BANK OF Africa

En 2022, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 85,1%, en baisse de -4,9 points par rapport au 31/12/21 en raison d'une hausse plus importante des dettes envers la clientèle que celle des prêts et créances sur la clientèle.

En 2023, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 88,9%, en hausse de +3,8 points par rapport au 31/12/22 en raison d'une hausse plus importante des prêts et créances sur la clientèle que celle des dettes envers la clientèle.

2. Structure des ressources consolidées de BANK OF AFRICA

Les ressources de BANK OF AFRICA se composent essentiellement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

³⁷ Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Tableau 73 : Evolution de la structure des ressources consolidées sur la période 2021-2023

K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Fonds propres et assimilés dont :	38 577 740	43 942 427	13,91%	46 031 798	4,75%
Dette subordonnée	10 597 210	12 100 668	14,19%	12 137 981	0,31%
Capital	2 056 066	2 056 066	0,00%	2 056 066	0,00%
Réserves liées au capital	17 236 350	17 919 624	3,96%	18 605 507	3,83%
Actions propres					
Réserves et résultats consolidés Part du groupe	3 928 049	4 557 614	16,03%	5 343 009	17,23%
Gains ou pertes latents différés Part du groupe	587 204	671 763	14,40%	744 004	10,75%
Capitaux propres consolidés du groupe :	27 980 530	31 841 759	13,80%	33 893 817	6,44%
Capitaux propres part du groupe	23 807 669	25 205 066	5,87%	26 748 586	6,12%
Intérêts minoritaires	5 691 448	6 636 693	16,61%	7 145 231	7,66%
Ressources	291 085 262	321 079 067	10,30%	321 927 230	0,26%
Etablissements de crédit	60 283 987	65 731 476	9,04%	73 195 714	11,36%
Clientèle	218 973 241	246 179 646	12,42%	238 681 080	-3,05%
Titres de créances émis	11 828 034	9 167 945	-22,49%	10 050 436	9,63%
Ressources	100,00%	100,00%		100,00%	
Etablissements de crédit	20,71%	20,47%		22,74%	
Clientèle	75,23%	76,67%		74,14%	
Titres de créances émis	4,06%	2,86%		3,12%	

Source : BANK Of Africa

A l'issue de l'année 2022, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en hausse de +13,9% à MAD 43,9 milliards par rapport à 2021 compte tenu d'une progression de +14,2% des dettes subordonnées et de +16% des réserves et résultats consolidés part du groupe.

Au terme de l'année 2023, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en progression de +4,75% à MAD 46 milliards comparativement à fin 2022 sous l'effet notamment d'une hausse de +17,23% des réserves et résultats consolidés part du groupe et de +10,75% des gains ou pertes latents différés Part du groupe.

Pour leur part, les ressources du Groupe sont essentiellement constituées de dépôts de la clientèle (74,14% contre 76,67% en 2022), qui ont affiché une baisse de -3,05% à MAD 238,7 milliards.

Tableau 74 : Ventilation des Fonds Propres par pôle d'activité

déc.-22						
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	20 040 335	492 999	1 537 563	-236 899	10 007 762	31 841 759

déc.-23						
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	20 772 024	528 494	1 564 594	-287 505	11 316 210	33 893 817

Source : BANK Of Africa

La hausse des fonds propres provient principalement des activités internationales.

3. Provisions pour risques et charges

Tableau 75 : Evolution des provisions pour risques et charges

(en milliers de DH)	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-21
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 458 938	1 613 520	1 407 895
Dotations aux provisions	467 593	372 212	708 868
Reprises de provisions	-211 997	-473 333	-334 954
Autres mouvements	-41 705	-53 461	-168 289
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 672 828	1 458 938	1 613 520

Source : BANK Of Africa

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	104 711	476 643	400 480	0	477 105	1 458 939
Dotations	79 992	11 098	44 601	0	331 902	467 592
Montants utilisés	-18 000	0	-15 814	0	-178 184	-211 997
Autres mouvements	-619	0	-11 287	0	-29 799	-41 705
Solde de clôture	166 084	487 741	417 980	0	601 023	1 672 828

A fin décembre 2022, les provisions pour risques et charges affichent une baisse de -9,6% par rapport à décembre 2021 s'expliquant notamment par une baisse de -47,5% des dotations aux provisions à M MAD 372,2 conjuguée à une hausse de +41,3% des reprises de provisions à M MAD -473,3.

A fin décembre 2023, les provisions pour risques et charges ressortent en progression de +14,7% comparativement à fin 2022 compte tenu d'une hausse de +25,6% des dotations aux provisions à M MAD 467,6 et d'un retrait de -55,2% des reprises de provisions à près de M MAD 212.

4. Tableau des flux de trésorerie de BANK OF AFRICA

Tableau 76 : Tableau des flux de trésorerie sur la période 2021-2023 :

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de DH)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	5 515 232	4 870 310	3 834 831
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	706 460	712 693	1 057 794
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-132 044	15 527	154 474
+/- Dotations nettes aux provisions	2 133 315	1 865 924	1 941 416
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-142 674	-142 334	-84 710
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-132 696	-811 191	152 304
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	-
+/- Autres mouvements	223 367	79 891	-570 699
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 655 729	1 720 508	2 650 578
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 658 544	-310 746	-209 918
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-15 173 169	8 897 944	10 969 470
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	612 553	-11 435 915	-17 712 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 194 004	2 065 565	9 710 108
- Impôts versés	-1 600 094	-1 387 781	-829 786
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-8 308 162	-2 170 933	1 927 039
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-137 201	4 419 885	8 412 448
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-855 078	-2 005 313	-2 338 997
+/- Flux liés aux immeubles de placement	28 256	126 205	31 317
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 022 900	-584 446	-996 818
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 821 466	-2 463 553	-3 304 499
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-813 806	-2 239 621	846 700
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	828 851	-1 159 965	-1 102 283
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	15 046	-3 399 586	-255 584
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 004 358	729 444	-440 672
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 947 979	-713 810	4 411 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	21 965 754	22 679 565	18 267 870
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 425 856	19 737 051	16 291 624
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 539 898	2 942 513	1 976 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 017 775	21 965 754	22 679 565
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 474 878	18 425 856	19 737 051
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	542 897	3 539 898	2 942 513
Variation de la trésorerie nette	-2 947 979	-713 811	4 411 694

Source : BANK OF AFRICA

La trésorerie nette de la Banque s'établit à MAD -2,9 milliards (contre MAD -0,7 milliards en 2022). Cette évolution intègre :

- Des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle de MAD -137,2 millions (contre MAD 4 419,9 millions en 2022) en raison principalement de la constatation de flux liés aux opérations avec la clientèle de MAD -15,2 milliards (contre MAD 8,9 milliards en 2022) ;

- Des flux nets liés aux opérations d'investissement de MAD -1 821,5 millions (vs. MAD -2 463,6 millions en 2022) suite à l'allègement du déficit des flux liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à MAD -855,1 millions en 2023 (contre MAD -2 005,3 millions en 2022) ;
- Et, des flux nets liés aux opérations de financement positifs de MAD 15 millions (contre des flux nets négatifs de MAD -3 399,6 millions en 2022) en raison de l'allègement du déficit des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires à MAD -813,8 millions contre MAD -2 239,6 millions en 2022 et de la constatation d'autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement positifs de MAD 828,9 millions contre près de MAD -1 160 millions en 2022.

5. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 77 : Tableau de variation des capitaux propres :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2023								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2021 corrigés	2 056 066	17 236 350	0	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2022	2 056 066	17 236 350	0	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Opérations sur capital	31 632	651 642		-683 274		0	0	0
Paiements fondés sur des actions						0	0	0
Opérations sur actions propres						0	0	0
Dividendes				-817 552		-817 552	-580 526	-1 398 078
Résultat de l'exercice				2 304 613		2 304 613	1 235 561	3 540 174
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					-75 009	-75 009		-75 009
Ecart de conversion					80 796	80 796	280 538	361 334
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	5 787	5 787	280 538	286 325
Variation de périmètre						0		0
Autres variations				-95 451		-95 451	9 672	-85 779
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992	0	5 645 438	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 758
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2023	2 087 698	17 887 992	0	5 645 438	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 758
Opérations sur capital	37 958	647 925		-685 883		0	0	0
Paiements fondés sur des actions						0	0	0
Opérations sur actions propres						0	0	0
Dividendes				-850 262		-850 262	-628 172	-1 478 434
Résultat de l'exercice				2 662 160		2 662 160	1 416 350	4 078 510
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					40 148	40 148		40 148
Ecart de conversion					-530 604	-530 604	-388 629	-919 233
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	-490 456	-490 456	-388 629	-879 085
Variation de périmètre						11 364	-19 980	-8 616
Autres variations				210 713		210 713	128 970	339 683
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 125 656	18 535 917	0	6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817

Source : BANK OF AFRICA

La croissance de +6,4% des capitaux propres à fin 2023 s'explique principalement par les résultats de 2023 dépassant le cap de MAD 2,6 milliards. Il convient de noter que la structure des fonds propres est restée quasiment stable.

1. Engagements de financement et de garantie

Tableau 78 : Evolution des engagements de financement et de garantie sur la période 2021-2023

K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Engagements de financement donnés	18 579 858	20 503 847	58,89%	18 416 674	-10,18%
<i>Aux établissements de crédit</i>	2 121 021	1 466 539	11,11%	900 643	-38,59%
<i>A la clientèle</i>	16 458 837	19 037 308	68,22%	17 516 031	-7,99%
<i>Ouverture de crédit</i>					
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>					
Engagements de financement reçus	1 349 237	1 416 417	1,75%	1 372 902	-3,07%
<i>Des établissements de crédit</i>	1 349 237	1 416 417	1,75%	1 372 902	-3,07%

Source : Bank Of Africa

A l'issue de l'année 2022, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 20,5 milliards, en appréciation de +10,4% comparativement à l'année 2021 et ce, suite à la hausse de +15,7% à MAD 19 milliards des engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus, exclusivement des établissements de crédit, gagnent +5% à MAD 1 416,4 millions.

Au terme de l'année 2023, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 18,4 milliards, en baisse de -10,2% comparativement à fin 2022 et ce, consécutivement à un retrait de -38,6% des engagements donnés aux établissements de crédit et de -8% de ceux donnés à la clientèle.

Pour leur part, les engagements de financement reçus s'élèvent à MAD 1 372,9 millions, en baisse de -3,1% comparativement à l'année dernière.

Tableau 79 Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

K MAD	2021	2022	Var.	2023	Var.
Engagements de garantie donnés	29 196 984	32 594 082	11,64%	32 287 326	-0,94%
<i>D'ordre des établissements de crédit</i>	8 226 174	10 438 991	26,90%	9 326 586	-10,66%
<i>D'ordre de la clientèle</i>	20 970 810	22 155 091	5,65%	22 960 740	3,64%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres cautions</i>					
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>					
Engagements de garantie reçus	105 479 486	107 493 452	1,91%	111 703 378	3,92%
<i>Des établissements de crédit</i>	101 912 528	103 586 844	1,64%	107 761 167	4,03%
<i>De l'état et d'autres organismes de garantie</i>	3 566 958	3 906 608	9,52%	3 942 211	0,91%

Source : BANK Of Africa

En 2021, les engagements de garantie donnés augmentent de 3% MAD 29 197 millions suite à la hausse de 10,6% à MAD 20 971 millions des engagements de garantie donnés à l'ordre de la clientèle. Pour leur part, les engagements de garantie reçus s'améliorent de 15,7% à MAD 105 479 millions tirés principalement par la hausse de 15,1% à MAD 101 913 millions des engagements des établissements de crédit.

A fin 2022, les engagements de garantie donnés augmentent de +11,6% à MAD 32 594 millions suite à l'appréciation de +26,9% à MAD 10 439 millions des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit. De leur côté, les engagements de garantie reçus s'améliorent de +1,9% à MAD 107 493,5 millions portés essentiellement par l'augmentation de +1,6% à MAD 103 586,8 millions des engagements de garantie reçus des établissements de crédit.

En 2023, les engagements de garantie donnés baissent de -0,9% à MAD 32 287 millions en raison du retrait de -10,7% des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit. Pour leur part, les engagements de garantie reçus progressent de +3,9% à MAD 111 703,4 millions compte tenu d'une hausse de +4% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit et de +0,9% de ceux de l'Etat et d'autres organismes de garantie.

PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2024 (NON AUDITES)

Présentation des comptes sociaux

	31/03/2024	31/03/2023	Var
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 001 618	3 775 025	6,0%
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	193 470	207 954	-7,0%
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 686 571	1 539 035	9,6%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	310 476	331 652	-6,4%
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	362 080	362 805	-0,2%
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 925	9 642	-7,4%
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Commissions sur prestations de service	351 169	330 459	6,3%
Autres produits bancaires	1 088 927	993 479	9,6%
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 777 003	2 106 134	-15,6%
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	527 029	394 422	33,6%
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	328 333	299 353	9,7%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	202 305	144 471	40,0%
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	7 569	8 338	-9,2%
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Autres charges bancaires	711 767	1 259 550	-43,5%
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	2 224 616	1 668 891	33,3%
Produits d'exploitation non bancaire	12 756	10 887	17,2%
Charges d'exploitation non bancaire	3 650	56 031	-93,5%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	874 730	854 952	2,3%
Charges de personnel	398 644	395 985	0,7%
Impôts et taxes	9 905	9 487	4,4%
Charges externes	395 408	398 271	-0,7%
Autres charges générales d'exploitation	79	2 063	-96,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	70 695	49 146	43,8%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	617 804	339 060	82,2%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	563 067	328 184	71,6%
Pertes sur créances irrécouvrables	4 908	7 253	-32,3%
Autres dotations aux provisions	49 830	3 623	1275,5%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	54 509	174 166	-68,7%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	50 676	46 319	9,4%
Récupérations sur créances amorties	3 833	2 324	64,9%
Autres reprises de provisions	-	125 524	-100,0%
RESULTAT COURANT	795 696	603 901	31,8%
Produits non courants	39 960	33 131	20,6%
Charges non courantes	82 118	65 911	24,6%
RESULTAT AVANT IMPOTS	753 538	571 122	31,9%
Impôts sur les résultats	165 530	107 891	53,4%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	588 008	463 231	26,9%

ACTIF	31/03/2024	31/12/2023	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 659 571	7 135 953	-48,72%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	23 980 728	24 856 893	-3,52%
A vue	6 132 599	6 328 603	-3,10%
A terme	17 848 129	18 528 289	-3,67%
Créances sur la clientèle	142 696 871	134 037 841	6,46%
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 790 908	42 648 040	0,33%
Crédits et financements participatifs à l'équipement	28 076 960	27 891 972	0,66%
Crédits et financements participatifs immobiliers	40 700 881	41 112 287	-1,00%
Autres crédits et financements participatifs	31 128 122	22 385 542	39,05%
Créances acquises par affacturage	2 672 560	2 626 910	1,74%
Titres de transaction et de placement	49 990 970	47 494 643	5,26%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	33 510 248	31 261 852	7,19%
Autres titres de créance	518 664	956 095	-45,75%
Titres de propriété	15 962 058	15 276 696	4,49%
Certificats de Sukuks	0	0	
Autres actifs	7 889 915	7 800 580	1,15%
Titres d'investissement	14 339 647	14 149 413	1,34%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 536 876	10 353 025	1,78%
Autres titres de créance	3 802 771	3 796 389	0,17%
Certificats de Sukuks	0	0	
Titres de participation et emplois assimilés	13 555 882	13 438 975	0,87%
Participation dans les entreprises liées	10 428 542	10 438 856	-0,10%
Autres titres de participation et emplois assimilés	3 127 341	3 000 119	4,24%
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0	
Créances subordonnées	195 924	196 021	-0,05%
Dépôts d'investissement placés	0	0	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	362 921	379 063	-4,26%
Immobilisations données en Ijara	0	0	
Immobilisations incorporelles	796 573	668 438	19,17%
Immobilisations corporelles	2 772 314	2 789 086	-0,60%
Total de l'Actif	262 913 874	255 573 815	2,87%

PASSIF	31/03/2024	31/12/2023	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	53 620 554	51 343 462	4,4%
A vue	4 162 954	5 707 047	-27,1%
A terme	49 457 599	45 636 415	8,4%
Dépôts de la clientèle	154 621 052	152 215 214	1,6%
Comptes à vue créditeurs	110 659 589	106 562 330	3,8%
Comptes d'épargne	27 928 572	27 950 224	-0,1%
Dépôts à terme	11 804 816	13 382 945	-11,8%
Autres comptes créditeurs	4 228 075	4 319 715	-2,1%
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	-
Titres de créance émis	6 536 338	6 892 391	-5,2%
Titres de créance négociables émis	6 536 338	6 892 391	-5,2%
Emprunts obligataires émis	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-
Autres passifs	11 176 042	9 008 129	24,1%
Provisions pour risques et charges	1 653 152	1 504 967	9,8%
Provisions réglementées	205 186	245 147	-16,3%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées	12 286 042	12 137 981	1,2%
Dépôts d'investissement reçus	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	18 536 890	18 535 916	0,0%
Capital	2 125 656	2 125 656	0,0%
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	79,153	79	0,2%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	1 564 873	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	588 008	1 564 873	-62,4%
Total du Passif	262 913 873	255 573 815	2,9%

Présentation des comptes consolidés

Compte de Résultat IFRS	31/03/2024	31/03/2023	Var %
Intérêts et produits assimilés	5 067 864	4 731 648	7%
Intérêts et charges assimilées	-1 837 509	-1 522 569	21%
Marge d'intérêt	3 230 355	3 209 079	1%
Commissions perçues	1 142 066	1 171 643	-3%
Commissions servies	-182 344	-244 468	-25%
MARGE SUR COMMISSIONS	959 722	927 175	4%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0	0	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	211 477	-405 496	152%
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	183 660	-382 228	148%
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	27 817	-23 268	220%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	57 961	25 949	123%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>			
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	57 961	25 949	123%
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	137 482	201 623	-32%
Charges des autres activités	-131 521	-124 261	6%
Produit net bancaire	4 465 476	3 834 069	16%
Charges générales d'exploitation	-1 810 103	-1 799 349	1%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-276 898	-226 793	22%
Résultat Brut d'exploitation	2 378 475	1 807 927	32%
Coût du risque	-932 323	-702 848	33%
Résultat d'exploitation	1 446 152	1 105 079	31%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38 650	23 973	61%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 394	6 362	-62%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	1 487 196	1 135 414	31%
Impôt sur les résultats	-398 531	-264 449	51%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net	1 088 665	870 965	25%
Résultat Hors-groupe	356 638	340 221	5%
Résultat net - Part du groupe	732 027	530 744	38%

ACTIF IFRS	31/03/2024	31/12/2023	Var %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 699 166	18 474 878	-20,44%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	49 333 112	46 812 574	5,38%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 751 578	1 716 731	2,03%
Instruments dérivés de couverture	0	0	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	488 107	477 287	2,27%
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 000 866	6 068 863	-1,12%
Titres au coût amorti	49 663 232	50 152 565	-0,98%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	28 947 422	25 409 242	13,92%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	220 816 880	212 196 303	4,06%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Placements des activités d'assurance	0	0	
Actif d'impôt exigible	956 540	1 098 772	-12,94%
Actif d'impôt différé	2 636 615	2 537 183	3,92%
Comptes de régularisation et autres actifs	8 445 479	7 822 343	7,97%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	960 382	967 149	-0,70%
Immeubles de placement	3 376 926	3 381 408	-0,13%
Immobilisations corporelles	8 559 393	8 642 451	-0,96%
Immobilisations incorporelles	1 532 357	1 408 667	8,78%
Ecart d'acquisition	1 018 097	1 018 097	0,00%
TOTAL ACTIF IFRS	399 186 152	388 184 513	2,83%

PASSIF IFRS	31/03/2024	31/12/2023	Var %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-		
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-		
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	9 681 649	10 050 436	-3,67%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	78 628 479	73 195 714	7,42%
Dettes envers la clientèle	240 778 605	238 681 080	0,88%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Passif d'impôt courant	1 207 786	1 440 385	-16,15%
Passif d'impôt différé	1 171 051	1 166 946	0,35%
Comptes de régularisation et autres passifs	18 974 120	15 945 326	18,99%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	
Provisions pour risques et charges	1 790 167	1 672 828	7,01%
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	12 352 402	12 137 981	1,77%
TOTAL DETTES	364 584 259	354 290 696	2,91%
Capitaux propres			
Capital et réserves liées	20 662 546	20 661 573	0,00%
Réserves consolidées	-	-	
- Part du groupe	5 271 647	2 680 849	96,64%
- Part des minoritaires	6 309 727	5 217 456	20,93%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	
- Part du groupe	760 698	744 004	2,24%
- Part des minoritaires	508 610	511 425	-0,55%
Résultat de l'exercice	-	-	
- Part du groupe	732 027	2 662 160	-72,50%

- Part des minoritaires	356 638	1 416 350	-74,82%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	34 601 893	33 893 817	2,09%
TOTAL PASSIF IFRS	399 186 152	388 184 513	2,83%

Au terme du 1^{er} trimestre 2024, les principaux agrégats financiers de BANK OF AFRICA font apparaître les évolutions suivantes :

- ✓ Hausse de +4,1% de l'encours des crédits consolidé à la clientèle à MAD 220,8 Md et de +0,9% des dépôts de la clientèle à MAD 240,8 Md ;
- ✓ Progression du Produit Net Bancaire consolidé de +16,5% à M MAD 4 465,5, porté notamment par la croissance sensible des revenus des activités de marchés qui s'établissent à M MAD 269,4 contre M MAD -379,5 au T1 2023 ;
- ✓ Pour leur part, la marge d'intérêt et la marge sur commissions affichent des progressions respectives de +0,7% et de +3,5% à M MAD 3 230,4 et à M MAD 959,7. Le PNB social s'améliore, quant à lui, de +33,3% à M MAD 2 224,6 ;
- ✓ Les charges générales d'exploitation augmentent, quant à elles, de +3% à M MAD 2 087 pour un coefficient d'exploitation de 46,7% contre 52,8% au T1 2023. Le RBE se bonifie ainsi de +31,6% à M MAD 2 378,5 ;
- ✓ Progression du Résultat Net Part du Groupe de +37,9% s'établissant à MAD 732 millions à fin mars 2024 en dépit d'une hausse de +32,6% à M MAD 932,3 consécutivement à un renforcement des efforts de provisionnement. Pour sa part, le RN social s'améliore de +26,94% à M MAD 588,0.

PARTIE VI : PERSPECTIVES

I. Perspectives De Croissance De La Banque

BANK OF AFRICA s'est **dotée d'une vision 2030** : « Devenir un groupe panafricain présent dans +25 pays et un outil d'une finance à impact pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ».

Les objectifs majeurs de cette vision 2030 sont : (i) **amélioration des niveaux de rentabilité, solvabilité et liquidité** dans une logique de centricité client et de rationalisation des coûts (ii) **renforcement de l'intégration Groupe** et des synergies et (iii) **préparation de la croissance externe** en explorant une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent.

Dans le plan stratégique de développement 2023-2025, Bank Of Africa poursuit **la consolidation de ses activités** dans un contexte marqué par : (i) les mutations à l'échelle mondiale (pressions inflationnistes, incertitudes macroéconomiques...) (ii) le durcissement des contraintes réglementaires (resserement de la politique monétaire, hausse des taux...).

Dans ce sillage, la trajectoire financière du Groupe à horizon 2025 s'est fixée comme **ambition d'améliorer la rentabilité et la productivité du Groupe**, en assurant une croissance harmonieuse de son bilan, tout en se conformant au respect des exigences réglementaires. Elle prévoit ainsi d'améliorer ses performances aussi bien :

- (i) **Au Maroc**, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts, la favorisation de la bancarisation via l'accélération de l'innovation technologique, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et renforcement du dispositif de recouvrement.
- (ii) **Qu'à l'international**, à travers :
L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne et l'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour **accompagner cette ambition**, le Groupe prévoit **la poursuite des efforts sur les leviers** ci-après :

- **Le renforcement des fonds propres** de la Banque à travers l'émission en 2023 de dettes perpétuelles de Fonds Propres de catégorie 1 pour un montant de 1 Milliard de dirhams et l'émission prévue sur le S1 2024 de dettes perpétuelles de Fonds Propres de catégorie 1 pour un montant de 1 Milliard de dirhams ;
- **L'optimisation de la rentabilité et réduction des coûts d'exploitation** à travers la maîtrise des dépenses, l'accélération de la digitalisation et l'enrichissement de l'offre multicanal (plateforme crédits immobiliers en ligne, Agence directe, crédits Business Online...) ;
- **La poursuite des programmes stratégiques** notamment ceux liés aux axes de (i) la pérennisation du portefeuille africain actuel et l'exploration d'une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent et(ii) l'accélération de la stratégie de développement de BANK OF AFRICA permettant un renforcement de son positionnement en Afrique.

La trajectoire financière à l'horizon 2025 va refléter ainsi la contribution croissante des effets de l'ensemble des actions de restructuration multidimensionnelles menées aux termes du programme stratégique établi pour l'horizon 2030. Il s'agit notamment, de l'amélioration du modèle commercial, la refonte des dispositifs d'Octroi et de post Octroi de crédit, la transformation digitale, l'innovation, le programme d'excellence opérationnelle et de dimensionnement des entités et structures et, enfin, l'intégration Groupe.

PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS

L'économie marocaine a fait preuve d'une résilience notable dans un contexte défavorable marqué par la sécheresse, le stress hydrique et les effets du séisme. Après une décélération à 1,3% en 2022, la croissance économique a repris à un rythme soutenu d'environ 3% en 2023. Cette progression a été supportée par l'amélioration de la production agricole, l'atténuation des pressions inflationnistes, la reprise de la demande intérieure, les performances du secteur des services et la bonne dynamique des exportations.

Par ailleurs, la situation des échanges extérieurs été marquée par un allègement du déficit commercial de 7,3% en 2023, grâce à une diminution de 2,9% des importations et à une quasi-stabilité des exportations (+0,2%). Dans le même temps, les transferts des MRE ont augmenté de 4% à MAD 115,2 milliards et les recettes voyages de 11,7% à MAD 104,6 milliards, ramenant ainsi le déficit du compte courant à 0,6% du PIB, contre 3,5% l'année précédente.

Pour sa part, l'Afrique subsaharienne connaîtrait une amélioration progressive de ses perspectives économiques, avec une croissance prévue à 3,8% en 2024, comparativement à 3,4% en 2023. Cette reprise sera notamment portée par un rebond de la consommation privée, un ralentissement de l'inflation et un assouplissement graduel des conditions financières mondiales.

Au niveau bancaire, et au-delà de la solidité des fondamentaux de BANK OF AFRICA, les crédits (+5,2% à fin décembre 2023) et les dépôts bancaires (+2,8) poursuivent leur tendance positive.

PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence, BANK OF AFRICA ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de BANK OF AFRICA.

PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES

I. Risques Afférents À la Banque et À son Secteur

1. Gestion du Risque de Contrepartie

Les crédits distribués nets (à la clientèle et aux établissements de crédit) par la Banque (Activité Consolidée) se sont établis à MAD 237,6 milliards à fin Décembre 2023 contre MAD 235,7 milliards à fin décembre 2022.

L'évolution des créances en souffrance est cohérente par rapport à celle des crédits. La sinistralité du Groupe est stable par rapport à décembre 2022, passant de 9,2% à 9,3%. Le taux de couverture des créances en souffrance ressort à 67.5% à fin 2023, en amélioration par rapport à fin 2022 (66,0%).

Les portefeuilles des entités BOA sont majoritairement Corporate, et présentent ainsi des garanties solides, ce qui explique les taux de sinistralité inférieurs à ceux du secteur.

La Banque a entrepris un effort sensible d'assainissement de son portefeuille de créances clients, effort qu'elle maintient dans le cadre de sa politique de gestion du risque et en conformité avec les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib, ainsi que les pratiques saines de risques.

De ce fait, la Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe :

- Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI) ;
- Le Comité Exécutif (COMEX), en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi ;
- Les comités de crédit, qui approuvent l'ensemble des engagements ;
- Le Comité de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement ;
- Le comité Risques Groupe, assistant le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière ;
- Le Comité de Pilotage & gestion des risques Groupe BANK OF AFRICA. Issus du COMEX, s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie sur les volets risques de Crédit, Marché et Opérationnels.

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties, se basant notamment sur un système de notation interne, un système de délégation de pouvoir et un système de gestion des limites pour pallier le risque de concentration.

Le système de délégation de pouvoir se matérialise par des niveaux d'approbation, selon le segment du client, le montant agrégé des facilités proposées au client, et du type d'exposition (entreprises publiques et semi-publiques, exposition aux banques, etc.).

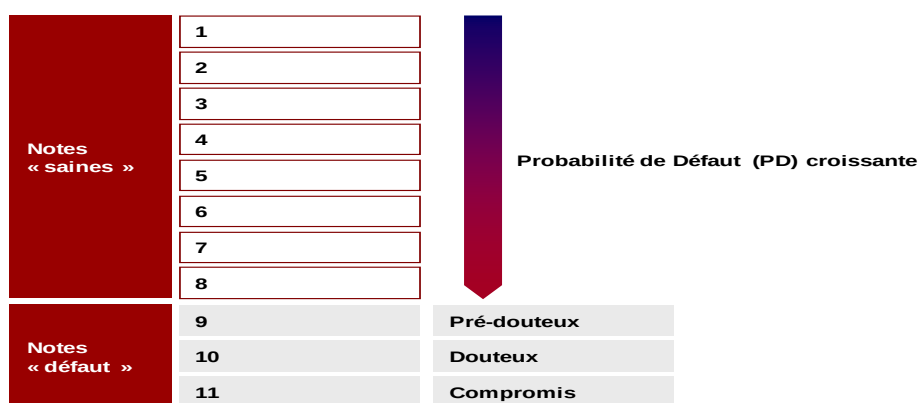
Le système de rating de la Banque est un système bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur. En plus des aspects quantitatifs, d'autres qualitatifs sont pris en considération dans l'élaboration du rating. (Potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement).

Dans le cadre de la réglementation bâloise, Bank Al-Maghrib a fixé le nombre minimum de classes que doit comporter un système de notation, ainsi sont requises à minima :

- 7 classes pour les contreparties saines ;
- 1 classe pour les contreparties en défaut.

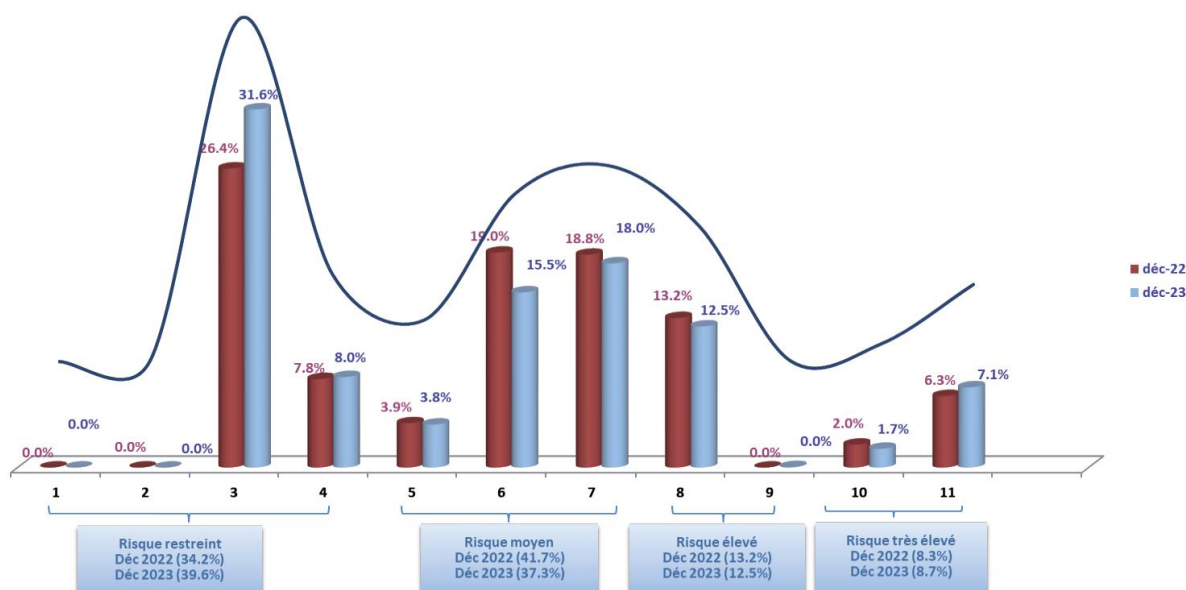
Selon l'échelle de notation adoptée par BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

Catégorie		Classe	Définition
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	Très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
Sub-investment grade	Risque moyen	5	stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
	Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
	Risque très élevé	10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital



Source : BANK OF AFRICA

La répartition des engagements par classe de risque à fin décembre 2023 se présente ainsi :



Source : BANK OF AFRICA

A noter que les dossiers inscrits en Watch-List font l'objet d'un suivi particulier et les créances y afférentes donnent lieu à une couverture par des Provisions pour Risques Généraux -PRG- conformément à la réglementation.

2. Risque de Taux et de Liquidité

1. Analyse du risque de liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme. Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle. Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :
- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 125% sur base consolidée au 31 Décembre 2023 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Le passif monétaire est de MAD 39.721 millions de durée égale à 61.1, tandis que l'actif liquide est de MAD 27 925.43 millions. Par ailleurs, il est à signaler que 99% de la valeur de l'actif obligataire est composé de Bons de Trésor, ce qui assure une liquidité quasi-totale. Cette catégorie de l'actif s'établit à MAD 30.560 millions.

2. Analyse du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le

Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossesment des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Les actifs sont essentiellement obligataires, composés de Bons du Trésor, TCN et Obligations.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres. A fin Décembre 2023, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0.061 Mrd DH soit +1.35% de la MNI prévisionnelle (et -0.066 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -1.48% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1.246 Mrd DH soit 8.97% des Fonds Propres de base.

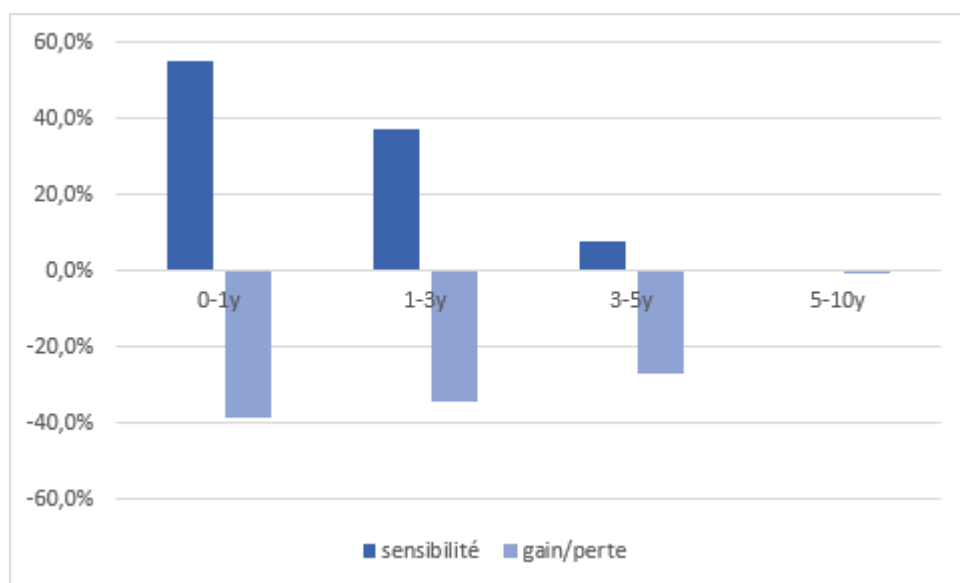
Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire (au 31 Décembre 2023) présente une durée moyenne de 1.40 ans et une sensibilité moyenne de 1.35. Son encours en valeur de marché est de MAD 25 069 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +50 pbs entraîneraient alors une perte moyenne de MAD 168 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +100 pbs se traduirait par une perte moyenne de MAD 332 millions.

Le spectre des sensibilités ci-dessous présente le choix de ventilation de la sensibilité totale sur les différentes catégories de papiers, et donc le choix de projection du risque de taux sur les différentes bandes de maturités.



3. Risque de Change

Tableau 80 Risque de change par type de devises

	Position Nette Longue*	Position Nette Courte*	% Fonds propres
EUR	22 565		0,10%
LYD	8		0,00%
QAR	1 468		0,01%
BHD	131		0,00%
SEK	141		0,00%
CHF		6 832	0,03%
TND	49 828		0,22%
CAD		187	0,00%
DZD	288		0,00%
KWD	24 659		0,11%
SAR	1 092		0,00%
AED	38 869		0,17%
JPY	10		0,00%
DKK	162		0,00%
NOK		452	0,00%
USD		132 397	0,59%
GBP		4 792	0,02%
NGN	10		0,00%
KES	41		0,00%
XOF		49 192	0,22%

Source : BankOf Africa

(*)Actifs – passifs dans la même devise +/- engagements nets à terme +/- Delta des options- Données au 31-12-2023

La somme des positions de change nettes est la suivante :

- Pour les positions longues : MAD 139 millions, soit 0.62% des fonds propres nets.
- Pour les positions courtes : MAD 194 millions, soit 0.86% des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessus montre que BANK OF AFRICA reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10% des fonds propres par devise et à 20% pour l'ensemble des devises.

4. Risques réglementaires

Le développement de la réglementation des pays de présence du Groupe fait l'objet d'une veille permanente par les filiales locales, ainsi que par le Centre d'Intelligence Economique. Les résultats sont périodiquement partagés avec les équipes Risques, dans le cadre de la communauté risques du groupe, afin d'estimer les impacts éventuels sur les portefeuilles des banques localement et in fine sur le groupe. Ces éléments sont pris en considération pour la fixation des limites d'exposition sur base sociale et consolidée.

Tableau 81 Ratio de solvabilité au 31 décembre 2023 (Bâle III) sur base consolidée

	Actifs pondérés (M MAD)
Risques de crédit pondérés	251 309
Risques de marché pondérés	8 850
Risques opérationnels pondérés	28 289
Total des actifs pondérés	288 448

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 82 Ratio de fonds Tier 1

	Montant (M MAD)
Fonds propres Tier 1	29 940
Total des actifs pondérés	288 448
Ratio de fonds Tier 1	10.4%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 83 Coefficient minimum de solvabilité

	Montant (K MAD)
Fonds propres de base	26 440
Fonds propres admissibles	35 854
Total des actifs pondérés	288 448
Coefficient minimum de solvabilité	12.4%

Source : BANK OF AFRICA

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%.

Le coefficient minimum de solvabilité est défini comme étant un rapport minimum de 12% entre d'une part le total des fonds propres "Tier2" et d'autre part le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Ce ratio s'établit à 12,4% sur base consolidée à fin décembre 2023.

A noter que L'Internal Capital Adequacy Assessment Process –ICAAP- entrée en vigueur au Maroc est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Celui-ci a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque. La mise en place de ce processus s'inscrit selon 3 axes principaux :

- *Le risk appetite framework* qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la Banque.
- *Le risk appetite statement* qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du *risk appetite* qui reflètent le profil de risque de la Banque. Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.
- L'identification et la quantification des risques (capital buffer) auxquels l'établissement est exposé (hors crédit, marché et opérationnel).

Les risques retenus au titre du pilier 2 et pour lesquels une quantification d'exigence en fonds propres est potentiellement nécessaire sont les : Risque de taux, de liquidité, de concentration client, de concentration géographique et sectorielle, pays, structurel de change, de non-conformité, juridique et de réputation.

Ces risques sont proposés à partir d'une observation des recommandations réglementaires des régulateurs et des pratiques des banques internationales

Sur la base de sa résilience face à des situations de stress, la banque couvre les risques les plus significatifs, impactant la rentabilité, la solvabilité et la liquidité par un capital buffer.

Bank Al Maghrib n'impose aucun modèle de calcul du capital buffer et laisse ainsi aux banques le soin de développer leur propre méthodologie de calcul (modèle interne)

La méthodologie de calcul du buffer relatif aux différents risques étant aujourd'hui définie, les travaux actuels se concentrent sur le calibrage des exigences en fonds propres et la définition et arbitrage du capital buffer à intégrer au ratio de solvabilité de BANK OF AFRICA S.A.

Dans le cadre du pilotage ses ratios, le groupe BANK OF AFRICA utilise différents leviers pour optimiser sa consommation en Fonds Propres. Le groupe peut entre-autre envisager la réduction de sa production de crédit pour une période donnée. Cela permet de piloter la croissance des actifs pondérés de la banque.

Pour des considérations de surveillance macro-prudentielle, BANK AL MAGHRIB peut demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contracyclique » sur base individuelle et/ou consolidée. Ledit coussin dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés, est composé de fonds propres de base de catégorie 1.

Tableau 84 Coefficient minimum de solvabilité prévisionnel

Social	déc-23	juin-24	déc-24	juin-25
FP Base	14 203	14 179	13 920	14 438
FP cat 1	17 703	18 179	18 420	18 938
FP	22 546	22 510	22 238	23 425
Actif pondéré	149 775	153 221	155 214	156 597
Ratio CET 1	9.5%	9.3%	9%	9.2%
Ratio Tier one	11.8%	11.9%	11.9%	12.1%
Ratio de solvabilité	15.1%	14.7%	14.3%	15.0%
Consolidé	déc-23	juin-24	déc-24	juin-25
FP Base	26 440	28 375	29 895	32 363
FP cat 1	29 940	32 375	34 395	36 863
FP	35 854	37 775	39 282	42 419
Actif pondéré	288 448	298 078	305 624	311 918
Ratio CET 1	9.2%	9.5%	9.8%	10.4%
Ratio Tier one	10.4%	10.9%	11.3%	11.8%
Ratio de solvabilité	12.4%	12.7%	12.9%	13.6%

Source: BANK OF AFRICA

Les ratios prévisionnels de BANK Of Africa sur base individuelle et consolidée demeurent supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Afin de se conformer à la réglementation européenne transposée en France, BANK OF AFRICA a entamé une opération de rachat de la quote-part de BOA Holding Luxembourg dans le capital de BOA France par BANK OF AFRICA, validée par le Conseil d'Administration de la Banque et qui a d'ores et déjà obtenu l'accord de Bank Al Maghrib. La finalisation en cours, auprès des autorités européennes, permettra de lever une éventuelle régulation de BOA Holding Luxembourg qui continuera à être seulement régie par le droit des sociétés luxembourgeois.

5. Risque Opérationnel :

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;
- La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité. Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel. La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil qui a été déployé au niveau de la Banque et des filiales marocaines.

La Cartographie des Risques Opérationnels relative aux activités du Groupe couvre les risques sur les systèmes d'information. L'exposition afférente au manque d'intégration des systèmes d'information du Groupe est bien identifiée. Ce risque est pris en charge dans le cadre du projet Convergence -SI.

Dans cette optique, à l'instar des différents projets visant la structuration et l'intégration de la filière Risque ; notamment le Programme Convergence, à travers l'ensemble de ses composantes, le Groupe a souhaité poursuivre cette dynamique en élargissant les deux dispositifs PRCI et ICAAP au niveau des filiales systémiques d'autant plus que pour certaines c'est devenu une exigence réglementaire.

Dispositif Risque de crédit

Le déploiement du dispositif Risques de Crédit (Lots 1 & 2) a été finalisé pour l'ensemble des filiales hormis la BCB. A noter que le Lot 1 couvre les aspects suivants : Organisation, schéma délégataire, pilotage et *reporting*. Tandis que le Lot 2 se réfère au déroulement des Stress tests et au suivi des ratios de concentration.

Le déploiement du dispositif « Risque de marché » a été finalisé au sein des filiales BOA.

Par ailleurs, les dispositifs ICAAP et PPR (équivalent du PRCI) ont été déployés au sein des filiales d'importance systémique au sens de l'UEMOA et BOA Togo.

A cet effet, une formation a été dispensée au profit des équipes du hub BOA qui se sont chargées de décliner le dispositif au niveau de BOA Group. Par ailleurs, un accompagnement rapproché et un suivi régulier de l'état d'avancement du déploiement ont été assurés par les équipes en central.

Les travaux du Groupe visent à assurer une amélioration continue des rapports produits et l'appropriation des dispositifs par les filiales.

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale notamment la loi américaine FATCA. Le Pôle Compliance Groupe a défini un dispositif de mise en conformité aux prérogatives de cette loi à travers l'identification et l'accompagnement des clients « US Person » dans la concrétisation des démarches afférentes à cette loi ainsi que les reportings exigés par les autorités américaines. En 2022, BANK OF AFRICA a déployé une série d'actions qui ont été couronnées par la certification du dispositif de conformité FATCA avec un statut « Compliance » sans aucun « Event Of Default » (certification sans réserve). Les reportings de l'ensemble des filiales éligibles à la déclaration FATCA ont été soumis avec succès à fin juin 2022 au titre de l'exercice 2021.

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public. Ce principe prévaut sur tous les autres ;
 - BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
 - BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
 - BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- ✓ Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
 - ✓ Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

Risque IT :

La remontée des incidents qui représentent un Risque Opérationnel est faite via l'outil MEGA HOPEX. Ce dernier est utilisé par les correspondants, coordinateurs et relais désignés au niveau des différentes entités de la banque ainsi que les filiales (dont l'outil a été déployé) pour la déclaration des incidents RO au fil de l'eau.

6. Risque sur les actifs Hors exploitation

La Banque détient des actifs hors exploitations acquises par voie de dation en paiement. En conséquence la Banque peut être soumise au risque de non-réalisation des cessions de ces immobilisations ou une perte sur cession. A ce titre, le patrimoine immobilier hors exploitation de BANK OF AFRICA s'établit en valeur comptable nette à fin décembre 2023 à MAD 5 milliards. Le montant de 5 milliards comprend les actifs comptabilisés au niveau du poste autres actifs de la banque et les actifs logés dans les filiales immobilières.

Bank Al Maghrib fixe les règles d'évaluation à observer par les établissements de crédit au titre des opérations de dation en paiement et de vente à réméré en matière de pondération, en fait la circulaire 26/G/2006 prévoit, dépendamment de la durée de détention du bien dans le bilan de la banque, des niveaux de pondération allant de 100% pour une durée inférieure à 24 mois jusqu'à 250% pour une durée supérieure 48 mois.

7. Risque Pays :

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend outre la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements de BANK OF AFRICA sont pour la plus grande partie domestiqués au Maroc. Les engagements sur les contreparties étrangères de BANK OF AFRICA concernent les établissements de crédit étrangers. Ces engagements font l'objet :

- d'une autorisation après une notation et analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;
- d'un suivi mensuel, et sont communiquées à la banque centrale à travers un état réglementaire.

Les reportings réalisés offrent une vue d'ensemble de l'engagement global du Groupe BANK OF AFRICA à l'égard des contreparties bancaires étrangères. Ils reflètent l'engagement par pays qui comprend l'ensemble des actifs inscrits au bilan et en Hors bilan représentant des créances sur les résidents des pays étrangers.

En complément de ces états, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays.

Des stress tests sont établis semestriellement pour évaluer les impacts de ces conjonctures sur la solvabilité et la sinistralité au niveau du Groupe. Ces stress tests couvrent aussi bien les pays dont l'exposition du Groupe est importante ainsi que ceux présentant une instabilité politique.

Dans le cadre de son plan stratégique de développement, BANK OF AFRICA étudie les scénarios de renforcement / maintien sur certains pays et de désengagement d'autres pays.

Un suivi rapproché de l'évolution de la situation économique et financière du Ghana est réalisé à travers notamment le suivi des différentes étapes du programme de restructuration de la dette, la réalisation de stress test spécifiques pour la mise en place des stratégies nécessaires d'atténuation des risques ainsi que la mise en place des provisions adéquates en conformité avec les préconisations des commissaires aux comptes.

Aussi, la limite sur les pays à risque est maintenue à hauteur de l'encours et toute nouvelle opération est remontée au comité de crédit pour approbation.

Le Groupe suit de manière permanente l'effet de contagion sur les pays de même profil de risque, ainsi les risques Groupe ont mis en place une liste de pays sous surveillance négative, qui est amenée à évoluer en fonction de la variation des indicateurs risque pays et qui permettra à la banque de cartographier les pays avec un risque réel de défaut.



8. Risques financiers liés à l'environnement

L'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux font partie intégrante dans la gestion globale des risques des projets à financer. Elle est essentielle pour la performance environnementale durable et réussie des projets. Le processus de due diligence effectuée par Bank of Africa a pour objectif de :

- Identifier les impacts / risques environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires pouvant survenir
- Evaluer la conformité du Projet à la réglementation nationale, aux normes de performance de l'IFC, aux directives générales et sectorielles de la Banque Mondiale, des Principes de l'Equateur et aux meilleures pratiques relatives aux aspects environnementaux et sociaux
- Présenter un plan d'action pour mitiger ces risques et régler les non-conformités détectées.

Courant l'exercice 2023, aucun risque financier lié aux questions environnementales n'a été enregistré.

PARTIE X : ANNEXES

I. Rapport financier annuel 2023

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202023.pdf>

II. Rapport financier annuel 2022

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-05/RFA%20BOA%202023-05-19%2015H35.pdf>

III. Rapport financier annuel 2021

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202021.pdf>

IV. Statuts

https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-11/STATUTS-%20BANK%20OF%20AFRICA%20-%20novembre%202023%20n%26b.docx_0.pdf

V. Rapports de notation de BANK OF AFRICA 2021 - 2024

2024 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-02/Communiqu%C3%A9%20Fitch%20Ratings%20BOA%20F%C3%A9vrier%202024.pdf>

2023 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-05/Fitch%20Ratings%20Communiqu%C3%A9%20F%C3%A9vrier%202023.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-04/Moody%E2%80%99s%20Communiqu%C3%A9%20Septembre%202023.pdf>

2022 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-03/FITCH%20RATINGS%20FEVRIER%202022.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-09/web%20COMMUNIQUE%20MOODY%27S%20JUL2022.pdf>

2021 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-03/web%20COMMUNIQUE%20FITCH%20RATINGS%20FEV2021.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-03/web%20COMMUNIQUE%20MOODY%27S%20FEV2021.pdf>